This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A

[redacted]

a39015 01807871 0b

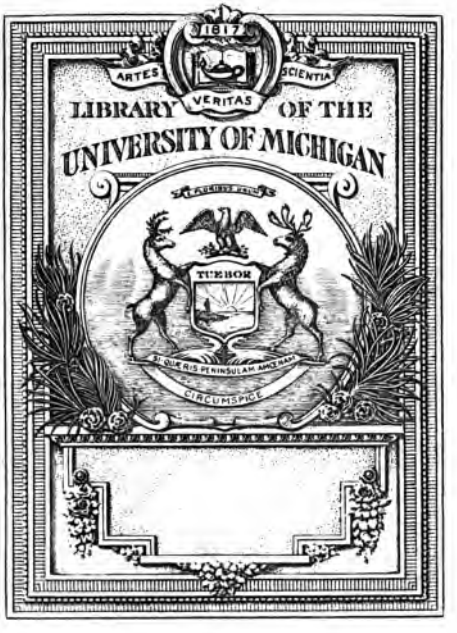
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

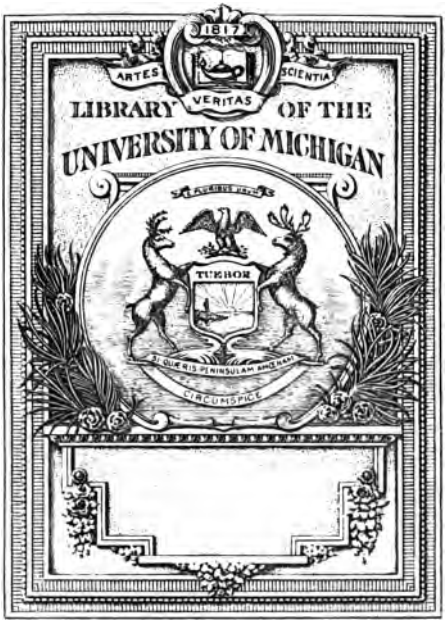
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ESPRIT
DE MIRABEAU,

EXTRAIT

DE SES DIVERS OUVRAGES;

Divisé par ordre de Matières, et embrassant les différentes branches de l'Économie Politique;

Précédé d'un Précis Historique de sa Vie Privée et Publique, revu, corrigé, et augmenté de plusieurs Anecdotes inédites.

Invenies dejecti membra.....
HORACE.

SECONDE ÉDITION.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

AN XII (1804.)

DC
146
M7
A24
1804
v.1

5457-129

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

On a réuni, dans ces deux volumes, les principes semés par Mirabeau dans près de quarante Ouvrages, presque tous nés des circonstances, et dans lesquels, par conséquent, il falloit faire un choix. Cette Compilation peut, sous ce rapport, représenter en quelque sorte tout ce que l'on auroit cherché de plus piquant dans la Collection complète des Œuvres de Mirabeau, collection qu'il seroit d'ailleurs impossible de retrouver dans la librairie, quelque prix qu'on voulût y mettre.

Nous croyons ne pouvoir donner une

plus juste idée de ce travail, qu'en rapportant ici le compte qui a été rendu de la première Edition de cet Ouvrage, dans le *Journal de Paris* du 21 vendémiaire an VI :

« Horace avoit dit (1) : Otez à ce que j'écris aujourd'hui et à ce qu'écrivit autrefois Lucilius, certains repos et certaines mesures; placez au commencement ce qui étoit à la fin, et à la fin ce qui étoit au commencement....., vous ne retrouverez plus le poète dans ses membres dispersés : *non..... invenies etiam disjecti membra poetæ.* Ici, tout au contraire, on trouve Mirabeau dans sa véritable organisation par le rapprochement, par l'ensemble de ses membres dispersés; c'est un corps de doctrine formé de lambeaux, disséminés

(1) L. 1. Satyr. 4.

dans plus de quarante volumes, presque tous enfantés par les circonstances; ces forces de détail ne pouvoient avoir d'effet que par leur réunion, et c'est dans cette réunion qu'a consisté le travail des rédacteurs.

» Le résultat de ce travail est moins un *esprit*, qu'un corps animé, vivant et vigoureux.

» Le mot *esprit*, dans l'acception ordinaire, et par analogie à la distillation des chimistes, pourroit faire penser que les rédacteurs, bien nourris, bien pénétrés des Ecrits de Mirabeau, n'en ont rendu que la substance; alors l'Ouvrage qu'ils publient, auroit été le leur et non celui de Mirabeau; alors encore avec quelques *rectifications*, ils auroient sûrement réduit, concentré cette substance dans

un moindre volume; ils ont fait mieux, ils ont conservé littéralement le texte même de Mirabeau, et ils en citent les sources.

» Ce qui leur appartient, et ce qui donne à leur rédaction la teinte du savoir, c'est le classement des matériaux sous trois principales divisions, qui sont l'*Art social*, l'*Economie politique* et la *Philosophie*.

» Chacune des trois se sous-divise en plusieurs livres, et les livres en sections, lesquelles ont toutes leur intitulé, leur sommaire, et l'Ouvrage acquiert ainsi le mérite de l'ordre et de la méthode.

» L'*Art social* comprend la société en général, les institutions, l'éducation, la morale publique, la législation civile et pénale.

» L'*Économie politique* traite de l'agriculture, de la population, des manufactures, du commerce, des finances, du système militaire, et de la diplomatie ou politique extérieure.

» La *Philosophie* présente les différens objets dont s'occupe la philosophie proprement dite, ensuite ceux de l'histoire et de la littérature. Cette division est terminée par une *Polygraphie*, composée de pensées détachées.

» Par ce simple aperçu, on jugera de l'importance d'une Collection aussi bien ordonnée, et de la vaste étendue des connoissances de Mirabeau; connoissances quelquefois approfondies, mais quelquefois aussi superficielles. Peut-être encore cet aperçu suffira-t-il à des personnes prévenues pour ou contre cet

homme célèbre, pour en conclure que l'Ouvrage est bon ou que l'Ouvrage est mauvais ; car une pareille prévention n'est qu'une source, malheureusement trop commune, de faux jugemens et de faux raisonnemens. On regarde d'avance la doctrine comme bonne ou comme mauvaise, selon que l'on aime ou que l'on hait l'Auteur ; et ce double sentiment partage assez généralement le public sur le compte de Mirabeau ; la haine est même le sentiment qui domine : or, ceux qui jugent ainsi, dit la Logique de Port-Royal, ne sauroient alléguer aucune raison de ces jugemens, que la passion même qui les possède ; de sorte qu'encore qu'ils ne fassent pas dans leur esprit ce raisonnement formel : *Je l'aime, donc c'est le plus habile homme du monde ; je le hais, donc c'est un homme de néant ;*

ils le font en quelque sorte dans leur cœur.

» Il ne faut donc juger la doctrine de Mirabeau que d'après elle-même, et nous pensons que l'on puisera cette disposition équitable, dans le morceau supérieurement écrit, qui se trouve en tête du premier volume : c'est le *Précis de la Vie de Mirabeau.*

» Le biographe ne dissimule ni les erreurs, ni les torts, ni les vices même de son héros, et l'on remarquera sans doute la pensée qui la termine, et que voici :

» Ses contemporains l'ont jugé sévèrement : soit justice, soit malignité, soit que sa supériorité les blessât, soit enfin que ses vices ressortissent par l'éclat même de ses talens, comme l'accident

d'une difformité est plus sensible sur un beau corps; soit plutôt que la morale publique commandât, à quiconque la respecte, de la venger; et c'est ainsi que viennent s'abaisser à son tribunal suprême les plus hautes réputations, par un juste retour de cette opinion qui n'est jamais impunément bravée ».

PRÉCIS

DE LA

VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE

DE MIRABEAU (1).

GABRIEL-HONORÉ RIQUETTI DE MIRABEAU l'aîné (*comte*), naquit au Bignon près de Nemours, en mars 1749, de Philippe Riquetti, marquis de Mirabeau, et de Louise de Caraman.

(1) Il n'existoit point de notice historique sur Mirabeau, lorsque celle-ci parut; car on ne peut donner ce nom au livre infâme, intitulé : *Vie de Mirabeau*, en 2 vol. *in*-12. C'est un roman ordurier, où l'on ne trouve ni décence, ni style, ni vérité; il est digne de figurer à côté des libelles imprimés chez Pierre Marteau; et je ne crois pas qu'il puisse amuser même des laquais.

Depuis la publication de nos recherches (imprimées en l'an V), un journaliste, en l'an VIII, a inséré dans une feuille qui n'existe plus aujourd'hui (*le Mois*;

Ce nom étoit illustre dans les armes et dans les lettres (1).

Doué d'une constitution athlétique, Mirabeau reçut de la nature des passions fortes : les passions étoient en quelque sorte l'apanage et le caractère distinctif de sa famille.

L'éducation, en les dirigeant, pouvoit faire de lui *un grand homme;* la contrainte, en comprimant leur essor, en faussant leur développement, ne pouvoit l'empêcher d'être *un homme fameux :* il tint de l'un et de l'autre.

Il dut son génie et ses fautes au malheur.

L'Hercule de la révolution eut son Euris-

feuille aussi fugitive que son titre), un *Essai sur la Vie privée de Mirabeau.* L'auteur, M. C. G***, a fait usage de notre travail; et nous lui empruntons à notre tour trois ou quatre anecdotes. La plus grande partie de celles que l'on ajoute ici étoit inédite; le rédacteur les a puisées sur les lieux que Mirabeau habita, et dans la conversation des amis de cet homme célèbre.

(1) Le père de Mirabeau, non moins dur dans son style que dans sa conduite, obtint quelque célébrité de la publication d'un gros livre, intitulé : *l'Ami des Hommes;* et d'une *traduction du Tasse* qui attendoit, pour exister dans notre langue, la plume élégante et pure du citoyen Lebrun.

thée : les épines de sa carrière furent semées par la médiocrité jalouse de son père qui, à l'orgueil d'auteur, joignit la dureté d'un chef de secte.

Les premières années de Mirabeau furent confiées à un instituteur habile. Cet instituteur se nommoit Poisson ; et son fils, connu aujourd'hui sous le nom de Lachabeaussière, par quelques pièces de théâtre et par la juste réclamation d'une *traduction de Tibulle*, attribuée à Mirabeau, partageoit ses leçons.

Mirabeau se livra avec emportement à tous les exercices du corps, et y réussit. Son éducation physique fut plus complète que son éducation morale.

Il sortit à quatorze ans des mains de son précepteur avec la connoissance des classiques et un besoin impérieux d'instruction.

Jeté dans une pension, il étudia pendant deux ans les mathématiques, et cultiva avec succès deux arts agréables, la musique et le dessin.

Jeune, tourmenté de l'amour de la célébrité, il publia un *Eloge du Grand-Condé* et quelques pièces de vers. Mais il lui manquoit un guide, qui dirigeât son premier essor, qui réglât son goût, qui soumît au

frein de la méthode les écarts de son génie ardent et facile.

Locke fut ce guide. Mirabeau avoua depuis qu'il devoit à la lecture de Locke ses progrès. Il y puisa cette logique lumineuse, pressante, irrésistible, dont tous ses écrits portent l'empreinte, et sans laquelle il n'y a point d'éloquence.

Son énergie se trahit dès sa plus tendre jeunesse : deux réponses peu connues annoncèrent, et promirent en quelque sorte tout Mirabeau.

Le prince de Conti, chez lequel il fut admis à l'âge de quinze ans, lui disoit en riant : « Que ferois-tu, si je te donnois un soufflet ? » — Un soufflet ! monseigneur n'oserait pas. » — Eh bien, que ferois-tu, si le roi t'en » donnoit un ? — Cette question eût été » embarrassante avant l'invention des pis- » tolets à deux coups ».

Une autre fois un de ses amis le surprit au moment où il déclamoit dans sa chambre avec la plus grande chaleur. « Eh quoi ! vas-tu » répéter le rôle de Démosthènes ? — Pourquoi » pas ? un jour, peut-être, il existera en » France des Etats-généraux ».

S'il est vrai qu'un grand caractère, selon

la remarque de Montaigne, perce, et se révèle toujours dès l'enfance, il faut croire à la vérité de ces deux anecdotes, qui m'ont été attestées par des hommes dignes de foi.

Un ordre de son père et l'usage firent embrasser à Mirabeau la profession militaire. Des pensions, il passa dans une garnison. C'étoit sans contredit à cette dernière école de la *jeune noblesse* que venoient échouer et les dispositions les plus heureuses, et l'espérance des talens, étouffée bientôt par tous les vices recherchés, applaudis, mis en honneur. C'étoit-là que la jeunesse venoit se façonner à l'insolence de la tyrannie, à la bassesse de l'esclavage. Là, une prétendue facilité de mœurs imposoit à des automates armés l'horrible contrainte d'exister dans le néant, de vivre sans penser, de ne se distinguer que par les excès de l'intempérance et des débauches. L'ambition faisoit surnager quelques talens supérieurs au milieu de ces flots de corruption. Fort peu en sortoient, sans avoir échangé contre des préjugés atroces ou ridicules, les sentimens du beau et de l'honnête. La fougueuse adolescence de Mirabeau paya au libertinage ce tribut auquel Descartes satisfit lui-même.

Sa sensibilité s'éveilla : l'amour lui créa un nouvel être, et cette première passion, annoncée par des symptômes orageux, fut marquée au coin de son caractère.

Le père de Mirabeau s'alarma : cet époux, qui consuma scandaleusement sa fortune avec des maîtresses, tyran inflexible, irrité de la passion naissante de son fils, le fit enfermer au fort de l'Ile-de-Rhé ; il fut même sur le point de le contraindre à s'embarquer pour les colonies hollandaises, séjour réservé aux derniers des Européens dont elles étoient le réceptacle et le tombeau. Des amis du marquis de Mirabeau l'empêchèrent d'exécuter cet assassinat. Ce premier abus d'autorité fixa les idées de Mirabeau sur le despotisme.

Et il faut remarquer ici que les écarts de ce génie impétueux durent naître des moyens mêmes qu'on employa pour les réprimer. Tel est sur les grands caractères l'effet de la contrainte ; on ajoute à leur énergie. En appesantissant sur sa jeunesse un sceptre de fer, on aigrit, on révolta son esprit, on souleva toutes les puissances de cette ame indomptable et forte.

Il falloit moins réprimer que diriger. Les

moyens de direction se trouvaient dans sa passion pour l'étude et même dans sa passion pour les femmes.

Sorti de l'Ile-de-Rhé, Mirabeau obtint la grâce de passer en Corse, en qualité de volontaire à la suite d'un régiment de cavalerie.

Il se distingua, mérita l'estime de plusieurs officiers supérieurs, et fut nommé capitaine de dragons à la fin de la campagne.

Il voulut acheter, *suivant l'usage*, une compagnie. Le refus opiniâtre de son père l'arracha à la profession des armes.

« Elevé dans le préjugé du service, écri-
» voit-il ensuite, bouillant d'ambition, avide
» de gloire, robuste, audacieux, ardent et
» cependant très-phlegmatique, comme je
» l'ai éprouvé dans tous les dangers où je me
» suis trouvé, ayant reçu de la nature un
» coup-d'œil excellent et rapide, je devois
» me croire fait pour le service. Toutes mes
» vues s'étoient donc tournées de ce côté; et
» quoique mon esprit, affamé de toute sorte
» de connaissances, se soit dirigé vers tous
» les genres, cinq années de ma vie ont été
» consacrées presqu'entières aux études mili-
» taires; il n'est pas un livre de guerre dans

» aucune langue morte ou vivante que je » n'aie lu (1) ».

En faisant la guerre aux Corses, Mirabeau remonta aux principes, rougit de ses succès, et sembla les expier, en signalant les excès de l'aristocratie génoise, dans un mémoire remis à son père, et détruit par ce dernier.

Ils se rapprochèrent : le patriarche des agronomes proposa au jeune guerrier un cours d'agriculture dans ses terres. Mirabeau abandonna l'épée pour la charrue, et se livra par complaisance à des expériences économiques. A cet ennui, se joignit celui des procès. C'en étoit trop : il quitta le Limosin pour la Provence.

Les premiers symptômes de la résistance du parlement aux ordres du pouvoir absolu se manifestoient. L'Ami des hommes (2) se montra celui de l'autorité ; son fils fut au contraire un des adversaires les plus redoutables du parti de la cour et des nouveaux magistrats.

En juin 1772, il reçut à Aix la main d'Emilie de Covet, fille du marquis de Marignane,

(1) Lettres à Sophie.

(2) Mirabeau père.

jeune,

jeune, aimable, riche, d'une famille illustre, recherchée par plusieurs partis; il écarta cinq rivaux, et l'obtint d'elle-même après sept mois d'hommages assidus.

Le 8 octobre 1773, un fils fut le prix de cette union.

Six mille livres de rente, grevées d'une pension à sa belle-mère, des substitutions, la perspective de successions considérables, et 160,000 livres de dettes, composoient le tableau de la fortune de Mirabeau.

C'est dans ces dettes que des arrangemens de famille pouvoient éteindre ou du moins réduire, qu'il faut chercher le germe de tous les malheurs dont sa vie fut empoisonnée.

Dur, tracassier, inflexible, violent, son père fit prononcer contre lui, sur ce motif, une interdiction au Châtelet de Paris, et sollicita des ordres pour fixer son séjour au château de Mirabeau, et ensuite dans la ville de Manosque.

Son épouse le suivit. Ils vécurent dans la plus grande intimité jusqu'au mois de mai 1774.

Elle fut bientôt troublée: un jeune homme avoit cherché à plaire à Emilie avant son mariage. Il en avoit été distingué; il avoit même obtenu son portrait, et noué avec elle

une correspondance qui fut imprudemment continuée. Une lettre tomba dans les mains de Mirabeau.

Toutes ses passions étoient des orages : qu'on juge du premier éclat de sa jalousie! L'explication fut terrible : sa femme embrasse ses genoux; il ne la relève que pour l'obliger d'écrire sous la dictée de la contrainte et de la peur, la lettre suivante qu'il va lui-même, dit-il, faire parvenir à celui qui l'offense :

« Je reviens enfin de mes égaremens, » monsieur; et le premier effet de mon retour » à la vertu, est de vous avertir que toute » liaison est finie entre nous. Le hasard a » voulu que votre lettre soit tombée entre les » mains de mon mari; je n'avois pas attendu » ce moment pour reconnoître mes torts. La » modération personnelle à moi qu'il a mise » dans tout ceci, n'ajoute à ma conduite que » la prière que je vous fais de ne pas revenir » dans ce pays-ci tant que nous y serons, » autant parce qu'il n'est pas possible que je » je vous y voie, qu'à cause de mon mari, » *Nous y serons le moins de temps possible.* » Je vous rends trop de justice, pour croire » que j'aie besoin de vous demander les deux » lettres que vous avez à moi, ainsi que mon

» portrait, et celle-ci. J'espère que vous vou-» drez bien me les faire parvenir ».

Maître alors de ce secret et de lui-même, Mirabeau prévoyant l'avenir, et consultant plutôt ses intérêts que son ressentiment, conserva cette lettre; et cette pièce, dont il avoit calculé l'importance, fut une des armes les plus terribles qu'il développa inopinément dans le procès qu'il soutint par la suite contre sa femme.

Il ne lui appartenoit pas d'être sévère; il avoit ramené son épouse au sentiment de ses devoirs : il avoit pardonné; il accompagne aujourd'hui l'ami de madame de Mirabeau. Ils se rendent à Grasse. Mirabeau commettoit une haute imprudence, en sortant de la ville où il étoit exilé.

Une rixe imprévue divulgue le secret de sa marche. Un certain baron de Villeneuve Mohans insulte madame de Cabris, sœur de Mirabeau. Ce dernier l'appelle en duel. Le baron, ayant refusé de se battre (1), reçut

(1) La méchanceté fit circuler alors une caricature, d'un côté, l'époux malencontreux, sous la forme d'un limaçon menaçant, offroit le choix des armes : de l'autre, reculoit le baron pusillanime, figuré par une écrévisse.

le châtiment qu'on inflige aux lâches, et se vengea comme M. de Pourceaugnac. Il porta plainte, et obtint d'un tribunal subalterne et d'un juge subrogé, son vassal, un décret de prise-de-corps contre son adversaire.

L'éclat de cette procédure constatoit la rupture de l'exil. Une nouvelle lettre-de-cachet est invoquée. Mirabeau est enfermé au château d'If (1).

Une cantinière, jeune, jolie, et battue par un brutal valet de geole, son mari, donna quelque distraction à un prisonnier de vingt-quatre ans, et s'évada: on aggrava les chaînes de Mirabeau.

On est indigné de le voir accusé alors d'avoir enlevé à ce misérable cantinier 4000 livres, et sa femme. La première partie de cette odieuse inculpation étoit détruite par le caractère même du prisonnier; cependant, son père descendit à la recherche des faits; l'imposture fut prouvée: le gouverneur de la place, M. d'Allègre, détruisit, par son témoignage, cette calomnie, inventée par un valet maltraité.

Ce même gouverneur chercha, mais en

(1) Le 23 septembre 1774.

vain, à attendrir le père de Mirabeau. Il est beau de voir un officier, qui exerce un ministère de rigueur, plaider avec autant de sensibilité la cause du malheur et du génie. Il écrivoit au marquis de Mirabeau (1) :

« Voici ma profession de foi ; puisse-t-elle » briser les fers de M. le comte de Mirabeau ! » Je suis persuadé que cette pièce produira » tout son effet sur le cœur de l'*Ami des hommes*, qui a donné d'aussi excellentes leçons » d'humanité. La grace que je sollicite est en » faveur d'un fils, qui, par sa résignation à » votre volonté, mérite tout le retour de la » tendresse d'un père. Puisque cette lettre » doit faire époque, recevez, M. le marquis, » l'attestation la plus authentique, que depuis » six mois que M. le comte de Mirabeau est » détenu au château d'If, par ordre du roi, » il ne m'a jamais donné le moindre sujet de » plainte ; qu'il s'est toujours parfaitement » bien conduit, et qu'il a soutenu avec toute » la modération possible toutes les altérations que je lui ai quelquefois suscitées pour » éprouver sa fougue. Je lui avois donné la » liberté de la place sur sa parole d'honneur,

(1) 14 mai 1775.

» il n'en a jamais abusé ; et je me flatte que » M. le comte aura bientôt la satisfaction de » voir réaliser ses espérances ».

Elles ne se réalisèrent point. Cette lettre n'eut d'autre effet que d'honorer son auteur, et de faire ressortir de plus en plus l'injustice et la barbarie du père de Mirabeau.

On reprochoit au prisonnier son oisiveté : il ne tint point à ce persifflage, et répondit en publiant son premier Ouvrage commencé à vingt-un ans, l'*Essai sur le Despotisme*. Cet écrit pouvoit être plus correct ; mais il étoit difficile qu'il fût mieux senti.

L'analyse entière de ce livre célèbre se trouve dans ces mots de Mirabeau : « Le vœu des » honnêtes gens, des vrais amis de l'huma- » nité, seroit que la morale fût appliquée à » la science du gouvernement, avec le même » succès que l'algèbre l'a été à la géométrie. » C'est un rêve, dira-t-on ; d'abord je suis » loin de le croire ; mais, si c'est un rêve, » qu'on ne me parle plus de morale, qu'on » pose hardiment le fait pour le droit ; en un » mot, qu'on m'enchaîne sans m'ennuyer, et » sans insulter à ma raison ».

Cette épigramme sanglante irrita son père : la tête étroite et lâche d'un courtisan étoit

bouleversée..... Un jeune homme accuser ses maîtres du sein des fers, et flétrir des crimes puissans !..... Mirabeau reçut les plus serviles reproches.

Cédant enfin à des sollicitations puissantes, le père de Mirabeau consentit à sa translation du château d'If à Joux, près Pontarlier (1).

Entraîné par son goût pour l'étude, Mirabeau esquissa un travail sur les salines de la Franche-Comté. Il avoit obtenu de n'avoir que les arrêts de la ville de Pontarlier. Ce fut-là que l'amour lui montra sa Sophie.

Madame de Mirabeau s'étoit éloignée de lui : la tendresse inquiète et jalouse de son époux l'avoit en vain appelée du fond de la prison où il gémissoit. Ses prières ne sont point écoutées : il exige ; sa femme hésite, cherche des prétextes, colore son refus, s'excuse avec mal-adresse, et finit par rester à Paris.

Cependant, entraîné par une passion ardente, dont il mesuroit déjà les suites funestes, il redoubla ses instances auprès de son père et de madame de Mirabeau, en les conjurant de le sauver de lui-même.

(1) Avril 1775.

Il ne fut point entendu. Madame Le Monnier lui restoit seule au monde; il ne voulut plus vivre que pour elle; et cette passion prit éminemment le caractère de violence qui distinguoit en général toutes ses affections, et qui devoit naturellement s'exalter au sein de la solitude et de la contrariété.

Ici, que de personnages odieux! M. Le Monnier, vieillard de soixante-dix ans, fantôme de mari, tourmenté de la manie de laisser, à quelque titre que ce fût, un héritier, est assez vil pour désirer et provoquer sa honte; le commandant du fort, assez lâche pour faire servir l'arme sacrée de l'autorité à défendre ses déplorables passions et à couvrir ses propres intrigues; M. de Saint-Maurice, rival malheureux, attise les haines, excite le scandale, ameute des dévotes, des parens, un confesseur....; et se venge du mépris par le malheur et la persécution de celle qu'il a aimée.

Madame de Ruffei, tête étroite, cœur dénaturé, dévote, en un mot, sacrifie sa fille.

De son côté, le père de Mirabeau lui avoit écrit : « Vous n'avez qu'un parti à

» prendre, *c'est de fuir et de vous faire* » *oublier* (1) ».

Cette lettre barbare, où perçoit le dessein d'immoler un fils, où se prononçoit la volonté ferme de ne jamais lui rouvrir les portes de la société, atténue ou plutôt motive les erreurs et les résolutions violentes auxquelles va se livrer Mirabeau.

Nous en appelons à l'opinion même de la société, qui punit trop souvent, suivant la belle expression du chancelier Thomas Morus, des crimes qu'elle-même a fait naître; nous en appelons à cette opinion qui souvent doit absoudre là où la loi condamne. S'il falloit choisir entre le rôle des persécuteurs de Mirabeau ou le sien, qui est-ce qui ne préféreroit ce dernier? Non que nous prétendions le jus-

(1) Auteurs dramatiques, qui cherchez des tableaux neufs pour le théâtre, que vous semble de celui-ci? Quels caractères à tracer! Cette jeune femme, victime d'une union mal assortie; son amant prisonnier d'Etat, rival de son geolier; ce mari sollicitant un déshonneur secret, et s'irritant d'un ridicule public. Cet officier dénonciateur; ce prêtre sonnant pieusement le tocsin, pour apaiser le scandale; ces dévotes; ces parens brouillons; cette mère inconséquente. Que de ressorts intéressans!

tifier entièrement ; mais convenons du moins que les mœurs publiques et la législation sur l'adultère, formoient alors en France la plus frappante des contradictions ; convenons que les premiers coupables sont et le père, qui se fit le geolier, le bourreau de son fils, et la mère qui sacrifia sa fille à un vieillard septuagénaire. Faisons sortir de ces égaremens cette haute leçon, que l'on se prépare de grands malheurs *en foulant aux pieds les lois de la nature et celles de l'ordre social.* Ici, ce blâme retombe tout entier sur les deux familles.

Mirabeau s'évada de Pontarlier, pour se soustraire à l'humiliation et au sort cruel que lui destinoit Saint-Maurice, commandant du fort. Ce rival lui avoit déjà signifié avec violence l'ordre d'y rentrer (1).

Sophie s'étoit retirée à Dijon, chez sa mère. Mirabeau la suivit ; ses ennemis veilloient ; la mère de Sophie le dénonce ; il est enfermé au château de Dijon.

Il donne à madame Le Monnier le conseil de retourner auprès de son mari : sur ces entrefaites, les commissaires nommés par M. de

(1) Février 1776.

Malesherbes, pour examiner les plaintes du père et du fils, et prononcer entre l'un et l'autre, déclarent : « Qu'il n'y a d'autre obs-» tacle à sa liberté, que la crainte de lui voir » donner des suites à son affaire avec M. de » Villeneuve-Mohans ». M. de Changey, commandant du fort, d'accord avec les ennemis de Mirabeau, demanda que ce procès fût évoqué au parlement de Dijon.

L'Ami des hommes obtint une nouvelle lettre-de-cachet, qui condamnoit Mirabeau à oublier l'amour dans le château de Dourlens.

Le respectable de Malesherbes quitta le ministère, et fit dire à Mirabeau que le dernier service qu'il pût lui rendre, étoit de lui conseiller de fuir et de prendre du service chez l'étranger. Il suivit ce conseil.

Son évasion fut un coup de foudre pour la famille des Ruffei. On redoubla, autour de madame Le Monnier, les précautions et les persécutions; il fut question de l'enfermer dans un couvent.

Mirabeau écrivit à ses tyrans, que le meilleur moyen d'obtenir la tranquillité de tous les intéressés, étoit de la rendre à Sophie; on le crut : le calme naquit de son

absence; il ne fut pas de longue durée. Les esprits étoient aigris et les cœurs ulcérés, l'éclat trop public. M. Le Monnier sollicita une lettre-de-cachet contre sa femme. Elle écrivit à Mirabeau : Ou *la fuite*, ou *le trépas!*

Pouvoit-il abandonner une femme malheureuse par lui et pour lui? Fugitif, pouvoit-il lui défendre la fuite?

Il écouta la voix de l'honneur et de l'amour, reçut Sophie en Suisse, et passa avec elle en Hollande (1).

P. Manuel a fort bien dit à cette occasion : *Le mariage peut cesser d'être un devoir, quand le divorce n'est pas un droit.* Ce mot renferme toute la justification de Sophie. Celle de Mirabeau est dans l'amour.

Détachons ici deux pages de ses mémoires, ouvrage devenu très-rare : « Je n'examine » point, dit-il, si un adultère, commis dans » les pays étrangers, devroit être puni comme » celui qui blesse la cohabitation et qui cause » presque nécessairement le malheur de l'un » des deux époux. Je remarque seulement » que, n'ayant pas même été accusé d'adul- » tère par le mari de la femme dont on a

(1) 25 août 1776.

» voulu faire ma complice, il est bien étrange
» que je l'aie été par mon épouse, et sur-tout
» qu'elle ait fondé son accusation sur l'exis-
» tence d'une procédure qui dément cette
» accusation, par cela seul que le mari ne
» l'intente pas.

» Le mari de la femme qui avoit fui ne
» m'accusoit, en effet, que d'un rapt de sé-
» duction par blandices, crime évidemment
» imaginaire, et absurde envers une femme
» mariée.

» Il ne pouvoit pas m'accuser d'un rapt de
» violence, puisque je n'avois pas paru à Pon-
» tarlier depuis six mois; il n'osa m'accuser
» d'adultère; et se bornant à indiquer les
» prétendues causes de la fuite de sa femme,
» qu'il auroit dû attribuer à ses persécutions,
» il crut, ou l'on feignit de croire pour lui,
» que j'en avois été l'auteur par mes blan-
» dices.

» Ce délit imaginaire devint bientôt l'objet
» d'une procédure éclatante. L'implacable
» haine des ennemis de la jeune femme qu'il
» falloit perdre, n'oublia rien pour envenimer
» cette affaire scandaleuse. Un tribunal su-
» balterne étoit chargé de l'instruire; les ac-
» cusés étoient sans défense. Bientôt les juges

» regardèrent la séduction comme prouvée, » parce que l'activité de l'intrigue transformoit les moindres liaisons anciennes en » délit actuel. Ils crurent que cette séduction » étoit un rapt de séduction ; ils crurent que » cette séduction envers une femme mariée » devoit être punie comme le rapt de séduction dont parlent les ordonnances, et rendirent *par contumace*, au gré des accusateurs, une *sentence de mort* ».

D'après cette sentence, Mirabeau fut décapité en effigie.

Hâtons-nous d'anticiper sur les événemens et de dire que la plainte de l'accusateur fut rétractée; que, dans la suite, Mirabeau fit anéantir, par sa représentation, la sentence de Pontarlier; que les témoins furent confondus ; que les charges disparurent ; que la nullité et l'irrégularité de la procédure devinrent évidentes ; que, lorsqu'il ne resta plus que des dommages et intérêts à prétendre, Mirabeau se contenta de sauver sa co-accusée, de forcer son accusateur à se désister d'une procédure plus éclatante que sérieuse, et dans l'instruction de laquelle il déploya une audace, une franchise qu'il auroit payées chèrement, si sa cause eût été douteuse.

Il repoussa avec la même énergie un reproche de spoliation que ses ennemis n'avoient jamais osé alléguer en justice.

« Comme personne ne voulut se persuader » qu'une fuite d'un tel éclat n'eût pas été » combinée de longue main, on m'accusa, » ajoute-t-il, d'avoir enlevé madame Le Monnier, pour m'approprier son argent et ses » dépouilles..... Oui, ils proférèrent cette » accusation infâme. Je reste sans réponse » et sans voix..... Moi, qui jamais ne sus » compter; moi, qui toute ma vie me sacrifiai » pour des ingrats, et par une fatalité funeste, » n'ai méconnu que mes vrais amis, j'ai été » taxé d'une cupidité si vile!..... Et ce sont » des êtres dont l'odieuse avarice, l'insatiable » désir d'avoir est la première passion, qui » m'en accusèrent! les calomniateurs sordides! » Ils vous repousseroient avec fierté, si vous » leur offriez un louis, qu'on ne donne qu'à » un valet; mais ils s'attendriront devant des » rouleaux de cette monnoie : ils feront des » infamies pour l'obtenir. La pile, en augmentant, diminue, efface l'insulte, la rend un » bienfait.....

» Je m'écarte et je m'aigris, je le sens. » Mais quelle ame honnête, quelle ame sen-

» sible ne me pardonneroit une si juste indi-
» gnation ! Peut-être fut-il un temps où,
» enflammé d'ambition, emporté par un
» bouillant courage, je n'avois pas une mo-
» rale très-pure, et où je n'aurois pas rougi
» d'être accusé d'un crime consacré par de
» grands périls, honoré et justifié par de
» grands exemples ; mais comment supporter
» le soupçon de la plus lâche des bassesses ?...
» Ils se sont bien gardés de le proférer en
» justice ».

Il cacha en Hollande son nom sous celui de Saint-Mathieu, y vécut obscur entre sa Sophie, des libraires et des savans, et puisa dans ses seuls travaux littéraires ses moyens d'existence (1).

Le libraire Changuyon l'écrasoit d'ouvrage. Infatigable, Mirabeau suffisoit à tout ; il n'étoit étranger à aucun art, à aucune science : compilateur laborieux, il mettoit tout en œuvre, et donnoit à tout une plus grande valeur. Parmi ces écrits, on distingue la traduction d'une histoire d'Angleterre. Il cédoit par-tout à l'impulsion de son génie ; par tout il écoutoit l'heure de l'inspiration : chez lui,

(1) 1776 et 1777.

dehors,

dehors, dans la solitude, au milieu des cercles, il saisissoit ses tablettes et écrivoit. Il portoit cet enthousiasme dans la société. Sa conversation, son débit étinceloient d'expressions et de traits.

Il avoit d'abord formé le projet de passer en Amérique. Il y eût sans doute accompli une partie de sa destinée politique, et celle de ce pays en eût été peut-être améliorée. Nous devons regretter qu'il n'ait point exécuté ce dessein.

Il trace dans ses lettres un tableau enchanteur de sa situation obscure, mais douce. Il regrette souvent cette médiocrité pour laquelle il n'étoit point fait.

C'est du sein de la Hollande qu'il lança dans le public ses Mémoires contre son père : tort inexpiable qu'il reconnut en les désavouant, et qu'il effaça de ses larmes !

Il eût un autre tort : emporté par des sens fiévreux, et par un tempérament où dominoient des germes âcres et brûlans, il n'appartint tout entier à Sophie que par l'ame.

Le patriarche des économistes a obtenu qu'on violeroit les droits des nations. Muni d'une lettre-de-cachet, signée Amelot et Vergennes, un exempt de police, nommé

De Brugnières, vient chercher sa proie au sein d'un pays libre.

On arrêta Mirabeau (1) chez Lequesne, dans le Calvestand, à Amsterdam.

Cette violation du droit public, cette insulte faite au gouvernement hollandais, furent tolérées par ce peuple qui, dans une occasion semblable, fit trancher la tête à des sbires de Louis XIV. Le capitaine Gauthier, chargé par ce despote d'enlever un religionnaire fugitif, nommé Huguetan, et qui l'avoit déjà conduit à la dernière barrière, fut arrêté par l'ordre des magistrats et décapité. Louis XIV l'apprit, et se tut. Mais cet exemple, mais cette énergie, mais ce respect de la souveraineté, furent perdus, et sans fruits alors auprès du peuple batave, écrasé sous le despotisme stathoudérien.

Telles furent les plaintes que Mirabeau fit par la suite retentir dans toute l'Europe, et que l'Auteur de sa Vie avoit lui-même répétées dans la première édition de cet Ouvrage; il ne les imprime aujourd'hui que pour absoudre de ces reproches le gouvernement batave.

(1) Le 17 mai 1777.

Ce fut par respect pour la puissance paternelle, à laquelle la législation des Bataves accorde, comme celle des Romains, la plus grande étendue, qu'ils rendirent Mirabeau, non pas au gouvernement français, mais aux réclamations de son père et de sa famille. Tels sont les détails exacts que l'Auteur a puisés sur les lieux mêmes que Mirabeau habita; et ce fait lui a été attesté par un des plus célèbres jurisconsultes de la république batave (1).

Mirabeau avoit été averti; mais il négligea des avis salutaires, et ne consulta qu'une imprudente témérité. Entouré de quelques amis, il alla s'asseoir à la table d'hôte où se trouvoit l'exempt qui devoit l'arrêter.

Au lieu de fuir le danger, il affecta de le braver et de le chercher. Enfin, l'ordre du magistrat est expédié; il n'étoit plus possible à Mirabeau de s'y soustraire. Il est arrêté avec Sophie: son audace est accablée, sans être vaincue. Il la communique à ses amis. Ils doivent se présenter en force au passage du Moërdick, jeter l'exempt dans les ondes,

(1) M. Walckenaer, professeur honoraire à l'université de Leyden, ex-ambassadeur de la république batave, près de la cour d'Espagne, etc.

délivrer les deux amans, et s'éloigner rapidement avec eux.

Arrivé au Moërdick, Mirabeau, d'un regard inquiet, cherche en vain ses libérateurs; personne ne paroît : l'exempt l'entraîne avec sa triste compagne. Quelle situation ! Mirabeau craint à-la-fois pour sa gloire, pour sa vie, pour une amante; il ne s'occupe que de Sophie.

Il préparoit à cette époque sa justification, et alloit présenter une requête au parlement de Besançon, pour obtenir une sauve-garde qui lui permît de venir plaider lui-même sa cause.

Sophie étoit grosse : elle avoit résolu de terminer ses jours par le poison, plutôt que de retomber au pouvoir de sa famille. Mirabeau arracha le poison de ses mains. Arrivés à Paris, le donjon de Vincennes reçoit Mirabeau. Sophie est déposée dans une maison sous la surveillance de la police; elle y fait ses couches, et est transportée ensuite au couvent de Sainte-Claire, à Gien (1).

On dut à cette détention de près de trois ans, les *Lettres à Sophie;* ouvrage de la passion

(1) 18 juin 1778.

et de la solitude, où respirent la sensibilité, le délire, l'abandon affectueux de la plus intéressante causerie.

Au moment où elles parurent, Garat lut au Lycée (1) de Paris une critique de ces *Lettres*. Nous devons d'abord faire observer que ces *Lettres* sont remplies des témoignages les plus flatteurs pour Garat; elles n'étoient point d'ailleurs destinées à l'éclat de la publicité : elles méritoient donc grâce auprès de lui.

Ces *Lettres* devoient passer sous les yeux du lieutenant de police (M. Lenoir) qui, soit sensibilité, soit curiosité, soit égards, soit tout cela ensemble, avoit consenti à cette correspondance.

En la supposant écrite autant pour M. Lenoir que pour Sophie, il faut convenir du moins qu'il y règne un talent supérieur, une passion profonde, un tact exquis et sûr; il faut convenir que dans ces quatre volumes, consacrés uniquement à parler de lui, de son amante, de leurs infortunes, Mirabeau a su repousser la monotonie du sujet par la magie d'un style enchanteur, par le charme et la

(1) Aujourd'hui l'Athénée.

vérité des sentimens, par l'intérêt d'une discussion, tantôt vigoureuse et rapide, tantôt imposante et sévère, sur les principes du droit, de la morale, de la justice.

Sophie, sa fille et ses affaires, voilà l'objet de ces quatre volumes de *Lettres*, que la postérité mettra au rang des monumens épistolaires les plus remarquables.

Forcé de combattre son père, avec quelle adresse et quel ménagement Mirabeau ne marche-t-il pas entre les égards qu'il lui doit comme fils, et ceux qu'il se doit à lui-même! Ce Mémoire est un chef-d'œuvre de raison, d'art, d'éloquence et de dialectique. Les annales du barreau n'offrent point de *factum* mieux rédigé.

Le cœur est ému tour-à-tour, et pour sa fille, dont la naissance, l'éducation, les premiers bégayemens lui arrachent tant de douces inquiétudes, lui dictent tant de préceptes, tant de conseils, où se multiplie sous toutes les formes l'accent de l'amour paternel; et pour Sophie, tour-à-tour caressée, reprise, grondée, instruite et toujours idolâtrée.

En voyant tant de génie inutilement enchaîné dans un obscur cachot, on est tenté de dire avec Sophie : « Tu es bien la preuve

» qu'il faut renoncer à être grand homme » dans ton pays ».

Il n'y a que l'amour qui sache louer de cette manière. Aussi ces lettres prouvent-elles encore plus la passion de Sophie pour Gabriel, que celle de Gabriel pour Sophie. Cependant, quel autre ascendant que celui de l'amour eût si profondément agité l'ame de Gabriel, et donné à ses adorations ce mouvement, ce rithme, ces élans que Sophie comparoit aux hymnes de Saint-Preux?

Quel autre l'eût forcé de s'écrier: « O Sophie, » qui le jour trouble mon repos, qui la nuit » me tourmente en songe! Sophie, source de » tout bonheur, de toute volupté, de tout » transport, crois-tu donc qu'elle n'est point » toute aimable, celle qui a fixé ce cœur vo- » lage, qui jamais ne s'étoit donné; ces sens » impétueux qui m'ont tant commandé d'in- » fidélités; cet homme si blasé sur tout ce que » le vulgaire appelle des plaisirs, si au-dessus » de l'opinion, cette folle reine du monde, » si rempli d'une trop juste méfiance contre » ton sexe, et qui seulement, depuis qu'il te » connoît, n'approcha jamais des feux sacri- » lèges de ton temple? Non: et ce remords, » le plus cruel de tous, est étranger à mon

» cœur ; jamais parjure ne souilla ma bouche ;
» jamais l'idée de te tromper ne déshonora
» mon ame. Tout ce que je t'ai dit de mon
» amour, tout ce que je t'en ai caché, tout ce
» que tu en as senti, tout ce que tu en as
» deviné est également vrai, profond, inal-
» térable, éternel ; il survivra à mes forces,
» à mes désirs, et les délires de mon imagi-
» nation ne sont que ton moindre triomphe.
» Crois-tu que ce soit une femme ordinaire
» qui ait remporté sur moi une telle vic-
» toire » ?

Et ailleurs : « Certes ! les observateurs vul-
» gaires qui, ne sachant de ton histoire que
» ce que tout le monde en sait, s'attendent à
» trouver en toi de l'impétuosité, de la fougue,
» de la volubilité, en un mot, une tête à
» grands mouvemens, sont un peu surpris
» de n'y apercevoir que la douceur, la mo-
» destie, la pudeur d'une vierge. Pauvres
» gens, qui ne savent pas que l'amour ne
» naît, ne germe, ne s'exalte que dans une
» ame honnête, forte, concentrée ; qu'aucun
» sentiment n'est aussi chaste que l'amour,
» aucun plaisir plus décent que la vraie vo-
» lupté et ses jouissances ; que les têtes les
» plus vigoureuses et les cœurs les plus ardens

» sont ceux qui se replient sur eux-mêmes, et » se nourrissant de leurs propres forces, » n'ont aucun besoin des émotions extérieures » et étrangères, et ne s'exhalent jamais en » vains discours » !

Sophie étoit une femme assez commune et par les traits et par l'esprit ; mais elle aimoit Mirabeau d'un premier amour. Les sacrifices et les malheurs, ces nœuds sacrés qui attachent de plus en plus les ames délicates et pures, avoient ajouté à cette passion un nouveau degré d'énergie. La supériorité de Mirabeau captiva long-temps cette douce Sophie. « Comment est-il possible, lui disoit un jour » un de mes amis, qu'un homme qui n'est » remarquable que par l'excès de la laideur, » exerce un pareil empire sur une femme » charmante? — Eh pourquoi vous-même, » répondit Sophie, l'écoutez-vous avec une » espèce d'idolâtrie religieuse, dès qu'il vient » à parler? pourquoi admirez vous ses talens? » pourquoi, vous autres hommes, si vains et » si forts, êtes-vous alors à ses pieds?..... » Et moi, foible femme, pourrois-je lui ré- » sister, lorsqu'il développe à mes genoux » une éloquence bien plus irrésistible » ?

Les deux lettres de Sophie, publiées par

Manuel, sont médiocres; et il avoit fait un choix. Son portrait, que j'ai vu, n'est pas plus remarquable.

Cependant Sophie inspira l'amour et l'amitié; les lettres de Mirabeau et celles de Savary (1). Ce sont deux beaux monumens de son pouvoir. La divinité sera oubliée, mais ses temples subsisteront.

Rousseau a fort bien observé que de deux amans, celui qui aime le mieux prenoit le caractère de l'autre. Cela explique l'énergie que développa, au sein de la plus affreuse infortune, l'amante de Mirabeau. Cela expliqueroit-il également l'inconstance qui marqua les dernières années de leur union, et dont Sophie se punit par une mort volontaire?

Mirabeau avoit multiplié les infidélités les plus scandaleuses. A Amsterdam, les dernières des courtisanes avoient été les rivales de Sophie. A Vincennes, il avoit trouvé de plus douces chaînes dans les bras de la femme du gouverneur; et on ajoute que la princesse de L***, également célèbre par ses charmes, par l'excessive facilité de ses mœurs, et par sa fin horrible et déplorable, avoit adouci par son

(1) Lettres de Savary, sur l'Égypte.

crédit, et embelli par sa présence quelques-uns des jours de la captivité de Mirabeau. Cependant il exerce, du fond de sa prison, l'ascendant le plus impérieux sur l'esprit, sur le cœur, sur toutes les facultés de Sophie. C'est alors qu'il lui écrit :

« L'amour, s'il n'est extrême, est honteux » et coupable. L'honneur proscrit tout plaisir » qui n'est point appelé par la passion, comme » une honteuse lubricité ; mais jamais le sen- » timent n'est lascif, et la femme la plus chaste » peut être très-voluptueuse, si elle aime. Je » l'ai dit mille fois : *Jouir n'est pas corrompre.* » O ma charmante amie ! la vertu ressemble » aussi peu à ce qu'on nomme ainsi, qu'au » vice même ; la véritable vertu ne dépend » point du caprice des mortels, des illusions » des fanatiques, des diverses spéculations » des moralistes, des dogmes, des rites, des » temps, des lieux, des sexes ; elle consiste » dans un cœur droit, sensible, sincère, et » dans l'exercice de toutes ses facultés. L'hon- » neur prescrit à une femme de n'avoir qu'un » amant, de se respecter en lui, d'être fidelle » à ses sermens, incapable de légèreté, et » même, en un sens, d'inconstance. L'hon- » neur proscrit tout plaisir auquel l'amour ne

» préside pas ; mais lorsque la sensibilité » aiguise les sens, pourquoi reprouverions-» nous les mouvemens impérieux de la na-» ture ? Les sensations sont-elles moins son » ouvrage que les sentimens » ?

Quand on est foible et malheureux, on se livre facilement à des idées religieuses : on cherche hors de la société qui nous opprime, hors du monde qui nous rejette, un être consolateur. Chez les femmes sur-tout, la crédulité augmente avec l'infortune :

Car de l'amour à la dévotion,
Il n'est qu'un pas ; l'un et l'autre est foiblesse.

Sophie, incertaine de ce qu'elle doit croire, interroge son amant sur l'existence de la Divinité. Cette question étoit embarrassante ; Mirabeau étoit athée. Il détestoit sur-tout les prêtres.

Il ne croyoit pas la religion nécessaire au peuple, « parce qu'il est impossible à l'homme » de se former une idée de quelque chose ab-» solument hétérogène et disparate à tout ce » qu'il connoît ; parce que nos idées méta-» physiques, qui ont produit les subtilités et » les disputes scolastiques, ont soufflé par-» tout l'intolérance et la superstition ; parce

» que les peuples ne font que changer de
» polythéisme, et que celui des chrétiens
» est âpre, insociable et turbulent; enfin,
» parce que l'autorité se mêle toujours des
» débats des prêtres, au détriment des na-
» tions ».

Telle étoit l'opinion de Mirabeau, celle qu'il a manifestée dans tous ses écrits; mais il sentoit que l'ame de Sophie n'étoit pas assez forte pour adopter un système entièrement négatif; il ne vouloit pas lui enlever une erreur qui pouvoit apporter quelques soulagemens à ses maux. Il l'a laissée dans le doute; mais son pyrrhonisme est fondé sur la nécessité de l'ordre et de la vertu; nécessité toujours sentie par l'homme sage et éclairé. Voici sa réponse :

« Y a-t-il un Dieu? N'y en a-t-il point? Se
» mêle-t-il des affaires de ce monde? Ne s'en
» mêle-t-il pas? Ici, je te répondrai naïve-
» ment ce que je t'ai répondu, et ce que je
» te répondrai souvent : *Je n'en sais rien.*
» Et peu m'importe; parce que je suis assuré
» qu'il m'est impossible d'en savoir plus que
» je n'en sais, et que ma bonne-foi, mes sen-
» timens, mes intentions ne sauroient dé-
» plaire à l'Etre infiniment juste, s'il en existe

» un. Je ne sais s'il existe, ni comment il
» existe ; mais je sais que le bien moral, utile
» et même nécessaire à l'homme, indispen-
» sable à l'organisation et au maintien de la
» société, est obligatoire pour tout être rai-
» sonnable. Je sais que, s'il est un Dieu,
» l'homme juste et bon lui sera agréable. Je
» sais que, s'il n'en est pas, l'homme juste et
» bon sera souvent le plus heureux et le
» moins agité ; et qu'alors même qu'il sera
» persécuté et malheureux, le témoignage
» de sa conscience adoucira ses maux, que
» des remords envenimeroient, comme ils
» empoisonnent sans doute la prétendue fé-
» licité des méchans. Je sais que j'en serai
» mieux avec moi-même, et plus aimé de
» mon amante, quand j'aurai été vertueux :
» cela me suffit pour idolâtrer la vertu ; et
» ces sentimens droits et simples, ces opinions
» estimables et salutaires, ne peuvent jamais
» faire de mal ni à moi, ni aux autres ».

Plongé dans le plus affreux dénuement, accablé de maux physiques, Mirabeau composa l'*Erotica Biblion*, ouvrage d'une originalité piquante, consacré à révéler les bizarreries des sens, les égaremens de l'amour physique chez tous les peuples.

Les Commentaires de dom Calmet sur la Bible, lui en fournirent les matériaux.

Il avoit, par cet écrit, offensé le goût et la délicatesse; il les outragea par la *Confession du Libertin de qualité* (1), ouvrage dans lequel il atteignit le dernier degré du cynisme. Il s'y créa un point de vue moral, celui d'épouvanter le vice de tous les rangs, en le présentant dans son effroyable nudité. Sous ce rapport, on remarque dans cette foule de tableaux tracés avec le pinceau de l'Arétin, celui des saturnales atroces et religieuses des moines.

Infatigable, il préparoit pour Sophie une Grammaire et un Traité Mythologique; il traduisoit Jean Second, publioit des Mémoires, et posoit les bornes de l'autorité arbitraire dans son vigoureux ouvrage sur les *Lettres-de-cachet.*

On lui refusoit du papier: il y suppléoit, en déchirant les premières et les dernières pages des livres qu'on lui prêtoit. Son écriture en contracta un caractère prodigieusement

(1) Il faut joindre à ces écrits, celui intitulé: *Ma Conversion;* et une traduction (qu'on croit inédite) de *Parapilla.*

serré ; tel étoit du moins celui des morceaux que nous avons vus : il cachoit ces feuilles dans la doublure de son habit. Il sortit de prison, portant sur lui, de cette manière, le manuscrit des *Lettres-de-cachet*.

Son séjour à Vincennes est marqué par quelques anecdotes assez curieuses. Un des porte-clefs de cette prison, racontait que le comte avoit éprouvé une vive frayeur au premier repas qu'il y fit. Ayant heurté par distraction son verre, il vit sur-le-champ s'élancer sur la table un rat monstrueux, portant un collier de drap rouge : il recule d'étonnement, et l'animal saute sur son épaule. Ce rat avait été apprivoisé par un prisonnier qui n'avoit pas d'autre compagnon de son infortune. La manière brusque dont Mirabeau reçut cet étrange convive, l'exila pour jamais de sa table.

Vers la fin de 1779, la princesse qui s'intéressoit à lui, obtint par son crédit, qu'il jouiroit d'une liberté plus étendue ; il pouvoit sortir quelquefois, venir même à Paris, pourvu qu'il se présentât le soir au commandant. A cette époque ou peu avant, on enferma au donjon de Vincennes, M. Baudoin, maître des requêtes, parce que son beau-

beau-père, fermier-général, trouva qu'il étoit plus difficile de payer les dettes de son gendre que d'obtenir une lettre-de-cachet; et ces dettes, Baudoin les avoit faites pour des expérience utiles et curieuses, dans sa terre de Bretagne.

Ce prisonnier avoit beaucoup d'esprit, avoit voyagé avec fruit, et connoissoit toutes les intrigues des cours. Mirabeau, sans se faire connoître, et prenant la qualité d'un sylphe officieux, lui procura dans sa prison tous les objets qui pouvoient le flatter, et entretint une longue correspondance par laquelle il obtint la confidence de toutes les anecdotes connues du prisonnier. Une fois muni de ces annales secrètes, Mirabeau les rédigea, les fit imprimer sous le titre de l'*Espion dévalisé*, et vendit son livre fort cher; il se rappeloit toujours avec plaisir cette espiéglerie littéraire.

Cette longue et expiatoire captivité avoit amorti la fureur de la persécution. Les agens de l'autorité rougirent de la faire servir d'instrument à la vengeance et aux passions d'un père dont la conduite donnoit lieu aux plus graves reproches, esclave lui-même d'une

madame de Pailly, sa maîtresse, qui tyrannisoit sa maison et en exiloit sa famille.

Les liens de Mirabeau sont brisés (1); il paroît qu'il se réconcilia avec son père, puisqu'il passa seize mois auprès de lui. Son père l'engage à publier des mémoires ou plutôt des libelles contre sa mère..... Cette famille des Mirabeau ressemble à celle de Thyeste : jetons, par respect pour sa mémoire, un voile sur ces horreurs.

Sophie étoit dans les fers; Mirabeau songe à l'enlever une seconde fois. Il lui fait parvenir de fausses clefs; une chaise de poste s'arrête dans la nuit au pied des murs du couvent; les deux amans alloient être réunis. Sophie s'avance, elle est surprise par les surveillans de l'abbesse; Mirabeau n'a que le tems de s'éloigner.

Il s'occupe alors de faire révoquer la sentence rendue à Pontarlier, et qui le condamnoit à avoir la tête tranchée. L'honneur et l'amour lui commandoient de se rendre au tribunal. Avant de s'y présenter, il demande à madame Le Monnier de ses cheveux; il

(1) 17 décembre 1780.

partage avec elle un poison actif qu'il avait fait préparer, et monte à l'audience en portant sur son cœur, et le poison, et le gage de l'amour de Sophie. Il défend lui-même sa cause, avec cette éloquence et cette énergie qu'il a depuis développées à la tribune; il effraie ses adversaires, il attendrit son auditoire, il intéresse ses juges, et ce procès dont l'issue semblait ne devoir être que la perte de l'une des deux parties, se termina, au grand étonnement de tout le monde, par une transaction passée entre Mirabeau et M. Le Monnier (1). Il y est convenu « que » toutes les difficultés nées et à naître au » sujet tant de la plainte portée par M. Le » Monnier, que de la sentence par lui ob- » tenue, demeureront éteintes et terminées, » sans que les parties puissent se rechercher » à cet égard, sous quelque prétexte et » de quelque manière que ce puisse être, » consentant M. Le Monnier que ladite sen- » tence soit comme non-avenue en tous les » points....

Le 14 août suivant, cette transaction fut

(1) Le 11 août 1782.

homologuée sur les conclusions du ministère public.

Sophie reprit sa dot et sa liberté, non pas d'abord pleine et entière, mais la détention cessa, et l'on convint d'une retraite momentanée.

Mirabeau retourna en Provence : il écrivit à sa femme : « Huit années ont mûri ma » jeunesse depuis que nous vivons éloignés » l'un de l'autre : je croirai difficilement » que ces huit années dévouées au malheur, » titre très-sacré sur les bons cœurs, m'ayent » chassé du vôtre (1) ».

Prières, éloquence, adresse, médiations respectables, Mirabeau employa tout, mais inutilement. Cependant, des indices, des rapports, laissèrent entrevoir que son épouse fut touchée; et, jusqu'au jugement, sa conduite n'a cessé de montrer que les obstacles venoient moins de son cœur que de l'obsession des collatéraux qui l'entouroient.

Mirabeau changea de style : il présenta requête, et conclut « Aux fins d'ordonner » qu'injonction seroit faite à madame de Mi-

(1) 6 novembre 1782.

» rabeau de se rendre auprès de lui dans trois » jours, et d'y demeurer en qualité d'épouse, » à la charge par lui de la traiter marita- » lement ».

Un procès scandaleux s'ouvrit : ce voile que l'honnêteté publique, que le respect dû aux mœurs a jeté et redoublé autour de la statue de l'hymen, fut déchiré : deux familles sont livrées à la diffamation, et les tribunaux deviennent une arène où des pères, des enfans, des époux, des amis se combattent et sont donnés en spectacle comme des bêtes féroces.

L'avocat de Mirabeau fut, à Paris, Duport-Dutertre; celui de madame de Mirabeau fut Delacroix (1). Ce dernier montra une véhémence qui se soutint à côté de celle de Mirabeau; et si cet emportement n'avoit pas eu son motif et son excuse dans une ame profondément pure, je le lui aurois reproché.

La séparation rejetée par la sénéchaussée

(1) Depuis professeur de droit public au Lycée, et auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Constitutions des principaux États de l'Europe, et des États-Unis d'Amérique.*

Cet Ouvrage, en 6 vol. *in*-8°, se vend chez *Buisson*, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 20.

d'Aix, fut prononcée par le parlement de Paris, le 5 Juillet 1783.

Après la perte de son procès, Mirabeau passa à Londres. On voit par ses *Lettres à Champfort* que, deux ou trois bonnes institutions exceptées, il ne pense pas très-favorablement de l'Angleterre.

» Je ne suis point enthousiaste de l'Angleterre, dit-il... Et si la constitution en est la meilleure connue, l'administration en est la plus mauvaise possible : si l'Anglais est l'homme social le plus libre qu'il y ait sur sur la terre, le peuple anglais est un des moins libres qui existent : je crois davantage ; je crois qu'individuellement parlant nous valons mieux qu'eux ; que le terroir du vin l'emporte sur celui du charbon de terre, même par son influence sur le moral. Sans penser avec M. de Lauraguais, que les Anglais n'ayent de fruits mûrs que les pommes cuites, de poli que l'acier, je crois qu'il n'ont pas de quoi justifier leur orgueil féroce. »

» Que ne peut pas une constitution, puisque celle-ci, quoiqu'incomplète et défectueuse, sauve et sauvera quelque temps encore le peuple le plus corrompu de la

terre de sa propre corruption ? Quelle n'est pas l'influence d'un petit nombre de données favorables à l'espèce humaine, puisque ce peuple ignorant, superstitieux, entêté (car il est tout cela), cupide et très-voisin de la foi punique, vaut mieux que la plupart des peuples connus, parce qu'il a quelque liberté civile (1) ? »

C'est à cette époque que Mirabeau se fit homme de lettres et publiciste par état autant que par génie. Il n'aura plus d'autre profession : et n'est-ce pas la première de toutes ?

Mirabeau avoit alors trente-trois ans. Presque tous ses combats dans cette carrière furent des triomphes.

Nous en retracerons sommairement la suite et le sujet : l'histoire de ses ouvrages devient celle de sa vie.

L'Amérique venoit de fonder sa liberté. Les généraux et les officiers de l'armée américaine, sous le titre *d'ordre de Cincinnatus*, menaçoient de recomposer une aristocratie militaire et héréditaire. Un citoyen de la Caroline Méridionale donna

(1) Il l'a perdue depuis la publication de ce paragraphe.

le premier l'éveil des principes et signala en 1783 cette dangereuse corporation. Ce fut sur le plan de ce pamphlet peu étendu que Mirabeau publia à Londres l'année suivante l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, dans lequel, traitant en politique et en législateur, des abus de cette innovation dangereuse, il fixa l'opinion et voulut, mais inutilement, sauver l'Amérique de ces chaînes frivoles.

Novateur ambitieux, tourmenté de la manie des conquêtes au-dehors, des réformes au-dedans, Joseph II, ligué avec la Russie et partageant ses rêves de commerce maritime, a prétendu rouvrir l'Escaut, relever Ostende et abaisser Amsterdam. Mirabeau lui oppose les *Doutes sur la liberté de l'Escaut*.

Ce même prince qui prétendoit affranchir l'Escaut, vouloit enchaîner ses sujets qui fuyoient de toutes parts ses expériences politiques. Mirabeau lui fit entendre de nouveau la vérité, et lui révéla que le seul lien des nations étoit la plus grande somme possible de bonheur.

Jusqu'à ce moment Mirabeau s'étoit renfermé dans les grandes conceptions de la po-

litique et en avoit posé les principes généraux. Il va se montrer homme d'État et administrateur.

Bientôt se succèdent, comme autant de traits de lumiere, ses écrits sur la *Caisse d'escompte*, sur la *Banque de Saint-Charles*, sur les *Actions des eaux*, sur toutes les branches du Crédit, sur toutes les sources de l'Agiotage.

Et il faut remarquer qu'il est un des premiers écrivains qui aient traité en France ces matières abstraites, qu'il a fait disparoître l'aridité du sujet sous la magie du style, et qu'il a exercé une grande influence en mettant l'esprit public sur la voie de ces questions traitées presque toujours avec la méthode de Smith et l'éloquence de Démosthènes.

« Je ne suis pas un grand spéculateur, » disait-il en parlant de ces écrits, mais » quand on sait bien les quatre règles, et » qu'on peut conjuguer le verbe *avoir*, on » est un aigle en finances. »

Le gouvernail des finances étoit alors dans les mains de M. de Calonne, ministre qui eut de grands talens sans aucune vertu publique. Calonne rendoit justice aux vastes moyens et au génie de Mirabeau, mais il redoutoit ses

succès. Il le fit exiler en Prusse, dans une mission obscure qui l'entouroient de dangers sans gloire.

C'est là que Mirabeau prépara son utile et savant Ouvrage, *De la Monarchie prussienne*; là qu'il recueillit les détails de la misère intérieure de ces grandeurs éblouissantes; là qu'il vit de près les cordes grossières et foibles qui faisoient mouvoir les décorations de la scène du monde.

On a dit, et cela est vrai, qu'il avoit acheté du major M..... les matériaux de cet ouvrage : mais la disposition, mais le style, mais les principes philosophiques dont il étincelle; mais l'admirable portrait du grand Frédéric, appartiennent et ne pouvoient appartenir qu'à Mirabeau.

Il employa avec succès les secrets de cette *science* qu'on appele honnêtement *diplomatie*; corrompit des commis, se procura des pièces rares et des correspondances, sacrifia à propos des subalternes, ressorts odieux mais sûrs, et donna au Ministère français de grands moyens dont on ne se servit pas.

Il s'agissoit d'empêcher l'invasion de la Hollande par les troupes prussiennes : on sait comment elles couvrirent de leurs baïon-

nettes le despotisme stathoudérien, ébranlé d'une commotion intérieure, suite de celle de l'Amérique, et comprimée par une intrigue ou plutôt par une comédie militaire.

Entr'autres pièces, Mirabeau s'étoit procuré un état statistique secret de l'Allemagne. L'embarras étoit de le traduire; mais sa maxime favorite étoit qu'on faisoit ce qu'on vouloit. Il en donna la preuve, et avec un secrétaire français qui ne savoit pas l'allemand, et un valet de chambre allemand qui ne savoit pas le françois, à l'aide du dictionnaire il traduisit ce tableau statistique dont il fit passer à Louis XVI des copies. On croit que ce manuscrit est entre les mains du ministre Talleyrand-Périgord.

Le génie du Grand Frédéric apprécia celui de Mirabeau. Guillaume remplaça Frédéric, ou pour nous exprimer plus exactement, lui succéda. A son avénement au trône, il reçut de Mirabeau une lettre qui renfermoit les leçons de la plus haute politique et de la plus saine morale.

Le cabinet de Berlin, devenu alors le point de mire et le foyer de toutes les intrigues de l'Allemagne et de l'Angleterre, fut obsédé. On persuada au roi que Mirabeau s'immis-

succès. Il le fit exiler en Prusse, dans une mission obscure qui l'entouroient de dangers sans gloire.

C'est là que Mirabeau prépara son utile et savant Ouvrage, *De la Monarchie prussienne*; là qu'il recueillit les détails de la misère intérieure de ces grandeurs éblouissantes; là qu'il vit de près les cordes grossières et foibles qui faisoient mouvoir les décorations de la scène du monde.

On a dit, et cela est vrai, qu'il avoit acheté du major M..... les matériaux de cet ouvrage : mais la disposition, mais le style, mais les principes philosophiques dont il étincelle; mais l'admirable portrait du grand Frédéric, appartiennent et ne pouvoient appartenir qu'à Mirabeau.

Il employa avec succès les secrets de cette *science* qu'on appele honnêtement *diplomatie*; corrompit des commis, se procura des pièces rares et des correspondances, sacrifia à propos des subalternes, ressorts odieux mais sûrs, et donna au Ministère français de grands moyens dont on ne se servit pas.

Il s'agissoit d'empêcher l'invasion de la Hollande par les troupes prussiennes : on sait comment elles couvrirent de leurs baïon-

nettes le despotisme stathoudérien, ébranlé d'une commotion intérieure, suite de celle de l'Amérique, et comprimée par une intrigue ou plutôt par une comédie militaire.

Entr'autres pièces, Mirabeau s'étoit procuré un état statistique secret de l'Allemagne. L'embarras étoit de le traduire; mais sa maxime favorite étoit qu'on faisoit ce qu'on vouloit. Il en donna la preuve, et avec un secrétaire français qui ne savoit pas l'allemand, et un valet de chambre allemand qui ne savoit pas le françois, à l'aide du dictionnaire il traduisit ce tableau statistique dont il fit passer à Louis XVI des copies. On croit que ce manuscrit est entre les mains du ministre Talleyrand-Périgord.

Le génie du Grand Frédéric apprécia celui de Mirabeau. Guillaume remplaça Frédéric, ou pour nous exprimer plus exactement, lui succéda. A son avénement au trône, il reçut de Mirabeau une lettre qui renfermoit les leçons de la plus haute politique et de la plus saine morale.

Le cabinet de Berlin, devenu alors le point de mire et le foyer de toutes les intrigues de l'Allemagne et de l'Angleterre, fut obsédé. On persuada au roi que Mirabeau s'immis-

çoit plus qu'il ne lui convenoit dans les mystères de l'Etat, et on lui signifia l'ordre de partir en vingt-quatre heures. Il l'exécuta sur-le-champ.

Il rassembla avec peine assez de fonds pour faire sa route : il s'arrête à Nancy à une représentation de Didon, devient amoureux de l'actrice, perd auprès d'elle une nuit et sa bourse, part, emprunte celle de son sécrétaire; elle s'épuise; une roue de la voiture casse au Bourget, il laisse là la voiture, le secrétaire, les papiers, et revient à Paris à pied et sans un sou.

A son arrivée en France, il avoit vu les premiers éclairs de l'orage dont il avoit depuis long-temps prédit et calculé les causes, les développemens et les dangers. Une cour aveugle et corrompue creusoit dans son délire l'abîme où elle devoit s'engloutir. Elle ne vivoit que de déprédations, d'exactions, d'artifices; les véritables sources de la prospérité publique étoient fermées ou empoisonnées; et les plaies de l'Etat, envenimées et agrandies, devenoient incurables, livrées qu'elles étoient aux plus dangereux comme aux plus misérables palliatifs.

Les notables étoient convoqués, et Mira-

beau avoit écrit : Je m'honorerois d'être le secrétaire de cette grande Assemblée. Les circonstances favorisoient tout le développement de son génie. Il en imprima le cachet à sa *Dénonciation de l'Agiotage.* Là, burinant avec une plume de fer les excès, les crimes de l'agiotage, le dévouant dès son berceau à l'exécration, invoquant la verge des loix, et montrant à son siècle la honte, aux générations suivantes les malheurs, au gouvernement la tombe entr'ouverte, magistrat de l'opinion publique, il fit à-la-fois acte de talent, de courage et de civisme. C'étoit Hercule étouffant Cacus.

En attaquant ce fléau privilégié, il révéloit le secret de l'Etat, il dressoit l'acte d'accusation de la puissance. Elle le frappa d'une lettre-de-cachet. Il sut se soustraire à cette réponse de l'autorité, et publia la *Suite de la dénonciation de l'Agiotage.* Ses destins commençoient; il fit trembler la tyrannie.

Une idolâtrie universelle dressa la statue de Necker, de Necker dont la réputation commença par un éloge de Colbert qu'il avoit publié, mais que Thomas avoit fait. Mirabeau démontra mathématiquement et

par la logique des chiffres, l'ignorance, non-seulement en politique, mais en finances, de cet homme qui prit le caractère pour du talent, que les financiers ont appelé un bel esprit, et que les beaux esprits ont nommé un financier. La France et l'Europe ont ratifié le jugement que Mirabeau en porta dans ses Lettres à Lacretelle et à Cérutti.

La liberté germoit en France et expiroit en Hollande. Mirabeau publia la brûlante philippique, intitulée : *Avis aux Bataves.*

Nous ne passerons pas sous silence deux autres ouvrages dictés par un amour éclairé de l'humanité, les *Observations sur la maison de Force, appelée Bicêtre*, écrit dans lequel Mirabeau esquisse une théorie lumineuse de la Législation pénale ; les *Conseils à jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation*, remarquables par la précision, la profondeur des idées et par le ton de dignité imprimé à ces préceptes.

Il avoit traité les questions les plus hautes de l'administration et de la politique isolément et selon que les circonstances provoquoient ses idées : un cadre plus vaste manquoit à leur entier développement ; il le trouva et le remplit dans son livre *De la*

Monarchie prussienne (1788). Il dédia cet Ouvrage à son père, et il s'honora lui-même par cette dédicace.

« J'ai tâché, lui disoit-il, de ne traiter que » des sujets sur lesquels il est nécessaire que » l'opinion publique soit fixée. Je n'ai montré » dans leur discussion, ni foiblesse, ni préjugé. J'ai oublié que le hasard m'avoit fait » noble, que les circonstances m'avoient fait » pauvre, qu'une longue suite de malheurs » sembloient me faire dépendant. J'ai secoué » ces fers. Je me suis imposé la loi de ne » dépendre que de la raison et de la justice, » j'y suis parvenu; de ne dire que ce que » je croirois, la justice et la vérité. J'ai eu » le bonheur d'éprouver que cette disposition seule suffisoit pour donner quelque » poids et quelque gloire. »

Ce fut sur ces titres qu'il s'appuya pour monter aux États-Généraux.

Il importoit à ceux qui craignent l'opinion publique, de l'égarer et d'éteindre son plus redoutable fanal. Le mystère diplomatique de la mission de Mirabeau servit de pâture à la méchanceté. Frappant plus haut que ses ennemis, il opéra la diversion la plus inattendue, en publiant *l'Histoire secrète de la cour*

de Berlin. On y vit à nu, d'un côté la bassesse, l'intrigue et la corruption des grands; de l'autre, la pose noble et ferme d'un athlète des principes. La cour frémit, et ne se méprenant pas sur le but de cette mesure, elle opposa l'autorité : le Parlement condamna l'Ouvrage et l'Auteur; mais il étoit absous par le peuple, et mis, par cette autre puissance, sous la sauve-garde de la liberté.

Le Drame des Etats-Généraux commençoit. Mirabeau partit pour la Provence : exclu des Assemblées de la noblesse par les grands possesseurs de fiefs, il ouvrit une boutique de marchand de draps, et fut nommé par les communes; il arbora l'étendart populaire : on crut voir Marius.

Cet art, trop exercé depuis, de préparer des contre-coups et de chercher, dans des révoltes convenues contre l'autorité, les moyens et les ressorts de l'autorité, fut mis en œuvre. Une disette factice poussoit la fougueuse population de Marseille vers un mouvement; la cour avoit compté que Mirabeau y prendroit part et l'attendoit à ce piége. Il le sentit : il plaida devant l'autorité la cause du peuple, et devant le peuple, celle des loix, le besoin de l'ordre, la nécessité du calme et des sacrifices.

Le

Le peuple le porta en triomphe, et ici cette expression est une image fidelle et foible de l'enthousiasme qu'il excita.

Il fut nommé aux Etats par les deux communes d'Aix et de Marseille.

Il y siégea à 39 ans, fort de sa réputation, de ses études immenses, de ses longs travaux, d'une grande connoissance des hommes et des choses.

Il fut en quelque sorte le Jupiter Olympien de l'Assemblée, maîtrisant ou déchaînant à son gré les orages, non moins adroit politique que législateur habile.

Ceux qui desireront parcourir les détails de ses travaux à l'Assemblée, pourront consulter la collection publiée par M. Etienne Méjean, sous le titre de *Collection des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'assemblée nationale*; ou l'édition qui a paru chez *Buisson*, sous le titre de *Mirabeau peint par lui même*.

Résumant très-rapidement des fait connus, nous nous bornerons à rappeler l'influence qu'il exerça hors de l'Assemblée sur les actes principaux de la révolution : *l'insurrection, le désarmement des troupes*; ... *l'organisation de la garde nationale*... Dans l'Assemblée, sur les mouvemens et sur les opinions : *la*

réunion des trois ordres ; . . la résistance au pouvoir absolu : « Allez dire à ceux qui vous » ont envoyé que nous sommes ici par la vo- » lonté du peuple, et que nous n'en sortirons » que par la puissance des baïonnettes » . . . L'anéantissement des distinctions, des pri- vilèges et des droits féodaux ; . . . la garantie de la dette publique ; . . . la vente des biens du clergé ; . . . la réforme du système moné- taire ; . . . la liberté de la presse et des théâ- tres ; . . . la constitution... Il ne fut étranger à aucun de ces grands travaux, et s'il n'en fournit point toujours les matériaux, il contribua du moins à les ordonner.

Faire l'éloge de ses discours, ce seroit faire l'éloge de l'éloquence même. On les a rassemblés en quatre et cinq volumes *in*-8°.

Tout, dans Mirabeau, cette puissance oratoire, étoit marqué au coin de la force : sa tête, ses conceptions, son éloquence, son débit, son geste, sa voix, sa physionomie, son buste, sa pose.

A quelque hauteur que l'on ait depuis porté l'édifice constitutionnel, convenons qu'il y avoit à l'élever ensuite moins de difficultés qu'à ébranler sous les premiers coups, cette masse antique de préjugés, de

notions, d'habitudes, de rapports, qui debout depuis quatorze siècles, écrasèrent en tombant, les athlètes qui en secouèrent les colonnes.

Cet astre politique parut au milieu de sa carrière stationnaire ou rétrograde, et des nuages couvrirent son disque.

Les rues retentissoient de la *grande trahison du comte de Mirabeau;* il échappa avec peine à la fureur populaire, et c'est alors qu'il s'écrioit à la tribune : « Je sais que la » roche Tarpeïenne est auprès du Capitole » : mot heureux dont il s'empara et qui appartenoit à un de ses collègues.

La cour avoit accusé Mirabeau d'être l'auteur de l'insurrection du 6 octobre : le parti populaire l'accusa d'avoir transigé avec la cour.

Et ces deux accusations contradictoires paroissent fondées ! et ce qui semble non moins contradictoire, et ne l'est pas cependant, c'est que la clef de la conduite de Mirabeau se trouve dans son caractère et dans ses principes.

Il vouloit la révolution, mais il la vouloit avec tous ses moyens ; il la vouloit pour arriver à une constitution : cette constitution, il la concevoit monarchique dans les

circonstances : il avoit à cet égard fait sa profession de foi politique à la tribune, lorsqu'il disoit : « Nous sommes une nation » vieille, et sans doute trop vieille pour » notre époque ; nous avons un gou- » vernement préexistant, un roi préexis- » tant, des *préjugés préexistans* ; il faut, » autant qu'il est possible, assortir toutes » ces choses à la révolution, et sauver la » soudaineté du passage. Il le faut jusqu'à » ce qu'il résulte de cette *tolérance* une » violation pratique des principes de *la* » *liberté* (il auroit dû dire souveraineté) » *nationale*, une dissonnance absolue dans » l'ordre social. Mais si l'ancien ordre de » choses et le nouveau laissent une lacune, » il faut *lever le voile et marcher* (1) ». .

Si le tems et l'opinion eussent, dès-lors, été mûrs pour la république, il auroit sans doute été républicain, celui qui, au moment où Camille-Desmoulins proposa pour la cocarde, ou le vert, symbole d'espérance, ou le bleu, couleur de la république Américaine, s'écria : « Ils n'auront pas l'esprit de prendre » le bleu ! » celui qui disoit tout haut : « S'il

(1) Coll. des trav. à l'Ass. Nat., t. II, p. 148.

» arrivoit un événement, ils seroient bien » embarrassés ; moi seul j'ai dans ma tête un » plan de république, et je puis faire face » à tout. »

A cette époque, on s'étoit plus occupé des questions sur la *division des pouvoirs*, que de la grande et fondamentale question de la *souveraineté du peuple*. Ce système que la monarchie convient aux grands états, avoit séduit les esprits plus frappés de ce qui existe que de ce qui peut exister. La révolution, dirigée par les hommes plus que par les théories, étoit circonscrite dans le cercle d'une constitution monarchique. Nul ne voyoit, ne prétendoit au-delà.

Deux factions se heurtoient et partageoient la France. Les premiers qui luttent encore aujourd'hui contre ses triomphes, défendoient la royauté absolue. Les seconds réclamoient une constitution ou plutôt la division des pouvoirs. Ces derniers, d'accord sur les bases de ce plan, ne l'étoient point sur les moyens. Les uns plaçoient le succès dans la terreur inspirée à la cour et dans son intérêt même ; les autres l'attendoient d'un changement dans la dynastie, et ici la faction se subdivisoit en partis voués à d'Orléans, à l'Angleterre et

à l'Espagne, dont les prétentions secrètes subsistèrent long-temps.

Mirabeau pencha entre ces partis, et les considéra plutôt comme ses instrumens que comme ses mobiles.

J'aime mieux expliquer par sa politique que par sa corruption son rapprochement, ses liaisons avec la cour, et ce mot qui termina une conférence avec Louis XVI : « Marchez » de bonne foi dans le sentier de la consti- » tution, ou résolvez-vous à voir recom- » mencer la révolution ». Et ces mots si connus : « Je combattrai les factieux de » quelque côté qu'ils soient ; » Et : « J'em- » porte avec moi le deuil de la monarchie, » les factieux s'en partageront les lambeaux. »

Il faut lui reprocher aussi de s'être opposé au premier essor de la révolution de Liège et du Brabant, où les échecs de la liberté avoient un contre-coup au cœur de la France.

La cour crut avoir enchaîné Mirabeau tout entier ; mais il avoit donné trop d'ôtages à la Liberté pour conspirer ouvertement contr'elle. Il reparut aux Jacobins, dont il avoit abandonné les séances, subit à ce tribunal politique une censure sévère, protesta de son dévouement à la cause publi-

que, et déclara « qu'il mourroit Jacobin. »

Il fut perdu auprès de la cour et du parti populaire pour avoir paru les servir à moitié : les deux partis conjurèrent sa perte, et s'accusèrent réciproquement de sa mort.

Plusieurs personnes et même des officiers de santé, avoient répandu l'opinion que Mirabeau mourut empoisonné : on fut jusqu'à indiquer le breuvage fatal. Après de nouvelles recherches, je finis par me ranger à l'avis de ceux qui ont attribué la fin prématurée de cet homme extraordinaire, à l'excès réuni des travaux et des plaisirs. « Son imagination » ardente, dit très-bien un écrivain, lui faisoit » exagérer le roman des voluptés. » Il en paroissoit insatiable, l'art des courtisannes même avoit peine à égaler ses desirs. Cette irritation factice, cette énergie momentanée achevèrent d'épuiser les sources de la vie : on sait qu'avant de tomber malade, il avoit consacré plusieurs nuits aux doubles orgies de Bacchus et de Cythérée, dans la petite maison d'une danseuse célèbre, qui en a reçu le surnom de tombeau de Mirabeau.

Nous pensons absolument comme Voltaire, qui le premier des historiens s'est élevé avec

une moralité profonde, contre ces accusations beaucoup trop hasardées, d'assassinats et d'empoisonnemens; nous pensons qu'il faut, pour l'honneur de l'humanité, refuser d'y croire.

Le rapport des médecins et entr'autres du célèbre Cabanis, repousse tout soupçon. On reconnut que le siége principal de la maladie avoit été autour du cœur. On trouva sous le péricarde, une humeur jaunâtre et opaque, des caillots de sang, et des concrétions lymphatiques.

On remarqua qu'il avoit le crâne d'une grande capacité, et la cervelle volumineuse; on avoit déjà fait cette observation sur Voltaire. Le citoyen Sue, conserve dans son Muséum la cervelle de Mirabeau.

Il se montra sublime à ses derniers momens; il sembloit jouer avec son immortalité, et on peut lui appliquer le vers de Lucain:

Seque probat moriens.

Et aujourd'hui même que ces anecdotes sont connues, nous ne craignons pas d'en affoiblir l'intérêt en les citant de nouveau. Pujoulx,

auteur de quelques ouvrages dramatiques, les plaça avec succès sur la scène (1). Mirabeau ne digéroit plus ; et il disoit de son estomac : » Quand le premier fonctionnaire est mau- » vais, il faut finir. »

La veille de sa mort, il reçut les députés de l'Assemblée, apprit que l'ordre du jour étoit *les successions*, et annonçant un travail sur cette matière : « Il seroit piquant, disoit- » il, de lire contre les testamens l'opinion » d'un homme qui auroit fait son testament » la veille ! »

Il légua ses travaux à l'amitié de l'évêque d'Autun.

Il étoit entouré et soigné par ses amis. Je cite leurs noms, autant pour honorer sa mémoire que la leur ; c'étoient : Champfort, Frochot, Lamark, Cabanis, Talleyrand.

La consternation étoit générale. L'intérêt de tous les partis parut se fondre dans un seul sentiment, celui de sa perte ; on voyoit alternativement entrer et sortir de chez lui les messagers de la cour, les députés des Jacobins. « Il m'est doux, disoit-il, d'avoir

(1) *Mirabeau à son lit de mort*, drame représenté sur le théâtre Feydeau.

» vécu pour le peuple ; il m'est glorieux de
» mourir au milieu du peuple. »

A un valet-de-chambre : « Soulève ma
» tête ; tu n'en porteras pas toujours une
» pareille. »

A une domestique en pleurs : « Que t'im-
» porte de ne plus entendre crier : Grande
» motion de M. de Mirabeau ? tu es pauvre
» et je te laisse une rente. »

Le canon gronde : « Sont-ce déja les
» funérailles d'Achille ? » Des convulsions lui ôtent la parole. Il écrit : « Croyez-
» vous que le sentiment de la mort soit si
» douloureux ? » On se tait. — « Lorsque
» l'opium ne pouvoit être donné sans avancer
» une destruction encore incertaine, c'eût
» été un grand crime que de l'administrer ;
» mais lorsque la nature a abandonné une
» malheureuse victime, lorsqu'un phénomène
» seul pourroit le rappeler à la vie, lorsque
» l'opium même n'empêcheroit pas ce phé-
» nomène s'il avoit à exister, comment
» peut-on avoir la barbarie de laisser expirer
» son ami sur la roue ? »

On se tait. — Il arrache le papier, et écrit en gros caractères : *dormir*.

La parole lui revint : son imagination,

Ébranlée par des secousses violentes, sembloit avoir acquis plus de mobilité : il parla pendant près de dix minutes, et arracha les larmes de tous ceux qui l'entendoient. — « J'ai pour un siècle de forces et je n'ai » plus pour un instant de courage. »

Une convulsion l'arrête, il pousse un cri de douleur.... Il n'est plus.

Ce jour étoit le 2 avril 1791.

La nouvelle de sa mort fut annoncée de suite à l'Assemblée et reçue dans un morne silence.

D'abord la voix des douleurs et bientôt celle des passions se firent entendre.

« Nous le perdons, disoit Malouet, quand » il étoit visiblement revenu à l'ordre et aux » principes. »

Liancourt rappeloit : « Je combattrai les » factieux de tous les partis. »

Marat, de son côté, imprimoit : « Il fut » patriote un jour, et il est mort ! »

Les députations du peuple et des autorités constituées parurent à la barre. Pastoret, au nom du département, demanda et l'Assemblée décréta que Mirabeau recevroit les honneurs du Panthéon.

Les spectacles furent fermés comme dans un jour de calamité.

On donna à la rue où il demeuroit le nom de *rue de Mirabeau :* le génie des arts sculpta et érigea sur la porte de la maison qu'il habitoit, un trophée à la liberté.

La pompe de ses funérailles s'ordonnoit avec la plus grande magnificence.

L'Assemblée nationale se rendit au domicile de Mirabeau, où étoient déjà rassemblés le directoire du département, tous les ministres, le corps municipal, le corps électoral, plusieurs municipalités des environs de Paris, les présidens et comités des 48 sections, des députations de tous les états. Quand le convoi funèbre se mit en marche, douze mille garde nationaux prirent le cortège entre deux files. Le convoi étoit fermé par quatre mille citoyens vêtus de noir.

Sur les boulevards, dans toute l'étendue du chemin, l'immense population de Paris sembloit se presser toute entière à terre, aux fenêtres des maisons, sur les toits, sur les arbres. Jamais la mort n'attira tant de spectateurs à un si magnifique et si lugubre spectacle.

La marche si lente de ce convoi devint

plus funèbre lorsque la nuit tomba, et qu'on entendit dans les ténèbres une musique lugubre, interrompue par les sons déchirans du *tam tam*.

Dans l'intérieur de l'église et au milieu des cérémonies, les gardes nationaux déchargèrent leurs armes dans un salut militaire : et tel fut l'effet des retentissemens redoublés et prolongés par les voûtes du temple, qu'on crut que le temple lui-même alloit s'écrouler sur le cercueil.

Cette douleur publique, vraie dans sa démonstration, unanime dans son expression, vaste, imposante dans ses témoignages, fut le plus beau cortège de cette pompe funèbre, dont nulle cérémonie connue n'a égalé la majesté.

Cérutti prononça à Saint-Eustache l'oraison funèbre de Mirabeau, Cérutti, citoyen estimable, mais bel esprit sans profondeur.

Des républicains sévères blâmèrent ce luxe funéraire et demandèrent ce qu'on auroit fait pour la vertu ? Mirabeau avoit assez de vertu politique pour justifier son apothéose. On se proposa d'ailleurs d'élever les honneurs populaires sur les distinctions aristocratiques.

Pétion aussi refusa d'assister à ses funérailles, et le nom du vertueux Pétion est actuellement tombé bien bas.

Ce fut par les soins du général Carteaux que le célèbre Houdon modela, après sa mort, ce buste où tout Mirabeau respire. Barnave donna l'idée d'y graver sa réponse à M. DE BREZÉ : « Allez dire à ceux qui » vous ont envoyé que nous sommes ici » par la volonté du peuple, et que nous n'en » sortirons que par la puissance des baïon» nettes. »

Les arts éternisèrent son image. Une foule de Peintres, de Sculpteurs, de Graveurs la reproduisirent sur la toile ou sur le marbre. Le public distingua le portrait de Mirabeau par *Boze*.

Les poëtes furent moins heureux : nous ne connoissons rien qui soit digne d'être cité. Nous fîmes prononcer sur un théâtre, où l'on inaugura son buste, ces vers plus énergiques que corrects : . . . .

Oui, sa tombe est un temple !..... Ombre auguste
et chérie !
Là, ton nom seul combat encor pour la patrie;
Là, de l'humanité le sage défenseur
Se sentira couvert des rayons de ta flâme.

Le despote y craindra d'éveiller ta grande ame :
De ta cendre en courroux sortiroit un vengeur.

Chénier publia une ode ; Dorat-Cubières, un poëme, et Fiévée une épitaphe.

Mêlons à ces éloges une juste critique et montrons l'homme derrière le héros.

Il en est peu qui aient osé parler d'eux-mêmes avec aussi peu de modestie que le faisoit Mirabeau ; il profitoit volontiers de toutes les occasions qui se présentoient de compter ses avantages.

Il pensoit qu'on ne vaut que ce qu'on s'estime soi-même ; il disoit avec la meilleure foi du monde, que s'il se mettoit en tête d'être empereur des Tartares, il le seroit.

A force de tendre à la grandeur, il en atteignit et en inspira le sentiment. Son orgueil même entra dans les causes de ses succès.

Il quitta le dernier le costume de député du Tiers-Etat, et dans son intérieur domestique il se faisoit appeler M. *le Comte*.

Il méprisoit les hommes : il n'y a qu'un pas, un pas insensible du mépris des hommes à celui des principes le plus uniformément reçus parmi eux. Et en effet, une fois élevé au-dessus de l'opinion publique, on n'offre

plus de garantie à la société. Les services même qu'on peut lui rendre sont tous entachés de la marque de l'intérêt personnel et la dispensent de toute reconnoissance.

Mirabeau eut toutes les passions, excepté celles de l'avarice et de l'envie. Il contempla la corruption universelle et la partagea.

Né en Suisse, en Amérique, où les mœurs publiques sont en honneur, il auroit eu des mœurs par esprit national, par esprit de vanité même : la prééminence des vertus l'eût tenté.

A Versailles, tantôt des créanciers faisoient arrêter son carrosse au milieu de la rue, tantôt les voisins accouroient aux cris d'une fille qu'il battoit, et ces basses violences, ces excès honteux il se les permit souvent envers ces êtres intéressans et doux, qu'il appeloit si bien *des êtres de séduction.*

Il abandonna Sophie qui le trahit. Sophie, trompée à son tour par un nouvel amant, chercha la mort et la trouva en s'étouffant dans la vapeur du charbon. Ainsi, dans sa famille, dans son intérieur, Mirabeau sema et recueillit les malheurs. Sous ce point de vue, son existence fut pénible et abreuvée d'amertumes. Tels sont les fruits amers des passions désordonnées.

Nous

Nous terminons ces détails que nous aurions pu étendre si nous avions eu pour but de satisfaire les passions ou la malignité publiques : ce que nous avons tracé dessine la physionomie et le caractère de Mirabeau. Notre tâche est remplie. Nous fermerons cette notice par les jugemens qu'il a portés sur ses contemporains, et sur lui-même.

Il n'aimoit ni les Lameth, ni Barnave, ni Duport. Sur Barnave : « C'est un bel arbre » qui deviendra un jour mât de vaisseau » ; mais ce mot appartenoit à Camille Desmoulins. Il les estimoit. Décrété par le Châtelet, il dit : « Je serai abandonné par mes amis » et défendu par mes ennemis. » Il ne se trompa point, et Alexandre Lameth déclarant aux Jacobins qu'il regardoit cette procédure indécente comme un essai de diffamation publique envers les auteurs de la révolution, protesta que dût-il rester seul il défendroit Mirabeau.

Sur Syeyes : « Cet homme dont le silence » est une calamité publique ; il a le tort de » ne point marcher en affaires avec les » hommes. »

Sur Robespierre : « Il ira loin ; il croit ce » qu'il dit. » Il lui lançoit du haut de la

tribune : « Les principes ne sont pas l'exagération des principes. »

Sur Pitt : « Le grand Pitt est mort tout » entier dans le lord Chatam » ..... « Ce Pitt est le ministre des préparatifs : il paroît gouverner beaucoup plus avec ce dont il menace qu'avec ce qu'il exécute. Je me flatte peut-être, mais j'aime à croire que si j'avois vécu, je lui aurois donné bien du chagrin. »

Il se jugea lui-même. « J'ai toujours été le plus affable des hommes avec mes inférieurs ; le plus poli et le plus ferme avec mes égaux, le plus haut et le plus fier avec mes supérieurs ; si c'est de l'orgueil, il est du moins noble. Mais le vrai est que je n'estime les hommes que par leur dedans et non par leur entour ; que je suis fier par le sentiment de mon courage, de ma force, de ma droiture, des injustices qui m'ont été faites ; que je suis peu humilié *par mes innombrables fautes et défauts*, parce qu'ils n'entachent en rien mon honneur ; que je suis orgueilleux de mon amante, très-mécontent de mes talens et de tout ce qui m'a valu des applaudissemens aussi futiles et peut-être aussi mensongers que cet amas d'injures et de calomnies dont on a voulu m'écraser : bon

ami, amant fidèle et dévoué, excellent citoyen, si on pouvoit l'être dans un pays esclave; estimable par le cœur, distingué par l'ame, modéré par l'esprit, inégal par caractère. Me voilà au vrai, au moins tel que je me vois, et je crois me bien voir..... » (1)

Mais ce portrait étoit envoyé à une amante et passoit par les mains d'un protecteur; il dut être flatté ou dessiné de profil.

Il y a une noble franchise dans ces aveux publics. « Sans doute, au milieu d'une jeu» nesse très-orageuse par la faute des au» tres et sur-tout par la mienne, j'ai eu de » grands torts, et peu d'hommes ont dans » leur vie privée donné plus que moi prétexte » à la calomnie, pâture à la médisance; mais » j'ose vous en attester tous, nul homme » public n'a plus que moi le droit de s'ho» norer de sentimens courageux, de vues » désintéressées, d'une fière indépendance, » d'une uniformité de principes inflexi» ble (2) . . . . . »

« Depuis long-temps mes torts et mes » services, mes malheurs et mes succès m'ont

(1) Lettres à Sophie.

(2) Collection des travaux à l'Assemblée Nationale, tome II, page 37.

» également appelé à la cause de la liberté ;
» depuis le Donjon de Vincennes et les différens forts du royaume, où je n'avois pas
» élu domicile, mais où j'ai été arrêté par
» différens motifs, il seroit difficile de citer
» un fait, un écrit, un discours de moi qui
» ne montrât pas un grand et énergique
» amour de la liberté. J'ai vu cinquante-
» quatre lettres-de-cachet dans ma famille ;
» oui, messieurs, cinquante-quatre, et j'en
» ai eu dix-sept pour ma part. Ainsi, vous
» voyez que j'ai été partagé en aîné de Nor-
» mandie. Si cet amour de la liberté m'a
» procuré de grandes jouissances, il m'a
» donné aussi de grandes peines et de grands
» tourmens. (1)

. . . . . .

« En moins de quatre années, et plaidant
» à-la-fois pour ma tête, pour mon pain,
» pour ma liberté, pour mon honneur, seul
» et sans appui, livrant des combats à des
» ennemis étrangers, à des ennemis d'in-
» térêt, à des ennemis littéraires, etc. etc.
» j'ai trouvé le temps d'écrire un ouvrage

(1) Collection des travaux à l'Assemblée Nationale, tome IV, page 106.

» sur les Lettres-de-cachet, des Considéra-
» tions sur l'ordre de Cincinnatus, un livre
» sur la situation actuelle des affaires politi-
» ques de l'Europe, des réflexions sur la
» caisse d'Escompte, etc. voilà ce qu'on peut
» faire avec des talens très-médiocres, une
» volonté forte, un penchant naturel a étu-
» dier le vrai et l'utile (1) ».

Il se montre enfin tout entier dans ses *lettres à Champfort*.....

« J'ai quitté trop tard mes langes et mon
» berceau. Les conventions humaines m'ont
» trop long-temps garotté ; et lorsque les
» liens ont été desserrés (car pour brisés ils
» ne le furent jamais) je me suis trouvé
» encore tellement chamarré des livrées de
» l'opinion, que les êtres environnans se sont
» également opposés à ce que je fusse l'homme
» de la nature au moment où j'aurois conçu
» qu'on peut rester tel même au milieu de
» la société ; d'ailleurs j'avois été trop pas-
» sionné, j'avois donné trop de gages à la
» fortune, et ce n'est pas au milieu des orages
» qu'on peut suivre une route déterminée.... »

Ce peu de mots explique ce contraste de

(1) Caisse d'escompte, page 15.

force et de foiblesse, de principes spéculatifs et d'irrégularités pratiques, que présente sa morale publique et privée.

Ses contemporains l'ont jugé sévèrement : soit justice, soit malignité, soit que sa supériorité les blessât, soit enfin que ses vices ressortissent par l'éclat même de ses talens, comme l'accident d'une difformité est plus sensible sur un beau corps, soit plutôt que la morale publique commandât à quiconque la respecte de la venger ; et c'est ainsi que viennent s'abaisser à son tribunal suprême les plus hautes réputations par un juste retour de cette opinion qui n'est jamais impunément bravée.

Mirabeau eut de Madame de Mirabeau un fils ; de madame Le Monnier une fille. Ils moururent en bas âge.

On rapporte qu'un voyageur errant parmi les ruines d'Athènes et les souvenirs de ses grands hommes, écrivit sur un fust brisé près de la tour de Démosthènes :

A MIRABEAU.

Béni soit l'homme qui respectera ces pierres.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES DE MIRABEAU,

COMPULSÉS ET ANALYSÉS.

Essai sur le Despotisme, suivi de l'*Avis aux Hessois*, et de la *Réponse aux Conseils de la Raison* (3e. édition, 1 vol. *in*-8°. 1792, chez Leiay); avec cette épigraphe :

Veritas filia temporis non autoritatis.

Histoire d'Angleterre; de madame Macaulay (traduit de l'anglais), les deux premiers volumes *in*-8°. Paris, Gattey.

Théorie de la Royauté; par Milton (Trad. de l'anglais). 1 vol. *in*-8°.

Des Lettres-de-Cachet et Prisons d'État (2 vol. *in*-8°. 1782. Hambourg.); avec cette épigraphe :

.....Non antè revellar
Exanimem quam te complectar Roma, tuumque
Nomen libertas et inanem prosequar umbram !
(Lucan.)

Erotica Biblion (1 vol. *in*-8°. 1792. Paris, chez Leiay); avec cette épigraphe :

Abstrusum excudit.

Le Libertin de qualité; 2 vol. *in*-12.

Ma Confession; in-8°. Paris.

L'Espion dévalisé; in-8°.

Mémoires et Factums dans le procès du comte de Mirabeau avec sa femme. 1784.

Conversation avec le Garde-des-Sceaux. Paris, 1784.

Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, suivies d'une *Lettre de Turgot*, d'une *Traduction d'un Ouvrage du docteur Price*, accompagnée de *Réflexions et de Notes* (1 vol. *in*-8°. 1785, Londres, J. JOHNSON); avec cette épigraphe :

> La gloire des Guerriers ne peut être complète, que lorsqu'ils savent remplir les devoirs de Citoyen.

De la Réforme des Juifs et sur Moïse Mendelsohn; 1 vol. *in*-8°. Londres, 1787.

Doutes sur la liberté de l'Escaut (*in*-8°.); avec cette épigraphe :

> *Bellum jure gentium perpetuæ pacis causâ*
> *Movetur..... gravina de orig. jur. 214.*

Lettre à l'Empereur Joseph II; in-8°.

De l'Usure; 1 vol. *in*-8°.

De la Caisse d'Escompte (1 vol. *in*-8°. 1785.); avec cette épigraphe :

> *Jam dabitur, jam jam, donec deceptus et exspes.*
> *Necquicquam fundo suspiret nummus in imo.*
> (PERSE.)

Lettre à Lecoulteux de la Noraye; in-8°.

De la Banque de Saint-Charles (1 vol. *in*-8°. 1785.); avec cette épigraphe :

> *Ploratur lacrymis amissa pecunia veris.*
> Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.

Sur les actions de la Compagnie des Eaux; in-8°.

A l'Écrivain de la Compagnie des Eaux ; in-8°.

Conseils à un jeune Prince (*in*-8°. 1788.) ; avec cette épigraphe :

Nimis enim verum est cui plus licet
Quàm par est, semper plus velle quàm licet.
(AULUSGELLIUS.)

Aux Bataves sur le Stathoudérat (*in*-8°.) ; avec cette épigraphe :

Vincet amor patriæ.
(VIRGILE.)

Lettre à Lacretelle, sur l'Administration de Necker ; 1787.

Dénonciation de l'Agiotage (1 vol. *in*-8°. 1787.) ; avec cette épigraphe :

Pensois-tu qu'un instant ma vertu démentie
Mettroit dans la balance un homme et la patrie ?
(VOLTAIRE.)

Suite de la Dénonciation de l'Agiotage (1 vol. *in*-8°. 1788.) ; avec cette épigraphe :

De salute publica nil desperandum.

Lettre sur Cagliostro et Lavater (1786, *in*-8°.) ; avec cette épigraphe :

Quantùm carminibus quæ versant atquè venenis
Humanos animos.....
(HORACE.)

De la Monarchie Prussienne (7 vol. *in*-8°. Londres, et Paris, chez MARADAN.) ; avec cette épigraphe :

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.
(TACITE.)

Histoire secrète et Anecdotes de la Cour de Berlin ; 2 vol. *in*-8°.

Lettre sur l'Éloge de Frédéric ; par M. de Guibert. 1788.

Observations sur Bicêtre, suivies de *Réflexions sur les effets de la sévérité des Peines* (1 vol. *in*-8°. 1788.); avec cette épigraphe :

Nunquàm aliud natura, aliud sapientia dicit.

Journaux traduits de l'anglais.

Correspondance avec Cérutti ; avec cette épigraphe :

Il est devenu difficile de tromper long-temps les hommes dans toutes les dispositions pratiques où leur fortune est intéressée ; et si c'est une grande faute de cœur que de le vouloir, c'est aussi une grande erreur de l'esprit que d'y prétendre.

NECKER, *Adm. des Fin.* (t. III, c. 26.)

Journal des États-Généraux.

Lettres à mes Commettans ; in-8°. 1789.

Courrier de Provence.

Collection complète des Travaux de Mirabeau à l'Assemblée Nationale ; publiée par Etienne MÉJAN (5 vol. *in*-8°. 1792. Paris, DEVAUX.), avec cette épigraphe :

J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau
l'homme de la liberté publique.....

Lettres originales de Mirabeau, écrites du Donjon de Vincennes, à Sophie de Ruffei, *marquise de* Monnier, *contenant un récit de ses malheurs, de sa vie privée, ses amours, etc. ;* publiées par MANUEL (4 vol. *in*-8°. 1792. Paris, GARNERY.) ; avec cette épigraphe :

In nos tota ruens Venus Cyprum deseruit.

Lettres à Champfort, et *Traduction d'une Dissertation allemande sur l'universalité de la Langue française,* 1 vol. *in*-8°. 1797. Paris, au Bureau de la *Décade Philosophique.*

Élégies de Tibulle, trad. par Mirabeau ; 3 vol. *in*-8°. Paris, BOZÉRIAN.

DIVISION

DE L'OUVRAGE (1).

Il renferme QUATORZE LIVRES *ou* SECTIONS *qui se rapportent à trois principales divisions ; savoir :*

L'ART SOCIAL ;
L'ÉCONOMIE POLITIQUE ;
LA PHILOSOPHIE.

Le *Tome premier* contient sept Livres, qui sont :

ART SOCIAL.

Liv. Ier. POLITIQUE.
Liv. II. INSTITUTIONS.
Liv. III. ÉDUCATION ; INSTRUCTION.
Liv. IV. MORALE PUBLIQUE.
Liv. V. LÉGISLATION CIVILE et PÉNALE.

(1) A la fin de chaque Volume, il y a deux Tables ; l'une Sommaire, des Articles contenus dans le Volume ; l'autre alphabétique et raisonnée, des Matières qu'il renferme.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Liv. VI. AGRICULTURE ; POPULATION.
Liv. VII. MANUFACTURES ; COMMERCE.

Le *Tome deuxième* renferme les sept derniers Livres ; savoir :

Liv. VIII. FINANCES ; REVENUS.
Liv. IX. SYSTÈME MILITAIRE.
Liv. X. DIPLOMATIE, ou POLITIQUE EXTÉRIEURE.
Liv. XI. *PHILOSOPHIE.*
Liv. XII. HISTOIRE.
Liv. XIII. LITTÉRATURE.
Liv. XIV et dernier. POLYGRAPHIE et PENSÉES DIVERSES.

PRÉFACE.

On exhuma Mirabeau du Panthéon pour y placer Marat.

Il me semble qu'alors le cadavre de Mirabeau dut se ranimer, et se lever d'indignation pour sortir de cette enceinte profanée.

C'est ainsi que, dans les grandes calamités, les statues des dieux s'ébranloient et abandonnoient leurs temples.

Mais il n'est pas au pouvoir d'un peuple ni d'un siècle de déshériter le génie de la portion de gloire acquise, même par de grandes erreurs.

Telle est la destinée de l'homme supérieur; il appartient à l'avenir. Tandis que son nom traverse les temps, l'envie se lasse et se tait, le reproche expire, les fautes s'effacent; il les couvre de la magnificence de son talent.

La critique des contemporains, d'autant plus sévères qu'ils sont moins irréprochables, compte les taches et néglige les beautés. A une certaine distance le

point de vue change, les teintes du lieu, du moment pâlissent; il ne reste que la part de tous les temps : l'homme disparoît, l'écrivain grandit.

Cicéron s'humilia aux pieds de César... Cicéron, le père de la patrie!..... Eh! qui peut cependant refuser l'estime à l'orateur philosophe, flambeau de l'Italie, au consul, au grand homme, l'appui de l'opprimé, la terreur des Verrès, des Clodius et des Catilina? Il s'absout par sa mort.

Faut-il vous proscrire, écrivains sublimes! toi son rival, toi Salluste chassé par le sénat, recherché par tes concitoyens, dégradé pour tes mœurs, honoré pour tes écrits, flétri comme un esclave, couronné comme un homme libre; toi, Sénèque, l'oracle du Portique et le précepteur complaisant de Néron?

Ne s'établit-il pas en votre faveur, et pour l'honneur de l'humanité, une consolante illusion qui, reportant sur vous-mêmes la dignité de vos écrits, recompose en quelque sorte vos traits, et les pare du charme des vertus que vous peignez?

Ainsi, dans ces derniers temps, rapprochant de l'urne sainte de Rousseau, celle du poète qui l'outragea (1), par une magnanime fiction, nous n'avons aperçu que l'harmonie des grands talens, la société du génie, leur influence réciproque et commune sur les progrès de la raison; enfin, leurs droits presque égaux à la reconnoissance des hommes, à l'immortalité qui se partage entre eux.

Admirable prérogative du talent! (et il n'y a pas de talent là où n'existe pas un amour véritable et éclairé de l'humanité) le Temps, par un effet irrésistible, émousse la pointe de ses traits dangereux, réforme, adoucit ce qu'il eut d'âpre et d'irrégulier, voile ce qu'il eut de difforme, et renforçant au contraire par l'hommage et le concert de l'opinion publique, ce qu'il présenta de louable, l'arme d'un nouveau pouvoir pour commander le bien.

Relevez-vous à cette idée, écrivains de tous les lieux et de tous les temps; sachez que votre destinée est d'éclairer le monde et de le rendre meilleur; que vous n'êtes point justiciables de vos contemporains;

(1) Translation des cendres de Voltaire et de J. Jacques au Panthéon.

qu'ils ne peuvent ni vous exhumer de l'histoire, ni vous arracher la vie des siècles. Sachez que votre mémoire est à vous; que vous seuls pouvez l'honorer ou la flétrir; que votre tribunal est dans votre cœur; que c'est le mensonge et la lâcheté qu'il faut craindre. Ne courbez ni sous les fers ni sous la chaîne bien plus pesante de l'opinion ou des récompenses. Planez par la pensée au-dessus des cachots et des grandeurs. — Si vous avez respecté les lois, honoré la patrie et vous-mêmes; alors, la postérité, détournant les yeux de vos involontaires erreurs, de vos chutes passagères, ne pèsera que votre gloire.

Un jour viendra où l'on s'étonnera qu'il ait été nécessaire d'insister sur le développement de ces vérités simples.

Mais il faut remarquer qu'ici la mémoire de l'homme célèbre se trouve liée à celle d'une grande révolution, et se place entre deux changemens de constitutions diverses, dont les partisans opposés le repoussent avec une égale chaleur de dissentiment; en sorte que, demeurant seul sur les ruines du système qu'il a détruit et du système qu'il a bâti, renversé

renversé lui-même avant que la démocratie fût assise sur ces doubles débris, pressé entre la Monarchie antique et la République naissante, repoussant l'une et l'autre, Mirabeau soulève à-la-fois contre lui et le siècle qui finit, et le siècle qui commence.

Les Tarquins le condamnent, et les Brutus l'accusent. Aux yeux des despotes, il est l'homme du peuple; aux yeux du peuple, il est l'homme des despotes. Tous le placent hors du point de vue. Il faudroit, retirant sa pensée du cercle des événemens qui ont suivi, et se reportant à ceux qui ont précédé, reprendre la chaîne confuse des hypothèses politiques, et décider sans préjugés, sans passion, si improviser en 1789 la République, sans aucun calcul des milieux et des résistances, n'eût point été la jouer et la perdre; si Mirabeau ne l'a pas mieux servie en la préparant : il faudroit dire quels étoient, sur-tout à cette époque, les moyens de remplir sans vide et avec précision la lacune immense entre le chaos de la Monarchie et la création de la République, à laquelle son génie a, sans doute, assisté par la pensée, et

dont ses talens étoient dignes de diriger la course sur cette mer vaste, orageuse, inconnue, à travers les monstres et les syrtes qui ont investi son berceau.

Si des esprits moroses s'obstinoient à flétrir ce génie puissant et créateur, nous demanderons à ces fiers républicains où ils étoient, ce qu'ils disoient, ce qu'ils faisoient, lors que Mirabeau, combattant corps à corps le despotisme, le terrassoit par des écrits immortels; lorsque, sous les chaînes, il conjuroit l'affranchissement de l'espèce humaine; lorsqu'au sein des cachots, il fondoit la liberté; nous demanderons à ces hommes, hier vils flatteurs, âpres censeurs aujourd'hui, quelle main leur ouvrit la barrière? Qui, nouveau Curtius, ferma l'abîme sous les pas du peuple romain, en se précipitant? Qui, le premier, organisa l'insurrection sainte contre le despotisme? Qui ébranla, renversa les bastilles? Qui détruisit les priviléges? Qui arbora l'étendart des communes, annonça et fit respecter leurs droits? Qui organisa les milices nationales, ce palladium de la liberté? Qui attacha à nos vaisseaux

le pavillon national et montra aux deux mers étonnées les couleurs de la liberté? Qui couvrit contre les baïonnettes la représentation sous l'égide de l'éloquence? Qui retint par la force de la parole la nation précipitée sur le gouffre béant de l'horrible banqueroute? Qui.....?

Ingrats! lorsque l'édifice est élevé, si les proportions se sont agrandies, si vous avez, hardis de la force des choses, formé un plan plus vaste, effacerez-vous le nom du premier architecte? et de cette hauteur imposante, n'apercevrez-vous plus la main qui posa les fondemens?

Mais nous anticipons ici sur l'histoire: impartiale, elle dira ce que Mirabeau fut, ce qu'il dut être.

Elevé dans une famille de Publicistes, nourri dans le berceau de la philosophie économique, frappé presqu'en naissant, des grandes discussions d'où dépendent le bonheur des hommes et le sort des Empires, entraîné par la voix secrète du génie et par un instinct impérieux vers ces objets sacrés et puissans, qu'un père fameux et que le siècle déjà mûr étalent devant sa pensée, éclairé tout-à-

coup par la lecture de Locke ; dès sa jeunesse Mirabeau conçut toute sa destinée. Citoyen, alors qu'il n'existoit point de patrie, il se considéra comme l'athlète et la sentinelle des droits des hommes en société, et se dévouant à l'apostolat de toutes les vérités courageuses, il déclara la guerre à toute espèce de tyrannie, aux préjugés de ceux qui gouvernent, la plus cruelle de toutes.

De-là cet indomptable ressort qui le relève à chaque pas ; qui, du sein des passions orageuses et désordonnées, le pousse à l'amour du beau et de l'honnête ; qui, transformant l'homme corrompu en auteur vertueux, semble placer dans la main d'Alcibiade ou de Phriné, la plume de Platon. Et c'est ainsi que, dominé par le génie qui le tourmente, il dépose jusque dans l'*Erotica Biblion*, les vues les plus austères sur les mœurs et les institutions ; de manière que la morale du philosophe semble appartenir à lui seul, et celle de Mirabeau à son siècle et aux circonstances.

De-là encore ces vues de création, dont la première idée appartient à d'autres écrivains, et qu'il a l'art de repro-

duire. Avide de vérité, il les attire à lui de toutes parts, pour les reverser en torrens; il utilise, il s'approprie les livres, les choses, les hommes. On lui en a fait un reproche : c'est un titre de plus, sinon à la gloire, du moins à notre reconnoissance.

Combien il seroit à désirer que les philosophes, et sur-tout les écrivains politiques, considérant, comme leur patrimoine commun, tout ce qu'on a dit avant eux de bon et d'utile, concourussent à le présenter sans cesse aux hommes jusqu'à ce qu'il fût généralement adopté! C'est sous cette constante intensité d'efforts que crouleroient les préjugés qui désolent la terre; c'est alors que la philosophie ne se borneroit plus seulement à détruire, mais éleveroit cet édifice dont les pierres gîsent encore éparses. Chaque esprit seroit fort de la puissance de tous, et riche de leurs découvertes communes. Au lieu de marcher isolés dans des routes particulières et écartées, tous les amis de l'humanité s'avanceroient de front et en phalange contre la tyrannie et l'ignorance.

Il appartient aux uns de découvrir les

vérités, et à d'autres de les commander et de les faire croire. Cela est si vrai, qu'en tout genre les inventeurs sont oubliés, tandis que le bienfait de l'invention est resté.

L'homme léger, passionné, mobile comme l'onde des temps, est tel que l'ont façonné les moules du lieu, du gouvernement, du siècle : que si un philosophe peut briser un anneau de ces pesantes chaînes, les anéantir, remonter contre le courant de ces institutions qui ont dépravé plusieurs générations aveugles et sourdes, c'est un effort infructueux s'il n'est immense, continu, général. Philosophes, régénérateurs des empires, pensez-y : les tyrans, les oppresseurs sont unis. Leur système est lié, concentré, perpétuel : la théorie du despotisme trouvée, perfectionnée depuis des milliers d'ans, a été suivie avec constance, et les trois-quarts de la terre sont couverts de deuil, de larmes et de sang.

Les prêtres de Memphis et ceux de Teutatès, Tibère, Philippe second, Robespierre se sont avancés par les mêmes moyens à la même tyrannie.

Osez donc tenter, pour le bonheur et l'affranchissement de l'espèce humaine, une ligue sainte et impérissable; que les philosophes s'unissent, se représentent, se continuent; qu'ils vivent moins dans eux que dans tous; qu'aucune grande vérité ne soit perdue; et qu'alors que l'un d'entre eux l'aura proclamée, elle retentisse par mille bouches; que ce cri multiplié devienne universel!

Il importe peu de savoir si Ulric Hubert, Althusius, Buchanan, ont les premiers posé les principes du contrat social avant Locke et Rousseau; si le précepteur d'Emile s'est enrichi des pensées de Plutarque, de Sénèque, de Montagne et de Buffon; si Paruta a développé avant Montesquieu les causes de la grandeur et de la décadence des Romains; si Mably commente Platon et les Anciens; si Mirabeau s'avance chargé des dépouilles de presque tous les philosophes, de presque tous les publicistes.

Il importe de savoir si l'opinion avancée par l'Homme d'état étoit la meilleure, et cette réunion de talens imposans qu'il traîne à sa suite, forme en sa faveur une présomption forte.

Il importe de savoir s'il résulte du principe une utilité directe ou éloignée.

Peut-être même est-il encore plus louable dans Mirabeau d'avoir préféré de présenter en administration des théories déjà développées, mais utiles, au rôle plus brillant de colorer des systèmes personnels dont l'avantage eût été moins présent.

Plût au ciel que l'on pût reprocher à tous nos législateurs cet honorable plagiat des vérités éparses dans Bâcon, Locke, Smith et Stewart!

Il nous reste à dire deux mots sur l'objet de cet Ouvrage.

C'est sur-tout les écrivains polémiques qu'il importe d'extraire. On sert leur mémoire, en détachant et en faisant ressortir du fond des circonstances fugitives, les traits de tous les lieux et de tous les temps.

Et s'il s'agit d'un écrivain constamment voué à la défense des principes de l'ordre social, c'est servir l'ordre social même.

On a publié avec succès l'analyse de

Buffon

Buffon, de Rousseau, de d'Alembert, de Thomas; mais leurs Ouvrages sont dans toutes les mains, leur esprit est dans la mémoire de tous les penseurs.

Il est une autre classe qu'il faut mettre à la portée de tous : je veux parler de cette classe, qui forme en quelque sorte l'artillerie et les troupes légères de la philosophie, qui fait aux préjugés une guerre de poste, qui s'occupe moins de rédiger les vérités en système et en corps de doctrine, que d'en faire l'application. Tels sont les Auteurs qui s'élèvent vers des vues générales, en se proposant des considérations particulières, et qui ont pris leurs sujets, plutôt dans le moment que dans le temps.

Ils sont comme ces pièces de monnoie qui ont du poids, mais qui n'ont plus cours : il faut faire le départ de l'alliage et les frapper à un plus bas titre, pour les remettre en circulation.

On sent que cette analyse n'offre souvent que des généralités, et cela explique comment plusieurs objets, d'ailleurs intéressans, n'ont point fait la matière de nos recherches.

P. S. Dans cette nouvelle Édition, l'on a conservé le texte de celle publiée en l'an V.

Plusieurs abus, contre lesquels Mirabeau s'élevoit, ne subsistent plus. Les rapports de la politique soit intérieure, soit extérieure, sont changés.

Il ne faut donc pas chercher dans ce livre, l'esprit du dix-neuvième siècle.

L'esprit de Mirabeau fut déterminé par l'influence du dix-huitième, auquel il faut le rapporter tout entier.

On a indiqué au bas des pages, celles qui correspondent à ces citations dans les différentes éditions de ses nombreux Ouvrages.

ESPRIT
DE
MIRABEAU.

LIVRE PREMIER.

ART SOCIAL OU POLITIQUE.

De la Société.

I. *Examen d'une opinion de Rousseau.*

La société est l'état naturel de l'homme, comme celui de la fourmi et de l'abeille; état fondé sur sa sensibilité, sur sa bienfaisance, sur son amour de la liberté, sur la haine des privations, sur l'expérience de l'utilité des secours réciproques, sur la crainte de l'oppression, ou en d'autres mots, du despotisme.

Quand on nieroit ces vérités de sentiment, je soutiendrois toujours que la durée de l'enfance humaine nécessite une société indé-

pendamment de l'instinct d'association commun à presque tous les êtres organisés. L'homme qui, dans aucun temps de sa courte durée, ne peut presque rien seul, est le plus dépendant des animaux pendant les douze premières années de sa vie. Il périroit certainement dans cet intervalle d'impuissance et de foiblesse, sans les soins de sa mère et la commisération de son père. Comment celui qui a prouvé si bien et si souvent que l'homme naissoit bon, peut-il croire qu'un être humain atteindra cet âge sans connoître ceux à qui il doit et la vie et sa conservation, et qui probablement exigeront de lui des secours auxquels ils ont de si justes droits? car les hommes n'accordent rien pour rien. Comment cet être doué d'organes sensibles, oubliera-t-il totalement ses bienfaiteurs? Comment aux approches de la vieillesse qui, chez les premiers humains, fut peut-être plus tardive, mais qui diminua cependant comme aujourd'hui les facultés, affoiblit les sens, etc., comment aux approches de la vieillesse de ses parens, le jeune sauvage ne sentira-t-il pas qu'il a une dette à payer? Cette *apathie machinale*, qui ne seroit troublée que par les sensations

directes et personnelles de l'individu, semble contrarier absolument le cœur humain, celui même dont on suppose la sensibilité le moins développée.

Si je m'abuse en jugeant, sans m'en appercevoir, de l'état de nature par les notions sociales dont je suis imbu, au moins ce sentiment d'union, de sensibilité, de reconnoissance que vous attribuez à la civilisation, est-il préférable à l'indifférence, ou plutôt au parfait oubli des bienfaits que vous supposez dans la nature. Ne doit-on pas en conclure que l'état de société vaut mieux pour l'homme, qu'il est le plus digne emploi comme le plus heureux résultat de sa perfectibilité ?

L'on aura beau subtiliser. Il est impossible de révoquer en doute l'existence d'une société nécessaire née d'abord au sein des familles, formée ensuite par la réunion de ces familles. Suivez la gradation des liens domestiques dans leurs différentes branches, et la succession rapide des besoins de l'homme, vous concevrez bientôt la formation d'une société immense, et vous direz bientôt avec un auteur vraiment méthodique et lucide : « que le problême le plus difficile à résoudre » seroit d'expliquer comment les hommes,

» vu la constitution physique et morale des
» deux sexes dans l'âge viril, dans l'enfance
» et dans la vieillesse, pourroient vivre long-
» temps dans l'état de simple multitude,
» sans aggrégations sociales (1). »

J'ose croire que je renverserois facilement ici, si c'en étoit la place, tous les exemples et les objections dont M. Rousseau s'est servi pour combattre avec tout l'art et tout l'esprit possible, ce système qui tient invinciblement à la longue débilité de l'enfance de l'homme, aux premiers et aux plus puissans sentimens du cœur humain.

Mais ce seroit un retour si humiliant sur soi-même, que la conviction la plus évidente d'avoir eu raison avec ses maîtres, que je suis très-éloigné de porter aucune sorte de présomption ou d'opiniâtreté dans cette discussion qui, selon moi, est purement oiseuse et tout-à-fait inutile. En effet, que l'homme, dans l'état de nature, répugne ou ne répugne point à la société, celle-ci n'en existe pas moins, et tous les livres possibles ne parviendront point à la dissoudre. Il vaut donc mieux s'efforcer de l'éclairer que lui montrer qu'elle a tort d'exister.

(1) Quesnay.

M. Rousseau, vivement affecté de la corruption des villes, prétend que les institutions sociales ont dégénéré de l'état de nature, et rendent les hommes plus malheureux.

Si nous embrassons cette opinion, tâchons de découvrir des remèdes ou plutôt des palliatifs à nos maux. Cette recherche est plus agréable à faire que la satyre des hommes et de leurs sociétés. Sénèque ne nous a pas appris une vérité bien intéressante, quand il a dit que la nature a départi à chacun sa misère, comme un art qu'il doit étudier. C'est la science des consolations qui intéresse les hommes.

Si, comme le plus grand nombre croit l'éprouver et le sentir, notre condition est préférable à celle des Caraïbes, craignons de décliner, et sur-tout étayons de principes la conservation des droits de l'homme, qui n'habitera plus probablement les forêts, quand la nature produiroit un nouveau Timon, aussi éloquent que M. Rousseau, pour le convertir à ce triste genre de vie.

Pour moi, je ne saurois me persuader que l'homme ait fait un mauvais marché en se rapprochant de ses semblables, lui qui se trouve réduit à ne satisfaire que ses besoins

les plus indispensables, et qui est incapable de se procurer les moindres jouissances, quand il ne peut employer que ses propres facultés. L'homme est le supplément nécessaire de la foiblesse de l'homme. L'on n'a pas trouvé dans tout le monde connu une race d'humains sans une sorte de société. Pourquoi, d'un pôle à l'autre, auroient-ils embrassé un genre de vie contraire à leur nature? L'usage de la parole est seul, comme l'a observé M. d'Aguesseau, une preuve sans réplique que l'homme est né pour la société. Non-seulement l'homme semble fait pour la société, mais on peut dire qu'il n'est vraiment homme, c'est-à-dire un être réfléchissant et capable de vertu, que lorsqu'elle commence à s'organiser; car, tant qu'il ne forme avec ses semblables qu'une association momentanée, il est encore féroce, dévastateur, et n'a guères que des idées de carnage, de bravoure, d'indépendance et de spoliation. C'est une vérité démontrée par l'histoire de toutes les incursions des hordes, justement surnommées barbares, qui n'étoient qu'un ramas d'hommes associés par leurs communs besoins auxquels leur patrie inculte ne pouvoit suffire, réunis par

l'instinct, dépourvus de principes et de loix, car elles ne se forment et ne s'établissent qu'en réfléchissant sur cet instinct qui, d'abord exclusif pour tel ou tel individu, parvient enfin à découvrir le respect inviolable dû aux droits de tous.

Soutenir que chaque individu a fait des pertes précieuses en se réunissant à d'autres individus, c'est à-peu-près faire le même raisonnement que celui qui diroit: « Celui » qui peut faire des avances de culture, » pour exploiter le sol où la nature l'a placé, » est plus pauvre que celui qui ne le peut » pas, parce qu'il fait cette dépense de plus. » L'avance qui reproduit est-elle donc une dépense?

Mais la comparaison n'est pas exacte; car les hommes n'ont rien voulu ni dû sacrifier en se réunissant en société; ils ont voulu et dû entendre leurs jouissances et l'usage de la liberté, par les secours et la garantie réciproques. Voilà le motif de la subordination qu'ils rendent à l'autorité souveraine, à qui le peuple a confié sa défense et sa police. Les citoyens conservent, dans la société bien ordonnée, toute l'étendue de leurs droits naturels, et acquièrent une beaucoup plus

grande facilité d'user de ces droits. Tout ce qui leur étoit permis dans l'état primitif leur est encore permis ; tout ce qui leur étoit défendu leur est encore défendu, et ce *tout* se réduit à garder et multiplier ses propriétés et à respecter celles d'autrui. La seule différence entre l'état primitif et l'état social, c'est que plus la société est complette, et plus chacun a de propriétés.

Telle est l'idée que je me forme de cette union, appelée société, que le penchant général de l'humanité, autant que ses besoins, a établie sur toute l'étendue de ce globe. Tout autre système, j'ose le dire, est moins conséquent, moins vraisemblable, moins avantageux à l'humanité (1).

(1) Ess. sur le Desp. p. 30.

II. *Principes du droit naturel ; formation des sociétés ; conditions indispensables de toute association humaine. Le respect des propriétés, ou la justice fondée sur la sensibilité phisique, l'amour de soi, et la raison, impérieusement exigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux, est le premier titre qui lie les hommes et le seul point de réunion nécessaire à la société.*

L'HOMME ne peut naître que par le moyen d'un autre homme : il ne peut aussi se conserver qu'à l'aide de son semblable, vu la longueur de son enfance et sa foiblesse individuelle. Il s'associe avec des êtres de son espèce, parce qu'il en a l'instinct, parce qu'ayant éprouvé qu'il doubloit sa force en s'aidant de ses deux bras, il a compris qu'il l'augmenteroit encore en les multipliant, parce que d'ailleurs il est né en famille, et que de la réunion d'une seule famille à l'aggrégation de plusieurs, il n'y a qu'un pas. Mais de quelque manière que se fasse cette association entre humains, l'objet de chaque individu est de résister à des fléaux destruc-

teurs qu'un être solitaire n'auroit pu braver, et de satisfaire plus aisément ses besoins journaliers.

On a donc raison de dire que la loi de subsistance est la loi de nature, puisqu'elle est en quelque sorte le titre de notre existence.

Mais le pouvoir de satisfaire nos besoins dépend absolument de notre *propriété personnelle*, c'est-à-dire, de la liberté complète d'employer nos forces, notre temps et nos moyens à la recherche de ce qui nous est utile. La propriété personnelle est donc notre premier droit, comme notre premier devoir est de la conserver et de la défendre. L'association de plusieurs hommes ne peut porter que sur ce devoir et sur ce droit.

Les contractans, si l'on peut parler ainsi, assurent leurs droits réciproques pour prix des devoirs et des services respectifs auxquels ils s'engagent les uns envers les autres; cette convention tacite, qui n'est pas un contrat social, comme quelques philosophes l'ont prétendu, est simplement la loi de nature, l'intention manifeste des associés, leur intérêt évident, parce que *l'homme ne peut que par le nombre, n'est fort que par*

la réunion, n'est heureux que par la paix (1).

Les hommes qui seroient les plus malheureux et les plus dénués de tous les êtres, sans la raison et la société qui la développe, la perfectionne et l'applique; les hommes, munis de ces deux armes accordées à eux-seuls, cherchent à étendre leurs propriétés et à multiplier leurs jouissances. L'inégalité des dons de la nature et la variété des circonstances les aide diversement à y réussir. Ils n'ont pas tous la même force, la même intelligence, les mêmes talens..... mais ils ont tous les mêmes besoins et les organes nécessaires pour satisfaire à ces besoins. L'entière propriété personnelle, ou la liberté, est donc le droit de tous, puisqu'elle est nécessaire à tous; et c'est en cela que les hommes sont et seront à jamais égaux: c'est là ou du moins ce doit être la mesure commune de la société. Un des principaux objets de l'association est d'empêcher que ce sentiment qui porte chacun à multiplier ses jouissances, ne dégénère en cupidité; que l'inégalité naturelle ou accidentelle qui

(1) Buffon.

donne à quelques-uns des facilités refusées aux autres, ne devienne oppressive ; c'est en un mot d'obliger tout homme, quel qu'il soit, à respecter les propriétés d'autrui. Tel est ou devroit être le but de toutes les institutions humaines qui varient et se multiplient selon les divers moyens de subsistance qu'emploient les sociétés plus ou moins industrieuses et civilisées. Les hommes vivront en communauté ou établiront des propriétés foncières ; ils se nourriront des productions spontanées de la terre ou s'adonneront à la chasse et à la pêche ; ils élèveront des troupeaux ou inventeront et perfectionneront l'agriculture ; mais dans tous les cas, le respect naturel de leurs droits sera le gage nécessaire de leur union, qui, quoi qu'en aient dit quelques modernes, dépend plus encore des relations morales que des convenances physiques, puisque celles-là sont absolument nécessaires pour déterminer, régler et circonscrire celles-ci.

Le précieux instinct de la sociabilité, ou quelqu'autre cause (car j'écris dans tous les systêmes) n'a donc pas plutôt rassemblé les hommes en société, que le premier titre qui les lie entr'eux, c'est la *justice* ou

le *respect des propriétés*, puisqu'ils ne cherchent autre chose que le mieux être, c'est-à-dire, la conservation et l'extension de leurs propriétés; ils ne sont engagés à la société qu'autant qu'elle accroît et assure leurs jouissances; qu'autant qu'ils y trouvent *propriété, liberté et sûreté.* Tous sont intéressés au maintien de la justice, les forts comme les foibles; les *forts*, puisqu'ils jouissent de la prééminence, et qu'ainsi ils ont plus à perdre au renversement de l'ordre, dans lequel ils trouveroient d'ailleurs leur ruine absolue, le nombre suppléant à la force; les *foibles*, puisqu'ayant moins de moyens et de puissance, ils doivent craindre davantage de violer les conditions auxquelles est attachée leur sûreté.

Ce n'est point un roman moral que je trace ici; ce ne sont pas mes opinions particulières ou celles de quelqu'autre écrivain que j'expose, c'est la loi de la nature que je développe. Peut-être que si je ne consultois que mon cœur, j'en appellerois à celui de tous les êtres sensibles et non dépravés, et je soutiendrois, je prouverois même que la justice, dérivée de la sensibilité physique et de l'amour de soi, est la voix naturelle

de l'ame, et qu'il n'y a pas de plus grand théâtre pour la vertu, que la conscience; mais les subtilités des métaphysiciens, les tours de force de l'amour-propre, si je puis parler ainsi, ont tellement obscurci les lumières naturelles et épaissi les ténèbres du pour et du contre, que cette discussion seroit longue, pénible et peut-être assez inutile; car tous les raisonnemens possibles ne donneront pas la bonté morale à l'infortuné en qui elle n'est point un sentiment manifesté par la voix intérieure de sa conscience, au moment où sa raison lui indique le juste et l'injuste, aussi bien qu'un jugement acquis par la connoissance et l'expérience de ce qui lui est utile ou nuisible, si toutefois il est vrai qu'un tel homme existe. Quoi qu'il en soit, il me suffit d'établir que la justice, fondée sur la raison et la nécessité, est impérieusement exigée par notre nature; et je crois démontrer cette vérité, en déduisant les notions primitives de l'ordre social, des besoins communs à tous les hommes, et de leurs intérêts les plus évidens.

C'est-là, n'en doutons point, c'est-là seulement que se trouvent la législation universelle et le vrai code moral. On dit commu-

nément que si la divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon est un insensé. Mais pourquoi, si le bon est le plus paisible, le moins agité, le mieux garanti ? « La vertu, dit Rousseau, n'est pas » plus que le vice, l'amour de l'ordre : il » y a quelqu'ordre moral par-tout où il y » a sentiment et intelligence : la différence » est que le bon s'ordonne par rapport au » tout, et que le méchant ordonne le tout » par rapport à lui. Celui-ci se fait le » centre de toutes choses ; l'autre mesure » de son rayon et se tient à la circonfé- » rence (1) ». Il me semble que dans cette supposition, Rousseau fait du méchant un insensé, et la folie est un exemple particulier qui ne sauroit servir de preuve générale. Je doute qu'à moins d'aliénation d'esprit, il y ait un homme assez stupide, si ce n'est un despote, pour imaginer qu'il puisse être le centre d'un système quelconque. Tout humain pourvu d'entendement se sent incapable de soutenir les efforts des rayons rassemblés.

En calculant ses besoins et ses forces in-

(1) Emile.

dividuelles, il voit que celles-ci sont très-disproportionnées aux autres : il se trouve une foible partie du tout et s'apperçoit sans cesse qu'il est très-dépendant ; d'où il conclut qu'il faut ménager ses semblables. Employera-t-il l'artifice ou la violence pour satisfaire ses désirs aux dépens de ceux qui l'entourent ? Il se rendra l'ennemi de tous ; leur méfiance éveillée, leur industrie aiguisée, leur colère allumée les réuniront contre l'offenseur qui ne peut que succomber dans une lutte si inégale. La méchanceté est donc évidemment une erreur de calcul aussi bien qu'un sentiment pervers : faire du mal et en recevoir sont deux choses intimement liées ; cela peut se démontrer indépendamment de toute connoissance du grand-être, et ce qui vaut mieux (car les meilleurs argumens déterminent plutôt nos opinions que nos actions) l'expérience journalière en est la preuve. En un mot, la vertu est ou n'est pas arbitraire et d'institution humaine. Dans ces deux suppositions, il me paroît également inconséquent de soutenir que l'homme n'a d'autre frein que la religion. Si la vertu est fondée sur le sentiment et que l'incrédule ne rejète les opinions reçues

reçues sur l'existence et le culte de la divinité que par une erreur de jugement, il ne s'ensuit pas que le sentiment s'anéantisse alors que l'esprit s'égare. Si le respect pour la vertu n'est qu'une institution politique fondée sur l'utilité, cette utilité existe indépendamment des menaces et des promesses de la religion, et sera pour l'incrédule, pour l'inconvaincu et même pour l'athée, ce que sont les dogmes religieux pour les prosélites des cultes divers. Que la conscience morale soit un sentiment ou un jugement, toujours existe-t-elle; elle guide les hommes plus ou moins sûrement, selon que des institutions bien ou mal combinées dirigent les passions, lesquelles exaltées à un certain point, n'auront jamais de souverain; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit possible de les faire servir au plus grand bonheur physique et moral que l'humanité puisse atteindre.

Sans doute c'est un grand encouragement à la vertu que la gloire qui lui est promise: sans doute c'est une consolation précieuse et un solide appui que la ferme croyance qu'on a pour témoin dans tous les instans un juge incorruptible et suprême, infaillible et souverainement bon, au tribunal duquel

toutes les injustices humaines sont réparées, et les bonnes actions récompensées. Le théisme est donc la spéculation la plus sublime, la plus utile, la plus touchante à laquelle la philosophie se soit élevée. Mais ce dogme admirable et simple ne fut jamais, dans toute sa pureté, la religion d'aucun peuple. Le commun des hommes, qui veut des machines, y mêla constamment des modifications grossières, absurdités toujours stupides et souvent funestes, au lieu que les principes de la morale naturelle, rendus intelligibles pour tous, puissans envers tous par l'organe et la protection des loix, n'exposent la société à aucun danger, et suffisent pour nous convaincre que le véritable amour de soi est l'amour de l'ordre; que cet ordre, fondé sur la justice ou la connoissance et le respect de tous les rapports humains, est l'ordre bon, pour tous, utile, nécessaire à tous, et non à tel ou tel individu seulement; enfin, que nul ne peut s'ordonner bien pour lui-même qu'il ne s'ordonne par rapport à tout. La justice est donc indépendante des notions quelconques de la divinité; la vertu a donc une base solide, et la justice un but réel dans l'intérêt, ce garant universel de nos engagemens respectifs.

Si l'on m'objecte que les hommes s'écartent souvent des principes de la justice, que je crois si évidens, et qu'ils font le mal sachant bien qu'ils le font, ce qui paroît prouver que la morale naturelle est insuffisante pour les conduire à la pratique du bien, cette difficulté tournera contre ceux-là même qui la proposent; car la religion ne possède pas une force tellement réprimante, que la société n'ait encore besoin des loix pour le maintien du bon ordre. Jusqu'ici, les choses restent donc égales; peut-être ne sera-t-il pas difficile de prouver qu'elles ne le sont point, et que l'avantage est du côté des sectateurs de la morale naturelle, dont l'inflexible pratique est, après tout, un hommage digne de la divinité, pour rassurer les esprits bien faits sur leurs scrupules et sur leurs doutes; car, quoi de plus grand que de célébrer dans la justice la raison sublime qui préside à la nature! étendons et approfondissons ces idées au risque d'une digression. L'importance seule du sujet la feroit pardonner; mais le despotisme sacerdotal est uni par des liens trop étroits au despotisme civil, et le mélange des préceptes religieux et des principes politiques a fait trop de

mal aux hommes, pour que cette discussion soit absolument déplacée dans cet ouvrage (1).

III. *Les principes précédens sont indépendans de tout système religieux, et ce seroit un grand bien que cette vérité fut généralement admise. Despotisme sacerdotal; cause nécessaire du despotisme civil.*

LA théocratie semble avoir été par-tout le premier gouvernement. Tous les législateurs ont eu recours à l'intervention céleste pour se rendre plus puissans, *et Thémis fut toujours assise à côté de Jupiter* (2). De-là, la confusion des objets civils et religieux: quiconque offensa le législateur, par cela même offensa les dieux qui l'inspiroient et le protégeoient. En retour de cette protection, le législateur a vengé les dieux avec lesquels il avoit contracté une alliance si utile. Lorsque le culte s'est compliqué, lorsque les intérêts se sont multipliés dans chaque nation, l'alliance est devenue plus étroite,

(1) Lettres-de-cachet, tome I. pag. 30. ad. 38.

(2) Anaxarque à Alexandre.

et tous les gouvernemens ont été en ce sens théocratiques, parce qu'ils ont eu tous un grand intérêt à faire croire que la divinité présidoit, d'une manière particulière, à leur administration : ainsi ils ont entretenu et favorisé la superstition, et se sont emparés du sacerdoce. On entrevoit déjà, et nous dirons bientôt avec plus de détails, comment la théocratie a introduit, protégé et affermi le despotisme. Voyons d'un coup-d'œil rapide comment elle a aiguisé les poignards et allumé les torches du fanatisme, ce tyran farouche qui, du milieu des nues, montre sa tête épouvantable et dont l'œil effrayant menace d'en-haut les mortels (1): monstre destructeur qui, affranchissant l'homme de la honte, le frein le plus puissant que la nature lui ait donné, asservit ses opinions, subjugue sa conscience, enivre sa raison, fascine sa vue, le dégrade au-dessous des bêtes féroces qui, du moins, ne se déchirent que pour l'intérêt de leurs propres passions, et laisse, au sein des nations, des semences de divisions et d'intolérance presqu'indestructibles.

(1) *Quæ caput à cœli regionibus ostendebat*
Horribili super aspectu mortalibus instans.
LUCRÈCE.

Si l'établissement d'une religion est nécessaire à l'organisation de la société, il faut presque nécessairement un ordre sacerdotal. M. de Montesquieu observe que les peuples qui n'ont point de prêtres, sont ordinairement barbares. La raison n'en est pas difficile à deviner. Chez tous les peuples de la terre, les premiers arts ont été ceux de la domination et de la cupidité; aussi, l'une des premières industries que l'on remarque dans toutes les sociétés naissantes, est celle des jongleurs et des prêtres, fondée sur l'ignorance, le désir, l'espoir, la curiosité, la crainte, disposition commune à tous les hommes, quoique dans un dégré d'énergie plus ou moins grand et très-varié. Dans tous les pays du monde, l'art de la divination, celui de la médecine et celui de la superstition ont été liés, et par-tout le fanatisme et l'esclavage en ont résulté. Ce ne sont point là des idées systématiques, ce sont les faits les mieux prouvés de l'histoire de l'homme. Observez dans les forêts de la Germanie, et sur-tout chez les Américains et les peuples épars dans l'Océan pacifique, les différens périodes de la civilisation des sociétés, et vous verrez que la marche uniforme des

institutions humaines est telle que nous l'indiquons ici. Il fut toujours, chez les peuples les plus sauvages, des individus qui sçurent mettre à profit les foiblesses de leurs semblables ; et si quelques hordes n'ont point de prêtres, ces peuples ne sont point barbares, parce qu'on n'exerce pas chez eux un tel métier : c'est leur barbarie ou leur stupidité, qui est si complète, que le métier de prêtre n'y est point encore lucratif. Quoi qu'il en soit, où se trouve un culte, le sacerdoce s'y trouve aussi, puisque le culte qui établit la superstition sur un systême régulier et durable, est l'ouvrage des prêtres.

Il importe infiniment à la société que les ministres des autels soient tellement circonscrits dans leur état, qu'il soit impossible à l'ambition et à l'intrigue de se mêler à leur zèle. C'est le seul moyen, s'il en est un, d'ôter au sacerdoce toute influence sur la jurisdiction civile avec laquelle il ne doit avoir aucune relation qui l'affranchisse de la plus étroite dépendance, sinon les prêtres, toujours enveloppés dans les ténèbres sublimes de la religion, représentans des dieux, revêtus de leurs pouvoirs, chargés de leurs vengeances, rivaux insidieux et redoutables de

toute autorité, réuniront tous les moyens d'usurper, seront juges dans leur cause, et feront de tous les hommes autant d'esclaves de la superstition prosternés à leurs pieds.

Mais cette réflexion du philosophe qui, méditant d'après les connoissances historiques, sur la nature des choses démontrées par les événemens, remonte des effets à leur cause, comment s'offriroit-elle à des hommes ignorans, simples, inexpérimentés, paresseux de raisonner au point d'en être tout-à-fait incapables, qu'on subjugue par l'étonnement et la terreur, l'espoir et la crainte, en leur promettant, en les menaçant, en leur commandant au nom du ciel, en accablant leur foible raison par des dogmes incompréhensibles, et par cela même plus imposans, d'autant plus avidemment reçus, qu'on emploie pour les établir des ressorts grossiers proportionnés au génie des prosélites, et d'une efficacité si sûre, qu'il est hors d'exemple qu'ils aient jamais manqué leur effet dans les mains même les plus mal-adroites ? Les prêtres acquièrent donc nécessairement le plus grand ascendant sur les peuples. Législateurs inspirés, médiateurs tout-puissans entre dieu et l'homme, ils le ceignent et l'aveuglent de

bandeau de l'opinion : ils lui dictent des loix qui étendent et consolident leur pouvoir. Avides et usurpateurs en raison de ce qu'ils ont plus de moyens de s'agrandir, ils sèment sans relâche la superstition et ses absurdités, et bientôt ses fureurs, pour augmenter leurs prérogatives et leurs richesses.

Telle fut l'origine et l'intarissable source de l'intolérance qui a embrâsé le globe entier. Chaque prédicant s'est trouvé intéressé à décréditer et à perdre ses rivaux, comme autant de co-partageans dans la récompense qu'ils s'étoient promise de ces fraudes pieuses. De-là, tous les excès de la jalousie revêtus du manteau du zèle : de-là, cette haine plus vive entre les sectes de la même religion qu'entre les cultes entièrement étrangers l'un à l'autre, parce que plus la séparation est étroite, et plus on redoute qu'elle ne soit aisément franchie. L'avarice et l'ardeur de dominer, après avoir avili et enchaîné les hommes par le plus insensé bigotisme, ont appelé le fanatisme à leur secours, lorsqu'elles ont vu leurs esclaves prêts à briser leurs fers. Ce poison contagieux répandu dans tous les cœurs par l'adresse des prêtres, sous le masque sacré de la religion, infecta les sociétés en-

tières. La dépravation humaine atteignit le dernier période ; des chefs ambitieux excitèrent et guidèrent d'aveugles et furieux instrumens de leur cupidité ; la violence succèda aux artifices ; l'intérêt, inventeur de ceux-ci, mobile de celle-là, mit tout en combustion, la crédulité du peuple et les passions étant l'aliment inépuisable de l'incendie. Les nations enivrées de fureur, se déchirèrent de leurs propres mains ; le pillage, la désolation et toutes les horreurs des guerres intestines, furent les moindres excès des guerres de religion et les crimes de tous les partis : tous les liens qui unissent les hommes étoient dissous, objet de pitié autant que d'horreur, tout à-la-fois pieux et barbares, traîtres et fidèles, adorateurs d'un dieu de paix et ennemis du genre-humain ; se dérobant à eux-mêmes le sentiment de leur crime par celui de leur motif, on vit le père combattant contre son fils, le frère égorgeant son frère ; et pour donner, en un mot, l'idée la plus effrayante de l'horrible délire que peut produire le zèle religieux, les magistrats, les gardiens de la chose publique, les juges des citoyens permirent, par des arrêts solemnels, les meurtres et les massacres.

Ne poussons pas plus loin le tableau hideux des funestes effets de l'activité des prêtres et des haines soi-disant religieuses. Peut-être si les ecclésiastiques eussent été réduits à prier leur dieu, à lui porter des hommages ; si l'on eût assigné dès le commencement à leur ordre des bornes fixes et un temporel indépendant de leur industrie et de leurs travaux apostoliques, ils n'auroient point eu recours aux ruses qui ont produit le despotisme sacerdotal. Ayant moins d'intérêt à persécuter, ils auroient souffert d'autant plus patiemment les divers sectaires, que la liberté accordée aux novateurs eut été à jamais le garant de la tranquillité des ministres de l'ancien culte. Mais une impartialité si sage est et sera incompatible avec tout enthousiasme religieux.

Ceux qui invoqueront autour d'eux les vengeances célestes, fascineront les yeux des hommes vulgaires, et les prédicans audacieux, tourmentés de la soif de l'hydropique, avides de richesses et de pouvoir, à mesure qu'ils deviennent plus riches et plus puissans, emploieront toute leur activité, leur adresse et leur autorité à combattre ceux qui attaquent, par des opinions

nouvelles, leurs riches moissons. La persécution devient leur défense naturelle et presque nécessaire. Ils se précipitent vers l'intolérance, parce que la tolérance arrêteroit leur ambition, diminueroit leurs richesses, partageroit leur pouvoir; parce que, d'ailleurs, ils ne jouent jamais un plus grand rôle qu'alors qu'ils persécutent.

Si la terre jonchée de cent millions d'hommes, tombés sous le glaive du fanatisme, atteste assez ses fureurs; si l'Europe fume encore des feux qui la consumèrent; si la superstition est le fléau le plus cruel de l'humanité et l'arme la plus terrible des tyrans; si l'union de l'autorité religieuse et de la puissance civile a produit le plus redoutable despotisme, tandis que leurs discordes ont fait naître des divisions horribles; si le zèle mal entendu, d'autant plus dangereux qu'il se revêt des apparences du devoir, a rendu l'homme capable des plus effroyables excès; si les croyans fidèles, en proie à des terreurs religieuses qui énervent l'ame, sèchent le cœur et aigrissent le caractère, cèdent d'autant plus aisément à leurs passions que leurs doctrines admettent des réparations plus faciles; en un mot, s'il est

trop vrai que l'humanité n'a pas tiré un grand avantage des actes de piété de quelque religion que ce soit ; que les peuples les plus dévots allient à leurs pratiques ferventes les crimes les plus noirs et les plus odieux, et que chez le plus grand nombre des hommes la vertu est en raison inverse de la rigidité des observances, il faut en accuser ceux qui, par état, fomentent la superstition, qui dictent d'autres devoirs que ceux de la société, qui en pervertissent l'ordre, qui recommandent avant tout les pratiques religieuses, et enseignent qu'elles peuvent suppléer la morale, qui ont tout l'intérêt possible à accréditer cette doctrine perverse, et tout le pouvoir nécessaire pour la maintenir exclusivement. Nous osons le dire : il seroit donc à désirer qu'on ne professât point de religion qui nécessitât un ordre sacerdotal, qu'on abandonnât ces observances, absolument indépendantes de la vertu et même de la religion, puisque des scélérats forcenés ont souvent été les plus ardens à témoigner cette ferveur; puisque les cultes absurdes sont ceux qui fournissent les plus grands exemples de cette sorte de zèle, qui donnent de fausses notions de la justice et de la vertu, qui

sont une source d'illusions également capables de voiler les mauvaises actions et de travestir les bonnes, qui introduisent toutes sortes de superstitions et le pieux orgueil qui en est la suite, et l'intolérance, maladie incurable et contagieuse que l'orgueil engendre, et l'asservissement de cœur et d'esprit que l'intolérance exige, et le despotisme qu'elle nécessite; car le despotisme religieux ou spéculatif introduit infailliblement le despotisme civil et politique, puisque si le pouvoir temporel est séparé de l'autorité ecclésiastique, il faut au moins, dans une religion qui ne souffre aucune contradiction, qu'elle en soit protégée. Alors il est évident que les coups d'autorité arbitraire sont nécessaires pour maintenir des opinions exclusives. Si la jurisdiction spirituelle ne connoît aucunes bornes, la puissance civile, qui lui donne une force coactive, n'en mettra point à l'exercice de son pouvoir exécutif; ainsi la tyrannie religieuse introduit la tyrannie civile. Par une magie inconcevable, si les délires de l'amour-propre, les effets contagieux de l'enthousiasme et les excès de la cupidité pouvoient jamais l'être, les dogmes religieux admis chez la plupart des

hommes comme une tradition qu'ils n'ont pas même examinée, ont le pouvoir de les exciter avec plus de violence que la défense de leur liberté civile, tandis que dans le cours ordinaire de la vie, les intérêts spirituels ont si peu d'influence sur leur conduite en comparaison des intérêts personnels. Le souverain qui, en embrassant un parti, se déclare ouvertement contre l'autre, change bientôt l'enthousiasme en fureur, et les haines théologiques dégénèrent en révolte. Sa funeste partialité le force à réprimer et à punir avec la sévérité la plus inflexible, les novateurs qui attaquent son autorité aussi bien que sa religion. Tout autre expédient que la violence est alors impraticable; l'établissement de la tolérance même, quand on seroit tenté d'y revenir, est impossible; car tous les partis, également irrités par les outrages qu'ils ont faits ou reçus, s'y opposent avec le même acharnement. Il n'y a plus de remède à attendre que de l'excès du mal et de l'épuisement où les fureurs des guerres civiles, et l'anarchie qui en est la suite, jètent la nation qui ne lui échappera qu'en tombant sous le sceptre de fer d'un despote auquel elle n'aura plus la force de résister.

Concluons de tout ceci, en dépit des clameurs des zélés dévots et des officieux critiques qui confondent toujours ou feignent de confondre la cause de l'autorité et celle des hommes qui l'exercent ; concluons, dis-je, qu'il faudroit s'en reposer entièrement, pour la pratique du bien, sur le perfectionnement des législations, la sagesse des loix, la vigilance des magistrats et les encouragemens donnés à l'instruction, qui répandra cette grande et immuable vérité que l'homme est toujours intéressé à être juste ; car, selon l'ingénieuse et profonde observation d'un ancien, quand un méchant tire quelque profit de son crime, ce n'est qu'une arrhe sur l'infortune qui le menace (1), *et la perversité boit elle-même la plus grande partie de son venin* (2). Eh ! comment une morale si pure et si simple pourroit-elle être dangereuse ? Lisez l'histoire : les stoïciens étoient-ils de mauvais citoyens, eux qui croyoient que l'emploi de tous leurs talens et de tout leur temps étoit dû à la société humaine ? Eux dont la secte donna au monde Antonin et Marc-Aurele, comme

(1) Menandre.

(2) Sénèque.

pour

pour le consoler de la tyrannie sous laquelle il avoit gémi si long-tems, et absoudre en quelque sorte la nature humaine des forfaits des Césars ?

Les stoïciens admettoient une nécessité fatale, principe évidemment destructif de toute religion. Presque tous les grands hommes de l'antiquité nioient l'immatérialité de l'ame et son immortalité, ou du moins les peines et les récompenses après la mort, le seul dogme particulier aux doctrines religieuses qui concourt à l'avantage des nations. En ont-ils moins bien servi leur patrie ? Quelle société exigera plus des membres qui la composent ? Est-il quelque prince qui espère commander à des hommes plus justes qu'Aristide, plus vertueux que Socrate, plus dévoués à leurs pays que Caton ? Confucius, ce philosophe qui, s'il faut croire ce qu'on en raconte, seul peut-être entre tous les humains, n'employa que la raison pour répandre sa doctrine, Confucius qui, depuis plus de vingt siècles, est l'objet de la vénération et du culte d'un peuple innombrable, dont il fut le bienfaiteur par sa morale, dans quelque partie du monde que le ciel l'eût fait naître, eût-il été un

citoyen punissable ou méprisable ? Confucius et ses disciples nient l'immortalité de l'ame : les partisans de la religion de Fohé y croient au contraire. Consultez l'histoire de la Chine et les voyageurs ; comparez la morale et les mœurs des deux sectes, et décidez laquelle est la plus utile et la plus honorable à cet empire. Cherchez dans les annales du monde si ce furent les partisans de la religion naturelle, les philosophes, ces philosophes tant persécutés, tant invectivés, tant haïs par les prêtres, les despotes et tous ceux qui craignent la vérité ; cherchez si ce sont eux ou les ministres de la religion et leurs prosélytes, qui immolèrent des victimes humaines, qui condamnèrent leurs semblables à la ciguë ou au feu, pour des opinions spéculatives, tandis que les autels offroient un asyle inviolable aux scélérats les plus atroces ; comme si les protecteurs des assassins ne devoient pas quelqu'indulgence aux hérétiques ; comme si le plus grand outrage que les hommes puissent faire à l'être-suprême, s'il est vrai qu'il daigne s'occuper des insectes qui s'agitent sur la terre (1),

(1) OEnomaüs jeta, au milieu des prêtres, un livre intitulé : *Les Fourbes découverts*. Voilà, à jamais, le crime des philosophes.

n'étoit pas de persécuter en son nom, de se porter pour ses vengeurs ; eux, ses foibles créatures ! de prétendre honorer, par la destruction, l'auteur de tout ce qui existe ! Voyez si ce sont les philosophes qui ont mutilé de tendres enfans pour le service des autels ; qui ont permis.... Que dis-je ?.... excité la barbare cupidité des parens pour fournir aux temples ces infortunées victimes ! Voyez s'ils ont autorisé la plus affreuse des tyrannies, *le commerce des hommes* ; s'ils ont rendu des décrets solemnels pour faire à l'esclave un crime de briser sa chaîne ; comme si attenter à la liberté, aux droits naturels de l'homme, qui les tient sans doute du dieu qui lui donna l'être, n'étoit pas désobéir à ce dieu, et s'opposer, autant qu'il est en nous, à ses volontés ! Voyez s'ils ont armé l'occident contre l'orient, un hémisphère contre l'autre ; s'ils ont égorgé la moitié de l'espèce humaine pour faire adorer un dieu de paix ; si les croisades, la proscription des albigeois et des vaudois, la Saint-Barthélemi, la conjuration des poudres, les massacres d'Irlande, l'assassinat de tant de rois, la désolation du nouveau monde, sont l'ouvrage de la morale naturelle et de ses sectateurs ! Pensez enfin

à la variété infinie des opinions théologiques qui, dans tous les âges et chez tous les peuples, ont eu cours parmi les hommes, à la multiplicité des controverses agitées entre diverses sectes et dans le sein même de chacune d'elles : vous conviendrez, sans doute, de l'impossibilité dans laquelle un homme, quelque savant et laborieux qu'on le suppose, se trouve de connoître à fond tous ces systêmes dont la nomenclature seule est une étude; mais cette tâche excédant ses forces, combien plus est-il incapable de discuter les principes et les dogmes de chaque secte, et de décider entr'elles? Or, si un homme, totalement voué à l'étude, se perd dans cet abîme d'hypothèses et de disputes, ne seroit-ce pas le comble du délire d'espérer qu'un peuple entier, très-ignorant en général, distrait par des occupations sans nombre, incapable du moindre raisonnement méthodique, pût tenter un pareil examen? Quelle tyrannie que de forcer ce peuple à adopter exclusivement tel ou tel de ces systêmes, contredit par une infinité d'autres, sans qu'il en ait étudié ni compris aucun! Et quelle absurdité que d'espérer que ces doctrines contradictoires puissent nous rendre justes et organiser les sociétés!

Je m'abuse étrangement, ou voici la conséquence incontestable de cette déduction simple. La pratique du bien moral est la seule religion obligatoire à laquelle l'homme puisse être contraint avec justice. La raison, qui lui fait voir l'avantage particulier et commun résultant de cette pratique, est le seul guide qui lui soit indispensablement nécessaire. Les principes du bien moral étant fondés sur l'intérêt de l'humanité et de chaque individu, ils sont absolument indépendans de tout système religieux; et si nous n'imputons pas à la morale naturelle les désordres qu'introduisent dans les sociétés les mauvaises loix et les institutions superstitieuses qui l'altèrent ou la détruisent, les gouvernemens tyranniques qui mettent en opposition l'intérêt particulier et l'intérêt général, et entourent l'homme de préjugés dangereux et funestes, qui l'asservissent et le dénaturent; enfin, si nous ne cherchons que les principes essentiellement nécessaires à la tranquillité et au bonheur universel, nous les trouverons les mêmes chez tous les humains; et c'est sur cette base solide et indestructible qu'il faut asseoir la société, et non sur les sables mouvans qu'amoncèle et renverse sans cesse le vent des passions.

C'est aux princes, c'est à leurs ministres, c'est aux conquérans, c'est aux persécuteurs, aux despotes, qu'il faudroit désirer la ferme et sincère croyance d'une autre vie, et d'un être tout-puissant, juge suprême de leur conduite, vengeur inexorable des attentats publics, plus encore que des crimes particuliers, qui leur demandera un compte rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur autorité et de leur puissance. Peut-être cette opinion remueroit-elle le cœur des grands, inaccessibles aux remords, mais ouverts à la crainte.

Malheureusement pour les hommes, ceux qui ont le pouvoir de faire de grands maux ne redoutent aucun jugement. Un citoyen obscur, s'il ne croit point à un dieu rémunérateur, sait du moins qu'il échappera difficilement à la séverité des loix. Et quand la police civile sera faite avec une intégrité vigilante, peu d'hommes oseront braver les supplices, ou même l'infamie (si la législation a su employer ce grand ressort) parce que personne n'espèrera l'impunité. Mais piller et opprimer tout un peuple, n'est-ce pas un crime plus grand que de voler un particulier? Massacrer des milliers

d'hommes et soudoyer cent mille complices de ces meurtres, ou en commettre un, sont-ils des forfaits comparables ? Eh bien ! voilà les jeux de ceux aux ordres desquels sont les magistrats et la garde publique. Quand il s'élèvera une religion qui réprimera ces grands crimes, et dont les premières loix seront les notions fondamentales de la justice, qui éteindra la soif du sang et de l'or dont les ambitieux sont dévorés, qui réclamera sans cesse les droits inaliénables de l'espèce humaine auxquels toutes les institutions doivent être subordonnées, sous peine d'être nulles de droit et criminelles de fait ; quand les ministres de cette religion vraiment sainte donneront aux rois des idées de paix et sur-tout de soulagement des peuples, de modération et d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violens, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire ; quand ils enseigneront aux hommes avec le désintéressement de la vertu et le courage de la vérité, les principes immuables de toute société légitime et prospère, les droits et les devoirs de tous, sans acception de personne et de rang, les philosophes digne de ce nom seront les pré-

dicans les plus zèlés et les plus enthousiastes de ces dogmes bienfaisans, auxquels l'humanité devra son bonheur. Jusques-là, indifférens pour tous les systêmes théologiques, ennemis de tous les cultes qui arment les puissans et terrassent les foibles, leur religion sera la tolérance qui unit les hommes. Jusques-là, les vrais citoyens penseront que c'est uniquement dans les intérêts de l'humanité qu'il faut chercher les principes de la justice et de toute législation, les limites de l'autorité et celles de l'obéissance. Voilà l'unique moyen d'arranger les gouvernemens pour les hommes, et non les hommes pour les gouvernemens, comme ont fait jusqu'ici tous les publicistes et les écrivains politiques, sans en excepter les plus courageux et les plus respectés (1).

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 42. ad. 58.

IV. *Collusion des deux autorités ecclésiastique et civile. La justice, source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des peuples et des gouvernemens, quelle que soit l'origine des gouvernemens qui se sont établis parmi les hommes.*

Si la justice est, comme nous l'avons prouvé, la source commune des rapports humains et le résultat ordonné de nos besoins primitifs, les priviléges des gouvernans et des gouvernés sont fondés sur elle, quelle que soit l'origine de l'autorité établie parmi les hommes. Ce titre est donc imprescriptible par quelques moyens qu'on l'ait éludé ou violé ; car la violence ou l'artifice peuvent bien anéantir ou déranger la possession, mais jamais détruire le droit. J'ai dit que mes principes étoient applicables à tous les systêmes.

En effet, admettrons-nous l'émanation divine de toute autorité ? Toute puissance vient de Dieu, direz-vous ; elle est par conséquent au-dessus de toute inspection humaine. Sa volonté est son titre unique et

légitime. Elle commande, parce que telle est sa mission, sa destination, *son plaisir*. O toi, jeté en naissant tout nu sur la terre, qui seroit aussi nue que tu l'étois alors, si des hommes plus forts, plus adroits, plus utiles, plus estimables ne l'avoient cultivée; toi, dont le premier signe de vie fut des cris et des pleurs; toi, qu'il ne falloit qu'abandonner pour te faire périr; toi, qu'en dépit de la nature on garotta de liens au moment où tu vis la lumière; fier roi des humains, destiné à les commander, mais asservi aux mêmes misères que toutes les autres créatures, tu te trouvas aussitôt après la naissance, pieds et mains liés, poussant des gémissemens, et tu te crois né pour le faste, pour l'orgueil, pour le despotisme! . . . . O pitié! ô démence!

Dieu donne tout, puisqu'il donne la vie. Dieu donne tout, puisque la nature n'est que son instrument et son ouvrage. Dieu donne la couronne au roi légitime et à l'usurpateur, puisqu'il les fait naître. Il envoie Charles I à l'échafaud, et Cromwel au faîte de la grandeur, puisqu'il dirige ou permet les évènemens. Mais que conclure de-là contre les droits des hommes qui les

ont reçu de sa bienfaisance ? Ne sont-ils pas cause seconde nécessaire de l'établissement et du renversement des trônes ? . . . . .

Quoi ! n'est-il donc pas unanimement reçu que les rois tiennent leur sceptre de Dieu et de leur épée ? — *Unanimement !* Oui, par vos esclaves d'épée et de robe. . . . Ce fier paladin que terrasseroit le dernier de ses valets, croit tenir de son épée la domination absolue sur vingt millions d'hommes ! Mais, enfin, entendons-nous, est-ce de Dieu ou de votre épée que vous tenez votre puissance, ou de tous deux ? — de tous deux, sans doute. Dieu me donne tout, mon épée m'assure tout. — Blasphémateur, Dieu a besoin de ton épée pour se faire obéir ! tu te réclames de sa puissance, et tu armes du glaive ton insolente foiblesse ! C'est donc ainsi que tu rends l'Etre tout-puissant, et par cela même infiniment bon, le complice de ton ambition, de tes caprices, de tes fureurs ! Ou plutôt, insensé ! c'est ainsi qu'invoquant le droit de la force, tu fais de la révolte le droit des gens ; c'est ainsi que tu légitimes les entreprises de quiconque osera te braver.

Voilà les suites de cette adulation impie, qui dit que *les rois sont les représentans*

de dieu sur la terre. Elle a introduit le glaive dans les disputes théologiques, et les foudres célestes dans les systêmes politiques: les deux autorités se sont aidées réciproquement à asservir les corps et les esprits; elles ont exigé l'obéissance implicite, et partagé le *droit divin de la tyrannie.* Tel est le résultat de la perfide collusion entre le corps sacerdotal et la puissance civile, et voici comment se forma cette confédération terrible.

La force fit les conquêtes, et les conquérans firent des loix. Bientôt la superstition inspira la crainte au tyran: elle l'effraia pour partager la tyrannie avec lui; elle lui prêta son secours; elle fit un dieu du conquérant, et un esclave du sujet; elle se prévalut du feu des éclairs, du bruit du tonnerre, du tremblement des montagnes, des mugissemens de la terre qui s'entr'ouvroit. Ici elle fixa des demeures terribles, et là des demeures fortunées: la crainte fit ses démons, et une foible espérance fit ses dieux: dieux remplis de partialité, d'inconstance, de passion, d'injustice, dont les attributs étoient la rage et la vengeance; tels enfin que des ames lâches pouvoient les imaginer. Cœurs tyrans, ils crurent à des dieux tyrans: alors, le zèle et non la charité devint leur guide:

l'enfer fut bâti sur la haine, et le ciel fondé sur l'orgueil : alors la voûte céleste cessa d'être sacrée ; des autels de marbre furent élevés et arrosés de sang ; les prêtres, pour la première fois, se rassasièrent d'une nourriture vivante, et bientôt ils souillèrent de sang leur idole hideuse ; ils ébranlèrent la terre avec les foudres célestes, et se parant de la puissance des dieux, ils s'en servirent pour écraser leurs ennemis.

Telle est l'histoire du sacerdoce et du despotisme qu'il a produit. Voilà comme l'amour-propre, borné dans un seul, sans égard à ce qui est juste ou injuste, et n'ayant d'autre code que sa volonté, se fraya un chemin au pouvoir absolu ; mais ce même amour-propre répandu dans tous, est la source du gouvernement et des loix ; car, si ce qu'un homme désire, les autres le désirent aussi, que servira la volonté d'un seul contre plusieurs ? Il est ou sera tôt ou tard le destructeur du despotisme ; car tous doivent s'unir contre lui, puisque c'est le seul moyen de conserver ce que chacun possède, ou de recouvrer ce que chacun a perdu, et de garantir la sûreté commune contre la tyrannie, qui cherche sans cesse à s'introduire ou à s'étendre, qui

ordonne tout au nom de Dieu, asservit tout par l'épée, et opprime également l'homme par la force et les préjugés.....

Un mot encore : toute puissance vient de Dieu, je le veux : elle est sacrée, j'y consens : absolue, soit : irrésistible, j'en appelle à l'expérience journalière : invincible, c'est où je vous attendois. Que ferez-vous si nous disons *non* quand vous direz *oui ?* Vous plierez sans doute, ou vous serez brisé. Vous êtes donc dépendant et impérieusement soumis à une loi. La voici, cette loi : vous ne règnez sur nous qu'en réunissant nos volontés aux vôtres ; mais vous nous ferez difficilement vouloir notre mal évident : vous ne consacrerez pas dans nos cœurs des injustices manifestes, des caprices tyranniques. Pour que vous conserviez votre pouvoir, il faut donc que nous nous croyions intéressés à sa conservation, que nous la croyons utile à la nôtre ; pour que nous soyons à vous, il faut que vous soyez à nous : votre intérêt est donc à côté de votre devoir : il faut également pour l'un et pour l'autre que vous soyez juste....

L'objet, l'intérêt de tout gouvernement sont donc de maintenir l'harmonie de la

société établie sur les relations morales de la justice, et sur l'ordre physique, qu'aucune puissance humaine ne peut changer, et de protéger tous ceux qui composent cette société..... Cette réunion de la volonté de tous à celle d'un seul ou de plusieurs, est née sans doute de la conviction qu'il est utile d'obéir. Quelle peut être cette utilité ? C'est le maintien de la tranquillité publique et particulière, et la sûreté des propriétés, c'est-à-dire, en d'autres termes, la liberté politique et civile mise sous la sauvegarde d'une autorité tutélaire (1).

V. *Déclaration des droits de tout peuple qui veut la liberté.*

Tous les hommes sont nés libres et égaux.

Egaux et libres par l'intention de la nature, ils le sont encore par le vœu primitif de toutes les sociétés, puisqu'en se rassemblant ils n'ont pu sacrifier, chacun, que la même portion de liberté et d'égalité.

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 65. ch. 4.

Mais cette égalité qui ne peut avoir son développement que dans l'état de nature, et qui doit nécessairement diminuer dans l'état social, disparoît bientôt quand les hommes n'en font pas le but continuel de leurs efforts. Aussi les législations les plus célèbres ont eu pour principal objet de réprimer l'avarice et l'ambition, ennemis irréconciliables de cette égalité, et les romains, si barbares envers leurs esclaves, expioient, en quelque sorte, par la célébration des saturnales, ce crime de lèze-humanité.

Ce que l'état social présente de plus affligeant, ce sont les inégalités factices qui partagent les hommes en deux classes, dont l'une est vouée à la corruption morale, et l'autre au malheur physique.

Il faut l'avouer, les hommes paroissent nés pour l'esclavage quand ils sont nés dans l'esclavage. Mais le triomphe de la vertu est de n'être point découragé d'un tel spectacle, et d'inspirer à tout homme libre, à tout homme qui sent le prix de la liberté, même dans les fers du despotisme, les moyens de détruire la servitude, ou du moins d'en préparer la destruction.

Tout

Tout pouvoir étant émané du peuple, les différens magistrats ou officiers du gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque législative, exécutive ou judiciaire, lui doivent compte dans tous les temps.

Le peuple ne peut renoncer au respect que lui doivent des magistrats, sans qu'ils s'accoutument à une indépendance qui bientôt lui devient funeste. Le plus beau temps de la république romaine fut celui où Valérius Publicola faisoit abaisser ses faisceaux, en entrant dans la place publique.....

Le peuple, pour le bonheur de qui le gouvernement est institué, a le droit inaliénable de le réformer, de le corriger, ou de le changer totalement lorsque son bonheur l'exige.

Quelles que puissent être les lumières des magistrats, ils ne sont jamais instruits des intérêts du peuple aussi bien que le peuple même. Son intérêt n'est si souvent méconnu que parce que sa volonté est rarement con-

sultée, et s'il se fait dans un état un changement de mal en pis, comme il est arrivé en Hollande, dans les révolutions de mil sept cent soixante-douze et de mille sept cent quarante-sept, ce n'est pas le peuple qu'il faut accuser, mais la populace et la noblesse.

Le peuple a le droit de remplir les emplois vacans par des élections et des nominations régulières, et de faire rentrer ses officiers publics dans la vie privée, à certaines époques.

C'est ce qu'il a fait de tout temps en Frise, et les représentans y valoient mieux qu'ailleurs. Des magistrats qui ne rentrent pas dans l'ordre des simples citoyens, sont tentés de se croire les maîtres des loix dont ils ne sont que les ministres.

Toutes les élections doivent être libres, et tout homme donnant une preuve suffisante d'un intérêt permanent, et de l'attachement qui en est la suite, a droit à élire les officiers et à être élu pour les emplois publics.

Les individus qui n'ont rien perdent mal-à-propos leur temps dans les élections, et se laissent facilement corrompre. Les exclure, c'est le seul moyen de leur inspirer l'envie de sortir de l'indigence.

Le peuple a le droit de s'assembler pour consulter sur le bien commun. Il a droit de donner des instructions à ses représentans, et de requérir du corps législatif, par des adresses ou des remontrances, le redressement des torts qui lui ont été faits, et le soulagement des maux qu'il souffre.

C'est une très-grande erreur de croire que la fréquence des assemblées nationales puisse nuire au bon ordre. Rien, au contraire, n'attache tant le citoyen à sa patrie, que l'habitude de s'occuper des intérêts publics. Rien n'élève plus les ames et ne les empêche autant de se concerter dans le tracas des affaires particulières.

Cependant il ne faut pas que les représentans soient obligés d'instruire leurs commettans de chaque objet de leurs délibérations, comme ont fait jusqu'ici ceux de la

plûpart des Provinces-Unies. Dans ce système, toute la force de la nation peut être arrêtée par un caprice. La Frise, en ne donnant à ses députés que des instructions générales, a prévenu cet inconvénient, parce qu'elle a eu la prudence de borner leurs commissions à un temps très-court.

La liberté des délibérations dans les assemblées est si essentielle, qu'aucuns des discours qui s'y sont tenus, ne doivent servir de prétexte à aucune action ou plainte dans aucune cour.

Une longue stabilité dans les premiers départemens de la puissance exécutive, ou dans les emplois de manutention des deniers, est dangéreuse pour la liberté; le changement périodique des membres de ce département est tout-à-fait nécessaire.

Quand tous peuvent parvenir aux charges, tous veulent s'en rendre dignes. Les Barneweld et les de Witt, ces colonnes de la république, ont soutenu trop long-temps le poids des affaires. L'état, privé de ces hommes

extraordinaires, pensa tomber avec eux. Il faut donc qu'il se constitue de manière à ne pouvoir craindre, ni la médiocrité, ni même les vices de ces conducteurs.

Aucune personne ne doit exercer à-la-fois plus d'un emploi lucratif.

Toutes les institutions civiles doivent tendre à prévenir toute espèce de monopole.

Pour que les loix gouvernent et non les hommes, il faut que les départemens législatifs, exécutifs et judiciaires soient totalement séparés.

Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des impôts et sur les forces de terre et de mer, elle court risque de perdre sa liberté, parce que la puissance exécutive ne dépendra plus d'elle.

Si la puissance exécutive ordonne la levée des impôts, il n'y a plus de liberté, parce qu'elle a usurpé le droit le plus important de la législation.

Si la puissance judiciaire est jointe à la puissance législative, la vie et la liberté des citoyens dépendent d'un caprice; car le juge est législateur.

Si elle est unie à la puissance exécutive, le juge a la force d'un oppresseur.

Quand le même homme exerce les trois pouvoirs, soit directement, comme le grand-seigneur, soit indirectement et par son *influence*, comme le stathouder, tout est perdu.

Le droit de suspendre les loix, ou d'en arrêter l'exécution, ou même de les annuler, ne peut être exercé que par le pouvoir législatif.

Il ne faut jamais affermir les institutions politiques, jusqu'au point de s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet.

La nature de la puissance législative est de ne pas se prescrire des bornes.

Il faut se hâter d'abroger les loix usées par le temps, de peur que le mépris des loix mortes ne retombe sur les loix vivantes.

Un peuple ne peut conserver un gouvernement libre que par une adhésion ferme et constante aux règles de la justice, de la modération, de la tempérance, de l'économie, de la vertu, et par un recours fréquent à ces principes fondamentaux.

La morale est la base de la politique ; ainsi, sans les mœurs, les loix s'écroulent et le bonheur fuit.

Le peuple a droit d'avoir et de porter des armes pour la défense commune.

Quand il en perd l'habitude, il se trouve bientôt quelqu'ambitieux qui met tout en œuvre pour en profiter.....

Une milice bien réglée est la défense convenable, naturelle et sûre d'un gouvernement libre.

En cas d'invasion, c'est le seul moyen, pour un état, d'être présent par-tout. On peut avoir besoin, dans des circonstances rares, de soldats mercenaires; mais la défense

de la patrie doit être confiée aux citoyens, pour être dans des mains sûres. C'est la propriété qui fait des citoyens, et le fanatisme de la propriété est le plus ardent comme le plus puissant des fanatismes.

Des armées toujours sur pied sont dangereuses pour la liberté; il ne doit être levé ni entretenu de troupes sans le consentement du corps législatif; il faut aussi que le pouvoir militaire soit toujours sévèrement subordonné à l'autorité civile.

Sans l'effroi qu'inspiroient les troupes aux ordres de Maurice, les juges de Barneveld ne l'eussent pas condamné à périr sur un échafaud; les meurtriers payés par Guillaume III, pour assassiner les de Witt, ne se seroient pas souillés de cette atrocité, s'ils n'avoient point compté sur l'appui des soldats, naturellement portés à respecter leur général et à mépriser les ordres des états.

On connoît le caractère des mercenaires qui font de la guerre un métier; ils portent, dans la vie civile, l'obéissance aveugle que le besoin de la discipline rend nécessaire dans une armée.

Aucune partie de la propriété d'un individu ne peut avec justice lui être enlevée ou être appliquée à des usages publics, sans son propre consentement, ou celui du corps qui représente le peuple.

Ceux qui se soumettent à des taxes contraires aux loix, sont de plus grands ennemis de leur patrie que ceux qui les imposent. La tyrannie du prince ne devient redoutable que par la mollesse et la stupidité du peuple.

Ce n'est jamais sans quelqu'intention perverse qu'on lève sur un peuple des tributs arbitraires et peu proportionnés à ses forces ou à ses besoins. Les tributs sont dans l'état comme les voiles dans les vaisseaux, pour l'assurer et l'amener au port; non pour le charger, le tenir toujours en mer, et finalement le submerger.

Tout citoyen doit obtenir justice promptement, gratuitement, complètement.

Quand la justice se paie, elle ne peut se rendre promptement ni complètement ; et c'est alors le plus intolérable de tous les impôts.

Aucun citoyen ne doit être exilé ou privé de la vie, de la liberté, ou de ses biens, que par un jugement authentique.

Chacun ne peut déposer dans le pacte social que la partie de ses biens et de sa liberté qui importe à la communauté, et cette partie-là même a besoin d'être réglée par le corps législatif. Comment la privation de la vie, de la liberté et des biens d'un citoyen, pourroit-elle n'être pas soumise à une instruction publique ?

Tout citoyen gêné dans l'exercice de sa liberté, a droit de s'informer de la nature de l'obstacle qu'il éprouve, de l'écarter, s'il est illégitime, et d'obtenir une prompte réparation.

Tout citoyen à droit d'être à l'abri de toutes recherches et de toutes saisies de sa personne, de ses maisons, de ses papiers, de ses possessions.

Un châtiment anticipé ne sert jamais qu'à confondre le coupable avec l'innocent.

Il faut que les officiers des cours suprêmes de judicature aient un salaire honorable, et qu'ils soient maintenus dans leurs offices aussi long-temps qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte légale.

Leur indépendance et leur intégrité sont les meilleurs garans des droits et de la liberté des citoyens.

Quant aux poursuites criminelles, la vérification des faits dans le voisinage des lieux où ils se sont passés, est de la plus grande importance pour la sûreté de la vie, de la liberté et de la propriété des citoyens.

Lorsque l'innocence des citoyens n'a point de base fixe, la liberté ne peut être que mal assurée.

Les substitutions perpétuelles et les priviléges exclusifs sont odieux, contraires à l'esprit d'un gouvernement libre et aux principes du commerce.

Les substitutions éternisent les richesses dans les mêmes familles, et les priviléges les

concentrent dans les mêmes mains. Rien ne contrarie davantage l'égalité que toutes les loix doivent favoriser, parce que toutes les combinaisons sociales tendent à la détruire.

Aucune classe, aucune association d'hommes ne peuvent avoir de priviléges exclusifs que pour les services rendus à l'état; et les titres n'étant point héréditaires par leur essence, l'idée d'un homme né magistrat, législateur ou général, est absurde et contre nature.

Il y a des siècles que la noblesse est regardée, dans les Provinces-Unies, comme un fléau public.....

Il faut admettre tous les cultes.

La liberté de la presse doit être inviolablement maintenue.....

Ce n'est jamais que sous l'influence de cette irrésistible liberté que l'instruction fait de grands progrès; plus les lumières se répandent, plus les hommes ont de droits à réclamer et de devoirs à remplir. C'est la liberté de la presse qui est le palladium de toutes les

libertés ; c'est elle qui peut rapidement amener les états naissans à une maturité précoce et durable ; c'est à elle qu'appartient le rajeunissement des empires usés par la décrépitude (1).

VI. *Des élections dans un gouvernement représentatif.*

Comme le despotisme est la mort du gouvernement purement monarchique, les factions, les brigues, les cabales sont le poison du gouvernement représentatif. On intrigue d'abord, parce que l'on croit servir la chose publique ; on finit par intriguer par corruption. Tel qui ne recueille des suffrages que pour son ami, les donneroit bientôt à l'homme puissant qui les échangeroit pour des services, au despote qui les achèteroit avec de l'or. Lorsqu'une influence quelconque s'exerce sur des suffrages, les choix populaires paroissent être libres, mais ils ne sont ni purs ni libres, ils ne sont plus le fruit de ce premier mouvement de l'ame qui ne se porte que sur le mérite et la vertu. Cette influence étrangère, qui raviroit ainsi au

(1) Aux Bataves, p. 117. ad. 138.

peuple sa propre souveraineté, seroit bien plus dangereuse pour celui dont les intentions n'ont point encore pu changer le caractère, et dont le caractère, même sous le despotisme, c'est-à-dire, dans un temps où la moitié de nos défauts étoit cachée, a toujours paru très-susceptible de cet esprit de parti qui se nourrit de petites intrigues, de cet esprit de rivalité qui inspire les cabales, de cet esprit de présomption ambitieuse qui porte à rechercher toutes les places sans les mériter. Par-tout où ce germe corrupteur infecte et vicie les élections publiques, le peuple se dégoûte de ses propres choix, parce qu'ils ne sont plus son propre ouvrage, ou se décourage ou méprise les loix; alors naissent les factions, et les officiers publics ne sont plus que les hommes d'un parti; alors s'introduit la plus dangereuse des aristocraties, celle des hommes ardens contre les citoyens paisibles, et la carrière de l'administration n'est plus qu'une arêne périlleuse; alors le droit d'être flatté, de se laisser acheter et corrompre une fois chaque année, est le seul fruit, le fruit perfide que le peuple retire de sa liberté. (1).

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. 4, p. 95.

VII. *Des Représentans.*

LORSQU'UNE nation n'a point de représentans, chaque individu donne son vœu par lui-même.

Lorsqu'une nation est trop nombreuse pour être réunie en une seule assemblée, elle en forme plusieurs, et les individus de chaque assemblée particulière donnent à un seul le droit de voter pour eux.

Tout représentant est par conséquent un élu; la collection des représentans est la nation, et tous ceux qui ne sont point représentans ont dû être électeurs par cela seul qu'ils sont représentés.

Le premier principe en cette matière est donc que la représentation soit individuelle; elle le sera s'il n'existe aucun individu dans la nation qui ne soit électeur ou élu, puisque tous devront être représentans ou représentés.

Je sais que plusieurs nations ont limité ce principe, en n'accordant le droit d'élection qu'aux propriétaires; mais c'est déjà un grand pas vers l'inégalité politique.

Le second principe est que la représentation soit égale, et cette égalité, considérée

relativement à chaque aggrégation, doit être tout-à-la-fois une égalité de nombre et une égalité de puissance (1).

Du nom de représentans du peuple.

Représentans du peuple, daignez me répondre : Irez-vous dire à vos commettans que vous avez repoussé ce nom de peuple; que si vous n'avez pas rougi d'eux vous avez pourtant cherché à éluder cette dénomination qui ne vous paroît pas assez brillante; qu'il vous faut un titre plus fastueux que celui qu'ils vous ont conféré? Eh ! ne voyez-vous pas que le nom de représentans du peuple vous est nécessaire, parce qu'il vous attache le peuple, cette masse imposante sans laquelle vous ne seriez que des individus, de foibles roseaux que l'on briseroit un à un? Ne voyez-vous pas qu'il faut le nom du peuple, parce qu'il donne à connoître au peuple que nous avons lié notre sort au sien, ce qui lui apprendra à reposer sur nous toutes ses pensées, toutes ses espérances?

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat.

Plus

Plus habiles que nous, les héros bataves, qui fondèrent la liberté de leur pays, prirent le nom de gueux. Ils ne voulurent que ce titre, parce que le mépris de leurs tyrans avoit prétendu les en flétrir, et ce titre, en leur attachant cette classe que l'aristocratie et le despotisme avilissoient, fut à-la-fois leur force, leur gloire et le gage de leurs succès.

Les amis de la liberté choisissent le nom qui les sert le mieux, et non celui qui les flatte le plus. Ils s'appèleront les *remontrans*, en Amérique; les *pâtres*, en Suisse; les *gueux*, dans les Pays-Bas : ils se pareront des injures de leurs ennemis; ils leur ôteront le pouvoir de les humilier avec des expressions dont ils auront su s'honorer (1).

VIII. *Gouvernemens.*

Je crois qu'il n'appartient qu'à un ordre d'idées vagues et confuses de vouloir chercher les différens caractères des gouvernemens. Tous les bons gouvernemens ont des principes communs; ils ne diffèrent que par la distribution des pouvoirs. Les républiques,

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat., t. 1, p. 254.

en un certain sens, sont monarchiques ; les monarchies, en un certain sens, sont républiques. Il n'y a de mauvais gouvernemens que deux gouvernemens ; c'est le despotisme et l'anarchie ; mais je vous demande pardon, ce ne sont pas là des gouvernemens, c'est l'absence des gouvernemens (1).

IX. *Organisation des pouvoirs.*

LE caractère d'un gouvernement républicain est que le pouvoir législatif soit divisé. Dans un gouvernement même despotique, le pouvoir exécutif peut être divisé. A Constantinople, le Muphti et l'Aga des janissaires sont deux officiers très-distincts. Il est si peu vrai que la division du pouvoir exécutif soit un caractère du gouvernement républicain, qu'il est impossible de nier que, dans une constitution républicaine, on ne puisse trouver le pouvoir exécutif dans une seule main, et dans les anciens gouvernemens monarchiques, le pouvoir exécutif divisé. . . . .

Il n'existe qu'un seul principe de gouvernement pour toutes les nations, je veux dire leur propre souveraineté. Mais il n'est pas

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat.

moins certain que les diverses manières de déléguer les pouvoirs donnent au gouvernement de chaque nation, des formes différentes, dont l'unité, dont l'ensemble constituent toute la force, dont l'opposition, au contraire, fait naître dans un état des sources éternelles de divisions, jusqu'à ce que la forme dominante ait renversé toutes les autres; et de-là naissent, indépendamment du despotisme, tous les bouleversemens des empires (1).

X. *De la réunion des trois pouvoirs. De la tyrannie.*

OUVREZ les fastes du monde, vous verrez en tous temps, en tous lieux, la subversion totale de la liberté suivre immédiatement la réunion des trois pouvoirs. Vous verrez l'usage de cette immense prérogative devenir si insupportable aux Grecs, qu'ils chassent leurs rois et anéantissent la royauté.

Le gouvernement populaire lui succède: l'imprudence de confier en entier ce pouvoir terrible aux mêmes magistrats, fait naître des tyrans au milieu de ces démocraties

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. 3, p. 279.

tumultueuses et corrompues, et le coup le plus funeste que Sparte victorieuse et jalouse porte à Athènes terrassée, est de lui nommer trente magistrats à qui toute autorité est confiée. Ils arment les satellites; ils condamnent arbitrairement; ils exécutent de même; ils confisquent tous les biens qui leur font envie; ils immolent tout ce qui s'oppose à leurs fureurs, et font mourir plus de citoyens en huit mois de paix, que les ennemis n'en avoient tués pendant trente ans de guerre. Ils impriment la terreur et l'effroi; ils oppriment, désolent, anéantissent leur patrie.

Les Egyptiens, par qui j'aurois dû commencer, soumis à une théocratie, et par conséquent au plus complet despotisme, sont quelque tems heureux sous ce gouvernement terrible, parce que l'autorité des mœurs publiques étoit le frein des souverains; mais bientôt les passions et le pouvoir absolu qui les secondent si bien, ont dans leur esprit et dans leur cœur leur effet ordinaire. L'ambitieux Sésostris paroît sur le trône: tout a changé, et l'Egypte, regardée comme l'asyle de la sagesse, fut en effet plongée dans la plus profonde servitude: victime infor-

tunée de tyrans ignorans, voluptueux, méfians et cruels, elle devint la proie assurée de quiconque voulut la conquérir.

Tarquin réunit à Rome le pouvoir du glaive à celui de statuer, à celui de juger. Ils extermine les sénateurs, vexe le peuple, exerce sans aucune modération une autorité sans bornes.

Le peuple se réveille, s'élève, terrasse son despote, la liberté renaît; foible lueur à demi-étouffée par l'oppression aristocratique, car les grands s'étoient saisis de tous les emplois! On cherche un remède aux usurpations patriciennes, aux dissentions plébéiennes, aux prétentions exorbitantes des tribuns, à l'agitation de tous. Dix hommes sont choisis : législation, jugement, exécution, tout est déposé dans leurs mains, et ces dix hommes sont aussi arbitraires, aussi cruels, aussi tyrans que Tarquin.

Rome est asservie : l'épée qui fit ses triomphes renverse sa liberté orageuse, et le monde est vengé. Les généraux de ses armées conquérantes, ennemis de toutes les nations, dédaignent la qualité de citoyens. La république anéantie reçoit dans son sein les épées des vainqueurs et celles des vain-

cus, et tremble à la vue de ses propres aigles. Les maîtres de tant de rois assiégés dans leurs propres murs, deviennent les esclaves d'un ambitieux, d'un imbécile, ou d'un furieux; les empereurs attirent à eux les fonctions du sénat, la jurisdiction des magistrats, le pouvoir des loix: l'humanité expirante succombe et palpite sous les coups du plus frénétique despotisme.

Eh! pourquoi chercher si loin ce qui frappe nos regards; ce qui presse nos poitrines et nos cœurs? L'Europe presque entière a vu crouler, sous le faix de la réunion des trois pouvoirs, sa liberté politique et civile (1).

XI. *Limitation des pouvoirs.*

LES nations seront le jouet d'un seul ou d'un petit nombre, tant que leurs législations ne limiteront pas l'autorité de leurs chefs, de manière qu'ils ne puissent jouir que de la félicité publique. S'il leur est libre de faire un usage arbitraire de leur puissance, ils se mettront toujours au-dessus des règles de la justice, dûssent-ils nuire à leurs propres intérêts, parce que celui qui peut

(1) Lettres-de cachet, t. I. pag. 144.

tout, ne connoît d'autre intérêt que l'impulsion momentanée de sa volonté ou de sa fantaisie. L'histoire de l'homme l'atteste aussi bien que celle de ses actions. La modération ne s'allia jamais long-temps avec un pouvoir illimité, et la justice ne se trouve qu'où règne la modération, Les fastes des monarques les plus despotiques qui aient jamais été, je veux dire les empereurs romains et les princes orientaux, nous offrent des actes de démence et de férocité, des catastrophes funestes qu'on chercheroit en vain ailleurs. Leur administration ne fut si désastreuse que parce que leur autorité étoit sans bornes. S'il n'étoit question que des despotes de Rome, peut-être imputeroit-on uniquement leurs excès au naturel de ces monstres sanguinaires, quelqu'étonnant qu'il put paroître, que dans un court période, des tyrans si farouches se fussent succédés par le seul effet du hazard. Si l'Asie nous offroit seule ces effrayantes scènes, on rejetteroit sur le climat les passions forcenées de ses maîtres et leurs fureurs. Mais la Grèce a été libre, et l'Angleterre fut esclave. Les despotes moscovites ont-ils paru moins insensés que les tyrans de l'Asie ? Quand on voit l'orient

et l'occident souillés des mêmes forfaits, le midi brûlant et le nord glacé, montrer sous la même constitution les mêmes crimes, on ne sauroit nier que c'est la nature du gouvernement et non la climat ou le caractère particulier des princes, qui les produisent. Le plus grand intérêt des hommes est donc de garantir leur liberté par des loix dont l'exécution ne puisse être éludée, ni le cours interverti (1).

Posez des bornes au pouvoir, si vous ne voulez qu'il dégénère en tyrannie par la pente des choses et des hommes! Et si quelque citoyen extraordinaire vous rend d'importans services, si même il vous sauve de l'esclavage, respectez son caractère; mais sur-tout craignez ses talens. Malheur, malheur aux peuples reconnoissans! Ils cèdent tous leurs droits à qui leur en a fait recouvrer un seul. Ils se forgent des fers: ils corrompent, par une excessive confiance, jusqu'au grand homme qu'ils eussent honoré par leur ingratitude (2).

(1) Lettres-de-cachet, t. 1. p. 167.

(2) Aux Bataves, p. 25.

XII. *De la distribution de la justice. Du respect dû à la liberté civile.*

Tous les hommes n'ont déféré à l'autorité que pour en recevoir justice ; tous les citoyens ont droit de l'exiger du gouvernement établi ; mais suivant les principes immuables de la loi de nature, base de toute société, un homme ne sauroit juger un autre homme, car il n'a et ne peut avoir aucun droit de jurisdiction sur lui.

Observons qu'il ne faut pas confondre le droit de jurisdiction avec celui de se servir de tous les moyens honnêtes d'assurer son bonheur et d'empêcher les autres d'y attenter. Ce droit incontestable résulte du droit de prendre soin de son bien-être ; l'homme l'a dans tous les lieux et dans tous les temps. Il le conserve au milieu de la société dans tous les cas urgens où le secours des loix seroit inefficace par sa lenteur, mais ce droit n'a rien de commun avec celui de juger. Je m'égarerois sans cesse en digressions, si je voulois prévenir tous les sophismes, toutes les vaines arguties dont on peut étayer une mauvaise cause.

Le pouvoir d'administrer la justice appartient évidemment à la société réunie pour maintenir les droits naturels de chaque individu qui ne sauroit les conserver sans l'assistance de ses semblables. C'est au corps social à décider si un de ses membres s'est déclaré l'ennemi de tous ses co-associés par ses crimes, s'il a mérité d'être banni de l'association ou d'être puni par elle, et de perdre la protection qu'elle ne s'est engagée à procurer qu'à ceux qui seront justes et qui ne mettront point obstacle au bien-être de leurs frères. Le droit de jurisdiction que possède la société émane de son devoir de protection; mais il a fallu qu'elle confiât à quelques-uns de ses membres le pouvoir de juger pour en rendre l'exercice praticable....

Dans toute action subordonnée au pouvoir judiciaire, il y a nécessairement trois parties: le demandeur, le défendeur, le juge. Il est évident, par la nature même de la chose, que le demandeur ne sauroit, sans renverser l'ordre, sans être oppresseur, se porter pour juge, c'est-à-dire, décider lui-même de la vérité du fait qu'il allègue, et déterminer le point de la loi relatif à ce fait. Que seroit-ce, si lui-même l'avoit dicté!

Ce n'est pas ici le lieu de prouver que la loi obligatoire n'est et ne peut jamais être que l'expression fidelle du droit naturel, revêtue de la sanction, du consentement public ; que la justice doit être rendue sur les lieux de la manière la plus commode pour les citoyens, et pour me servir de la maxime du sage, du bienfaisant, du grand Alfred, *à la porte de chaque particulier* ; que les juges doivent être inamovibles aussi longtemps qu'ils ne prévariquent point, si l'on veut s'assurer de leur incorruptibilité ; que leur indépendance dans l'administration de la justice est aussi nécessaire que leur intégrité pour garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens ; que ces magistrats doivent être les organes des loix et non leurs interprètes, sans quoi ils seroient législateurs; que leurs fonctions se réduisent à décider que telle ou telle fonction est contraire à la loi écrite, qui a infligé à son infraction tel ou tel châtiment ; qu'ainsi cette loi doit être fixe et précise, afin qu'il ne soit exactement que juge d'une simple question de fait, littérale et notoire : autrement personne ne pourra connoître exactement ses devoirs et ses droits, et les citoyens seront dans une

servitude réelle à l'égard des magistrats.....(1). Quelle peut être la liberté de celui qui n'est pas certain que la propriété de sa personne sera respectée, qu'il ne peut la perdre qu'en vertu d'un délit ou dans des circonstances déterminées par des loix exposées à la connoissance de tous, déposées entre des mains pures et comptables ? La prison est la plus rigoureuse de toutes les peines en un sens, puisqu'elle précède la déclaration juridique du délit. Combien donc il est important que les loix seules décident quand et combien de temps un citoyen doit y être renfermé, puisque l'innocent peut aussi bien que le coupable être assujéti à cet examen sévère ! Que prétendra, que disputera celui qui n'a pas cette première sûreté ? Que lui importe toute autre propriété, dès qu'à chaque moment un homme qui possède tous les pouvoirs peut lui en ôter la jouissance ? A quoi servent les loix, leurs dépositaires et leurs organes, si cet homme leur impose silence et juge lui-même ? S'il a cette terrible puissance de juger, qui l'empêchera d'opprimer, de détruire par ses volontés particulières tous les citoyens qui lui auront déplû, dont les ri-

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 80.

chesses et les jouissances feront envie à lui ou à ses bachas? Il pourra, comme Sylla, publier des tables qui décideront de la vie et de la mort de chacun des infortunés qui sont soumis à son empire. A moins qu'il n'y consente, nous ne serons plus..... (1). Grands, petits, riches, pauvres, tous sont menacés; car où est l'homme assez heureux, ou plutôt assez infortuné, pour que la cupidité et la tyrannie ne puissent rien lui ôter? L'orgueilleux Diogène lui-même pourroit perdre la vue de son soleil. Quel est l'habitant des pays où les lettres-de-cachet sont connues, qui n'a pas un glaive aigu suspendu sur la tête, glaive terrible qui tient à un fil que le plus léger souffle des passions, des fantaisies peut briser?

Trente tyrans oppriment, déchirent, ensanglantent Athènes. Théramène admis à partager leur pouvoir, et non complice de leurs fureurs, ose s'y opposer. Son implacable ennemi et l'un des chefs de l'aristocratie, Critias, l'accuse devant le sénat de troubler l'état et de conspirer contre le gouvernement. Ce sénat servile ne l'est point assez pour condamner Théramène; il n'ose

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 84.

l'absoudre, mais il frémit de l'idée de verser le sang de ce courageux citoyen. Critias s'aperçoit qu'on balance à servir sa haine, il lève la voix et dit : « C'est le devoir d'un » souverain magistrat d'empêcher que la jus» tice ne soit surprise ; je remplis ce devoir: » la loi ne veut pas que l'on fasse mourir un » des trois mille, si ce n'est l'avis du sénat. » Hé bien ! j'efface Théramène de ce nombre, » et le condamne à mort en vertu de mon au» torité et de celle de mes collègues. » — Théramène s'élance sur l'autel et s'écrie : « Athéniens, je demande que mon procès » me soit fait conformément à la loi, et on » ne peut me le refuser sans injustice : ce » n'est pas que je ne voye assez que mon » bon droit ne me servira de rien non plus » que la franchise des autels, mais je veux » montrer du moins que mes ennemis ne » respectent ni les dieux ni les hommes. Je » m'étonne que des gens sages comme vous » ne voyent point qu'il n'est pas plus diffi» cile d'effacer leur nom du rôle de citoyen, » que celui de Théramène! » — Critias viole l'asyle où s'est réfugiée sa victime ; ses satellites l'arrachent de l'autel ; les sénateurs consternés fuyent et se dispersent : Socrate

qui marchoit tête levée au milieu de trente tyrans, Socrate seul prodigue d'impuissans efforts pour sauver l'innocent opprimé.... Bienfaisante philosophie, toi qui donnes du courage et de la vertu, sois à jamais révérée pour avoir produit Socrate, qui te fit descendre du ciel pour te placer sur la terre !

O mes aveugles compatriotes, il n'est pas plus difficile d'effacer du rôle des citoyens votre nom que le mien ! Comprenez bien cette effrayante vérité ! . . . (1).

Nul ne peut, dans aucun cas, être légitimement condamné que par les loix, et les loix revêtues de tous les caractères d'équité et d'authenticité qui seuls les rendent obligatoires. *Nul ne peut, dans aucun cas*, être légitimement condamné que par les magistrats préposés pour comparer la conduite aux loix (2).

Peuples qui semblez oublier que le mot *république* n'est qu'un vain son sans les mœurs et les vertus républicaines, que la foiblesse constitutive des petits états fédératifs n'a de compensation qu'une administration douce et paternelle, et le respect invio-

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 94.

(2) *Ibid.* p. 120.

lable de la liberté civile, voyez Genève, Genève qui ne joua jamais de scènes importantes dans les funestes drames des conquérans, mais qui lutta pendant plus de six siècles avec héroïsme et persévérance contre les ruses et les violences du despotisme; qui produisit plus d'un grand homme (trésor plus rare chez les modernes) et un grand nombre de bons et vertueux citoyens; qui, au milieu de la servitude presqu'universelle de l'Europe, offroit un asyle à la liberté de penser, et donna dans ce siècle de molesse et d'inertie plus d'exemples de courage d'esprit et de fermeté d'ame que les grandes puissances politiques et guerrières n'en ont donné de valeur belliqueuse; Genève, où l'on trouvoit encore hier un caractère national, l'amour des loix, les mœurs simples des états libres, les vertus publiques et privées; Genève qui doit tout à elle-même et presque rien à la nature, si ce n'est la beauté et la salubrité de sa situation; Genève, exemple mémorable de l'étonnant dégré de prospérité auquel peut atteindre la liberté; Genève seroit libre encore, si le pouvoir judiciaire n'y avoit pas résidé dans les tribunaux rendus, par une constitution bizarre,

juges

juges et parties ; si toujours attachés à la vaine idée de leur indépendance, les génevois n'avoient pas plus souffert des magistrats qu'ils se sont donnés qu'ils ne firent jamais de leurs ennemis extérieurs les plus acharnés ; s'ils avoient suffisamment garanti leur liberté individuelle ; si l'aristocratie frémissant de rage en entendant le peuple réclamer la connoissance de ses loix, n'avoit pas porté un coup mortel à la patrie, en provoquant sur elle le glaive, ou ce qui revient au même, la médiation des puissans ; si les vertus des républiques, enfin, ne déplaisoient pas aux rois, et plus encore aux aristocrates (1).

XIII. *Administration de la Police.*

La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leur position (*des magistrats*) dans une ville de sept cent mille habitans, tenus en fermentation continuelle à la suite d'une

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 184.

révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports, dans un temps de troubles et de terreur, où des mains invisibles faisoient disparoître l'abondance et combattoient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs, pour nourir l'immensité de ce peuple obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avoit déja gagné par ses sueurs.

Quelle administration ! quelle époque où il faut tout craindre et tout braver ; où le tumulte renaît du tumulte ; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir ; où il faut sans cesse de la mesure et où la mesure paroît équivoque, timide, pusillanime ; où il faut déployer beaucoup de force et où la force paroît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut le prendre de soi-même ; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération, rendent presqu'aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit même dans des occasions difficiles à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné

d'alarmes cruelles ; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusques dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire comme si on ne servoit pas (1) !

De la Police.

Si la loi qui rend impossible tout emprisonnement arbitraire, *est essentiellement nécessaire pour le maintien de la liberté*, (essentially requisite for thé protection of liberty) elle est à jamais sacrée et irréfragable ; car à quoi est bon le gouvernement, si ce n'est à maintenir cette liberté ? Et qu'est-ce qui peut l'autoriser à commettre le mal qu'il doit prévenir ? Les prétendus inconvéniens que cette liberté tant calomniée entraînera pour la police, seront apparemment et ne pourront être que l'effet de la mal-adresse des administrateurs, de leur défaut de vigilance, de fermeté ou d'intégrité. Quoi qu'il en soit, si l'objet unique du gouvernement n'est pas de garantir notre liberté

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. 2, p. 289.

et nos propriétés, peu nous importe sa belle police, peu nous importe l'avantage de la société, qui sert de prétexte à toutes les injustices particulières, s'il nous faut perdre les avantages et les droits pour la conservation et l'accroissement desquels nous nous sommes réunis à nos semblables. Que nous soyons dépouillés par un brigand ou par un publicain, garottés par un ennemi ou par un ministre, nous n'en serons pas plus libres; et dans ce dernier cas, l'offense est plus grave, l'infortune est plus complette, puisque notre confiance est trahie, puisque nous payons notre oppresseur, puisque c'est de nous qu'il tient ses forces, puisque tout acte de défense naturelle nous est alors interdit comme un crime.

« Dans la guerre on est dépouillé par un » plus vaillant que soi, disoient les Bretons » opprimés par les lieutenans et les inten- » dans des empereurs, mais ici ce sont des » lâches, des gens sans cœur qui nous chas- » sent de nos maisons, qui nous enlèvent nos » enfans, qui nous tourmentent par des levées » de milices, comme si nous pouvions tout » souffrir, excepté de mourir pour la patrie: » la discorde de ces officiers ou leur bonne

» intelligence nous sont également funestes ; » nous ne pouvons rien soustraire ni à leur » rapacité, ni à leurs passions effrénées. » C'est avec raison que ces infortunés qui ne gagnoient rien à une telle patience que d'enhardir leurs tyrans à les maltraiter davantage comme des hommes capables de tout endurer, préféroient les misères de la guerre, mêlées d'espoir de liberté et de vengeance, à celles de la paix qui ne laissoit ni compensations ni ressources. En un mot, ce ne sauroit jamais être pour les hommes un devoir de déférer à des ordres qui attentent à des droits naturels, de quelque prétexte qu'on les colore, et peut-être ne seroit-il pas difficile de prouver que c'en est un très-sacré de s'y soustraire.

Je pourrois examiner d'ailleurs quelle est l'utilité de ces grandes villes si difficiles à policer, foyer de corruption et de servitude, sentines de tous les vices, théâtre de tous les crimes et vrais tombeaux de l'espèce humaine, où dégénérant sans cesse, elle va se perdre sans retour. Je trouverai que ces capitales immenses ont été des causes très-actives de destruction pour tous les états dans le sein desquels elles se sont formées,

et sur-tout que ces funestes entassemens d'hommes, qui s'infectent réciproquement de leur haleine, sont toujours produits par les manœuvres folles et perverses du gouvernement qui s'efforce d'attirer tout autour de lui, parce qu'il sait que c'est le meilleur moyen de se rendre absolu, et qui finit par se duper lui-même si complettement, qu'il regarde de la meilleure foi du monde ces obstructions du corps politique, comme la source principale de sa vie et de sa puissance. Mais laissons toutes ces observations générales, ces raisonnemens compliqués qui, appuyés de leurs preuves, seroient la matière d'un ouvrage particulier, et auxquels on ne manqueroit pas de répondre par de belles phrases académiques et de touchantes exclamations, dont j'aurai quelqu'autre occasion d'analyser la valeur; je crois qu'il est aisé de décider par les faits, s'il est nécessaire que la police, proprement dite, s'affranchisse des formes légales, ou qu'elle y soit toujours subordonnée.

Ici s'ouvre encore une vaste carrière : je pourrois, en parcourant l'histoire, demander comment on vivoit à *Athènes*, où les plus grands criminels même jouissoient d'une

liberté pleine et entière pendant tout le temps que duroit l'instruction de leur procès, instruction qui n'étoit pas secrète comme elle l'est parmi nous, au mépris de la justice, de l'humanité et du bon-sens ; mais publique aussi bien que l'accusation, laquelle coûtoit à l'accusateur une amende de mille dragmes, s'il n'avoit pas pour lui la cinquième partie des suffrages. Comment faisoit-on à Rome, dirois-je encore, où chacun tenant, pour ainsi dire, dans sa main les droits de la patrie, et pouvant accuser qui il vouloit au risque d'être noté d'infamie s'il avançoit une imposture, nul accusé ne cessoit d'être libre que lorsqu'il étoit convaincu et condamné, ce qui n'arrivoit jamais qu'après qu'on lui avoit donné jusqu'à quatre défenseurs, tandis que par une inconséquence bizarre, absurde, odieuse, effrayante, nos loix ne permettent de conseils que dans le cas de péculat, de concussion et de banqueroute frauduleuse? Ces crimes sont plus privilégiés dans notre siècle philosophe, dans notre royaume fortuné, que l'innocence opprimée et exposée aux plus grands périls. Cette discussion me fourniroit sans doute plus d'une preuve en faveur de mes principes. Mais comme la

police des républiques de l'antiquité devint réellement fort mauvaise, lorsque leurs mœurs, qui nous sont tout-à-fait étrangères, furent altérées ; comme il est aisé par des sophismes de détourner les effets de leurs véritables causes ; comme le pouvoir judiciaire, cette source unique de la liberté ou de la servitude civile y fut souvent, malgré les loix, et graces aux vices de la constitution, un instrument de servitude ; comme les faits historiques sont d'ailleurs, après tant de siècles, susceptibles d'être contredits, je prendrai des exemples modernes : je citerai des faits incontestables et qui frappent nos regards.

Quand on voit les français enthousiasmés de leurs trente inspecteurs des quartiers de Paris, de leurs commissaires, de leurs centaines d'exempts, de leurs milliers d'espions, de leur multitude de sbires, de leur légion de commis et de sous-commis ; en un mot, du cortège innombrable de cette police si compliquée, si despotique, si dispendieuse, que vantent tant de fripons et qu'admirent tant de sots ; qui, faite uniquement pour tenir les rues propres et éclairées, assurer leur tranquillité et veiller sur les filoux,

est devenue une inquisition très-réelle, à laquelle tous les citoyens sont asservis, sous le prétexte de leur sûreté ; qui tolère et provoque même la dissolution la plus excessive pour occuper la jeunesse ; qui coûte à l'état des sommes inappréciables pour aider les intrigues ou amuser la curiosité de quelques puissans ; quand on voit, dis-je, notre admiration pour ces sublimes manœuvres, on seroit tenté de croire qu'on ne vit en paix qu'à Paris, qu'on s'égorge par-tout ailleurs, ou que, par une fatalité déplorable, les hommes qui habitent cette ville immense sont un peuple de scélérats ; mais point du tout. Dans tous les pays du monde on peut dire, avec Fénélon, que presque tous les honnêtes gens sont peuple ; et celui de notre capitale, loin d'être plus méchant qu'un autre, est plus mol, plus frivole, mieux façonné à l'esclavage, et tout cela le rend plus facile à contenir. D'un autre côté, en vérité, l'on vit assez bien ailleurs, et l'on y dort tranquillement sans des précautions si recherchées.

Amsterdam contient plus de cent mille ames. Je mets en fait que c'est la grande ville de l'Europe où il se commet le moins

d'assassinats et de désordres : j'y ai resté dix mois, pendant lesquels on n'a compté qu'un seul meurtre et très-peu de vols considérables. La police de tout genre y est très-régulièrement et même assez, si ce n'est trop, austèrement faite. On peut demander à quelques-uns de nos jolis seigneurs si ces agrestes bataves trouvent bon qu'on fasse du tapage chez eux, si l'on y bat impunément, et si tout homme n'est pas un homme indépendamment de son habit, de sa richesse et de son rang. Eh bien! vingt-quatre gardes maintiennent le bon ordre dans Amsterdam, et toute la police roule sur eux. Deux ou trois cens wachts ou crieurs de nuit sont en mouvement depuis dix heures du soir jusqu'au jour, pour veiller au feu. Ils font une chaîne continuelle d'un bout à l'autre de la ville, et arrêtent en un instant tout perturbateur de repos public par une manœuvre très-simple, mais parfaitement combinée et si infaillible, qu'il est moralement impossible que celui qu'ils poursuivent leur échappe: il le déposent au corps-de-garde en attendant que le jour permettent de le présenter aux magistrats. C'est à cela que se bornent leurs fonctions. Ces gardes sont des gens du peuple

qui marchent tour-à-tour au moyen d'une foible solde. Mais les douze *schouters* et leurs douze *dienders* ou préposés, sont seuls chargés de la police du jour, et ils y suffisent, parce que tout le monde les soutiendroit, les défendroit, les aideroit au besoin, attendu qu'on est sûr qu'ils n'agissent qu'en vertu de la loi et pour le bien commun.

Quelques personnes m'ont répondu, quand je leur ai cité un exemple si frappant de la simplicité à laquelle la plus excellente police peut être réduite, que la ville d'Amsterdam, coupée de canaux et entourée d'eau, donnoit par sa position et sa structure beaucoup de facilité pour assurer à peu de frais et avec un petit nombre d'hommes la tranquillité publique, parce qu'on pouvoit en un instant fermer tous les débouchés.

Cette allégation n'est rien moins qu'exacte: tout est fermé la nuit à Amsterdam; mais on comprend facilement que dans une ville si grande, et dont le territoire ne s'étend guère au-delà des portes, il est impossible d'oter en un instant, pendant le jour, tout moyen de fuite; les débouchés ne peuvent être ni assez tôt, ni assez long-temps interceptés pour cela. En second lieu, si le local

donne quelque facilité pour arrêter les criminels, il en prête beaucoup d'avantage pour détruire les traces du crime. Tout le monde sait qu'à Marseille, à Bordeaux et par-tout où il se trouve des courans ou des amas d'eau, les ports et les rivières servent trop souvent à cet usage. Or, tout est port et rivière à Amsterdam. D'ailleurs, plusieurs circonstances devroient rendre la police plus difficile dans cette ville qu'à Paris même, qui est trois fois plus peuplé.

Amsterdam est composé du ramas de toutes les nations; on y trouve autant d'aventuriers et plus de matelots que par-tout ailleurs. Or ceux-ci sont les plus indisciplinés et les plus brutaux de tous les hommes; ceux-là les plus fripons, les plus intrigans et les plus dangéreux. Le levain des anciennes dissentions entre le parti aristocratique et le démocratique, fermente encore dans cette grande ville. On y professe plus de trente religions diverses: les prosélytes nombreux de ces sectes, émules l'une de l'autre, suivent et prêchent presque dans les mêmes lieux les dogmes et les rits de leur croyance. Que d'étincelles qui pourroient produire les plus terribles embrâsemens! Cependant cette

cité est habituellement, et abstraction faite de quelques émotions populaires qu'excitent deux fois en un siècle les prévarications des municipaux ou les intrigues des factions, cette cité, dis-je, est la plus paisible de toutes les villes; et cela sans lettres-de-cachet, sans inspecteurs ni exempts de police, ni commissaires de quartiers, ni toute cette race de délateurs qui infeste notre capitale et nous fait trembler au sein de nos foyers domestiques, ni emprisonnemens arbitraires et indéfinis, ni punitions extrajudiciaires, ni enfin tout ce qu'osent les rois. Nul bourgeois ne sauroit être arrêté dans sa maison, même pour le forfait le plus atroce, que tout le corps de la magistrature ne s'y transporte et atteste ainsi solemnellement que l'accusation est réelle, et que l'accusé sera légalement absous ou condamné. Par quelle magie peut-on produire des effets si merveilleux ? Par le seul secours des loix; par leur exécution constante, rigide, inflexible. Tout citoyen sait, dans cet heureux pays, qu'il est homme aussi bien que le premier des magistrats; il ne compte pas sur l'impunité; il ne craint point l'oppression. Rien ne l'excite donc à la méchanceté, et tout l'invite à la paix.

Aucune secte ne prévaut, aucun sectaire n'ose se faire remarquer, parce que la puissance civile les traite tous avec la même impartialité, et que loin de fomenter les haines et d'autoriser la persécution, le magistrat s'y oppose de tout son pouvoir; parce qu'il réprime le prosélytisme et punit toute action qui trouble la société, quelle que soit la religion du délinquant; parce qu'il contient les prédicans dans des limites très-étroites; parce qu'enfin, en bornant les ministres de la religion dominante à la desserte de leurs églises, il a eu grand soin de rendre leurs places plus pénibles que lucratives, et de leur défendre de parler en public de ce qui intéresse l'ordre du gouvernement. La puissance temporelle dominant absolument sur la spirituelle, conserve aux Hollandois, avec une infatigable vigilance, l'héritage précieux de la tolérance que leurs pères ont payé de leur sang. Leurs prêtres ne sont point persécuteurs, parce qu'ils n'ont ni l'intérêt, ni sur-tout le pouvoir de l'être; ils ne s'efforcent pas de gouverner la terre, parce qu'ils n'ont rien à y prétendre. Ainsi la Hollande a trouvé le seul moyen d'établir et de maintenir une liberté de conscience universelle; c'est de

détruire tous les motifs intéressés qui alimentent le zèle et le rendent ardent, opiniâtre et funeste. La tolérance illimitée a refroidi la fougue des fanatiques en la rendant impuissante : elle a contenu les dévots, confondu les menées des prédicans, étouffé le prosélytisme, donné à la puissance civile une supériorité inébranlable sur le corps sacerdotal et sur toutes les sectes. Elle a maintenu la tranquillité sociale aux dépens de l'enthousiasme, de l'hypocrisie, de la superstition, de la cupidité ; elle a sur-tout sauvé la nation du danger terrible de voir les deux autorités se liguer pour appuyer le despotisme-pratique par le despotisme spéculatif ; et le supplice du vertueux Barneweld aura du moins sauvé, pendant un siècle et demi, son ingrate patrie. Jamais la ferveur des sectes qui, dans le peuple, va peut-être jusqu'au fanatisme, ne produit aucune explosion. Quiconque exciteroit quelque trouble pour cause de religion, seroit puni avec la plus inflexible sévérité : on le sait, chacun se conduit paisiblement selon sa croyance, dont il ne rend compte qu'à Dieu seul. Peut-être dans une certaine classe de citoyens quelques-uns aiment un peu moins leur

religion ; mais tous aiment beaucoup plus leurs semblables. Chacun adore Dieu à sa mode, sans débattre quelle est la meilleure manière de le prier. La tolérance appelle la tolérance, comme la persécution rend persécuteur. L'expérience, qui est le complément de toutes les preuves lorsqu'elle confirme la théorie, a porté en cette matière la certitude jusqu'à l'évidence. Par des moyens si doux, si justes, si simples, si politiques, si sages, la Hollande, tranquille, fortunée, a profité des fautes de ses voisins, et s'est enrichie de leurs pertes. A cette conduite modérée substituez des coups d'autorité ; faites paroître une bulle ; faites circuler des lettres-de-cachet, vous aurez de l'enthousiasme, du fanatisme et des convulsions, au lieu de la prospérité et de la concorde.

Amsterdam, cette école et ce théâtre de tolérance civile et religieuse, cette ville où se trouvent réunies tant d'activité et une tranquillité si profonde, un ordre si simple et si parfait avec tant de liberté, mériteroit sans doute que nous y étudiâssions les principes de cette police que nous croyions avoir porté à un si haut dégré de perfection. Nous pouvons y apprendre du moins qu'il est des méthodes

méthodes aussi sûres, moins dispendieuses et plus douces que les nôtres, de maintenir la paix dans la société. Ce n'est pas avec un nombre infini d'hommes, des monceaux d'or et des attentats continuels sur la liberté des citoyens, qu'il est beau de produire la tranquillité publique. C'est en respectant les droits de tous ; c'est en obéissant aux loix, en employant peu d'hommes et d'argent; c'est, en un mot, en produisant de grands effets avec de petits moyens. Au reste, quand je vante la liberté hollandoise, je n'entends pas parler de celle qui est fondée sur leur constitution, et que je regarde comme à-peu-près détruite, mais de celle dont jouissent les individus dans le cours ordinaire de la société. La liberté politique fuit de la Hollande comme de presque tous les autres états de l'Europe (et quelle république marchande la conserva jamais); mais ceux qui ne réfléchissent point ne s'en apperçoivent pas encore, parce que la liberté civile est à-peu-près intacte ou très-rarement attaquée.

Le peuple d'Amsterdam croit posséder la liberté politique, parce qu'il sent ses forces, parce qu'on le ménage, parce qu'il s'émeut, crie et casse quelques vîtres deux ou trois

fois en cent ans. Les magistrats entendent par ce mot de *liberté*, les restes d'une oligarchie mourante dont ils n'ont plus que l'orgueil, la morgue, et peut-être la corruption ; enfin, l'insatiable cupidité de la nation hollandaise l'a privée de ce que les Anglais appellent si bien l'esprit public, et en même-temps elle a perdu la bonne-foi qui la rendoit si recommandable, et l'esprit d'ordre et d'économie qui avoit été l'un des principaux instrumens de sa prospérité, tandis que le poids de la dette énorme qu'une folle ambition lui a fait contracter, les accises exorbitantes et devenues, en quelque sorte, arbitraires qui en ont résulté, et sur-tout les révolutions modernes du commerce, lui rendoient ces vertus plus que jamais nécessaires. Le luxe, fléau destructeur du commerce même dont les esprits étroits et les empyriques politiques croient qu'il est l'aliment ; le luxe, précurseur et compagne éternel de la servitude, règne déjà despotiquement sur ce pays factice qui a tant besoin de la liberté ; et que ces diverses causes combinées, avec beaucoup d'autres, telles que l'ambition, l'influence et les usurpations du stathoudérat, livreront bientôt ou restitueront à la mer.

Je n'ai donc prétendu louer que la police d'Amsterdam, qui est vraiment admirable. Passons à l'Angleterre.

Je sais que Londres n'est pas un exemple aussi favorable qu'Amsterdam. Mais dites-moi d'abord, je vous prie, s'il n'arrive jamais à Paris de désordres et de meurtres ? Assurément il s'y en commet encore malgré vos précautions sublimes! Eh ! pourquoi d'autres villes ne seroient-elles pas exposées aux mêmes accidens ? Pourquoi imputez-vous uniquement aux lenteurs judiciaires, au respect inviolable des formes légales, ce qui est inséparable de la corruption humaine, du tumulte et des mœurs des grandes villes ? Ne seroit-il pas plus vrai de dire que l'iniquité de vos loix, l'injuste répartition des biens, l'atrocité des supplices, les fardeaux de la misère, l'insolence et l'impunité de la richesse, en un mot, l'abus du pouvoir ou sa mauvaise direction, produisent les crimes ? Lorsque l'on fait du bien il arrive du mal. S'ensuit-il que le mal soit l'effet du bien ? Et pour empêcher ce mal, faudra-t-il opérer la ruine publique ? C'est précisément ce que vous faites en substituant une police arbitraire à l'observation des loix. Pour accuser

celles-ci avec justice, il faudroit commencer par prouver qu'elles sont coupables des désordres auxquels vous prétendez remédier; et pour prouver cela, il faudroit démontrer qu'il n'en arrive jamais avec votre méthode. Voyez si cette tâche n'excédera pas vos forces.

Quoi qu'il en soit, on vit à Londres, et en dépit des parisiens, il y a plus d'habitans qu'à Paris; ce qui en vérité n'est ni à l'honneur, ni à l'avantage des îles Britanniques; bien que par des circonstances locales et des raisons politiques sans nombre, cette ville puisse naturellement et sans danger pour le pays, contenir beaucoup plus d'hommes qu'on n'en devroit compter dans la capitale de la France. On vit, dis-je, dans la métropole du gouvernement anglais, et les citadins sont contens de leur sort. Avec un peu plus de vigilance et de moins mauvaises mœurs, on y seroit plus tranquille encore, bien que la nation perdit tout, peut être en perdant sa turbulence, et je doute qu'en général la régularité d'un couvent de moines puisse convenir à une société d'hommes libres. Mais enfin, je veux bien ne rien discuter de ce qu'on dit contre la police an-

glaise; je fais aussi abstraction des circonstances du moment que j'ai perdues de vue, qui sûrement tiennent plutôt à la violation de la liberté naturelle qu'à l'excès de cette liberté, et auxquelles après tout les anglais devront leur salut, s'ils n'y perdent que ce qui nourrissoit leurs délires ambitieux, si la résistance sublime de l'Amérique sert à relever leurs libertés de toutes parts envahies, s'ils apperçoivent unanimement que les systêmes introduits dans les conseils de leurs cours ont prodigieusement avancé dans leur patrie l'ouvrage du despotisme; que la belle théorie de leur gouvernement est très-mal appliquée dans la pratique, et que les parties qui forment leur corps législatif sont mal composées et mal combinées. Ce n'est que par des calamités nationales que peut se guérir une corruption nationale. *Bolingbroke* l'a dit long-temps avant moi cette effrayante vérité, et j'ajoute que ces calamités sont alors une crise nécessaire et désirable; car il en est des nations comme des hommes, on diroit que la prospérité leur ôte le jugement avec les mœurs.

Tout cela mis à part, ou si l'on veut, rétrogradant de quelques années, je demande

où le laboureur est plus heureux et plus riche qu'en Angleterre ? où le citoyen est plus indépendant de tout autre pouvoir que de celui de la loi ? Je demande où la population, l'agriculture et le commerce fleurissent mieux ? Dans quel autre royaume de l'Europe on a vu un seul bourg accompagner son roi avec cent quatre-vingts charrues ; cortège qui prouve mieux que ne le feroient tous les livres du monde, la sagesse du gouvernement honoré d'une telle prospérité ? Aurions-nous l'audace de comparer la nôtre à la leur, proportion gardée de nos territoires respectifs et de nos avantages naturels ? Je demande enfin si l'Angleterre est un *coupe-gorge* ? Si l'on voit cette nation jeter un œil d'envie sur la constitution de ses voisins, invoquer leur police et désirer la cadavéreuse tranquillité que produit notre administration arbitraire ?

Si l'on répond à ces questions ce qu'il est impossible de ne pas répondre, il faudra convenir que la loi qui a sauvé tout citoyen des manœuvres ministérielles et judiciaires ; que cet acte d'*habeas corpus* qui rend la propriété personnelle du plus foible individu de la société aussi sacrée et peut-être plus

que celle du frère du roi, n'a pas produit de si grands désordres. Donnerons-nous donc toujours aveuglément dans tous les piéges que nous tend le gouvernement ? Aurons-nous toujours la manie de croire qu'il n'y a de faisable que ce que nous faisons? Et tandis que nos petits-maîtres singent tous les ridicules des étourdis de Londres ; tandis qu'ils s'habillent à l'anglaise, qu'ils trotent, qu'ils courent à l'anglaise, qu'ils entretiennent des jockeys et des chevaux anglais qui assurément ne vaudroient pas mieux que les nôtres, si le gouvernement vouloit bien ne point se mêler de leur éducation et règlementer les propriétaires qui en savent et en sauront toujours plus que lui sur leurs intérêts particuliers, ne seroit-il pas permis de penser qu'on pourroit trouver chez ces fiers Bretons des choses plus dignes d'être imitées, et surtout de quoi nous guérir de nos préjugés serviles ?.... Applaudissez-vous de votre police, ô Parisiens ! la malpropreté de votre peuple et de vos rues vous infecte ; vos maisons, excessivement exhaussées, interceptent le cours de l'air, ou follement suspendues sur les eaux, elles en arrêtent les vapeurs et vous menacent continuellement de votre

ruine. Vos marchands de vin vous empoisonnent; vous avez toute la liberté nécessaire pour préparer vos alimens dans le plus dangereux des métaux; vos charlatans de toute espèce se jouent impunément de votre vie; les livres de médecine, les remèdes, les recettes les plus absurdes, imprimés avec la sanction publique, mettent des armes tranchantes dans les mains de plusieurs milliers d'ignorans et d'insensés: on tend à vos santés et à vos bourses les piéges les plus multipliés et les plus dangereux; des préjugés extravagans et funestes se maintiennent par voie d'autorité ou d'intrigue; vos cloches appellent la foudre sur vous, sur vos maisons, et pour honorer Dieu, exposent continuellement la vie des hommes; une vapeur pestilentielle s'exhale des tombeaux sur lesquels vous marchez et où l'on vous enferme quelquefois vivans, ou du moins sans que votre mort soit jamais constatée, quoique des témoins qui n'ont rien vu l'attestent: vos hôpitaux sont un foyer continuel de maux horribles et font frémir l'humanité; vous affrontez chaque jour dans vos salles de spectacles ridiculement construites, l'insalubrité la plus contagieuse. Vous êtes

foibles, infirmes, mal-sains; votre vie est courte et malheureuse, et de plus vous êtes esclaves; mais en revanche on sait à point nommé ce qui se dit, et dans vos cafés, et même dans vos maisons, on retrouveroit un homme au centre de la terre. Vos espions sont fort industrieux et vous recouvrez assez facilement vos bijoux, lorsque vous payez mieux que les filoux qui les ont volés..... O Parisiens! enorgueillissez-vous de votre sublime police! Mais, puisqu'une ville qui contient plus de deux cents mille ames; puisqu'une autre ville plus grande que Paris; puisqu'un royaume peuplé de sept à huit millions d'habitans, subsiste, fleurit et prospère sans tout cet appareil du despotisme qui nous fait traiter d'esclaves par les étrangers, sans le secours de ces ordres tyranniques toujours prêts à frapper indistinctement tous les citoyens, mais sur-tout les foibles, selon le bon plaisir des ministres qui confondent leur propre intérêt avec celui du souverain, comme si l'un ne pouvoit pas être opposé à l'autre, je soutiendrai toujours qu'il est insensé de croire que notre police et nos lettres-de-cachet soient essentiellement nécessaires à la société.

Pour ce qui est des circonstances subites et heureusement si rares où il faut absolument se mettre au-dessus des formes, afin de remédier à un très-grand mal ou d'en éviter les suites, personne ne doute qu'elles ne forment une exception. Quand la chose publique est menacée de destruction, il s'agit de sauver l'état et non pas l'autorité des loix qui périroient avec lui : on doit mettre volontiers à l'écart en faveur de la liberté des maximes qui n'ont été établies que pour la conserver lorsqu'elles se trouvent insuffisantes. Telle est la situation que l'on supposoit toujours à Rome lorsque l'on créoit un dictateur. Encore cet office devint-il bientôt également odieux et suspect ; la crainte qu'il inspira pour la liberté en fit interrompre l'usage pendant plus de 120 ans ; la loi de Flaccus qui la rétablit fut purement l'effet de la force et de la terreur ; l'on ne vit pas sans détestation le décret qui donnoit à un citoyen le droit d'en condamner un autre sans aucune forme de procès, et dès que les mœurs, la vertu, l'esprit public cédèrent au luxe et à l'ambition et que la dictature devint perpétuelle, la tyrannie la plus cruelle se trouva établie.

Mais lorsque la nécessité est réelle, elle est par cela même évidente et anéantit toute autre considération. Ces occasions ne laissent pas plus le temps que le désir de la contradiction; alors ce n'est pas seulement le prince qui est dispensé de l'observation des loix, c'est le citoyen le plus obscur. Chaque individu a le droit d'employer pour soi et pour les autres tous les moyens qui sont en son pouvoir; tous les ordres de l'état deviennent égaux. Un accident qui peut dissoudre ainsi tous les liens de la société ne sauroit être d'une existence problématique: si de telles crises étoient fréquentes, tous les rouages de la machine politique se briseroient. A quoi serviroient les loix, si leur cours étoit continuellement interverti (1)?

Des Officiers de Police.

Un système d'augmentation de pouvoir dans les officiers préposés par le gouvernement, outre qu'il violeroit indubitablement la liberté des citoyens, doit rencontrer une

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 218.

foule d'obstacles dans l'exécution. Toujours vu d'un mauvais œil chez un peuple libre, il rencontrera dans toutes les circonstances mille difficultés imprévues qui en troubleront ou en arrêteront la marche ; les meilleurs citoyens, les hommes les plus timorés se réjouiront de ces différens échecs, et les scélérats les plus déterminés, victimes d'une sévérité inconstitutionnelle, seront regardés comme les martyrs d'une cruelle vexation. Quelque grande et quelque absolue que soit l'autorité de ces officiers de police, elle se trouvera insuffisante. Ceux qui en seront les dépositaires, devenus les objets de méfiance et peut-être d'exécration publique, exigeront l'entremise d'une autorité plus absolue encore ; en sorte que de l'un à l'autre, ces différens pouvoirs établiront une échelle de précautions, de restrictions et de sévérités tyranniques.....

Une police dans laquelle on se méfie autant du peuple, ne peut jamais espérer le concours du peuple. Elle ne doit attendre des citoyens qu'une obéissance forcée et récalcitrante. En effet, cette police de la France, si active et si compliquée, ces commissaires, ces lieutenans étayés d'une multitude de subalternes

et de tous les instrumens déguisés ou connus qu'ils ne cessent de faire mouvoir, tels que leurs archers, leurs maréchaussées, leurs bayonnettes et leurs exempts, et leurs délateurs de toutes les conditions, tout cela prouve-t-il autre chose, si ce n'est que ce déplorable gouvernement existe toujours sous la malheureuse et honteuse nécessité d'être avec le peuple dans un état de guerre ouverte ou cachée ?.....

Mais, encore une fois, le premier moyen en tout pays de prévenir les crimes, c'est la réforme et la révision entière et absolue des loix pénales (1).

XIV. *Licence. Despotisme.*

Loin de nous cette erreur que la licence soit l'extrême de la liberté ! Elle est précisément son contraire. Elle est le gouvernement par la volonté de quelques individus en opposition à la volonté et à l'intérêt du corps social, connu et manifesté par les loix : la licence est l'esclavage des particuliers les moins forts ou les moins audacieux, et le despotisme des plus téméraires et des plus

(1) Observ. sur Bic. p. 90.

puissans. Or, la liberté des particuliers est la base de la liberté publique et la principale fin de tout gouvernement équitable. La liberté est donc à une distance infinie de la licence: c'est le despotisme que la licence avoisine et non la liberté. C'est lui, dit M. Helvétius, qui, semblable à l'empire du cahos tel que l'a peint Milton, étend son pavillon sur un goufre aride et désolé, où la confusion entrelacée dans elle-même, entretient l'anarchie et la discorde des élémens, et gouverne chaque atôme avec un sceptre de fer. Le despotisme n'est autre chose que la licence de quelques grands tour-à-tour favoris et victimes, appuis et fléaux, despotes et esclaves du despote. Voilà pourquoi cette forme de gouvernement, si l'on peut l'appeler ainsi, naît et périt presque toujours par l'anarchie. Or, cette licence des grands est infiniment plus funeste que celle des petits qui ne sauroit être durable. Le défaut des combinaisons, de moyens, de consistance, l'a bientôt détruite: ce poison porte avec lui-même son remède. Le despotisme est un mal infiniment plus terrible que cette licence, et même que l'anarchie, parce qu'il croît sans cesse et est soutenu de tout le pouvoir, de toutes les forces du

gouvernement ; parce qu'il abrutit l'homme en le courbant sous le poids de ses chaînes, en l'engourdissant dans une mortelle stupeur ; parce qu'il ne peut être vaincu que par des efforts convulsifs dont le corps social n'est presque plus capable, lorsque l'esprit de la servitude l'a comme anéanti, à moins que les excès de la tyrannie ne réveillent tous les esprits, n'ouvrent tous les yeux, ne relèvent toutes les têtes, ne montre à tous les hommes la liberté comme le premier don du ciel, le premier droit de l'humanité, le premier germe du bonheur et de la vertu.

Concluons de tout ceci que la licence et le despotisme sont très-voisins l'un de l'autre : tous deux funestes, quoique dans des dégrés différens, puisque le despotisme l'est infiniment plus ; tous deux incompatibles avec la liberté particulière et publique, qui est le vrai but du gouvernement. Concluons surtout que la prétendue crainte des abus est un prétexte criminel, lorsqu'elle tend à priver les hommes de leurs droits naturels ou légitimement acquis ; car où s'arrêtera-t-elle, cette crainte dont l'autorité se prévaut sans cesse ? De crainte en crainte, dit un homme d'esprit (1) et de mérite, on anéan-

(1) Roubaud.

tira toutes les libertés, et à la fin l'existence : aujourd'hui vous m'enchaînerez la main, demain vous m'arracherez la langue, le jour d'après je ne serai plus (1).

XV. *Troubles.*

C'EST dans une classe vénale et corrompue que nos ennemis chercheront à exciter des tumultes, des révoltes qui embarrasseront et retarderont la chose publique. Voilà les fruits de la liberté, voilà la démocratie, affectent de répéter tous ceux qui n'ont pas honte de représenter le peuple comme un troupeau furieux qu'il faut enchaîner, tous ceux qui feignent d'ignorer que ce même peuple, toujours calme et mesuré lorsqu'il est vraiment libre, n'est violent et fougueux que dans les constitutions où on l'avilit, pour avoir droit de le mépriser! Combien n'est-il pas de ces hommes cruels qui, indifférens au sort de ce peuple toujours victime de ses imprudences, font naître des événemens dont la conséquence infaillible est d'augmenter la force de l'autorité ; qui, lorsqu'elle se fait précéder de la terreur, est toujours suivie

(1) Lettres-de-cachet, t. I. p. 121.

de

de la servitude ? Ah ! qu'ils sont funestes à la liberté ceux qui croient la soutenir par leurs inquiétudes et leurs révoltes ! Ne voient-ils pas qu'ils font redoubler les précautions qui enchaînent les peuples, qu'ils arment la calomnie au moins d'un prétexte, qu'ils effrayent toutes les ames foibles, soulèvent tous ceux qui, n'ayant rien à perdre, se font un moment auxiliaires, pour devenir les plus dangereux ennemis ?

XVI. *Pour et contre les associations secrètes.*

Il ne sera pas inutile d'examiner le bon et le mauvais côté de toutes les associations secrètes. La difficulté de cette question est de concilier le point de vue philosophique avec celui de membre d'un état quelconque, dont en général le principe doit être de concourir au maintien actuel de l'ordre social dans le repos et dans la tranquillité.

Les choses humaines éprouvent une fluctuation continuelle, et par conséquent l'espoir de les fixer dans un état invariable de permanence est une chimère. Les changemens sont rarement dangereux, dès qu'ils ne s'opèrent point par des secousses violentes.

Si le gouvernement, si les citoyens croyoient devoir ou pouvoient empêcher des changemens insensibles, les conséquences en seroient même très-fatales ; car quel état doit désirer de rester dans sa situation actuelle? S'il est des pays où l'on est en droit de regarder comme axiôme que le *mieux est ennemi du bien*, il en est trop peu où le bien soit réellement ennemi du mieux, où l'ensemble des choses puisse paroître assez tolérablement bon pour que les hommes sensés y redoutent les innovations ; et comme il faudroit, pour arrêter celle-ci, empêcher les citoyens d'écrire, de parler, d'agir, nous ne comprenons pas comment on voudroit appliquer aux états le grand principe de l'immuabilité, si nécessaire d'ailleurs à ceux qui les gouvernent, dans la poursuite de leurs desseins particuliers. On peut donc être un bon citoyen, et cependant tenter d'opérer une révolution, pourvu qu'on ne veuille pas trop la précipiter. Mais jusqu'à quel point est-on en droit d'essayer de la hâter ? Dans toutes les choses physiques et morales, la grande difficulté consiste à poser les bornes. La prudence, soit de la part des gouvernemens pour ne pas resserrer, sous le prétexte de la

sûreté publique, la liberté individuelle ; soit de la part de ceux qui veulent opérer des révolutions pour ne pas nuire à leur cause par des démarches précipitées, la prudence peut seule décider du moment et des moyens.

Toute association secrète ressemble à une conspiration ; on ne sauroit donc blâmer le gouvernement de la surveiller, mais il faut qu'il donne sur ce point quelque chose au caractère des membres. Sont-ils connus pour des hommes éclairés, qu'a-t-il à redouter d'eux, s'ils n'ont rien à craindre de lui ? L'association, au contraire, est-elle formée par des hommes d'un esprit et d'un caractère corrompus, il importe que le gouvernement la connoisse à fond. Si on lui en refuse alors l'inspection, sans doute il est des mesures à prendre, mais avec douceur et prudence ; car la violence est une folie barbare.

Cependant, supposons des hommes vertueux sous un gouvernement dur, ignorant, despotique, oppresseur, voué à la superstition, au fanatisme ; qui donc osera se montrer assez lâche pour les blâmer de vouloir opérer un changement dans un tel ordre de choses ? Qui aura le méprisable courage de

réprouver le but auquel, dans tous les âges, ont aspiré les belles ames, les grands hommes, les génies vastes ? Le tenter ouvertement, ce seroit vouloir détruire ce projet dès sa naissance. Nous supposons qu'alors et dans un tel but on recoure aux associations secrètes ; si le gouvernement persiste dans ses principes, s'il sévit, de quel côté sera le bon droit ? Ah ! si quelque chose pouvoit excuser le mépris de quelques têtes supérieures pour l'espèce humaine, c'est cette indécision honteuse ! O Socrate ! toi qui voulus enseigner aux hommes la raison et la vertu, malgré le gouvernement d'Athènes et ses défenseurs, tu fus un mauvais citoyen, peut-être ! mais où est le vil mortel qui voulut prononcer ta condamnation ? Où est l'homme digne d'estime qui ne se crût pas honoré d'essayer ce que tu tentas, de vivre et de mourir à ta place ? Celui qui laisse l'ordre social comme il est n'est peut-être pas coupable ; il ne l'est pas s'il a son excuse dans la foiblesse de ses talens ou dans la sincérité de sa modestie, mais celui qui travaille à améliorer son siècle, et sur-tout sa nation, celui-là mérite seul le nom de vertueux.

Quelquefois sans doute, pour le succès même de ses pieux desseins, il devra préférer à l'honneur de s'exposer à boire la ciguë la prudence obscure de mettre, par une marche lente et secrète, ses projets à l'abri des violences du gouvernement. Mais quelle que soit celle qu'il adopte, l'exemple qu'il donne est louable, son dessein est sublime, et les vœux de tous les hommes sensibles doivent être pour lui.

Cependant, si l'on applique ces principes généraux aux circonstances modernes, il s'en trouve de particulières qui changent le point de vue. A l'aide des associations secrètes, on peut sans doute étayer ses desseins d'hommes puissans, c'est-à-dire, de ceux qui influent de quelque manière que ce soit, et préparer une génération éclairée en s'emparant de l'esprit des jeunes gens, toujours attirés par la curiosité, susceptibles d'enthousiasme, parce qu'ils ne sont pas encore désabusés des choses humaines, et seuls vraiment capables de recevoir des vérités nouvelles, parce que l'amour-propre n'a point enraciné chez eux la fausse science et les préjugés tyranniques. Mais dans un ordre de choses où il n'y a point où il ne peut y

avoir d'esprit public, ces sociétés sont un glaive que les fripons peuvent employer aussi bien que les honnêtes gens, et que ceux-là savent infiniment mieux manier, la fourbe et la ruse étant leurs armes naturelles. Elles conservent à des hommes corrompus la puissance des dons envers ceux que, sous d'autres formes, leurs séductions ne sauroient atteindre, et confondent sous un masque commun l'homme sincère et le charlatan. Enfin, l'imprimerie grace à laquelle il n'est plus de mystère permanent, les liaisons du commerce, les mille moyens de circulation inventés dans ces derniers siècles, et qui donnent tant de ressources nouvelles aux corrupteurs, la multitude des professions qu'ont enfantées les législations modernes formées de pièces de rapport, et associées aux spéculations de finances, rendent si difficile à garder le secret confié à une société d'hommes quelconques, qu'on ne sauroit s'empêcher de croire que le temps des associations secrètes et vertueuses est passé.

Et quand on réfléchit que c'est par une association secrète que la Suède a vu renverser sa constitution (car c'est sous le voile

de cette association que s'est tramé le projet qui a mis le pouvoir absolu entre les mains du roi, et, quoi qu'en dise la flaterie, quoi qu'on raconte même des désordres du gouvernement précédent depuis quinze ans que cette révolution a eu lieu, le royaume en est-il devenu plus florissant?) quand on réfléchit qu'il est une société qui très-probablement a le projet infernal de plonger les hommes dans le cloaque de la superstition, de les ennivrer du fanatisme, de les gouverner médiatement par son chef comme l'imbécille Indien du Paraguai; que cette société, entièrement indifférente dans ses moyens, profonde dans ses ruses, inaltérable dans sa patience, infatigable dans sa persévérance, a fait à une époque si voisine de la catastrophe qui sembloit l'avoir anéantie, des progrès remarquables, on frémit à l'idée des associations secrètes. Voyez comment, chassée au Sud de l'Europe, la redoutable société dont nous parlons prend racine au Nord, d'où elle sembloit entièrement bannie! Voyez ce Souverain à qui une des branches de cet ordre a mis la verge du despotisme entre les mains, rapporter de son voyage d'Italie une sorte de passion pour les principes ultra-

montains que la seule crainte du zèle luthérien de son peuple l'empêche encore de manifester! Voyez en Allemagne tant de princes, ivres de l'espoir et de l'attente des moyens surnaturels de puissance, évoquer les esprits, explorer l'avenir et tous ses secrets, tenter de découvrir la médecine universelle, de faire le grand œuvre, et, pour étancher leur soif insatiable de domination et de trésors, ramper à la voix de leurs thaumaturges que dirige un sceptre inconnu! Voyez des ministres protestans, oubliant tous les motifs qui les séparent du catholicisme, leur antagoniste éternel, louer, prôner, colporter des livres de religion, imbus de toute la mysticité du seizième siècle; publier eux-mêmes des écrits pour proclamer les rites du catholicisme, recevoir les ordres sacrés tout en restant ministres protestans, ou du moins en être publiquement accusés, sans pouvoir s'en défendre nettement et sans ambages! Voyez toutes ces choses, et tremblez sur les dangers des associations secrètes!

Dans un temps où tous ces mystères d'iniquités étoient moins connus, des hommes éclairés, vertueux, zélés pour le bien de l'humanité, crurent, en Bavière, trouver dans

le sein même des associations secrètes le remède à leurs abus, à leurs dangers.

Feu l'électeur de Bavière (*Maximilien-Joseph*) ne manquoit pas de lumières; il étoit passablement affranchi de l'empire des prêtres; il avoit fait naître, dans ses états, une aurore d'instruction. Tout changea lorsque ce bel électorat tomba en d'autres mains: les prêtres, et sur-tout les jésuites, reprirent le sceptre et ramenèrent avec eux leur cortége inséparable, la superstition et l'ignorance. Précisément à cette époque, la loge Théodore du bon conseil, à Munich, où se trouvèrent quelques hommes de tête et de cœur, étoit lasse de se voir ballotée par les vaines promesses et les querelles de la maçonnerie. Les chefs résolurent d'enter sur leur branche une autre association secrète, à laquelle ils donnèrent le nom d'*ordre des illuminés*. Ils le calquèrent sur la société de Jésus, mais en se proposant des vues diamétralement opposées. Les jésuites veulent enchaîner aux autels de la superstition et du despotisme; les illuminés crurent qu'en employant les mêmes moyens, la prudence, le temps, la persévérance, ils pourroient tourner contre leurs adversaires l'avantage de

n'avoir aucun rit extérieur qui les distinguât, aucun chef visible qui pût les dissoudre, et qu'ainsi rien ne leur manqueroit pour éclairer les hommes et les rendre heureux et libres. La base de leur système fut d'attirer à eux des jeunes gens, de les conduire à lire, à s'instruire, à réfléchir. Après les avoir formés à leurs principes, ils les faisoient entrer dans la maçonnerie, tâchoient de s'emparer ainsi des loges, et de faire tourner ces instituts à des choses vraiment utiles à l'humanité.

Il s'agissoit d'en faire un lien universel qui unit un très-grand nombre de gens éclairés dans les étreintes primitives de fraternité et d'égalité, d'où résultent l'obligation et la félicité de s'entre-secourir, de travailler au bien de l'espèce humaine. On projetoit d'étendre, autant qu'il seroit possible, la sphère des connoissances, non pas tant en profondeur qu'en surface; de faire parvenir les vérités et les connoissances utiles jusqu'à la classe du peuple; d'y introduire la raison, le bon sens et une saine connoissance des droits des hommes. L'amélioration du système présent des gouvernemens et des législations étoit le grand but de l'association,

par une marche insensible et sur-tout fondée sur l'instruction, en sorte que le despotisme se trouvât peu-à-peu circonscrit, du moins dans les limites du bon sens; c'est une règle fondamentale de n'y laisser entrer aucun prince, quelles que puissent être ses vertus: on juroit, à l'entrée dans les grades supérieurs, de ne jamais se détacher de l'association, et de diriger tous les moyens naturels et acquis vers son but; de contribuer de tout son pouvoir à préserver les souverains de fautes, d'erreurs et de crimes; à faire abolir l'esclavage des paysans, l'asservissement des hommes à la glèbe, les droits de main-morte, et tous les usages et les priviléges qui avilissent l'humanité; les corvées, sous la condition d'un équivalent équitable; tous les corps de métiers, toutes les maîtrises, toutes les gênes imposées à l'industrie et au commerce par les douanes, les accises, les taxes de quelque dénomination que ce soit; on juroit de tout tenter pour le soulagement du peuple, pour procurer une tolérance universelle de toutes les opinions religieuses, pour anéantir toute jurisdiction ecclésiastique, pour ravir à la superstition toutes ses armes, pour favoriser la liberté de la presse,

pour publier et répandre des livres élémentaires qui instruisent les hommes de leurs droits; on juroit de s'opposer par-tout aux injustices des puissans, et si l'on ne parvenoit pas à les empêcher de les dévoiler, de les publier, d'en imprimer aux auteurs le fer chaud de l'infamie.

Ce projet étoit beau, noble, grand, mais on manqua de prudence dans son exécution. On voulut en voir presque soudainement l'effet; on ne songea pas que tout édifice, pour durer, doit s'élever lentement. On multiplia les réceptions; il s'y glissa des fourbes et des méchans. Les appuis du bigotisme et de la superstition surent bientôt ce qui se tramoit contr'eux; aussitôt ils armèrent le bras du gouvernement. Le comte de Savioli, ancien serviteur de la maison de Bavière, fut renvoyé, avec une très-modique pension, en Italie. M. Weishaupt, professeur à Ingolstadt, fut chassé avec plusieurs autres. On emprisonna ceux-ci, on jeta ceux-là dans des couvens pour y faire pénitence; enfin, excepté la mort et les tourmens corporels, ces infortunés souffrirent tout.

Peu de temps après, quelques membres de cette association dispersée formèrent un

cabinet de lecture. Aussitôt, nouvelle persécution de la part du gouvernement, proscription, emprisonnemens et défense, sinon de lire à Munich, au moins de former un cabinet de lecture que l'on nomme en allemand, *lesé bibliotheck*. Dans cette dernière révolution, on saisit tous les papiers d'un des membres de l'ordre, et on les publia pêle-mêle sans distinguer les papiers particuliers de ceux relatifs à l'ordre. Ces derniers sont la meilleure apologie que l'on puisse imaginer, et des vues de cette association, et des moyens qu'elle prenoit pour y arriver. Dans les autres, il se trouve une recette pour le poison trop célèbre sous le nom d'*aqua tophana*, et une autre pour faire avorter. On a voulu tirer des conséquences odieuses de cette découverte; comme si un curieux de la nature ne pouvoit pas recueillir de ces choses sans en faire usage! comme si, avec une telle logique, l'on ne feroit pas de tout chimiste un scélérat! En un mot, le procédé du gouvernement de Munich, dans toute cette affaire, a été scandaleux et tyrannique; cependant, chose remarquable! on n'a pas osé employer le glaive, tant l'esprit du siècle a de puissance!

Travaillons donc à répandre les vrais principes, et la révolution désirée s'opérera précisément de la manière dont nous pouvons l'ambitionner, lentement, doucement, mais sûrement et sans que les fripons puissent abuser du moyen. Quel est-il ce moyen? Le courage d'écrire de grandes vérités et de les publier par l'impression. Tel est le Palladium du bonheur de l'humanité. L'art de l'imprimerie qui rend impossible, du moins à la longue, le maintien des sociétés secrètes, mêmes de celles que forment les fripons les plus rusés, s'oppose aussi sans doute à celles des hommes vertueux; mais il leur ouvre des ressources mille fois préférables. Employons ce moyen sublime qui a centuplé les forces de l'homme, et donné à l'opinion un empire capable de balancer jusqu'à la puissance armée. Servons-nous-en même pour détruire les associations secrètes: la peste y est entrée trop profondément; il n'en est aucune qui puisse se garantir de l'infâme contagion peut-être aussi long-temps que les associations secrètes dureront, avec une importance comparable à celles qu'elles ont aujourd'hui: les bonnes têtes et les cœurs généreux doivent-ils entrer et même cher-

cher à y jouer un rôle actif ? C'est le plus sûr moyen d'en éventer les machinations souterraines, d'en faire avorter les infâmes complots, et même de les détruire. *Je ne saurois agir là où je ne suis point*, disoit un homme sage, vertueux, profondément versé dans ces matières. Art tutélaire de l'imprimerie, c'est à toi que cette puissance est réservée ; c'est par toi qu'une voix foible sait se faire entendre d'une extrémité du globe à l'autre ; c'est par toi qu'un ami de la paix peut exterminer plus de brigands que la force n'en a jamais domptés (1) !

XVII. *Révolutions.*

L'EXISTENCE des hommes opprimés par le despotisme seroit trop affreuse si l'anarchie ne lui succédoit pas ; car c'est elle qui le renverse, et c'est dans son sein que germent les révolutions qui régénèrent la société et vengent les hommes.

Ainsi, tout semble suivre dans l'ordre des choses humaines une révolution constante, et nous retraçons sans cesse la circonférence du cercle dans lequel nous sommes circons-

(1) Monarch. Pruss. t. V, p. 78.

crits. L'on pourroit approprier aux hommes, dit Etienne Pasquier, « ce que le commun » peuple dit des maisons nobles, qu'elles » sont cent ans bannières et cent ans ci- » vières. » La prospérité naît sous les pas de la liberté. On abuse de cette prospérité et la servitude lui succède bientôt. La servitude, parvenue au dernier période, amène une révolution qui redonne la liberté, etc. Le branle du poussin est une idée sublime; elle peut s'étendre à tout (1).

(1) Ess. sur le Desp. p. 277.

LIVRE

LIVRE SECOND.

INSTITUTIONS.

I. *Mœurs. Leurs rapports avec le Gouvernement.*

On ne réfléchit point assez que tout est relatif. Aucun établissement ne peut marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé par la loi du devoir, qui n'est autre chose que le sentiment de ce devoir. Le véritable ressort de l'autorité est dans l'opinion et dans le cœur des gouvernés : d'où il suit que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement; il n'y a que les gens de bien qui sachent administrer les loix, mais il n'y a que les honnêtes gens qui sachent véritablement leur obéir. Car, outre qu'il est très-facile de les éluder, outre que ceux dont elles sont l'unique conscience, sont très-loin de la vertu et même de la probité, celui qui brave les remords sait braver les supplices, châtiment bien moins long que le premier, auquel on peut, d'ailleurs, toujours espérer d'échaper. Mais quand l'espoir

de l'impunité suffit pour encourager à enfreindre la loi, ou quand on est content pourvu qu'on l'ait éludée, l'intérêt général n'est plus celui des personnes, et tous les intérêts particuliers se réunissent contre lui: les vices ont alors infiniment plus de force pour énerver les loix que les loix pour réprimer les vices. On finit par n'obéir au législateur qu'en apparence. A cette époque, les meilleures loix sont les plus funestes, puisque si elles n'existoient pas, elles seroient une ressource que l'on auroit encore. Foible ressource, cependant! car les loix multipliées sont plus méprisées, et de nouveaux surveillans deviennent autant de nouveaux infracteurs.

L'influence des loix est donc toujours proportionnelle à celle des mœurs. C'est une vérité connue et incontestable, mais ce mot de *mœurs* est bien vague et demanderoit une définition.

Les mœurs sont et doivent être très-variables d'une contrée à l'autre, absolument relatives à l'esprit national et à la nature du gouvernement. Le caractère des administrateurs y influe beaucoup aussi, et c'est dans tous ces rapports qu'il faut les envisager. Si le prix de la vertu, par exemple, est celui

du brigandage ; si les hommes vils sont accrédités, les dignités prostituées, le pouvoir ravalé par ses dispensateurs, les honneurs déshonorés, il est certain que la contagion gagnera tous les jours ; que le peuple s'écriera en gémissant : « mes maux ne viennent que » de ceux que je paie pour m'en garantir, » et que, pour s'étourdir, il se précipitera dans la corruption que l'on provoquera de toutes parts pour étouffer ses murmures.

Si au contraire les dépositaires de l'autorité dédaignent l'art ténébreux de la corruption, n'attendent leurs succès que de leurs efforts et la faveur publique que de leurs succès, les mœurs seront bonnes ; car, plus l'*esprit public* a de ressort, et moins les talens sont nécessaires. L'ambition même est mieux servie par le devoir que par l'usurpation, et le peuple, convaincu que les chefs ne travaillent que pour son bonheur, les dispense, par sa docilité, de travailler à l'affermissement du pouvoir.

J'ai dit que les mœurs devoient être relatives à la nature du gouvernement ; c'est donc encore sous ce point de vue qu'il en faut juger. En effet, dans une république qui ne peut subsister que par l'économie,

la simplicité, la frugalité, la tolérance, l'esprit d'ordre, d'intérêt, d'avarice même, doit dominer, et l'état sera en danger lorsque le luxe viendra polir et corrompre les mœurs.

Dans une monarchie limitée, au contraire, la liberté sera regardée comme un si grand bien et comme un bien toujours si menacé, que toute guerre, toute opération entreprise pour la soutenir, pour étendre ou défendre la gloire nationale, ne trouvera que peu de contradicteurs: le peuple sera fier, généreux, opiniâtre, et la débauche et le luxe le plus effréné n'énerveront pas l'esprit public.

Dans une monarchie très-absolue, qui seroit le plus sévère, le plus complet des despotismes si le beau sexe n'y donnoit pas le ton, la galanterie, le goût de tous les plaisirs, de toutes les frivolités, est tout naturellement et sans dangers le caractère national, et les déclamations vagues sur ces imperfections morales sont vides de sens (1).

II. *Caractère Républicain.*

Une fierté invincible, un courage indomptable, une liberté de principes et de pensées

(2) *Erotica Biblion. p.* 48.

qui ne se soumette qu'à la raison seule et qui repousse tout autre empire, une indépendance qui ne cède ni aux plaisirs, ni aux peines de l'opinion, plaisirs très-décevans, peines très-poignantes dans l'âge des passions, parce que les passions s'en trouvent aidées ou contrariées : telle est l'ame d'un républicain. Mourir plutôt que de changer, telle est sa devise. Il doit jurer à la nature, à la patrie, à lui-même, de rester sans avenir dans un présent fâcheux, plutôt que de ramper un moment, de fouler aux pieds tout ce qui contrarieroit ses principes et ses passions, et même la gloire, de repousser toutes protections déguisées en amitié, de n'appartenir qu'à celui qui lui appartiendra ; secours pour secours, zèle pour zèle, amitié pour amitié, liberté, vertu, par-dessus tout ; de montrer toujours son sentiment par les mots ou par les faits; de regarder comme illusion, quant à lui, tout ce qui est hors de lui, tout ce qui est opinion étrangère, tout ce qui n'est pas une pensée de son esprit, ou un sentiment de son cœur ; de ne s'estimer que par la fermeté à maintenir ses droits et le respect pour ceux d'autrui ; en un mot, d'être lui

et de n'être que lui, de ne s'estimer que par lui (1).

III. *Force des Institutions.*

CHAQUE institution a dans son esprit même une force insurmontable, tant pour le bien que pour le mal, selon qu'elle a été dirigée en naissant, une force que souvent on n'a pû prévoir dans son origine, qui se développe par dégrés, qui agit dans tous les instans, modifie les caractères, conduit ou prépare les évènemens ; d'autant plus irrésistible que toute entière dans les choses, elle est presque toujours indépendante des personnes, et leur commande ou les entraîne sans qu'elles se doutent quelquefois de son influence.....

Ainsi, dans Rome la prééminence accordée à quelques vieillards prépara les fureurs de l'aristocratie, l'établissement du tribunat, le choc éternel de la noblesse et du peuple, le droit de législation donné à dix magistrats, la tyrannie des décemvirs, le droit de commander plusieurs années de suite dans les provinces, la vénalité des armées qui n'eurent

(1) Ordre de Cincinn... p. 22.

alors que des généraux et n'eurent plus de patrie, et qui furent toujours prêtes à seconder les factions sanguinaires. Enfin, l'institution d'un chef civil et militaire, sous le nom d'*Empereur*, qui ne fut après tout que le chef trop puissant d'une aristocratie trop puissante en paroissant rétablir l'ordre, renversa la république la plus fortement constituée qui fut jamais, et prépara les temps les plus horribles dans l'histoire des nations, ceux où la nature humaine épuisa tout ce que la tyrannie peut oser, tout ce que la servitude peut souffrir.

Telle est la force secrète des institutions que rien ne peut arrêter, qui marche dans la nuit, mais d'un pas sûr, vers un but inévitable et souvent ignoré de leurs fondateurs mêmes (1).

IV. *Fêtes Nationales.*

Il est encore un autre moyen d'agir puissamment sur les hommes en masse, lequel peut être regardé comme faisant partie de l'éducation publique, et sans doute l'assemblée nationale ne le négligera pas ; ce sont les

(1) Ord. de Cinc. p. 29.

fêtes publiques, civiles et militaires. Chez les peuples anciens, elles ont enfanté des prodiges : dirigées vers un but plus conforme à la nature de l'homme, l'influence n'en sera que plus étendue. Après les grandes loix générales qui sont les fondemens de la société, rien peut-être ne mérite plus l'attention du législateur.

Il ne suffit pas de considérer l'homme comme l'instrument de l'agriculture, du commerce ou des arts, instrument dont toutes les loix doivent protéger et favoriser les travaux ; il faut aussi le considérer comme un être sensible dont on peut étendre l'existence par de vives affections pour le pays qui l'a vu naître, pour les institutions qui le gouvernent, pour ses semblables qui vivent sous les mêmes institutions ; il faut songer qu'en le sortant presque sans cesse de lui-même pour le mettre sous les yeux de la patrie, et l'attacher à elle par ses plaisirs autant que par la douce liberté dont il doit jouir dans son sein, l'on augmenteroit son bonheur de tout le bonheur public, et l'on nourriroit en lui toutes les vertus par les sentimens patriotiques et fraternels dont les fêtes de la liberté remplissent les ames.

Ces fêtes ne pourroient-elles pas être à la fois le théâtre des récompenses publiques, celui des talens, le lien commun d'un grand peuple et l'école du citoyen ?

Quel effet ne produiroient pas des couronnes de chêne, de laurier, d'olivier, distribuées aux hommes vertueux, aux guerriers patriotes, aux écrivains utiles, aux grands maîtres de tous les arts ? Des hymnes composés par les poëtes les plus célèbres, chantés par de jeunes citoyens et de jeunes vierges, accompagnés de cette musique simple, mais majestueuse et touchante qui porte l'ivresse dans les grandes assemblées; des discours appropriés aux circonstances, prononcés par des orateurs dignes des hommes libres qui viendroient les entendre ? Vous voyez comme l'enthousiasme gagne les cœurs les plus froids, comme les larmes roulent dans tous les yeux, comme l'amour de la patrie et celui des vertus utiles au genre-humain, c'est-à-dire, des seules vertus, s'empare de cette jeunesse sensible qui, du moins, ne deviendra pas meilleure sans devenir plus heureuse ! Des récits fidèles font partager cette émotion à ceux même qui n'en sont pas témoins ; chacun bénit les loix qui

lui procurent tant de jouissances inconnues, et les étrangers arrivent en foule pour voir ces jeux d'une nation qui mérite son bonheur, comme autrefois ils accouroient aux jeux olympiques de la Grèce (1).

Parlez aux sens; parlez-leur sans cesse: placez à chaque instant sous les yeux l'image affligeante des jours de votre esclavage, l'image ravissante du jour de votre indépendance. Prenez l'enfant au berceau. Que pour premiers mots il bégaye le nom de *Patrie*. Que ses premières leçons d'histoire soient les injustices que vous éprouvâtes et le courage qui vous en affranchit. Que ses prières de chaque jour soient un hommage de reconnoissance au Dieu qui vous donna des chefs habiles, qui guida vos armées, qui fortifia vos laboureurs contre la tyrannie et la discipline Européenne. Qu'il grandisse, ce jeune enfant, espoir de la patrie, qu'il grandisse au milieu des cérémonies annuelles, des fêtes consacrées aux événemens de la guerre et à la mémoire de vos héros. Qu'il apprenne de son père à pleurer sur leur tombe et à bénir leurs vertus. Que

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat.

son premier livre soit le décret de votre indépendance et le code de vos constitutions ébauchées au bruit des armes. Qu'au bout du champ qu'il labourera dans sa jeunesse, il s'arrête, et, les yeux humides, lise ces mots sur la pierre brute : *Ici, des barbares soudoyés par le despotisme ont étouffé dans les flammes, ont brisé contre les arbres un vieillard infirme et des enfans arrachés du sein de leur mère expirante. — Là, les satellites de l'oppression ont ployé les genoux, reçu des fers et demandé la vie.* Que le calendrier de l'année contienne ces faits immortels rapportés à chaque jour. Que l'épée dont son père défendit autrefois son épouse, que l'épée dont il sera ceint lui-même au jour de la raison et de la force, que ces épées soient attachées au soc de la charrue. Que l'arme de la guerre, ainsi unie à l'instrument de la paix, renouvelle pour lui cette langue des signes si puissamment employée dans l'antiquité pour des usages moins sacrés. Qu'elle lui dise, ce qu'il n'oublira jamais après l'avoir appris ainsi, que la fierté de l'homme libre brave tous les dangers, mais ne trouble jamais l'ordre ; que le sang humain qui doit être prodigué pour la li-

berté, ne doit couler pour aucune autre cause ; que la guerre est affreuse si elle n'est pas nécessaire ; qu'elle est un opprobre pour le soldat mercénaire qui vend sa vie à l'argent ou à l'honneur odieux d'un froid état de barbarie, mais qu'elle consacre à l'immortalité le héros citoyen qui donne sa vie pour ses frères.

Enivré d'amour pour la liberté comme les anciens Germains dont parle Tacite, *qui libertatem deperibant ut pote sanguine partam*, que ce jeune courage un ou deux jours par mois abandonne les travaux de la culture pour aller nourrir sa fierté dans les exercices militaires ; qu'il manie les armes et s'exerce à la discipline sous les yeux des hommes les plus révérés ; qu'il promette dans leurs mains à sa patrie de périr pour sa défense ou pour celle des loix (1).

V. *Inscription civique.*

Il est important de montrer à la jeunesse les rapports qu'elle soutient avec la patrie, de se saisir de bonne-heure des mouvemens du cœur humain, pour les diriger au bien

(1) Réflex. sur un écrit de Price, p. 307.

général, et d'attacher aux premières affections de l'homme les anneaux de cette chaîne qui doit lier toute son existence à l'obéissance et aux devoirs du citoyen.

La patrie, en revêtant d'un caractère de solemnité l'adoption de ses enfans, imprime plus profondément dans leur cœur le prix de ses bienfaits et la force de leurs obligations.

L'idée d'une inscription civique n'est pas nouvelle ; je la crois même aussi ancienne que les constitutions des peuples libres. Les Athéniens, en particulier, qui avoient si bien connu tout le parti qu'on peut tirer des forces morales de l'homme, avoient réglé par une loi que les jeunes-gens, après un service militaire de deux années, espèce de noviciat où tous étoient égaux, où tous apprenoient à porter docilement le joug de la subordination légale, étoient inscrits à l'âge de vingt ans sur le rôle des citoyens. C'étoit pour les familles et pour les tribus une réjouissance publique, et pour les nouveaux citoyens, c'étoit un grand jour. Ils juroient, au pied des autels, de vivre et de mourir pour les loix de la patrie.

Les effets de ces institutions ne sont bien sentis que par ceux qui ont étudié les véri-

tables prises du cœur humain. Ils savent qu'il est plus important de donner aux hommes des mœurs et des habitudes, que des loix et des tribunaux. La langue des signes est la vraie langue des législateurs. Tracer une constitution, c'est peu de chose; le grand art est d'approprier les hommes à la loi qu'ils doivent chérir.

Cette institution peut encore servir dans le code pénal, en déterminant qu'une des peines les plus graves pour les fautes de la jeunesse, sera la suspension de son droit *à l'inscription civique*, et l'humiliation d'un retard pour deux, trois ou même cinq années. Une peine de cette nature est heureusement assortie aux erreurs de cet âge, plutôt frivole que corrompu, qu'il ne faut ni flétrir, comme on l'a fait trop long-temps par des punitions arbitraires, ni laisser sans frein comme il arrive aussi quand les loix sont trop rigoureuses: on imagine combien dans l'âge de l'émulation, la terreur d'une exclusion publique agiroit avec énergie, et comment elle feroit de l'éducation le premier intérêt des familles, si la sanction qui résulteroit de ce retard paroissoit un peu trop sévère; ce seroit une grande preuve de la bonté de notre

constitution politique; vous auriez rendu l'état de citoyen si honorable, qu'il seroit devenu la première des ambitions.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il seroit nécessaire de donner à cette adoption de la patrie une grande solemnité; mais je le dirai, voilà les fêtes qui conviennent désormais à un peuple libre; voilà les cérémonies patriotiques et par conséquent religieuses qui doivent rappeler aux hommes, d'une manière éclatante, leurs droits et leurs devoirs. Tout y parlera égalité; toutes les distinctions s'effaceront devant le caractère de citoyen; on ne verra que les loix et la patrie. Je désirerois que ce serment, rendu plus auguste par un grand concours de témoins, fut le seul auquel un citoyen français put être appelé; il embrasse tout, et en demander un autre, c'est supposer un parjure (1).

VI. *Exclusion politique des citoyens en faillite ou dont les pères sont morts insolvables.*

Je vais vous en proposer une qui, si vous l'adoptez, honorera la nation. Tirée des loix

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. p. 305. l. 4.

d'une petite république non moins recommandable par ses mœurs et par la rigidité de ses principes que florissante par son commerce et par la liberté dont elle jouissoit avant que l'injustice de nos ministres la lui eut ravie, elle peut singulièrement s'adapter à un état comme la France, et à un état qui, aux avantages immenses de la masse, de l'étendue et de la population, va réunir les avantages plus grands encore de ces divisions et de ces sous-divisions qui le rendront aussi facile à bien gouverner que les républiques mêmes dont le territoire est le plus borné.

Je veux parler de cette institution de Genève que le président de Montesquieu appelle, avec tant de raison, une *belle loi*, quoiqu'il paroisse ne l'avoir connue qu'en partie ; de cette institution qui éloigne de tous les droits politiques, de tous les conseils, le citoyen qui a fait faillite ou qui vit insolvable, et qui exclud de toutes les magistratures, et même de l'entrée dans le grand-conseil, les enfans de ceux qui sont morts insolvables, à moins qu'ils n'acquittent leur portion virile des dettes de leur père.

Cette loi, dit Montesquieu, est très-bonne ; elle

elle a cet effet qu'elle donne de la confiance pour les négocians ; elle en donne pour les magistrats ; elle en donne pour la cité même : la foi particulière y a encore la force de la foi publique.

Ce n'est point ici, messieurs, une simple loi de commerce, une loi fiscale, une loi d'argent ; c'est une loi politique et fondamentale, une loi morale, une loi qui, plus que toute autre, a peut-être contribué, je ne dis pas à la réputation, mais à la vraie prospérité de l'état qui l'a adoptée, à cette pureté de principes, à cette union dans les familles, à ces sacrifices si communs entre les parens, entre les amis, qui le rendent si recommandable aux yeux de tous ceux qui savent penser.

Une institution du même genre, mais plus sévère, établie dans la principauté de Neufchâtel en Suisse, a créé les bourgs les plus rians et les plus peuplés sur des montagnes arides et couvertes de neige durant près de six mois ; elle y a développé des ressources incroyables pour le commerce et pour les arts ; et dans ces retraites que la nature sembloit n'avoir réservées qu'aux bêtes ennemies de l'homme, l'œil du voyageur contemple

une population étonnante d'hommes aisés, sobres et laborieux, gage assuré de la sagesse des loix.

Dans l'état présent de la France, dans la nécessité où nous sommes de remonter chez nous tous les principes sociaux, de nous donner les mœurs publiques, de ranimer la confiance, de vivifier l'industrie, d'unir par de sages liens la partie consommatrice à la partie productive, c'est-à-dire, à la partie intéressante de la nation, des loix pareilles sont non-seulement utiles, mais indispensables.

Assez long-temps une éducation vicieuse ou négligée a dénaturé en nous les notions du juste et de l'injuste, a relâché les liens qui unissent le fils à son père, nous a accoutumés à ne rien respecter de ce qui est respectable ; assez long-temps une administration, dirai-je, corrompue ou corruptrice, a couvert de son indulgence des écarts qu'elle faisoit naître pour qu'on n'apperçût pas les siens propres ; retournons à ce qui est droit, à ce qui est honnête ; ouvrons aux générations qui vont suivre une carrière nouvelle de sagesse dans la conduite, d'union dans les familles, de respect pour la bonne-foi donnée.

Vainement, vous avez aboli les privi-

léges et les ordres, si vous laissez subsister cette prérogative de fait qui dispense l'homme d'un certain rang de payer ses dettes ou celles de son père, qui fait languir le commerce, et qui trop souvent dévoue l'industrie laborieuse de l'artisan et du boutiquier à soutenir le luxe effréné de ce que nous appelons si improprement *l'homme comme il faut.*

Laissons à cette nation voisine, dont la constitution nous offre tant de vues sages dont nous craignons de profiter, cette loi injuste, reste honteux de la féodalité, qui met à l'abri de toutes poursuites pour dettes le citoyen que la nation appelle à la représenter dans son parlement.

Profitons de l'exemple des Anglais, mais sachons éviter leurs erreurs; et au lieu de récompenser le désordre dans la conduite, éloignons de toutes places dans les assemblées, tant nationales que provinciales et municipales, le citoyen qui, par une mauvaise administration de ses propres affaires, se montrera peu capable de bien gérer celles du public.....

On a parlé de l'exclusion des enfans comme d'une peine infamante, tandis qu'elle n'est

point une flétrissure, mais une simple précaution très-sage et très-politique. On prétend qu'elle est contraire au droit public et au droit des hommes, et l'on convient cependant qu'elle est morale et pure dans ses motifs. Certes! je ne saurois comprendre comment une loi morale est contraire au droit public et à celui des hommes.

La morale est une pour les grands états comme pour les petits, pour les commerçans comme pour les agriculteurs. Il importe au commerce qu'un père pervers ne laisse pas, par des arrangemens frauduleux, une fortune considérable à ses enfans; il importe aux mœurs qu'il se forme un grand esprit de famille, une solidarité de la foi publique et de la foi privée; il importe à la société que la réputation des pères puisse devenir celle des enfans. *C'est une loi de famille*, a-t-on dit; et à quoi devons-nous donc aspirer, qu'à faire une grande famille?

Trente mille personnes sont unies de foi, d'intérêt et de prospérité à Genève. Les liens moraux ne sont-ils pas de nature à embrasser également une société plus nombreuse? Les vues morales ne doivent-elles pas toujours diriger le législateur? La loi que je vous

propose est une loi politique ; elle a plus de latitude qu'une loi purement civile, et il est convenable d'exiger pour la représentation politique quelque chose de plus que cette probité vulgaire qui suffit pour échapper aux tribunaux (1).

VII. *Des dégrés d'éligibilité.*

Si nous n'avions pas posé l'égalité comme une loi fondamentale, on diroit peut-être qu'il est contraire aux préjugés de quelques individus de commencer la carrière des affaires publiques par des commissions subalternes; mais cette égalité dont nous avons fait une loi, il nous importe qu'elle ne soit pas une chimère ; il nous importe qu'elle soit retracée dans toute la constitution, qu'elle en devienne le principe indestructible, et que, par une suite de nos établissemens politiques, les mœurs, les habitudes, les sentimens, se rapportent aux loix comme les loix se rapportent au modèle de la raison et à la nature des choses. Si nous négligeons les secrets de cet accord ; si nous ne mettons pas l'homme en harmonie avec les loix, nous

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. p. 295.

aurons fait un beau songe philosophique, nous n'aurons pas fait une constitution. Les règles fondamentales d'un bon gouvernement sont faciles à connoître; mais lier si bien ces règles à l'exécution que l'obéissance de la loi découle de la loi même, enchaîne les citoyens par toutes les habitudes au joug de la loi, c'est aller au-delà du philosophe, c'est atteindre le but du législateur.

Une marche graduelle n'est-elle pas indiquée par la nature elle-même dans toutes ses opérations; par l'esprit humain dans tous ses procédés; par l'expérience dans tous ses résultats, comme la marche à laquelle a voulu nous assujétir l'auteur éternel des êtres? La politique est une science, l'administration est une science et un art: le gouvernement embrasse tout ce qu'il y a de grand dans l'humanité; la science, qui fait le destin des états, est une seconde religion, et par son importance et par ses profondeurs.

L'art le plus difficile seroit-il donc le seul qu'il ne faudroit point étudier? Le regarderions-nous comme les jeux du hazard, que l'on n'apprend point, parce qu'ils dépendent des combinaisons qui surpassent notre portée? Raisonnerions-nous sur la politique autrement que sur tous les objets de la vie?

Si l'expérience ne se forme que pardégrés ; si elle étend sa sphère peu-à-peu ; si la marche naturelle est de s'élever graduellement du simple au composé, la nature et la raison veulent que l'on passe par les fonctions les plus simples de l'administration avant que de parvenir aux plus compliquées ; qu'on étudie les loix dans leurs effets, dans leur action même avant que d'être admis à les réformer et en dicter de nouvelles ; qu'on ait subi, enfin, un genre d'épreuves qui écarte l'incapacité ou la corruption avant que d'arriver à l'assemblée nationale.

Je vais présenter, à l'appui du système, quelques observations plus particulières et résoudre une objection spécieuse.

Si vous décrétiez qu'il faudroit avoir réuni deux fois les suffrages du peuple, comme membre de quelqu'assemblée administrative ou de quelque tribunal, avant que d'être éligible à l'assemblée nationale, vous donneriez une double valeur à toutes les élections ; vous mettriez ceux qui se destinent aux emplois dans l'heureuse nécessité de dépendre de l'estime de leurs concitoyens dès les premiers pas de leur carrière.

J'ose dire que vous opéreriez une révolu-

tion dans les habitudes d'une jeunesse qui passe de la frivolité à la corruption, et de la corruption à la nullité. Il ne s'agira plus d'enlever les élections nationales par la brigue, par l'ascendant des familles, par ces préjugés toujours favorisés dans les constitutions les plus libres; vous semblerez dire, par le décret que je vous propose : qui que vous soyez, ne vous flattez pas de tout obtenir sans avoir acheté vos honneurs par des travaux et des services ; vous n'avancerez qu'en justifiant à chaque pas l'opinion publique ; vous serez pesés dans la balance de l'expérience, et comparé sans cesse avec vos rivaux. La faveur ouvrira plutôt la barrière, mais tandis que des hommes qui vous valent bien parcoureront lentement tous les dégrés de cette échelle instructive, une indulgence nuisible à vos propres talens ne vous élèvera pas au sommet sans que vous ayez donné des gages à la nation.

Encore une fois, cette loi seroit un noble moyen de prévenir la dégénération d'une classe qui, dans tous les pays du monde (en faisant des exceptions qui n'en sont que plus honorables) semble s'abaisser dans l'ordre moral à proportion de ce qu'elle s'élève dans celui de la société.

Le second motif qui, je le déclare, m'entraîne irrésistiblement vers le système graduel, c'est la nécessité de rendre les fonctions publiques, intéressantes et honorables; de répandre une émulation de vertu et d'honneur dans les municipalités, de rehausser le prix des suffrages populaires, lors même qu'ils ne confèrent qu'une place subalterne d'administration.

Vous ne craindrez plus alors que les municipalités soient dédaignées par les uns comme des emplois inférieurs, redoutées par les autres comme des postes de fatigue et d'ennui, abandonnées à un petit nombre de postulans qui, dépourvus de tout mérite, de toute faculté, de toute considération personnelle, ne tarderoient pas à les avilir, car les places ne valent souvent aux yeux des hommes que par l'idée qu'ils se forment de ceux qui les cherchent et qui les occupent.

Vous le savez, messieurs, il n'est pas d'emploi si mince dans la société qui ne puisse donner du lustre à celui qui n'en a aucun, ni si peu lucratif qui ne présente une ressource à quiconque en est dépourvu ; mais nous devons élever les municipalités au-

dessus des ambitions et des intérêts de ce genre.

Si les Romains n'avoient pas tout concentré dans Rome ; s'ils avoient jeté plus d'éclat dans les administrations municipales ; s'ils en avoient fait le premier échelon des honneurs, ils n'auroient pas été réduits à faire des loix de contrainte et de rigueur pour soumettre les citoyens des villes à ces fonctions onéreuses. Ces loix sont restées ; elles attestent les fautes des maîtres du monde. Evitons-les; cultivons nos provinces ; donnons-y de l'éclat à tous les emplois décernés par la patrie ; anéantissons ce malheureux préjugé qui, sur la ruine des distinctions anciennes, ne manqueroit pas d'élever des distinctions d'une nouvelle espèce ; qui, sur les débris des classes et des ordres, accroit de nouvelles classes, de nouveaux ordres tirés du sein des élections même des différences inévitables entre les municipalités, les administrations de départemens et l'assemblée nationale. Nous n'aurions fait notre devoir qu'à demi, si nous n'ôtions à l'orgueil cette ressource dangereuse, mais nous mettrons de la fraternité entre toutes les fonctions publiques, si la moins éclatante de ces fonc-

tions est un dégré nécessaire pour s'élever; si la plus haute tient par des transitions inévitables aux grades inférieurs ; si tous les hommes publics sont comme une onde pure distribuée dans des canaux différens, mais coulant des uns dans les autres toujours limpide, et sur-tout toujours la même. Cette filiation des emplois produiroit un autre effet non moins avantageux ; l'ambition des hommes deviendroit, dans les places les moins brillantes, la caution de leur zèle à en remplir les devoirs. Ah ! que le législateur est puissant, quand il a su donner aux passions cette direction morale, quand il a su montrer aux citoyens leur intérêt dans leur probité, quand il a l'heureuse habileté de prendre leurs inclinations dominantes pour les leviers de la loi ! Quelque fonction qu'un homme exerce, lorsqu'elle est un état passager d'épreuve sur lequel on apprécie ses talens, son intégrité, pour l'élever à des postes plus éminens, dès-lors on peut compter sur son attention continuelle à se maintenir irréprochable et se concilier l'estime de ses concitoyens.

Vous avez fait de sages décrets pour assurer la responsabilité de tous les officiers

publics ; mais pour punir, réprimer, retenir par la crainte, c'est peu de chose : au lieu d'aiguiser contre les loix la subtilité des hommes et leur fatale industrie à les éluder, il faut asseoir leur observation sur des motifs qui, pénétrant au fond des cœurs, la rendent douce et facile. On n'arrache jamais par des loix réprimantes qu'une obéissance trompeuse et dégradée ; mais l'honneur mis en dépôt dans les suffrages du peuple ; mais l'espérance habilement ménagée de place en place, de fonction en fonction ; mais l'ambition appelée à tout mériter au lieu de tout envahir : voilà des ressorts dont la force est en proportion avec les obstacles qu'il faut surmonter, des ressorts qui ont la trempe indestructible de la liberté.

Je m'appuie avec confiance d'une autorité respectable à tous les amis du bien public. L'auteur immortel du *Contrat Social* a donné en toute occasion les plus grandes louanges au systême graduel que j'ai l'honneur de vous soumettre. Dans les beaux temps de Rome, dit-il, on passoit par la préture pour arriver au consulat. Il n'y avoit rien de plus intègre, observe-t-il encore, que les questeurs des armées romaines,

parce que la questure étoit le premier pas pour arriver aux charges curales.

Il n'est pas inutile d'observer que dans le système graduel les fonctions d'ailleurs obscures s'annoblissoient par la perspective de celles qui sont plus élevées. Les hommes se montrent naturellement au niveau de leurs espérances. Voulez-vous vivifier toutes les parties de l'empire ; voulez-vous ennoblir jusqu'aux plus petits emplois ? que les services soient l'unique voie d'avancement, et que tout état public serve d'épreuve pour parvenir à un autre.

Mais, dira-t-on, nous allons attenter à la liberté des élections. Nous avons posé pour principe qu'elles ne doivent dépendre que de la confiance, et nous allons prescrire des limites à la confiance. Je ne crois pas que cette objection soit fondée.

Déterminer un certain dégré de fortune ou un certain ordre de naissance, et en faire une condition d'éligibilité, c'est frapper tous ceux qui sont hors de cette ligne, c'est prononcer exclusion contr'eux, c'est les déshériter d'un droit naturel ; mais fixer à la marche des avancemens, des règles qui sont les

mêmes pour tous, qui laissent à tous les mêmes droits, les mêmes espérances, qui sont dirigés contre les priviléges en faveur de l'égalité, ce n'est point blesser le principe, c'est le protéger et le garantir.

Le principe illimité de la liberté d'élire iroit donc à condamner aussi ces loix des peuples libres que nous avons adoptées pour assurer l'amovibilité des emplois, pour en forcer le renouvellement après un certain nombre d'années ! Ce principe iroit donc à condamner les loix qui fixent l'âge du majorat civil et politique ! Mais si la loi a voulu s'assurer de l'expérience et de la raison de ceux qui aspirent aux emplois, comme la raison et l'expérience dépendent moins du temps qu'on a vécu que de l'usage qu'on en a fait, c'est entrer dans l'esprit de cette loi que d'exiger un noviciat pour être éligible dans le corps législatif.

Je vous prie, messieurs, de faire sur la confiance une observation particulière à un gouvernement représentatif tel que le nôtre.

Nous sommes élus par un seul département, et nous devenons les représentans de tout l'empire. Nous ne sommes pas même élus par la totalité des citoyens d'un départe-

ment, mais par une assez petite délégation d'entr'eux.

De-là, ce me semble, résulte une vérité que l'on ne sauroit contester; c'est que la confiance dont jouira le corps législatif seroit précaire, si on ne trouvoit un moyen de la doubler en quelque sorte.

Voyez combien vous donnez plus de base à la confiance, en la faisant porter sur le système des élections graduelles! On n'aura pas à craindre les premiers choix des électeurs séduits, trompés, corrompus peut-être; mais tous leurs choix seront justifiés d'avance par les preuves qu'un candidat aura données de ses talens, de ses vertus. Ces choix seront d'autant plus populaires, qu'un plus grand nombre de citoyens auront participé directement à la nomination des membres de l'assemblée nationale.

Les électeurs pourront dire à leurs concitoyens: « notre choix a été dicté par le » vôtre; nous ne vous donnons pas un » homme inconnu; il est précédé de ses » services, et la voix publique nous l'a » désigné. »

Quand aux provinces, elles se donneront par-là des cautions réciproques; la brigue,

la faveur, la complaisance, la vénalité, un caprice populaire, une fantaisie subite ne livreront pas les destinées de l'empire à des représentans corrompus ou inepts.

Les provinces seront ainsi plus calmes, plus tranquilles sur la foi de la raison publique ; les décrets souverains seront plus respectés, et l'opinion morale sera leur plus grande puissance.

Donner des bases plus solides à la confiance ce n'est pas y attenter ; il ne faut donc pas faire une objection contre le système graduel d'un de ses plus grands avantages.

Si les considérations morales et politiques que je vous ai présentées vous déterminent à consacrer cette marche expérimentale et graduelle, il convient d'assigner le terme où elle sera vigoureusement suivie. L'ordonner dès-à-présent ce seroit vouloir l'impossible ; mais, dans huit ou dix ans, le nombre des citoyens qui auront passés par les municipalités, les tribunaux, les départemens ou l'assemblée nationale, formeront un fond d'hommes suffisant pour présenter un champ très-vaste au choix des électeurs. . . . .

On l'a déjà observé : faire une constitution, c'est

c'est travailler pour le temps ; c'est prévoir, c'est déterminer de loin les mœurs, les opinions, les habitudes. Si la loi que je vous propose est comme la clef de la voûte sociale ; si elle unit toutes les parties par un lien commun, vous ne devez point différer de la consacrer, quoique son exécution soit nécessairement retardée. Ne croyez pas même qu'elle soit une pierre d'attente ; elle influera dès-à-présent et sur ceux qui se destinent aux affaires publiques, qui ne dédaigneront pas les fonctions municipales, et sur les électeurs, qui confèreront avec plus de choix des places plus recherchées, et sur les administrations elles-mêmes que l'on envisagera comme un état d'épreuve (1).

VIII. *Décorations extérieures.*

Ces signes ont rallié dans toute l'Europe, autour des trônes, de nouveaux instrumens de despotisme toujours prêts à aliéner les droits des nations pour l'espoir de leur vanité, et à vendre un peuple pour un ruban.

Tel est le fatal pouvoir de l'opinion et

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V. p. 19.

des petites passions humaines, que les marques les plus frivoles ont contribué à resserrer les chaînes des peuples, ont ennobli et payé la servitude des puissances, pour appesantir encore la servitude du pauvre; que la couleur même d'un ruban, la forme d'un cordon influent sur le caractère et les dispositions des esprits, inspirent aux uns plus de respect ou de bassesse, aux autres plus d'orgueil, reculent les hommes à plus ou moins de distance, et semblent rendre visible à l'œil cette inégalité factice que l'usurpation et l'insolence ont commencé d'abord par graver dans l'imagination du foible et de l'esclave. De-là, d'un bout de l'Europe à l'autre ce spectacle si répété, si indécent, si scandaleux, qui force l'honnête homme à baisser les yeux devant les signes d'honneur prostitués à des hommes déshonorés, tandis que celui qui les porte s'indigne quelquefois contre la pudeur qui lui reste, et frémit de rougir encore (1).

(1) Ord. de Cincin. p. 18.

IX. *Signes ; leur influence.*

Tout signe est redoutable et produit un grand effet sur l'imagination foible des hommes. C'est en frappant leurs yeux qu'on leur donne à son choix des passions. C'est par des signes que la religion, le fanatisme, la souveraineté, la révolte, les factions commandent aux esprits, entraînent des multitudes aveugles dont les sens subjuguent la pensée. C'est par des signes qu'ont été préparées et produites plusieurs révolutions dans les états, soit pour la liberté, soit pour la tyrannie. Les signes rassemblent en un instant, sous un même étendard, des milliers d'hommes dispersés à qui tout-à-coup ils ordonnent de n'avoir qu'une volonté, qu'une ame, et de se précipiter tous ensemble vers un même but.

Mais les signes sont d'autant plus puissans qu'ils réveillent des idées plus ou moins nobles, plus ou moins capables de parler à l'imagination et de remuer les ames.

Signes ; de leurs rapports avec la Constitution.

Tout ce qui est signe et qui peut tout-à-coup servir de ralliement à un grand nombre d'hommes, qui peut former un esprit particulier dans l'esprit général, qui peut séparer un certain nombre de citoyens du corps des citoyens, est bien plus redoutable par ses effets dans une république que dans une monarchie dont, après tout, l'esclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguisé, est le chef-d'œuvre et le but éternel.

Dans la monarchie tout tend à l'élévation : dans la république tout doit tendre à l'égalité. Dans la première, il faut des rangs ; dans la seconde, des vertus. Dans l'une, il est bon que les citoyens soient divisés en corps ; leur esprit particulier supplée à l'esprit général ; leur émulation, même en les divisant, peut les rendre utiles et ne peut être dangereuse, parce qu'elle est comprimée de toutes parts du poids de l'autorité. Dans l'autre, tout ce qui divise, ébranle : tout ce qui sort du niveau pèse sur le reste ; il ne faut qu'un corps, qu'un esprit ; il

faut que rien ne domine et que tout soit également dominé ; que chaque citoyen ne voie aux-dessous de lui que le vice ; au-dessus, que la loi.

Enfin, les signes extérieurs de distinctions sont naturalisés dans la monarchie, et par cela même leur influence est moins dangereuse. Là, tout est pompe et décoration depuis le trône du monarque, et tous les rangs intermédiaires qui remplissent l'intervalle entre lui et le peuple, jusqu'au simple guerrier qui défend ou qui écrase l'état. Mais tous ces signes qui distinguent sont étrangers au gouvernement et à l'esprit républicain. La liberté a un coup-d'œil fier et superbe que toute distinction blesse ; elle veut que rien n'appelle ses regards et que tout se confonde devant eux ; elle ne voit même ces sortes de signes qu'avec terreur : s'il n'y a qu'un ordre de citoyens qui les porte, sa terreur redouble ; pour cesser de les craindre elle n'auroit qu'un moyen, ce seroit de les avilir en les prostituant. Mais si le corps solitaire, qui ose ainsi se distinguer, est un corps de guerriers, alors tout est perdu ;

la liberté ne restera pas long-temps dans les climats que de pareilles distinctions outragent (1).

(1) Sur l'ordre de Cincinnatus, p. 23.

LIVRE TROISIÈME.

ÉDUCATION, INSTRUCTION.

I. *De l'importance et de l'objet de l'Education.*

Il est en général inutile de vouloir faire sentir l'importance de l'éducation. L'on a vu dans tous les temps et l'on a dit dans toutes les langues que les habitudes gouvernent le genre-humain. Or, l'état de l'éducation n'est que celui de faire prendre aux hommes les habitudes qui leur seront nécessaires dans les circonstances auxquelles ils seront appelés. Tous les législateurs anciens se sont servis de l'éducation publique comme du moyen le plus propre à maintenir, à propager leurs institutions: quelques-uns d'entr'eux ont regardé la jeunesse comme le domaine de la patrie, et n'ont laissé aux pères et mères que la satisfaction d'avoir produit des citoyens. C'est dans le premier âge qu'ils ont voulu jeter les semences de la moisson sociale. Les sectaires de tout genre, pour effacer des opinions déjà reçues ou

pour étendre et perpétuer celles qu'ils prêchoient aux hommes, se sont adressés d'abord aux ames mobiles, susceptibles, comme les enfans, de nouvelles impressions. Bientôt ils se sont emparés des enfans eux-mêmes, qu'ils ont façonnés d'après leurs vues et plus ou moins habilement, suivant l'époque.

Mais les législateurs anciens cherchoient tous à donner à leurs peuples une tournure particulière, et ne prétendoient souvent à rien moins qu'à les dénaturer, pour ainsi dire, et à leur faire prendre des habitudes destructives de toutes nos dispositions originelles. D'autre part, les sectaires, pour mettre leurs intérêts à l'abri de tout examen, et n'ignorant pas que leur empire fondé sur des émotions superstitieuses, devoit être maintenu par les mêmes moyens qui servoient à l'établir, se sont efforcés de prévenir tout développement de la raison, et pour la retenir à jamais dans leurs chaînes, ont environné de prestiges cet âge tendre dont les impressions gouvernent toute la vie (1).

Dans l'esclavage l'homme ne peut avoir ni lumières ni vertus; mais il n'a besoin ni des

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V. p. 540.

unes ni des autres. Les lumières aggraveroient sa situation ; les vertus y seroient déplacées. Mais sous le régime de la liberté, ses rapports deviennent plus étendus ; tous ses mouvemens prennent une activité singulière ; ses passions acquièrent une énergie qui veut être dirigée : ce n'est plus cet engourdissement et cette paix de mort qui nous présentent de grands empires sous l'image de vastes tombeaux. Les peuples libres vivent et se meuvent ; il faut qu'ils apprennent à se servir des forces dont ils ont recouvré l'usage. La science de la liberté n'est pas si simple qu'elle peut le paroître au premier coup-d'œil ; son étude exige des réflexions ; sa pratique des précautions antérieures ; sa conservation des maximes mesurées, des règles inviolables et plus sévères que les caprices même du despote. Cette science est intimément liée à tous les grands travaux de l'esprit et à la perfection de toutes les branches de la morale (1).

II. *Education des Femmes.*

Je proposerai peu de chose sur l'éducation des femmes. Les hommes destinés aux affaires

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 540.

doivent être élevés en public. Les femmes, au contraire, destinées à la vie intérieure, ne doivent peut-être sortir de la maison paternelle que dans quelques cas rares. En général, le collége forme un plus grand nombre d'hommes de mérite que l'éducation domestique la mieux soignée, et les couvens élèvent moins de femmes qu'ils n'en gâtent. J.-J. Rousseau dont le souvenir et les maximes se présentent sans cesse à l'esprit toutes les fois qu'on parle de liberté, de philosophie, de culture de l'homme ; J.-J. plus grand peut-être encore par la multitude d'observations morales de détail, ou de leçons applicables au bonheur journalier de l'individu, qui remplissent toutes les pages de ses livres, que par ses systêmes généraux, étoit fortement pénétré de cette vérité si familière aux peuples anciens, que l'homme et la femme, jouant un rôle entièrement différent dans la nature, ne pouvoient jouer le même rôle dans l'état social, et que l'ordre éternel des choses ne les faisoit concourir à un but commun qu'en leur assignant des places distinctes. La constitution robuste de l'homme et les habitudes actives, énergiques, hardies, persévérantes qui doivent en résulter, dé-

terminent le caractère de ses travaux : tous ceux qui demandent une force considérable, des courses lointaines, du courage, de la constance, des discussions opiniâtres, le regardent exclusivement. C'est lui qui doit labourer, négocier, voyager, combattre, plaider ses droits et ceux de ses frères les autres humains, dans les assemblées publiques ; enfin, régler toutes les affaires qui ne se traitent pas dans le sein même de la famille, et c'est à cela que son éducation le prépare lorsqu'elle est conforme à la nature. La constitution délicate des femmes, parfaitement appropriée à leur destination principale, celle de faire des enfans, de veiller avec sollicitude sur les époques périlleuses du premier âge, et dans cet objet si précieux à l'auteur de notre existence, d'enchaîner à leurs pieds toutes les forces de l'homme par la puissance irrésistible de la foiblesse ; cette constitution, dis-je, les borne aux travaux du ménage, aux goûts sédentaires que ces travaux exigent, et ne leur permet de trouver un véritable bonheur et de répandre autour d'elles tout celui dont elles peuvent devenir les dispensatrices, que dans les emplois paisibles d'une vie retirée. Im-

poser à ces frêles organes des tâches pénibles, charger ces débiles mains de lourds fardeaux, c'est outrager la nature avec la plus lâche barbarie. Enlever ces êtres modestes et dont la pudique retenue fait le plus grand charme au cercle des habitudes domestiques qui font éclore, ou du moins perfectionnent toutes les aimables qualités, les transporter au milieu des hommes et des affaires, les exposer au péril d'une vie qu'elles ne pourroient apprendre à supporter qu'en dénaturant leur constitution physique, et oblitérant cette exquise sensibilité qui constitue pour ainsi dire leur essence, et devient le garant de leur aptitude à remplir les fonctions intérieures qu'un bon plan social leur attribue; c'est tout confondre; c'est, en voulant les flatter par de vaines prérogatives, leur faire perdre de vue les avantages dont elles peuvent embellir leur existence; c'est les dégrader, et pour elles-mêmes, et pour nous; c'est, en un mot, sous prétexte de les associer à la souveraineté, leur faire perdre tout leur empire. Sans doute la femme doit régner dans l'intérieur de sa maison, mais elle ne doit régner que là, par-tout ailleurs elle est déplacée; la seule manière dont il lui soit

permis de se faire remarquer ailleurs, c'est par un maintien qui rappelle la mère de famille, ou qui caractérise tout ce qui rend digne de le devenir. La jurisdiction d'une femme respectable n'en est pas pour cela moins étendue ; au contraire, son époux l'honore autant qu'il la chérit : il la consulte dans les occasions les plus difficiles, ses enfans ont pour elle la soumission la plus tendre et la plus religieuse, elle maintient la paix parmi ses proches et ses voisins. Le jeune homme vient lui demander une compagne qui lui ressemble ; elle verse autour d'elle les avis les plus salutaires avec les aumônes et les consolations. Aussi, en interdisant aux femmes l'entrée des assemblées publiques, où leur présence occasionneroit des désordres de plus d'un genre ; en les écartant des fonctions politiques qui ne leur conviennent sous aucun rapport, je regrette beaucoup qu'on ne les ait point admises au conseil de famille, dont elles me paroissent devoir être l'ame, et que l'on n'ait pas saisi cette occasion pour établir les différences qui doivent distinguer les citoyens des citoyennes, dans un ordre de choses conforme à l'admirable plan de l'auteur de l'Univers (1).

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 559.

III. *Education physique, gymnastique.*

UN des plus beaux monumens de la sagesse des anciens est leur gymnastique. C'est par-là, sur-tout, qu'ils paroissent avoir été plus curieux de prévenir que de punir. Grande science en politique ! Les ennemis, disoient les Athéniens, sont faits pour punir les crimes, les citoyens pour maintenir les mœurs. De-là l'attention prévoyante et salutaire sur l'éducation de la jeunesse. La première explosion des passions et leur fougue donnent à cet âge impétueux les plus fortes secousses; il lui faut une éducation mâle, mais dont l'âpreté soit adoucie par de certains plaisirs analogues au grand objet de former des hommes. Or, il n'y a que les exercices du corps où se trouvent cet heureux mélange de travail et d'agrément dont la partie constante occupe, amuse, fortifie le corps et par conséquent l'ame.

Dans les pays où les fortunes sont très-inégales, les dernières classes de la société sont toujours assez stimulées par le besoin pour ne pas redouter l'engourdissement de l'oisiveté, et la mollesse qui en est la suite;

mais les riches en sont presqu'invariablement la proie, si une institution universelle et publique ne les soumet pas à une éducation active qui soit un foyer continuel d'émulation et une digue contre ce qui, dans les richesses, et leur jouissance, et leur abus, tend sans cesse à énerver. Les sentimens énergiques et généreux germent rarement dans des corps affoiblis, et l'ame d'un Spartiate seroit bien mal logée dans le corps d'un Sybarite. Aussi tous les peuples féconds en héros ont été ceux dont l'éducation martiale, les institutions fortes, la gymnastique perfectionnée et dirigée selon les vues politiques du gouvernement, aiguisoient l'émulation et la vigueur.

Ces institutions précieuses sont presque oubliées aujourd'hui. A Paris, par exemple, il y a bien quarante mille filles enregistrées à la police pour éduquer la jeunesse ; mais il n'y a pas dans cette immense capitale une seule bonne académie où l'on puisse apprendre à monter à cheval ; aucun exercice, si ce n'est l'escrime, la danse et la plume, n'y sont pratiqués, et nous avons su rendre ceux-là assez nuisibles. Il suit de-là et de bien d'autres causes que je ne prétends point

énumérer, que nos passions, ou plutôt nos désirs et nos goûts (car nous n'avons guère de passions) l'emportent, et de beaucoup, sur toute vertu morale (1).

IV. ÉDUCATION MORALE.

Sciences ; leurs avantages politiques.

LES sciences et les lettres contribuent infiniment à la prospérité d'un état. Elles forment un grand cercle par leur nature même, car toutes leurs branches se touchent et font autant de rayons dont aucun ne s'augmentera que tous les autres ne se prolongent, ou ne diminuera que la circonférence ne s'en trouve resserrée. Jamais vous ne changerez cette configuration. Or, à ne parler qu'intérêt, comment l'industrie, les manufactures, le commerce peuvent-ils prospérer, sans une infinité de connoissances scientifiques ? Croit-on que Newton, Locke, Clarke, Hume, Robertson, n'aient pas influé sur les fabriques et le commerce de l'Angleterre ? Croit-on, du moins, qu'un pays où l'existence de pareils hommes seroit impossible, pût acquérir le

(1) *Erotica Biblion. p.* 60.

dégré

dégré de bien-être, de richesses, de splendeur dont l'Angleterre brille depuis un siècle parmi les nations ? Les connoissances ont une autre utilité que l'on ne considère point assez. Elles inspirent à tout un peuple un dégré d'activité plus fort, à mesure que leur cercle est plus étendu ; au lieu que l'ignorance plonge les hommes dans la torpeur. Il ne faut que jeter un coup-d'œil sur l'Europe, ou plutôt sur le globe, pour en être convaincu. Un tel avantage est toujours inappréciable (1).

Lettres et Arts.

La révolution actuelle est l'ouvrage des lettres et de la philosophie. La nation pourroit-elle ne pas respecter ses bienfaiteurs ? Qui ne sent aujourd'hui l'importance d'enchaîner les écrivains à la patrie, et uniquement à elle? Mais, d'ailleurs, la liaison de toutes les sciences et de tous les arts entr'eux est connue ; la prospérité publique ne peut, de nos jours, être méconnue que des esprits les plus superficiels. Ainsi, philosophes, littérateurs, savans, artistes, la nation doit tout honorer, tout récompenser. Gardez-vous de croire les

(1) Mon. Pruss. t. I, p. 204.

arts de pur agrément étrangers aux considérations de la politique. Le but de l'association est d'assurer les jouissances de l'homme. Comment dédaigner ce qui les multiplie ? Ne faisons point, comme nous le reprochent nos ennemis domestiques, une révolution de Gots et de Vandales. Songeons que les nations les plus libres et les plus heureuses sont celles où les talens ont reçu les récompenses les plus éclatantes. L'enthousiasme des arts nourrit celui du patriotisme, et leurs chef-d'œuvres consacrent la mémoire des bienfaiteurs de la patrie. Voudrions-nous que le génie pût regretter le temps du despotisme ? Le despotisme l'enchaînoit, l'avilissoit, en faisoit un instrument de servitude; mais il savoit le caresser habilement, et ses faveurs alloient le chercher quelquefois dans l'obscurité. La liberté fera mieux; elle ne lui tracera que de nobles travaux ; elle lui rendra tout son essor ; elle versera sur lui ses bienfaits de tous les genres, et ne le dégradera point en lui souriant (1).

Beaux-Arts : Musique.

Tous les beaux-arts sont une propriété publique ; tous ont des rapports avec les

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat., t. V, p. 549.

mœurs des citoyens, avec cette éducation générale qui change les peuplades d'hommes en corps de nation. La musique a long-temps conduit les armées à la victoire; des camps, elle a passé dans les temples; des temples, dans les palais des rois; de ces palais, dans nos théâtres, dans nos fêtes civiques, et peut-être elle donna tout leur empire aux premières loix des sociétés naissantes. Cet art, fondé sur la régularité des mouvemens, si sensible dans toutes les parties de l'univers, mais principalement dans les êtres animés chez lesquels tout s'exécute avec rhythme, et dont le penchant à la mélodie se manifeste dans tous leurs goûts; cet art n'est qu'une imitation de l'harmonie de la nature, et lorsqu'il peint les passions, il a pour modèle le cœur humain que le législateur doit étudier encore sous ce point de vue, car là, sans doute, se trouvent les motifs de toutes les institutions sociales (1).

Théâtres.

Quand nous nous occuperons de l'instruction publique dont le théâtre doit faire partie, quand nous nous occuperons d'une loi, non

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 356.

sur la liberté de la presse, mais sur les délits de la liberté de la presse, c'est ainsi qu'il faut s'expliquer pour être conséquent aux principes; alors on verra que les pièces de théâtre peuvent être transformées en une morale très-active et très-rigoureuse (1).

Journal d'instruction populaire. Nécessité d'éclairer le peuple.

Il est nécessaire d'encourager dans les départemens l'établissement d'un journal qui tienne registre de ce qui peut intéresser le peuple : agriculture, commerce, manufactures, politique, morale, science naturelle, littérature même, ce journal devroit tout embrasser et tout approprier aux circonstances locales. Par-tout où des sociétés savantes seroient formées, il en recueilleroit les travaux; il feroit jouir les campagnes des connoissances du siècle qui leur conviendroient le mieux. Il y porteroit des germes que l'influence d'un régime libre ne manqueroit pas de développer. Sans liberté, les lumières se concentrent dans les classes que leurs richesses dérobent à la verge des oppresseurs;

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 261.

sans lumières, la liberté ne seroit qu'un fantôme. Menacée tour-à-tour par le despotisme et l'anarchie, elle succomberoit bientôt après des luttes impuissantes sous les intrigues de quelques ambitieux, ou tiendroit la société dans des troubles continuels plus redoutables peut-être que la tyrannie elle-même. Ceux qui veulent *que le paysan ne sache ni lire ni écrire*, se sont fait sans doute un patrimoine de son ignorance, et leurs motifs ne sont pas difficiles à apprécier. Mais ils ne savent pas que lorsqu'on fait de l'homme une bête brute, l'on s'expose à le voir à chaque instant se transformer en bête féroce. Sans lumières point de morale ; mais à qui importe-t-il donc de les répandre si ce n'est au riche ? La sauve-garde de ses jouissances, n'est-ce pas la morale du pauvre ? Par l'influence des loix, par celle d'une bonne administration, par les efforts que doit inspirer à chacun l'espoir d'améliorer le sort de ses semblables. Hommes publics, hommes privés, efforcez-vous donc de répandre en tous lieux les nobles fruits de la science. Croyez qu'en dissipant une seule erreur, en propageant une seule idée saine, vous aurez fait quelque chose pour le bonheur du genre-

humain ; et qui que vous soyez, c'est par-là seulement que vous pouvez assurer le vôtre (1).

L'ignorance a fait et fera à jamais les tyrans et les esclaves. *Les raisons d'état* ont déguisé par-tout et toujours les attentats contre les nations ; *les coups d'état* ont été des forfaits dans tous les siècles et d'un bout à l'autre du globe. *Toute administration mystérieuse* a été et sera ignorante, désastreuse, corrompue et tyrannique. Toutes les vérités sont nécessaires et utiles aux hommes ; toute erreur leur est funeste (2).

Enseignement libre.

Dans une société bien ordonnée, tout invite les hommes à cultiver leurs moyens naturels. Sans qu'on s'en mêle, l'éducation sera bonne ; elle sera même d'autant meilleure qu'on aura plus laissé à faire à l'industrie des maîtres et à l'émulation des élèves, et comme elle se proportionnera toujours aux facultés pécuniaires et aux talens, on verra moins de sujets perdre leur jeunesse à des

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 558.
(2) Lettres-de-cachet, t. I, p. 118.

études au-dessus de leur portée, ou se préparer une existence douloureuse en aspirant à des professions au-dessus de leur fortune. D'ailleurs, dans ce système, l'éducation n'étant jamais gratuite, les maîtres d'un côté seroient toujours intéressés à perfectionner leur enseignement et à suivre l'opinion publique dans le choix des objets, afin d'attirer la foule autour d'eux ; de l'autre, les élèves mettroient mieux à profit des leçons qu'ils auroient payées et n'abandonneroient pas légèrement des études pour lesquelles ils auroient fait des avances. Ici comme dans tout le reste, le législateur se contenteroit de parler à l'intérêt individuel, de lui fournir tous les moyens de s'exercer et de le diriger invinciblement vers l'intérêt général, par le plus simple de tous les ressorts politiques.

D'après cela, les principes rigoureux sembleroient exiger que l'assemblée nationale ne s'occupât de l'éducation que pour l'enlever à des pouvoirs ou à des corps qui peuvent en dépraver l'influence.....

Tout homme a droit d'enseigner ce qu'il sait, et même ce qu'il ne sait pas. La société ne peut garantir les particuliers des fourberies de l'ignorance que par des moyens gé-

néraux qui ne lèsent pas la liberté. Enseigner est un genre de commerce : le vendeur tâche de faire valoir sa marchandise ; l'acheteur la juge et tâche de l'obtenir au plus bas prix. Le pouvoir public, spectateur et garant du marché, ne sauroit y prendre part, soit pour l'empêcher, soit pour le faire conclure. Il protége tout acte qui ne viole le droit de personne ; il est-là pour les laisser tous agir librement et les maintenir en paix. Mais quand un homme se rend utile dans les arts de première nécessité ; quand il se rend célèbre dans ceux qui cultivent les mœurs et répandent du charme sur la vie, les agens publics peuvent, doivent même, afin de l'encourager et de lui procurer la confiance des parens, l'investir d'un titre et lui donner des secours qui le mettent à portée de propager ses connoissances d'une manière aussi fructueuse pour lui qu'avantageuse pour ses concitoyens. Une chaire est alors une véritable prime d'encouragement.

Au premier coup-d'œil, on peut croire l'éducation gratuite nécessaire au progrès des lumières ; mais en y réfléchissant mieux, on voit, comme je l'ai dit, que le maître qui reçoit un salaire est bien plus intéressé à

perfectionner sa méthode d'enseignement, et le disciple qui le pave à profiter de ses leçons. Les meilleures écoles de l'Europe sont celles où les professeurs exigent une rétribution de chacun de leurs disciples. Je voudrois que parmi nous ils ne fussent plus dispensés de mériter l'estime publique; l'intérêt est un aiguillon fort naturel du talent, et c'est en général sur son influence que l'habile législateur compte le plus (1).

V. *De l'éducation dans les mains du clergé. Nécessité d'une instruction libre.*

La religion auroit bien moins d'influence sur le caractère des plus soumis du christianisme, si elle n'étoit pas intimément liée à l'instruction. Nous ne savons s'il faut l'attribuer à l'habileté du clergé, ou seulement à la nature d'une religion où l'enseignement de la morale s'est trouvé réuni à la théologie; mais les ministres du christianisme ont été bientôt en possession de toute l'instruction; ils le sont absolument encore de celle du peuple.

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 542 et 547.

La réunion de la doctrine morale à la doctrine religieuse n'est une propriété que des religions de l'Asie, du moins elle n'appartient pas à celle des Grecs et des Romains, les seuls peuples de l'Europe civilisés avant le christianisme. Jamais les prêtres de Jupiter ou ceux d'Apollon ne prêchèrent, et jamais on n'envoya, ni chez eux ni chez leurs délégués, les enfans au cathéchisme pour recevoir leurs premiers documens. La religion, chez ces peuples, n'étoit que le code des moyens de se rendre la divinité propice dans cette vie, d'obtenir du ciel, pour la nation, la victoire et les autres bénédictions publiques; pour les particuliers, la santé, les richesses, le succès dans les entreprises, l'évasion d'un danger, l'amour d'une personne adorée, enfin toutes les choses que nous sentons ne pas dépendre de nous, et qu'en conséquence nous rangeons dans le domaine d'un être inconnu, sur lequel l'homme ignorant se forme mille chimères : ces moyens consistoient en sacrifices, en offrandes, en cérémonies; chaque divinité avoit son département, ou local, ou générique; on s'adressoit à celle qui pouvoit, dans l'opinion vulgaire, exaucer tel ou tel désir; tout cela étoit fort étranger à la morale.

Il ne s'agit pas ici de prouver cette opinion, mais nous en appelons à ceux qui ont approfondi l'antiquité : qu'ils disent si, de toutes les divinités, celles qui avoient le moins de temples, de prêtres et d'adorateurs, n'étoient pas les dieux infernaux desquels cependant dépendoit, selon les anciens, le sort des hommes après cette vie !

Mais chez nous où les idées sont tout-à-fait changées, où la grande affaire n'est pas d'être heureux dans cette vie dont nous jouissons, mais dans l'autre que nous attendons, on n'auroit pas inculqué assez profondément la prééminence d'un avenir éternel, si l'on n'en avoit imprégné tous les canaux de l'ame dès la plus tendre enfance. Le clergé s'est donc hâté de se saisir de l'éducation morale de tous les hommes, pour leur inspirer, dès l'aurore de l'intelligence, cette façon de penser particulière et si peu naturelle de vivre, non pas là où ils sont, mais là où ils ne sont pas.

Lorsque la réformation vint changer les idées religieuses de tant de peuples, l'Europe étoit encore dans une assez profonde barbarie ; le clergé se trouvoit à-peu-près seul en possession des connoissances ; il fut donc

impossible de songer à lui ôter l'instruction générale. Les princes protestans s'emparèrent des biens du clergé catholique : pour éviter les reproches d'une honteuse avidité et d'une espèce de sacrilége, ils en sacrifièrent une partie à des institutions pieuses, entr'autres à l'entretien d'hommes préposés à l'instruction, mais qui tous doivent avoir fait des études théologiques.

Cette révolution eut un inconvénient grave, celui de faire des stipendiés du gouvernement de tous ceux qui travailloient à l'instruction. A la vérité, il parut en résulter un avantage ; savoir : que l'instruction devint moins chère, que les plus basses classes du peuple en purent profiter, et que la plûpart des pères se trouvèrent en état de faire instruire leurs enfans. Mais il est aisé de montrer que cet avantage est très-illusoire.

Tout, sans exception, gagne à la liberté, à une concurrence parfaitement illimitée. Un stipendié est constamment et indubitablement plus négligent qu'un homme qui perçoit son salaire en proportion de son habileté et de son assiduité. Le gouvernement ne peut pas ôter légèrement les places qu'il confère, soit pour ne pas nuire à son autorité, soit

parce que ses affaires en seroient très-multipliées ; cependant, en les donnant, il ne peut pas prendre les attentions nécessaires pour n'y placer que de bons sujets, pleinement capables d'en remplir les fonctions. Quelques examens, quelques concours inpartiaux qu'il établisse, on sait toujours le tromper, et la faute une fois consommée, devient irréparable. Au contraire, en abandonnant l'instruction à la concurrence libre, il établit une censure publique, générale et continuellement attentive. Un homme change-t-il de principes ou de conduite ? Se néglige-t-il ? Il en est puni infailliblement, et dans le moment même, en perdant l'affluence de travail et de rétributions que son habileté et son assiduité lui avoient procurés.

Peut-être en effet l'instruction seroit-elle plus chère, mais ce seroit une raison de plus pour laisser aux hommes de quoi la payer. Et les peuples ne gagneroient-ils pas infiniment, si les souverains rendoient en remises sur les impôts, en libertés accordées au commerce et à l'industrie, la masse de ce qu'ils épargneroient en frais d'instructions ? Ce renchérissement d'ailleurs ne seroit pas tel qu'on peut le croire, parce que l'on inventeroit

des méthodes d'instruire un grand nombre d'enfans à la fois. L'esprit humain tourné vers cette spéculation, prendroit un grand essor, créeroit une nouvelle industrie. L'histoire de ce qui s'est fait à cet égard en Allemagne, depuis quinze à vingt ans, en est la meilleure démonstration.

Rousseau avoit écrit son Emile, le livre le plus parfait, peut-être, qui soit sorti de la main des hommes, et dont la publication place incontestablement son auteur au rang des premiers bienfaiteurs de l'humanité. Cet ouvrage sublime fut en Allemagne un flambeau pour l'ame d'un homme orné de diverses connoissances, doué d'un esprit ardent et profond, brûlant du désir d'être utile. Il répandit sur l'instruction et l'éducation de vives lumières; il montra qu'il ne falloit pas se contenter d'enseigner des mots aux enfans; qu'on pouvoit mettre des choses à leur portée; que pour apprendre facilement les langues, il ne falloit employer que l'usage; qu'il le falloit même dans les langues mortes, mais que sur-tout il ne falloit pas lire avec les enfans, dans une langue inconnue, des livres dont les objets leur étoient bien moins connus encore, et se trouvoient fort au-dessus

de leur capacité ; que l'on devoit par conséquent s'occuper, avant tout, de composer des livres élémentaires. Il prouva qu'on en avoit besoin dans tous les genres, parce que ceux qui existoient étoient fort mauvais. Il tenta de montrer comment ces livres devoient être composés pour donner des notions justes et fécondes. Il en écrivit un accompagné de cent planches propres à donner aux enfans quelques idées nettes des rapports naturels, des relations morales, de la physique, des mécaniques, de la géographie, de l'histoire, etc. etc. L'ouvrage en lui-même est médiocre, quoique l'introduction contienne d'excellens principes sur la méthode d'étudier ; mais il a fait révolution, et les planches sont utiles à qui sait les employer.

Un des plus grands avantages de la méthode adoptée et introduite par M. Basdow, fut de faire sentir la nécessité de la gymnastique. Elle étoit entiérement négligée dans l'éducation ; on tenoit, dès l'âge de sept ans, les enfans enchaînés huit et dix heures par jour sur les livres. Basdow, instruit par le grand Rousseau, montra qu'il falloit former le corps aussi-bien que l'esprit, et même avant l'esprit. Ce fut une des bases de son

institut, d'où ce principe a passé dans une infinité d'autres, et dans le sein d'un grand nombre de familles qui ont profité des lumières publiques.

C'est à lui qu'on doit encore, du moins en Allemagne, d'avoir appris qu'il ne falloit ni gronder beaucoup les enfans pour qui le langage de la raison est presque toujours, ou long-temps du moins, un jargon inintelligible, ni les gêner, ni s'occuper autant de les punir que de les surveiller; qu'il suffisoit de les entourer de manière à prévenir les écarts qui exigeroient des coups d'autorité. Aussi est-ce un principe dans les maisons d'éducation formées sur son plan, comme c'en étoit un dans la législation de Licurgue, que les enfans soient toujours sous les yeux de quelques-uns de leurs éducateurs : ils se relèvent à cet effet et ne les quittent jamais; mais, d'un autre côté, ces surveillans vivent amicalement, familièrement avec leurs élèves, et encouragent leurs jeux, bien loin de les contraindre!

En un mot, c'est à tous égards que cette nouvelle méthode d'éducation a la plus grande supériorité sur l'ancienne. On lui a reproché de n'avoir encore formé aucun homme remarquable

remarquable et d'un nom fameux, comme il en est sorti des anciens instituts.

Mais d'abord ces établissemens sont très-nouveaux; on ne sauroit prétendre qu'ils aient exécuté en dix ou quinze années ce que les autres ont fait à peine en plusieurs siècles. Ensuite, ce n'est pas de produire des hommes supérieurs qu'il s'agit ; ceux-ci s'élèvent d'eux-mêmes, souvent malgré les obstacles, et sont en général des instituteurs infiniment médiocres, témoins Condillac et Rousseau. Il ne faut que former une foule de citoyens réellement instruits et délivrés des préjugés dont on ne meuble que trop l'esprit de la jeunesse ; des hommes, en un mot, ayant un esprit sain dans un corps robuste. Voilà ce que l'ancienne éducation négligeoit, et que font incontestablement toutes les maisons d'éducation établies sur les nouveaux principes ; car il en est maintenant plusieurs, et toutes sont des instituts particuliers qui n'ont ni la sanction du gouvernement, ni des salaires, ni des fonds concédés par lui et dont il ne nomme pas les membres. A la vérité ces instituts sont chers et uniquement à l'usage des gens très-aisés; mais si, dans les villes, les places n'étoient

pas prises par les éducateurs stipendiés du gouvernement, s'ils ne réclamoient pas avec tant d'avidité l'exercice de leur monopole et ne s'opposoient pas incessamment à la concurrence, il s'établiroit par-tout, suivant les circonstances locales de chaque ville, de nouvelles écoles à la portée de la fortune médiocre des particuliers moins à leur aise (1).

VI. *De l'Instruction libre et non salariée par le gouvernement.*

ON a souvent dit que la misérable condition des maîtres-d'école étoit la vraie cause de leur incapacité. Mais, sans doute, il en coûteroit trop à l'état pour donner une solde honnête à une si grande foule de stipendiés, et nous soutenons que dans l'ordre actuel des choses, l'instruction n'en iroit pas mieux pour ce surcroît de dépense, et qu'ainsi ce changement ne vaudroit pas à l'état ce qu'il lui coûteroit.

Quel profit, politiquement parlant, l'état peut-il tirer de ce que les habitans de la campagne soient plus universellement instruits?

(1) Monarch. Pruss. t. V. p. 110.

Méthode.

On a fait voir qu'il n'étoit pas seulement question d'instruire les jeunes-gens, mais aussi de les élever, de leur former un caractère moral, et que par rapport à l'instruction même, les temps modernes demandoient d'autres études que le grec et le latin ; que l'histoire, la géographie, la géométrie, les mécaniques, l'histoire naturelle, l'économie politique, et en général tout ce qui pouvoit perfectionner la justesse de l'esprit, étoient des objets d'une toute autre importance que les humanités, dont on s'étoit presqu'uniquement occupé jusqu'ici. On a établi sur-tout combien il étoit nécessaire que la science de l'éducation se perfectionnât par les travaux réunis de ceux qui s'y appliquent, au point d'être réduite à des principes sûrs, clairs, mis à la portée des esprits même médiocres ; car on ne peut et l'on ne doit pas s'attendre que cette branche de l'industrie humaine ne soit cultivée que par des hommes de génie, capables de se créer un excellente méthode. De tout temps il fut des instituteurs de cette trempe ; mais ils ont toujours été rares ; et ceux qui n'ont point connu de

la paie modique pour rendre les anciens stipendiés de mauvais instituteurs, et pour les recruter de sujets pitoyables, reviennent agir avec toute leur force. Mais, outre la liberté du commerce et de l'industrie, accordez la liberté de l'instruction ; souffrez que quiconque croit le pouvoir, enseigne sans être autorisé ni même payé par vous, et les écoles deviendront meilleures, et les hommes en sortiront plus instruits. On nous objectera sans doute ce qu'on a tant répété, que s'il falloit payer d'avantage, les pères n'enverroient point leurs enfans à l'école ; qu'ils ne s'en abstiennent déja que trop souvent aujourd'hui où la rétribution des maîtres-d'école est si modique. Et nous, nous soutenons que l'on calomnie la nature humaine, que l'amour paternel est trop vif pour qu'on rencontre beaucoup de pères dénaturés qui résistent au plaisir de mettre leurs enfans en état d'améliorer leur condition. Certes! dans la misère où la plupart des paysans languissent aujourd'hui, toute dépense les écrase ; mais si on leur laissoit de quoi la porter, et s'ils voyoient sur-tout qu'elle fructifiât, ils la feroient presque tous avec ardeur (1).

(1) Monarch. Pruss. t. V. *ibid.*

Méthode.

On a fait voir qu'il n'étoit pas seulement question d'instruire les jeunes-gens, mais aussi de les élever, de leur former un caractère moral, et que par rapport à l'instruction même, les temps modernes demandoient d'autres études que le grec et le latin ; que l'histoire, la géographie, la géométrie, les mécaniques, l'histoire naturelle, l'économie politique, et en général tout ce qui pouvoit perfectionner la justesse de l'esprit, étoient des objets d'une toute autre importance que les humanités, dont on s'étoit presqu'uniquement occupé jusqu'ici. On a établi sur-tout combien il étoit nécessaire que la science de l'éducation se perfectionnât par les travaux réunis de ceux qui s'y appliquent, au point d'être réduite à des principes sûrs, clairs, mis à la portée des esprits même médiocres ; car on ne peut et l'on ne doit pas s'attendre que cette branche de l'industrie humaine ne soit cultivée que par des hommes de génie, capables de se créer un excellente méthode. De tout temps il fut des instituteurs de cette trempe, mais ils ont toujours été rares, et ceux qui n'ont point connu de

méthode ont gâté l'espèce humaine. Quand on aura fait de l'éducation une étude approfondie ; quand les principes en auront été développés, les hommes médiocres sauront instruire et élever, mais ce ne peut être que l'effet du travail réuni d'un grand nombre de bons esprits (1).

VII. *Des Universités.*

IL en est des universités comme des foires et des caravanes. Dans des temps et des pays barbares, celles-ci peuvent encourager le commerce ; mais lorsque les routes sont bonnes et sûres, lorsque les moyens de communication sont bien établis, elles nuisent en concentrant, et par cela même en resserrant les affaires. Ainsi les universités ont pû donner de la lumière et la répandre en rassemblant dans un foyer quelques étincelles foibles, éparses. Mais actuellement que le feu est allumé, il y a plus que de la déraison à la circonscrire dans quelques lieux, et à borner par cela même son activité ; que chacun puisse tirer du foyer des brandons pour éclairer l'édifice jusques dans ses plus petits réduits.

(1) Monarch. Pruss. t. V. *ibid.*

Si l'on permettoit aux médecins, aux gens d'église et de loix de s'instruire où ils voudroient; si l'on n'exigeoit pas qu'ils allâssent faire pétrir leur esprit dans certaines écoles exclusivement, chaque habile médecin, jurisconsulte ou théologien formeroit dans le lieu où il est établi une école utile pour lui, plus utile encore pour les jeunes gens qui pourroient être conduits dans la route des sciences sous les yeux de leurs parens. Et que fait-on à l'université? On n'y devient pas savant, puisqu'on n'atteint jamais la vraie science que dans un âge mûr; on y apprend donc uniquement à étudier. Mais est-il indispensable de se donner tant de peines, de prodiguer tant de dépenses pour n'arriver qu'à ce but? Ne vous enquiérez jamais de l'école où tel homme a appris telle chose; cherchez seulement s'il la sait; laissez chacun enseigner où il veut, ce qu'il croit pouvoir enseigner, et vous réunirez évidemment un triple avantage.

Chaque homme de lettres voyant la carrière de l'instruction active ouverte pour lui, s'y appliquera, étudiera infiniment mieux sa partie, s'efforcera de se rendre capable de l'enseigner et d'acquérir ainsi plus d'aisance:

ses méthodes se perfectionneront par le concours ; on apprendra mieux et d'avantage.

Plus de personnes, ou du moins plus de sujets utiles s'adonneront aux sciences. Aujourd'hui, les citoyens aisés le peuvent presque seuls, parmi ceux qui vivent loin des universités, et ne sont pas en mesure d'obtenir quelques-uns des bénéfices institués pour aider les indigens dans la carrière de l'étude. Or, ces bénéfices, nommés en Allemagne stipendia, sont rarement bien distribués. Mais il n'est point de père d'un fils donnant des espérances qui ne put se lancer dans l'étude, s'il lui étoit possible en même-temps de le garder chez lui. Eh ! que n'y gagneroient pas les mœurs domestiques, la morale des jeunes gens par la surveillance de leurs amis naturels ?

Mais le grand avantage de l'autre systême seroit que tous les petits foyers particuliers de connoissances distribuées au hazard sur la surface d'un pays, répandroient l'instruction parmi les classes qui n'en font pas profession.

Eh ! ce seul mot profession ne dévoile-t-il pas assez le ridicule de la chose ? Qu'est-ce que faire profession de connoissance ? Chaque

homme n'en a-t-il pas besoin ? N'est-il pas appelé par la nature à en acquérir autant qu'il peut ? Pourquoi faire un domaine à part de ce qui est l'apanage de l'humanité ? Pourquoi établir jusqu'à des privilèges exclusifs d'instruction ?

Les universités d'ailleurs, outre le monopole ridicule et nuisible des sciences qui leur est accordé, produisent un mal plus grand en donnant aux gens de lettres qui les composent un esprit de corps dont les uns sont rétrécis et les autres dominés, puisqu'on les oblige de s'y conformer, du moins extérieurement, soit dans ce qu'ils enseignent, soit dans ce qu'ils publient ; et n'est-il pas indifférent alors en résultat qu'ils soient ou ne soient pas personnellement imbus des préjugés de cet esprit de corps (1) ?

Universités. Régime particuliers aux Universités d'Allemagne.

L'université de Leipzick est fondée par une émigration des étudians de Prague, dans le seizième siècle. Une pareille émigration de

(1) Mon. Pruss. t. I. p. 218.

Leipzick donna lieu de fonder celle de Galle, à la fin du dix-septième. Enfin, dans celui-ci, les deux tiers de celle de Galle suivent leur professeur Wolf à Marbourg. Ailleurs, l'histoire de ces instituts n'offrent pas de phénomènes pareils. La liberté des étudians aux universités allemandes en est la cause. La jeunesse a ce sens juste ; elle apprécie parfaitement le mérite d'un professeur. La liberté dont elle jouit lui donne celle de suivre son instinct. Sans doute cette liberté n'est pas sans inconvénient ; mais où est l'arrangement humain qui en soit absolument exempt ? Et cette autorité d'un bon instituteur sur les étudians n'est pas médiocrement avantageuse à la liberté des lettres en Allemagne ! Plus d'un littérateur dont la véracité avoit déplu aux gouvernemens, auroit senti le poids de l'oppression, si la crainte de voir la plus grande partie de ses disciples le suivre et le crédit et les revenus de l'université diminuer, n'avoit retenu le bras de l'autorité par le ressort de l'avidité fiscale. Emoussez l'esprit de liberté chez les étudians, introduisez dans les universités allemandes une éducation monastique, et

ce précieux avantage sera entiérement perdu (1).

VIII. *Académies.*

Les académies peuvent cependant produire un bien général, et voici comment. Par un labeur constant, elles produisent, non de ces grandes idées, inventions ou découvertes capables de changer la face du monde, et qui ne sont jamais que les enfans du génie qu'on ne paie et ne commande point, mais une foule de petites vérités et de connoissances dont la masse fait une somme. Toutes les vérités se tiennent. La physique, les mathématiques, la médecine, l'histoire naturelle, tout cela semble n'avoir aucun rapport aux idées que le despotisme politique ou sacré prétend conserver intactes ; mais la lumière portée dans ces sciences, rejaillit toujours sur elles. La boussole a perfectionné la navigation. La navigation a étendu la géographie, et c'est absolument à la connoissance et à l'observation d'une foule de peuples divers, à la connoissance entière de

(1) Mon. Pruss. t. I. p. 218.

levées pour jamais, si les gens de lettres avoient su tirer parti d'une grande occasion qui leur fut présentée. Quel homme que le roi qui chargea son académie de proposer cette question : *Est-il des erreurs utiles qu'il faille empêcher de dévoiler ?* Et c'est un despote qui a conçu et réalisé cette idée! Ah! certes! il avoit vu de bien haut les préjugés humains, ce despote! L'insouciance des gens de lettres allemands, la pusillanimité des écrivains français, l'ineptie des membres de l'académie de Berlin, firent perdre ce beau moment. Si quelque penseur profond eut embelli de tous les charmes de l'élégance française et de l'énergie que les Montesquieu, les Rousseau, les Buffon, les Thomas ont su donner à notre langue, la preuve des avantages sans nombre d'une entière liberté; si l'académie avoit eu le courage de couronner cet écrit comme le plus parfait, la cau
lettres auroit vraisemblablement tri
c'en étoit [illegible] de la censure. Mais ni
de let nguèrent à cette
(auc ne répondit a
soit p r les choses)
démi lle sentit l'imp

que le gouvernement ne les empêche pas, la chose ira sans qu'il s'en mêle. Ainsi, lors même que le gouvernement auroit admis de mauvais principes dans l'arrangement de ses collèges publics et des universités, le mal n'est pas sans remède, pourvu que la censure n'empêche l'entrée d'aucun livre. Alors la lecture postérieure des jeunes gens déjà formés corrigera les fautes de la première éducation, et même, dans peu de temps, les colléges et les universités seront obligés de changer de mesure, sous peine d'être abandonnés.

Mais si le gouvernement empêche la communication des idées, tous ses efforts pour l'instruction seront inutiles : son peuple croupira dans l'ignorance ; car nous nommons ignorance toutes instructions fausses. Ce nom même est trop doux, puisque la fausse instruction est pire que l'ignorance (1).

X. *Programme de Frédéric.*

FIXER les bornes de la censure, c'est déjà beaucoup, et peut-être auroient-elles été

(1) Mon. Prus. t. VII. p. 132.

levées pour jamais, si les gens de lettres avoient su tirer parti d'une grande occasion qui leur fut présentée. Quel homme que le roi qui chargea son académie de proposer cette question : *Est-il des erreurs utiles qu'il faille empêcher de dévoiler ?* Et c'est un despote qui a conçu et réalisé cette idée ! Ah ! certes ! il avoit vu de bien haut les préjugés humains, ce despote ! L'insouciance des gens de lettres allemands, la pusillanimité des écrivains français, l'ineptie des membres de l'académie de Berlin, firent perdre ce beau moment. Si quelque penseur profond eut embelli de tous les charmes de l'élégance française et de l'énergie que les Montesquieu, les Rousseau, les Buffon, les Thomas ont su donner à notre langue, la preuve des avantages sans nombre d'une entière liberté ; si l'académie avoit eu le courage de couronner cet écrit comme le plus parfait, la cause des lettres auroit vraisemblablement triomphé ; c'en étoit fait de la censure. Mais ni les gens de lettres ne se distinguèrent à cette occasion (aucun des discours ne répondit au sujet, soit par le style, soit par les choses) ni l'académie ne montra qu'elle sentit l'importanee

de l'objet sur lequel elle devoit prononcer. Elle ne conçut pas que le courage est la prudence, que la sagesse est la vérité ; que les gens-de-lettres, s'ils ne veulent pas se ravaler au méprisable état de charlatans et de jongleurs, formant une jurande dont ils se gardent bien de laisser divulguer le secret, n'ont et ne doivent connoître d'autre intérêt que la vérité et la liberté de penser, qui en est la seule et unique source. L'académie de Berlin prononça comme une congrégation de capucins, et non comme un congrès de philosophes. Nous ne pouvons penser, sans douleur, à cette grande occasion si honteusement et peut-être irréparablement perdue ; car où trouver le roi qui proposera encore une fois cette question ? Qui, en la proposant, soit aussi capable de la juger ? Qui, en la jugeant, soit assez ferme pour en faire exécuter les résultats ?..... Attendre de nouveau cette réunion de circonstances, ce seroit beaucoup trop compter sur les possibilités (1).

(1) Mon. Pruss. t. V. p. 200.

XI. *De ce qui fait fleurir les Lettres.*

EH! si les gens de lettres avoient en général du caractère ou le juste sentiment du respect qui leur est dû, combien ne leur seroit-il pas aisé d'affranchir, eux, et bientôt les académies de l'empire des grands! Leur union, leur concert ou même leur silence suffiroient pour les rendre redoutables. Mais tant qu'ils aspireront avidemment à des décorations, à de vains titres, à de misérables pensions; tant que le plus léger intérêt d'amour-propre suffira pour les armer les uns contre les autres et donner en spectacle leur implacable et puérile irascibilité, ils seront le scandale de l'espèce humaine au lieu d'en être les bienfaiteurs et les sauveurs. . . . .

Ce n'est point à ce qu'on nomme les encouragemens du gouvernement qu'il faut attribuer les progrès des lettres et leur éclat. Qu'un souverain crée un aussi grand nombre de pensions qu'on voudra le supposer, uniquement destinées aux gens de lettres; s'il les donne ou s'il les fait donner par ses agens, elles

elles n'avanceront en rien les sciences dans son pays; d'abord parce que, dans dix occasions contre une, ces bienfaits tomberont sur les moins dignes, toujours les plus propres à plaire à de tels juges du mérite littéraire; ensuite, parce que le germe d'un véritable littérateur est jeté long-temps avant que l'idée d'une pension entre dans la tête d'un homme, ou l'incite à la gagner. Eh! pourquoi seroit-il besoin d'encouragemens particuliers pour pousser les hommes aux lettres? Ne produisent-elles donc pas assez de motifs de s'y appliquer par elles-mêmes et par l'éternelle nature des choses! Vit-on jamais un homme de génie, ou seulement un véritable adepte dans aucune science, mu par un autre aiguillon que l'amour de cette science même? L'attrait naturel de l'étude, une curiosité passionnée, l'idée du beau vivement empreinte dans une imagination sensible; voilà uniquement ce qui fait les grands hommes. D'ailleurs, indépendamment de ces motifs, indépendamment de l'inexprimable jouissance de méditer, de produire, et de ce que l'ame et l'esprit éprouvent de délices dans la conscience de leur force, à qui donc les emplois,

les affaires, l'influence, doivent-ils écheoir tôt ou tard, directement ou indirectement? Le monde n'appartient-il pas en dernier ressort aux hommes instruits ?

Mais, dira-t-on, si vous supposez un emploi à la place de la pension, cela même est un seul mal. Un emploi distrait de la route du perfectionnement des sciences et des arts, un littérateur ne peut alors s'élever aussi haut que celui qui n'a d'autre souci, d'autre soin, d'autre affaire que l'étude.... Erreur, erreur très-grossière que la paresse des gens de lettres et l'ignorance des gens en place enracinent! Il n'est certainement qu'un très-petit nombre d'emplois qui occupent trop un homme pour l'empêcher de se livrer à l'étude, assez pour y faire les plus grands progrès. L'étude est le délassement agréable et nécessaire des emplois. Un homme ne remplit pas tout le but de son existence en ne faisant que spéculer ; il doit agir. Cette action fortifie son ame et lui donne un ressort particulier, qui, porté dans les sciences, y produit les effets les plus inattendus. En un mot, compulsez l'histoire des arts et des sciences, et vous ne trouverez pas qu'en général ce soient les gens de lettres purement

spéculatifs et ne vivant ou n'ayant jamais vécu avec les hommes, qui aient le plus étendu l'empire de nos connoissances.

Cependant, qu'entendez-vous par vos encouragemens ? Répandez-vous vos bienfaits sur les jeunes gens qui promettent ? Vous les rendrez paresseux, et au lieu de les pousser plus loin dans la carrière des sciences, vous les arrêterez ; car il est naturel à l'homme de ne plus travailler quand il n'en a plus besoin, s'il n'a pris de longue main l'habitude d'une vie laborieuse. Les donnerez-vous aux talens formés et constatés ? Alors ce n'est plus un encouragement, c'est une récompense.... Non, non, les sciences vivent de deux choses uniquement, la liberté et la gloire. La gloire est le grand motif qui pousse les hommes dans les routes vraiment pénibles où il faut un courage énergique pour se soutenir. Et vous, grands de la terre, ne croyez pas que la gloire puisse être un de vos dons ! Ah ! si vous en étiez les dispensateurs, le génie, et sur-tout la liberté, seroient trop à plaindre ! Vous distribuez les décorations, objets de la petite vanité qui n'existe dans le cœur humain qu'avec des talens médiocres, ou du moins qui

rapetisse aussitôt les grands talens et les empêche de prendre leur véritable essor. C'est au contraire des hommes de lettres que vous-mêmes tenez votre renom. Ne prétendez pas leur donner ce que vous ne pouvez recevoir que d'eux. N'imaginez pas qu'un titre d'académicien, un ordre, un ruban dont les princes habiles ont fait des chaînes ou de la monnoie, et les autres de frivoles joujoux, soient des gages de gloire.... Quant à la liberté, elle n'est malheureusement que trop dans vos mains ; eh bien ! si vous voulez que les sciences fleurissent chez vous, si vous sentez que c'est votre intérêt direct et celui de vos peuples, laissez chacun enseigner à votre nation, comme il l'entend, toutes les choses sur lesquelles il se croit capable de donner des lumières utiles. Voulez-vous faire davantage ? ne resserrez point la carrière du vrai mérite ; laissez-lui prendre sa place naturelle : dans le choix des hommes que vous mettrez à la tête des affaires, ne regardez pas toujours à la naissance, à la fortune, mais quelquefois du moins au talent véritable et constaté ; alors toutes les sciences humaines s'élèveront au plus haut dégré de splendeur et de gloire (1).

(1) Mon. Pruss. t. V. p. 159.

XII. *Devoirs de l'homme de lettres.*

S'ILS se dévouoient loyalement au noble métier d'être utiles, ceux que la nature a doués des talens qui dirigent ou dominent les opinions humaines; s'ils avoient le courage de prendre pour devise : *amis jusqu'à la vérité*; si leur indomptable amour-propre pouvoit composer avec lui-même et sacrifier la gloriole à la dignité ; si au lieu de s'avilir, de s'entre-déchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissoient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le méchant qui intrigue, le lâche qui se vend; si, méprisant ce vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisoient en véritables frères d'armes contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle la face de la terre seroit changée.

Décevante illusion ! âge d'or de la raison humaine, ne serez-vous donc jamais que le rêve des gens de bien ? Mais qu'importe? Pourquoi ne seroit-on pas pour soi-même ce que l'on conseille inutilement aux autres?

Le bien que chaque individu peut faire est-il donc sans prix, parce qu'une confédération d'hommes en feroit mille fois davantage?

Ames sensibles, ames ardentes que l'indignation du mal porte à l'exagérer, et ce qui est mille fois plus funeste, à regarder comme impossible et chimérique un meilleur ordre de choses, gardez-vous de cet écueil où vont se briser l'énergie des ames fortes, le courage de la bienfaisance, l'amour de la vertu. Ne calomniez pas la nature humaine, n'en désespérez pas.... Eh! si l'on se laissoit aller à la commotion violente que la seule approche d'un homme de bien fait jaillir du sein de la corruption, ou conduiroit la morosité qui épaissit chaque jour et teint du noir le plus sombre le spectacle des choses humaines? à hair tout ce qu'il y a d'excellent sur la terre.... *la beauté* qui rasserène les climats de fer et fléchit les cœurs de tigre, mais sur les traces de laquelle l'enfer vomit ses serpens; *la bonté*, douce, facile, indulgente, généreuse, propice, mais qui fait naître les ingrats; l'*amitié* qui console la douleur, adoucit l'infortune, prodigue des plaisirs purs; l'*amitié*

que la bienfaisance du ciel inventa pour nous faire supporter et chérir la vie, mais dont le méchant dérobe le masque pour mieux affiler le stilet de la perfidie ; *le génie* près duquel veille toujours l'impudente calomnie et l'envie implacable ; *la liberté*, cette ame de l'ame, cette divinité de tout ce que la nature fit paroître de grand sur la terre, mais qui tient sans cesse le poignard levé sur son propre cœur.

Maudirons-nous ces dons du ciel, parce que la main des hommes peut les empoisonner ? Oh ! non, ne donnons pas ainsi prise sur nos sentimens à tout ce qui nous entoure. Perfectionnons notre raison, affermissons notre volonté, aggrandissons notre ame, croyons que si l'on excepte les accidens, suites inévitables de l'ordre général, il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs ; que le jour où les lumières et la morale avec elles pénétreront dans les diverses classes de la société, les ames foibles auront du courage par prudence ; les ambitieux, des mœurs par intérêt ; les puissans, de la modération par prévoyance ; les riches, de la bienfaisance par calcul ; et qu'ainsi l'instruction dominera tôt ou tard, mais in-

faillibleement, les maux de l'espèce humaine, jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres périssables (1).

(1) Mon. Pruss. t. V. *Ibid.*

LIVRE QUATRIÈME.

MORALE PUBLIQUE.

I. *Religion : n'est pas nécessaire au peuple.*

A supposer la nécessité d'une religion pour le peuple, hypothèse très-fausse selon moi, la multiplicité des dieux, avec des dogmes proportionnés à une telle idée, seroit le dogme le plus favorable à la tranquillité de la société humaine. La mythologie du paganisme exiloit tout esprit d'intolérance, toute fureur de superstition, malgré le nombre infini de leurs dieux et la variété de leurs rits, par la facilité d'admettre dans ces systêmes religieux toute sorte de cultes. Je ne vois pas que les passions humaines dont le paganisme revêtoit les êtres célestes, aient été plus perverses lors de cette opinion que dans les jours les plus purs du christianisme. Après tout, les payens ne faisoient que ce que font et feront toujours les hommes, en attribuant leurs affections, leurs sentimens, leurs désirs, leurs facultés,

aux êtres célestes. La raison de cette erreur est bien simple ; c'est qu'il est impossible à l'humanité de se former une idée de quelque chose absolument hétérogène et disparate à tout ce qu'elle connoît. Mais les systêmes théologiques des anciens favorisoient par leur nature la tolérance : le polythéisme (la pluralité des dieux) absurde aux yeux du philosophe, ne l'est guère davantage que tout autre systême religieux admis dans nos sociétés, à le considérer dans toute son étendue. Il avoit du moins cet avantage de concourir à la sociabilité, au lieu que nos idées métaphysiques qui ont produit les subtilités et les disputes scholastiques, ont soufflé par-tout l'intolérance et la superstition. Au fond, il faut convenir que l'unité de Dieu ne sera jamais la religion d'aucun peuple. Ce dogme pur et simple ne sera jamais à la portée du vulgaire ; et, dans tous les pays du monde, le commun des hommes se fera un dieu ou des dieux à sa mode, ou à celle de ses prêtres intéressés à compliquer la croyance et les pratiques. Des opinions purement spéculatives ne les accommoderoient point. On a donc troqué, dans le fait, polythéisme pour polythéisme ;

mais le nôtre est âpre, insociable, turbulent, et celui des anciens étoit infiniment plus politique. Ils avoient vraiment la religion des sages et celle du peuple. Dans le christianisme, on veut que tout le monde soit peuple. Le plus grand inconvénient, cause de tant d'effroyables malheurs que les disputes des prêtres ont fait fondre sur tout le globe, c'est que l'autorité s'est mêlée de leurs débats. Quand la puissance civile se déclare en faveur d'une opinion religieuse, l'intolérance est la suite nécessaire de cette partialité. En fait de religion, comme dans tout le commerce de la vie civile, la concurrence est le garant le plus sûr de l'équilibre et la digue inexpugnable à élever contre les monopoleurs et les fripons. Je suis donc loin de croire que la multiplicité des religions soit un mal. Chacun a le droit de suivre son jugement en matière de doctrine, pourvu que sa conduite soit du reste absolument subordonnée aux loix qui doivent protection à tous. Aucun acte ne prévaudra quand le magistrat ne s'occupera point de discussions religieuses, quand il s'opposera à la persécution, au prosélitisme, aux tumultes et à toutes actions qui puis-

sent troubler la société. Les principes spéculatifs ne sont point de son ressort. Voyez la Hollande, cette école et ce théâtre de tolérance, où il n'y a que cela de bon! Dans ce pays paisible il y a plus de fanatisme qu'ailleurs, et cela doit être à raison de la quantité de sectes émules l'une de l'autre, dont les prosélytes exercent les pratiques religieuses de leur croyance dans les mêmes lieux ; mais jamais ce fanatisme ne produit aucune explosion, parce que le magistrat est toujours neutre et ne s'occupe qu'à préserver la société de tout trouble. Je sais bien le grand argument des dévôts intolérans. Il est absurde, disent-ils, d'opposer l'intérêt frivole et temporel de la société civile à celui du salut et de la vie éternelle. Il n'y a qu'une réponse à faire à cela ; car attaquer leur vie éternelle seroit une controverse aussi interminable que les autres, et qui les réveilleroit toutes. Le magistrat civil n'est préposé que pour avoir soin des intérêts temporels, et en cette qualité il ne peut, ni tourmenter les hommes pour leur acquérir une félicité éternelle qui ne le regarde pas, ni permettre qu'on attente dans le même objet à leur liberté et à leur tran-

quillité présente, qu'il est chargé de protéger. Il doit laisser au premier être le soin de sa gloire et de l'établissement de sa loi, s'il est vrai que la puissance créatrice puisse désirer et exiger un culte des foibles créatures qui forment un point si imperceptible dans l'immense chaîne de ses ouvrages. Le fameux comte de Péterboroug disoit, à propos d'un bill proposé dans le parlement d'Angleterre contre l'athéisme : qu'il étoit bien pour un roi parlementaire, mais qu'il ne vouloit pas avoir un Dieu de la main du parlement, non plus qu'une religion ; et que si la chambre se déclaroit pour une de cette espèce, il iroit à Rome et feroit ses efforts pour être nommé cardinal, d'autant que, pour traiter de pareilles affaires, il préféroit d'être assis dans le conclave plutôt qu'avec leurs seigneuries. Cette opposition est au fond aussi sensée qu'elle est plaisante dans la forme (1).

La religion n'est point le frein du peuple.

Ce ne sont point des discussions métaphysiques ou des traités théologiques qui ap-

(1) Lettres à Sophie, t. I, p. 200.

prendront à ces agrestes colons ce qui est juste ou ce qui ne l'est point; ce ne sera pas même leur catéchisme qu'ils n'entendent assurément point ni vous non plus; ce sera leur droite et simple conscience; ce sera l'aisance, le bonheur et de sages loix. Et si les loix sont oppressives, si le peuple est malheureux et foulé, encore sera-ce la maréchaussée bien plus que la crainte de l'enfer qui le contiendra, mais c'est précisément parce qu'on me convainc qu'il est de mon premier intérêt d'être juste, que je regarderai la justice comme mon premier devoir, lors même qu'un désir pressant sera en contradiction avec ce devoir. Car si je raisonne, je sais bien que mon désir le plus actif est souvent opposé à mon intérêt, quelque plaisir que j'eusse à le satisfaire. Eh! ne voit-on pas tous les jours des gens à débiles estomacs s'abstenir, malgré l'aiguillon de l'appétit, d'alimens qu'ils ne sauroient digérer? Les gourmands succombent, je le sais bien, et de même les méchans et les hommes fougueux céderont à leurs passions; mais les exceptions ne font pas preuve, et la punition très-ordinaire des intempérans et des méchans affermira encore les bons

et les tempérans dans leurs principes de justice et de sobriété. En un mot, la raison développée et cultivée sera toujours le frein le plus puissant des passions. *Pridiè caveat ne faciat quid pigeat postridiè:* voilà la boussole de tous les humains. *Nocet empta dolore voluptas;* voilà la doctrine des vrais voluptueux (1).

II. *Religion; de ses rapports avec le gouvernement.*

QUAND les principaux gouvernemens qui donnent le ton à l'Europe auront assez de force et de sens pour professer ce principe, le seul juste et raisonnable, que la religion étant un intérêt de l'homme de Dieu, ils ne doivent et ne veulent pas s'en mêler; quand ils laisseront chacun libre de choisir celle qu'il veut, ou même de s'en dispenser tout-à-fait; de se marier ou de rester célibataire; d'entrer dans un couvent ou d'en sortir au gré de sa conscience, etc. etc. etc. nous abhorrerons l'idée de donner une attention quelconque aux opinions religieuses. Mais, jusqu'à cette époque, la religion exerce

(1) Lettres-de-cachet, tom. I. Notes du Chap. II.

une trop grande influence sur les affaires humaines pour qu'un souverain puisse l'abandonner entièrement à elle-même. Et, puisque nous ne raisonnons ici qu'en politiques et en philosophes uniquement animés des lumières naturelles, nous oserons dire que s'il est une religion dont la tendance soit infiniment dangéreuse pour l'humanité, pour les souverains, pour un souverain protestant, pour un roi de Prusse, sur-tout, c'est celle dont le clergé s'oppose incessamment au progrès des lumières en tout genre, et professe un infatigable esprit de persécution pour tout ce qui concerne le culte, la croyance et les prêtres. De tous les fléaux, celui-ci est incontestablement le plus durablement nuisible au bien-être de l'espèce humaine. Et quant aux souverains, un tel clergé est pour eux un maître redoutable d'un animal féroce qu'il a su apprivoiser. Flattez le maître, obéissez-lui, le monstre sera docile et caressant; mais ayez une seule volonté contraire aux desseins du maître, le monstre qu'il détache vous terrasse et vous égorge (1).

(1) Monarc. Pruss.

III. *Le Christianisme dépravé.*

A l'époque de l'introduction du christianisme, l'esprit humain reçut une direction nouvelle. Des peuples entiers firent leur grande, leur unique affaire d'une vie avenir; ils tournèrent tellement leurs yeux vers ce qui devoit exister dans un autre monde, qu'ils oublièrent presqu'entièrement celui-ci. Ce principe se transmit d'une génération à l'autre, et même aujourd'hui il se maintient encore dans toute l'étendue, dans toute la force qui peuvent donner le droit de le nommer général. Certes, une opinion qui frappoit à la fois toutes les facultés de l'ame, a dû produire une grande révolution!

Chez les anciens, chez ces peuples où la beauté, la gloire, la vertu, le génie, eurent des autels, les grands mots de liberté, de patrie, de foyers, de domination même, agitoient les nations et les faisoient courir aux armes, soit au-dedans, soit au-dehors. Chez les peuples modernes, depuis plusieurs siècles, il ne s'est pas élevé une guerre civile, ou même une émeute, qui n'ait eu les intérêts de l'autre vie pour objet. Sans

doute les chefs de ces convulsions furent animés par d'autres motifs, mais il leur a fallu s'entourer de cette imposante perspective pour mettre le peuple en mouvement. Oui, que vos extorsions, que votre tyrannie s'exercent uniquement sur les choses terrestres, il les supportera ; il se laissera ravir ses droits, ses privilèges l'un après l'autre sans murmurer ; sa liberté, sa subsistance même sont à vous ; mais demandez-lui la moindre déférence pour quelqu'innovation religieuse, proposez-lui une opinion qui menace à ses yeux la plus légère parcelle de son bonheur futur, à l'instant il deviendra frénétique, et dans sa fureur il déchirera toutes les victimes que lui indiqueront ses prêtres. Tel est peut-être le plus singulier phénomène qu'ait produit le christianisme sur la nature humaine.

A la vérité, des changemens importans sont survenus. Les grands intérêts de cette vie, grâces aux Anglais qui seuls les ont discutés, du moins en concurrence avec ceux de la religion, commencent à attirer les yeux de beaucoup d'hommes, et tous les jours on en compte qui donnent autant d'attention à ce qu'ils ont qu'à ce qu'ils peuvent

espérer. Mais les zélateurs de la vie actuelle, aux dépens de l'autre, sont encore loin de faire le plus grand nombre ou même un nombre considérable auprès du reste des hommes. Ainsi la religion qui ne devroit, sous aucun rapport, ressortir du gouvernement uniquement institué pour les affaires de ce monde, la religion, simple intérêt de conscience entre Dieu et l'homme, est dans le fait un des plus grands ressorts de nos institutions sociales, et l'un de ceux peut-être qui influent le plus sur tout le système politique d'une nation (1).

Le Christianisme éteint l'industrie.

C'est une vérité aussi triste que singulière et digne d'observation, que précisément dans les plus beaux pays de l'univers les bornes de l'esprit humain soient le plus étroitement circonscrites, et que la superstition seule produise ce douloureux effet. La liberté de penser et celle de dire ce que l'on pense sont un tel besoin pour l'homme qui sait les apprécier, qu'il renonceroit à tout plutôt qu'à cette jouissance. Voilà pourquoi les lumières se concentrent dans les pays où cette

(1) Mon. Prus. t. V.

liberté règne, et pourquoi les connoissances, même que la superstition tolère, ne pénètrent pas dans les autres. Si les habiles médecins, les bons mathématiciens, en un mot, les hommes utiles en tout genre, ne vont pas s'établir dans ces pays, quelques beaux qu'ils soient ; s'ils ne quittent pas des contrées où les talens sont trop multipliés pour qu'ils y rencontrent les mêmes ressources que dans celles où ils sont plus rares, c'est parce que toutes les beautés de la nature, tous les dons de la fortune seroient un tourment pour eux, sans la liberté de parler et d'agir comme ils pensent. Par-tout où ils peuvent en jouir, ils préfèrent un climat âpre, froid, nébuleux, au plus beau ciel, à la température la plus délicieuse ; des alimens grossiers et peu savoureux à ce que la nature produit de meilleur et de plus délicat ; enfin les boissons les plus communes aux vins les plus exquis.

L'Allemagne nous présente en raccourci ce tableau. Gouvernée par plusieurs chefs, il y règne par-tout un esprit différent. Dans les plus beaux endroits de cette vaste partie du continent européen, la superstition refuse tout accès à la liberté de penser, et par

conséquent aux lumières et au bonheur qu'elles procurent. Ceux que la nature a moins favorisés brillent du côté moral et réparent, par l'industrie de tout genre qui en est le fruit, ce que le climat leur refuse.

On ne peut se faire une juste idée de cette différence que dans les petites villes et dans les campagnes. Presque toutes les capitales se ressemblent ; le numéraire y abonde et procure dans toutes à-peu-près les mêmes ressources et les mêmes moyens de satisfaire aux besoins de la vie. Mais, hors de-là, examinez s'il y a autant de bons médecins, de bons chirurgiens, de bons accoucheurs, de bons apothicaires, etc. répandus dans les pays où règnent l'ignorance et la superstition, que dans ceux où siègent les lumières et la liberté de penser. Voyez dans quelles contrées existe le plus grand nombre de mendians ; où l'espèce humaine sait faire le meilleur usage de ses force ; où il se commet le moins de crimes ; où il y a moins d'exécutions. Conversez avec des individus de tous les états, et recherchez dans quels lieux existeront les idées les plus justes sur les rapports naturels de l'homme ; dans quels lieux l'humanité sera

la plus respectée ; dans quels lieux le gouvernement trouvera le plus d'individus propres à remplir ses vues et à satisfaire ses besoins. Voyez toutes ces choses, et décidez (1).

IV. *Tolérance.*

LA saine raison veut que le gouvernement ne se mêle en aucune manière des opinions religieuses.... Il est établi, non pour opérer le bonheur futur des hommes dans une autre vie, mais leur bonheur dans celle-ci. Si Dieu veut que ce bonheur futur dépende de nos opinions ici-bas, c'est une affaire à laquelle chaque homme doit songer pour lui-même et dont il a seul à répondre. Ainsi, toutes les opinions doivent être, non pas tolérées, mais mises sur un pied parfaitement égal, n'influer en rien sur la conduite du gouvernement envers ceux qui obéissent à ses loix. . . . . .

On se trompe lorsqu'on pense que les maux de l'intolérance consistent à dépeupler un pays, à moins qu'elle ne s'exerce par l'expulsion des individus de cette secte, si l'intolérance ne produisoit pas d'autres effets. Les guerres, les pestes, les famines causent

(1) Mon. Pruss. t. VII. p. 48.

des destructions pareilles et souvent plus grandes, mais leurs pertes sont bientôt réparées. Le vrai mal de l'intolérance c'est d'empêcher l'entrée des lumières, et par-là tous les biens que celles-ci mènent à leur suite. Or, ces lumières ne pénètrent point par l'introduction privilégiée d'une ou de plusieurs sectes ; elles ne viennent qu'avec une vraie liberté de penser. Pourquoi la France qui ne tolère aucune secte, peut-elle se classer parmi les pays les plus éclairés de l'Europe ? Parce qu'en général le gouvernement, entraîné par l'opinion publique, a toujours connivé à la liberté de penser et d'écrire. La France n'auroit admis des sectes dans son sein qu'en supposant qu'elle eût très-sévèrement veillé à l'introduction de tout livre qui n'auroit pas respiré l'esprit d'une de ces sectes : elle seroit peut-être encore sans lumières, sans arts, sans sciences, sans industrie, comme l'Espagne, le Portugal et d'autres contrées. Les princes ne verront-ils jamais que le compte de leurs troupeaux ? Ne voudront-ils jamais qu'on augmente le nombre ? N'auront-ils en aucun temps assez d'étendue dans l'esprit pour concevoir que ce nombre même dépend, en grande partie, de la généralité des

lumières? Que celles-ci produisent la vraie science qui perfectionne tous les moyens d'existence de l'humanité (1)?

V. *De la liberté des Cultes.*

Je ne viens pas prêcher la tolérance; la liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot de tolérance, qui voudroit l'exprimer, me paroît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourroit ne pas tolérer. . . . . .

Les hommes n'apportent pas le culte en société, il ne naît qu'en commun. C'est donc une institution purement sociale et conventionnelle? C'est donc un devoir?

Mais ce devoir fait naître un droit; savoir: que nul ne doit être troublé dans sa religion. En effet, il y a toujours eu diverses religions; et pourquoi? parce qu'il y a toujours eu diverses opinions, mais la diversité des opinions résulte nécessairement de la diversité des esprits, et l'on ne peut empêcher cette diversité. Donc, cette diversité ne peut être attaquée.

(1) Mon. Pruss. t. VII. p. 89.

Mais alors le libre exercice d'un culte quelconque est un droit de chacun: donc on doit respecter son droit; donc on doit respecter son culte.....

On nous dit que le culte est un objet de police extérieure; qu'en conséquence il appartient à la société de le régler, de permettre l'un et de défendre l'autre.

Je demande à ceux qui soutiennent que le culte est un objet de police, s'ils parlent comme catholiques ou comme législateurs.

S'ils font cette difficulté comme catholiques, ils conviennent que le culte est un objet de réglement, que c'est une chose purement civile; mais si elle est civile, c'est une institution humaine; si c'est une institution humaine, elle est faillible, les hommes peuvent la changer: d'où il suit, selon eux, que le culte catholique n'est pas d'institution divine, et, selon moi, ils ne sont pas catholiques.

S'ils font la difficulté comme législateurs, comme hommes d'état, j'ai le droit de leur parler comme à des hommes d'état, et je leur dis d'abord qu'il n'est pas vrai que le culte soit une chose de police, quoique Néron et Domitien l'aient dit aussi pour interdire celui des chrétiens.

Le culte consiste en prières, en hymnes, en discours, en divers actes d'adoration rendus à Dieu par des hommes qui s'assemblent en commun, et il est tout-à-fait absurde de dire que l'inspecteur de police ait le droit de dresser des *oremus* et des *litanies*.

Ce qui est de la police est d'empêcher que personne ne trouble l'ordre de la tranquillité publique. Voilà pourquoi elle veille dans vos rues, dans vos places, autour de vos maisons, autour de vos temples ; mais elle ne se mêle point de régler ce que vous y faites : tout son pouvoir consiste a empêcher que ce que vous y faites ne nuise à vos concitoyens.

Je trouve donc absurde encore de prétendre que, pour prévenir le désordre qui pourroit naître de vos actions, il faut défendre vos actions ; assurément cela est très-expéditif, mais il m'est permis de douter que personne ait ce droit.

Il nous est permis à tous de former des assemblées, des cercles, des clubs, des loges de francs-maçons, des sociétés de toute espèce ; le soin de la police est d'empêcher que ces assemblées ne troublent l'ordre public. Mais, certes! on ne peut pas imaginer

qu'afin que ces assemblées ne troublent pas l'ordre public, il faille les défendre.

Veiller à ce qu'aucun culte, pas même le vôtre, ne trouble l'ordre public, voilà votre devoir ; mais vous ne pouvez pas aller plus loin.

On vous parle sans cesse d'un culte dominant ? *Dominant !* Je n'entends pas ce mot, et j'ai besoin qu'on me le définisse. Est-ce un culte oppresseur que l'on veut dire ? Mais vous avez banni ce mot, et des hommes qui ont assuré le droit de liberté ne revendiquent pas celui d'oppression.

Est-ce le culte du prince que l'on veut dire ? Mais le prince n'a pas le droit de dominer sur les consciences ni de régler les opinions.

Est-ce le culte du plus grand nombre ? Mais le culte est une opinion ; tel ou tel culte est le résultat de telle ou telle opinion. Or, les opinions ne se forment pas par le résultat des suffrages ; votre pensée est à vous, elle est indépendante ; vous ne pouvez pas l'engager.

Enfin, une opinion qui seroit celle du plus grand nombre n'a pas le droit de dominer. C'est un mot tyrannique qui doit être banni de notre législation ; car, si vous

l'y mettez dans un cas, vous pouvez l'y mettre dans tous. Vous aurez un culte dominant, une philosophie dominante, des systêmes dominans. Rien ne doit dominer que la justice ; il n'y a de dominant que le droit de chacun, tout le reste y est soumis. Or, c'est un droit évident et déjà consacré par vous de faire tout ce qui ne peut nuire à autrui (1).

Les apôtres de la liberté religieuse soutiennent qu'elle est supérieure à toutes les loix et ne peut jamais recevoir aucune limite du pouvoir civil.

Toute loi, disent-ils, est fondée sur le consentement général ; mais comment les hommes auroient-ils pû consentir à se dépouiller d'un droit dont l'objet n'est rien moins, selon eux, que leur bonheur éternel? Une loi restrictive en matière de religion n'est donc que la loi du plus fort ; elle n'appartient qu'au code de la tyrannie : de telles loix sont absurdes en elles-mêmes, car elles ordonnent à des hommes qui ont des mesures si différentes d'intelligence et de raison, de voir l'évidence dans les mêmes dogmes et la vérité dans les mêmes doctrines : ces loix sont immorales puisqu'elles

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. II, p. 61. 66.

ne changent rien à l'intérieur et ne font que des hommes vils qui trafiquent de leur croyance et masquent leurs sentimens ; ces loix sont propres à retenir les hommes dans la stupidité, puisqu'elles rendent la pensée même esclave, et que la baguette d'un prêtre peut tracer un cercle que l'entendement humain ne peut plus franchir ; ces loix sont anti-sociales, elles sont par-tout le levain du fanatisme, et, contre le but de toute bonne société, donnent plus d'importance aux dogmes qui nous divisent qu'à ceux qui nous réunissent ; ces loix sont impies : quelle impiété plus signalée que de s'interposer entre l'homme : nous te défendons de servir Dieu de cette manière ; et pour dire à Dieu : nous vous défendons de recevoir les hommages qui vous sont offerts sous une forme qui n'est pas la nôtre ! Quand on réfléchit sur la diversité des esprits, cause nécessaire de la diversité des opinions, sur la foiblesse de la raison humaine qui trouve ses limites dans l'examen de chaque âtome, et sur l'incertitude de nos connoissances et les signes trompeurs du faux et du vrai, on s'étonne que chacun de nous, fier et impérieux dans le petit coin où il domine, ose y trancher, y prononcer en maître, et proposer ses opi-

nions comme des loix pour tous ses semblables (1).

VI. *De l'hypocrisie religieuse.*

NUL homme au monde n'est plus partisan de la tolérance que moi ; mais je crains et redoute les dévôts, et c'est à cause de cela même que je prise davantage la tolérance, persuadé et convaincu qu'elle-seule, et elle-seule illimitée, est l'unique expédient capable de refroidir leur ardeur, de réprimer leur zèle, de confondre leurs menaces, de donner à l'autorité civile une supériorité réelle et inébranlable sur tout le corps sacerdotal, enfin de maintenir la tranquillité sociale aux dépens de l'enthousiasme, de l'hypocrisie et de la superstition. Les mauvais politiques veulent des remèdes plus tranchans et plus prompts, et par cela même manquent leur but. Les pieux fripons prêchent l'intolérance, non-seulement pour le plaisir de prévaloir et de persécuter, mais parce qu'ils savent qu'elle est à-peu-près le seul aliment inépuisable du zèle.

.... Il ne faut avoir aucune liaison sociale avec toute personne infectée du zèle religieux. On ne peut jamais compter parier

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. II. p. 68. 71.

avec des gens qui sanctifient la perfidie et rapportent toute espèce de moralité à un systême qui, quand il ne seroit pas faux, absurde et pernicieux, se trouve sans cesse en contradiction avec les passions, les intérêts et le courant de la vie humaine. On prétend qu'on peut être dévôt sans être fourbe ou fou. Quand j'en aurai vu un exemple, je croirai que cela n'est pas impossible, mais non pas que cela est ordinaire. Jusques-là je suis intimément persuadé que les vrais croyans sont dans le fait, ou des ignorans crédules, ou des hypocrites intéressés, ou d'adroits fripons, ou de dangereux enthousiastes; à l'argument tant répété, que cependant de très-habiles gens ont été de bons chrétiens, sans entrer dans la distinction de chrétien ou de dévôt, distinction trop subtile pour un homme d'aussi bonne-foi que moi, je répondrai que de ce qu'un homme s'est distingué par son génie dans des controverses (tels furent Bossuet, Paschal, etc.) il ne s'ensuit pas du tout qu'il fut de bonne-foi, et que ceux qui en sont venus là ont été séduits par cet orgueil si naturel à l'homme qui fait qu'il se passionne pour son ouvrage ou par cette sorte d'instinct qui ne lui est pas moins propre, qui donne un si grand as-

cendant sur nous tous à l'habitude, de manière qu'un menteur finit par se persuader lui-même. Quand aux Newton, aux Descartes, c'est l'existence de Dieu qu'ils se sont efforcés de prouver, et non la vérité des mensonges des sectes diverses. Or l'existence de Dieu est une opinion philosophique qu'on peut admettre ou nier de très-bonne-foi, en débattant d'ailleurs les diverses appellations qu'il a plû aux philosophes de donner à la puissance créatrice, et les conceptions qu'ils s'en sont formées.

Au reste, quand on lit de sang-froid et sans prévention ce que les plus beaux génies de l'univers ont pensé et écrit sur cela, on est bien loin de trouver qu'ils aient rien établi indubitablement, et l'on doute souvent qu'ils se soient persuadés eux-mêmes; mais pour la révélation et les chicanes de dogmes, je nie que jamais homme raisonnable et de bonne-foi les ait admises au fond de son cœur, si ce n'est pas les ruses de l'orgueil et de l'amour-propre. A force de chercher des preuves d'un être fantastique, les yeux peuvent se fasciner et s'éblouir; mais quand on a commencé cette recherche, assurément on ne voyoit rien. Après tout, il n'est

n'est pas bien étonnant que des gens dont le gagne pain est l'art de débiter ce pieux charlatanisme, parviennent à jouer très-bien l'art de la persuasion. Lekain sait se passionner sur le théâtre jusqu'à faire une illusion beaucoup plus forte et plus singulière..... Lequel de celui qui croit que la vertu et l'honnêteté sont très-indépendantes de la religion, très-nécessaires et très-sacrées, quoiqu'il n'y ait ni paradis ni enfer, ou de celui qui pense que la religion et ses terreurs sont le seul frein des passions humaines, fait le plus d'honneur à l'homme et mérite le mieux l'estime de ses semblables? Il est vrai que le plus grand des crimes aux yeux des dévôts est le plaisir de l'amour qui, pour nous, est la première des voluptés, comme l'amour est le premier des bonheurs; mais sur cela mon apologie sera courte. Je ne connois pas une dévote qui n'ait été ou ne soit une catin, et pas un dévôt qui n'ait été ou ne soit corrupteur et libertin. L'amour est pour nous, au contraire, de tous les sentimens le plus exclusif, et par conséquent le plus chaste. Qu'on décide d'après cette courte exposition lequel des dévôts ou des amants a la morale la plus saine et les meilleures mœurs, s'ils ne

remplacent notre délicatesse par leur hypocrisie, et nos voluptueux transports par leurs cyniques saletés (1).

VII. *Des Femmes : leur influence.*

LA jeunesse avoit autrefois une grande ressource pour entrer dans le monde; c'étoient *les femmes*. Nous regardons nos ancêtres comme des êtres gigantesques, et les femmes comme des *collets montés* ; mais, qu'on y réfléchisse, et l'on verra qu'il y avoit dans leur costume de l'adresse et de la politique habile.

Le père se montroit sévère à ses enfans pour contenir l'âge fougueux et présomptueux; mais en même-temps on recommandoit la jeunesse bien née à des femmes capables de les former. Tous les attraits et toutes les voluptés décentes doivent parer les avenues de la vertu. Le vieux duc de Bouillon, père du maréchal de Turenne, le plus habile homme de son temps, à la manière du siècle, dit dans ses mémoires qu'il doit tout à la belle Châteauneuf, à laquelle ses parens le recommandèrent, et qui, à leur prière, se chargea de le former. Or, on sait que dès l'âge de seize ans on le jugea capable d'être

(1) Lettres à Sophie, p. 241. t. III.

médiateur et négociateur dans une conjuration où il alloit de la tête des complices. Il s'agissoit de la correspondance entre le duc d'Alençon et Lanoue Bras-de-fer, seul reste des chefs huguenots.

Long-temps après, tous les mémoires du temps nous apprennent que le duc de Candale (le dernier des beaux dans le genre noble, car Vardes et le comte de Guiche ne furent ensuite que des petits-maîtres aventureux) les mémoires du temps nous apprennent que le duc de Candale avoit peu d'esprit, mais qu'en entrant dans le monde il étoit tombé en si bonnes mains, que la dignité, la décence et la noblesse suppléant à tout, l'avoient rendu digne de sa grande fortune. Son institutrice avoit été madame de Saint-Loup qui, même après sa première jeunesse, étoit fort capable de fixer un homme sensible. On raconte que, selon les mœurs du temps qui exigeoient le mystère, ils se voyoient tête-à-tête dans une maison écartée. Après un an de ces rendez-vous, le duc remarqua que la maison avoit une belle vue. *Ah! je suis perdue*, s'écria madame de Saint-Loup, *vous voyez quelque chose au-dehors.* Ce mot qu'un cœur bien fait n'entendra pas

sans émotion, donne à penser quelles étoient les ressources d'une femme aimable qui trouvoit moyen de fixer et de nourrir, pendant une année entière, l'enthousiasme d'un jeune homme de peu d'esprit, beau, bien fait, heureux, désiré par-tout, et dans un siècle où la vie entière se passoit dans le monde, au point qu'il n'avoit pas même regardé par la fenêtre. Combien faudroit-il de filles de Paris, de Constantinople, de Pékin, pour passer une semaine ainsi ? Un de nos beaux esprits renommés, sur-tout pour le talent d'être aimable, et sa maîtresse citée pour ses agrémens de tout genre, avant de finir une journée qu'ils s'étoient consacrée toute entière, inventèrent de se séparer par un paravent et de s'écrire, ce qui revient à se donner un rendez-vous pour se fuir. On peut juger de nos richesses par nos ressources.

Sire, venez me voir souvent, disoit la bonne madame de Choisi à Louis XIV, *afin que vous deveniez honnête-homme.* Ce mot original est de meilleur sens, sinon d'une familiarité plus plaisante que celui du jeune Français qui donnoit cordialement à un roi du Nord, ce conseil : *Vendez votre royaume, mettez-le à fonds perdu, et venez souper avec nous.* Notez que cette manière de dire

au roi qu'il étoit mauvaise compagnie, réussit à merveille, car l'impudence a des succès très-explicables.

Louis XIV fut toujours bonne compagnie, parce que les femmes le formèrent: son penchant naturel et son émulation l'y portoient d'ailleurs. Les nièces du cardinal Mazarin avoient de l'esprit comme toutes les Italiennes. Echappé de leurs mains, Louis XIV eut *amour pour amour* avec madame de la Vallière qui, étant grosse, reçut la Reine avec un couvre-pied de peau d'Espagne et des tubéreuses. La vie pour le secret.

Le premier attrait de madame de Montespan pour le roi fut le piquant de son esprit qui le faisoit régner dans les cercles. Cet amour fut encore mystérieux: les enfans étoient dans une maison particulière. On sait que la nourrice, interrogée par le roi lui-même sur le père de ses enfans, dit: « Je » ne le connois pas; mais il faut que ce soit » quelque duc ou quelque président à mortier; » rien ne leur manque, et tout est beau. » Quant à la mère, cela n'est pas douteux; » c'est la dame qui les soigne; car, au » moindre mal qu'ils ont, elle ne dort plus. »

Mais l'orgueilleuse Montespan voulut bien-

tôt l'éclat; le scandale suivit, jamais l'indécence; son amant en étoit trop éloigné par goût et par caractère. Au reste, il paya comme un autre, en chagrins intérieurs, le prix de la publicité; car il est de lui ce mot: *Je mettrois plutôt toute l'Europe d'accord que deux femmes.* Louis XIV auroit peut-être été aussi malheureux que son grand-père le bon Henri, si, comme lui, il eut permis aux licencieux de l'approcher. Mais le goût de la décence arrêtoit la dissolution, et cet imposant monarque fut, au déclin de sa carrière, occupé par une femme qui fit de grands maux, mais qui n'étoit pas sans principes.

Louis XIV, même à cheval, ne passoit jamais devant une femme qu'il n'ôtât son chapeau. François premier, quoique débauché, poussoit encore plus loin les égards de ce genre. Une aventure maligne et trop constatée lui arrachoit-elle un sourire, il demandoit, il prioit, il exigeoit qu'on l'attribuât à quelque courtisanne napolitaine (1). Il eut puni comme un crime d'état la moindre insulte, un bon mot, une médisance contre une femme. Cela seul, peut-être, préserva son règne des horreurs de dépravation où,

(1) Voyez Brantôme.

après lui, sa race fut ensevelie. On sait que la haine furieuse de la duchesse de Montpensier contre Henri III venoit d'une injure personnelle ; on sait qu'elle mit à tout prix le poignard aux mains d'un moine, et qu'elle aima mieux le placer dans son lit que de le perdre pour sa vengeance. On sait que Catherine de Médicis, l'opprobre de son sexe et l'horreur de la nation, attisoit les haines civiles, affiloit les poignards du fanatisme et de la vengeance au sein des orgies : elle occupoit toutes les femmes qui, tour-à-tour satellites, complices et victimes, infectèrent ce siècle de tous les vices et de tous les crimes. Le débordement des mœurs fut l'intarissable source des horreurs de trois règnes presque sans exemple dans les annales de la démence, de l'atrocité et de la corruption humaine.

Depuis Louis XIV on n'a plus estimé les femmes, et elles n'ont plus eu la prétention d'être estimables ; car ce sexe veut surtout être prisé dans un genre ou dans un autre, plus ou moins, selon ce que veulent et valent les hommes, qui, de leur côté, ne sont estimables, quant à la société et aux mœurs, qu'en raison de ce que les femmes exigent d'eux. . . . . .

Un moyen infaillible de conquérir le suffrage des femmes qui contribuent autant à la réputation qu'au bonheur de la vie, c'est le respect extérieur pour leur sexe. Ce respect est un devoir, puisqu'enfin les femmes sont nos mères, nos sœurs, nos amies, nos amantes. Ce respect est prudence, puisque ce sexe est le confident de nos plus inévitables foiblesses. Ce respect caractérise toujours une ame noble et généreuse, car le sexe foible dans lequel nous voulons même les qualités qui le laissent sans défense, est abandonné à notre protection. Ainsi son vœu, pour être respecté, est dans la nature. Les plus vils objets de la prostitution sont flattés des égards et y prétendent ridiculement. C'est un triste symptôme de la dépravation publique que les femmes qui pourroient obtenir ce respect paroissent y renoncer, et leur fureur pour corrompre les autres est un effet du malêtre de leur condition forcée.

Afficher du respect pour les femmes en général, c'est leur apprendre à se respecter (1).

(1) Conseils à un jeune prince, p. 29.

LIVRE CINQUIÈME.

LÉGISLATION CIVILE ET PÉNALE.

SECTION I. LÉGISLATION CIVILE.

I. *De la réforme de notre Jurisprudence.*

NOUS approchons de l'instant où la plus grande partie du droit public et privé qui nous a régis jusqu'à ce jour, sera mêlée dans ces vastes ruines dont nous nous voyons environnés. Il ne restera plus guères à notre usage, de l'ancienne jurisprudence, que les vérités éternelles qui, prises dans la nature de l'homme et de la société, voyent tout changer autour d'elles sans jamais changer elles-mêmes, et qui sont le principe de toute régénération durable. Le droit naturel a été le tronc primitif de toutes les tiges de cette science générale qu'on appelle droit; mais des branches parasites ont fini par étouffer l'arbre. Il a fallu les abattre; il faudra descendre jusqu'aux racines pour faire passer par-tout des rejettons sains et vigoureux. Beaucoup de choses sont faites sur cette matière, beaucoup d'autres sont à faire. Notre droit parti-

culier n'exige pas de moindres réformes que notre droit public en a éprouvé. Nous avons déja fourni une assez ample matière à l'enseignement général. Hommes de loix! vous êtes désignés par votre état même pour faire connoître et chérir nos loix. La justice a toujours eu pour tous les peuples quelque chose de sacré. Nous venons d'élever par-tout de nouveaux temples à son honneur. Vous êtes comme les prêtres de ces temples, vous en enseignez le culte ; vous en écartererez les fausses doctrines, vous empêcherez que la religion de la justice ne se souille avec le temps par des coutumes insensées, par des interprétations infidelles (1).

II. *Rétroaction des Loix.*

NULLE puissance humaine ni sur-humaine ne peut légitimer un effet rétroactif (2).

III. *Des Dots et des Testamens.*

LES deux points capitaux sur lesquels il seroit fort important, selon nous, que les législations adoptâssent des principes diamétralement différens de ce qui existe, sont

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V. p. 381.
(2) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. IV. p. 320.

les dots et les testamens. Si l'on statuoit que les femmes n'hériteront jamais, que les filles ne pourront recevoir légalement aucune dot, et que nul citoyen n'aura, de quelque façon que ce soit, le droit de tester, mais que le bien qu'il laissera après sa mort sera toujours dévolu au plus proche héritier naturel, il nous est évident que d'un côté l'on opéreroit la révolution la plus utile dans les mœurs, et de l'autre, que les guerres juridiques des hommes, qui causent une si énorme déperdition de forces, de temps et d'argent, diminueroient infiniment.

La première loi, en égalisant la fortune des épouses, feroit toujours choisir parmi les femmes que l'on pourroit espérer d'obtenir, celle qui auroit le plus de mérite et d'agrémens. Cette loi embelliroit prodigieusement l'espèce humaine, au physique et au moral. Les dots sont si préjudiciables à l'ordre, compliquent tellement l'harmonie sociale, augmentent si excessivement le luxe des femmes dans un âge où tout les sollicite à une grande dépense et à ses conséquences les plus fatales; une longue expérience a si bien prouvé que les femmes sans fortune sont seules des épouses fidelles,

de tendres mères, d'habiles économes, et que les exemples contraires sont des prodiges; il est si évident que suivant nos rapports avec la nature et la société, le mari forme et soutient la famille, et que c'est à lui qu'il importe de fournir les moyens d'obtenir le but auquel le mariage est destiné; les filles, étrangères en quelque sorte à leur famille, ou pouvant le devenir à chaque moment, n'y ont si naturellement droit qu'à la sustentation et à l'éducation, jusqu'à ce que se mariant, elles cessent d'en faire partie; que tout rentre ici dans le juste équilibre, puisqu'elles trouvent leur part dans celle de leur mari qui n'avoit rien à partager avec ses sœurs; en un mot, les considérations qui invitent à cette loi sont si nombreuses, si importantes, si décisives, qu'il est inconcevable qu'aucun législateur ne l'ait promulguée.

La loi qui priveroit les citoyens du droit de tester seroit quoiqu'on en ait pu dire, rigoureusement et parfaitement juste, puisqu'on ne peut pas disposer des propriétés qu'on n'a plus; puisque le droit à l'hérédité est acquis par une donation tacite, et que la succession des enfans à la propriété de

leur père, et au défaut des enfans, la succession des plus proches à leurs parens, est ordonnée par les loix immuables de la nature ; puisqu'enfin le droit d'aînesse, reste barbare d'un préjugé barbare, est la source de plusieurs loix injustes et cause des dommages très-réels à la société, ne fut-ce qu'en augmentant sans nécessité l'inégalité des richesses. Il est évident que cette loi couperoit court à une infinité de procès ; car la moitié des litiges importans roule sur des testamens et des legs ; et qu'on ne dise pas que la défense de tester décourageroit l'activité et l'industrie ! N'est-il pas une foule d'occasions où un homme ne peut point tester à son gré, sans que son industrie en soit arrêtée ? Les fidéi-commis et les substitutions n'en sont-ils pas des exemples journaliers ? C'est en général l'amour de nous-mêmes, ou celui des personnes auxquelles notre bien seroit dévolu *ab intestat* comme en testant, qui aiguise notre activité et nous donne le désir d'amasser. Nous n'aimons que d'amitié tous autres que notre femme, nos enfans, nos frères, nos sœurs ; et les hommes assez susceptibles du noble sentiment de l'amitié pour désirer de laisser tout leur bien à leur ami,

ne sont pas assez épris des richesses pour qu'on puisse craindre qu'en prohibant la faculté de tester, on amortit leur industrie, ou qu'on diminuât sensiblement le nombre des capitaux qui s'amassent dans un pays. Non, non, des motifs si éloignés ne sont pas ce qui meut le monde (1)!

IV. *De l'égalité des partages dans les Successions en ligne directe.*

La loi doit-elle admettre chez nous la libre disposition des biens en ligne directe? C'est-à-dire, un père ou une mère, un aïeul ou une aïeule doivent-ils avoir le droit de disposer à leur gré de leur fortune, par contrat ou par testament, et d'établir ainsi l'inégalité dans la possession des biens domestiques? C'est ce que je me propose d'examiner.....

Si le droit dont jouissent les citoyens de disposer de leurs propriétés pour le temps où ils ne seront plus, pouvoit être regardé comme un droit primitif de l'homme, comme une prérogative qui lui appartient par les loix immuables de la nature, il n'est aucune loi positive qui pût les en priver légitimement.

(1) Monarch. Pruss. t. V, p. 158. IIe. part.

La société n'est pas établie pour anéantir nos droits naturels, mais pour en régler l'usage, pour en assurer l'exercice. Cette question sur la faculté de disposer arbitrairement de ses biens par testament n'en seroit donc pas une, sur-tout dans une constitution comme la nôtre, dont le premier caractère est le respect pour les droits de l'hommes.

Il faut donc avoir ce que la raison prononce à cet égard. Il faut voir si la propriété existe par les loix de la nature, ou si c'est un bienfait de la société. Il faut voir ensuite si, dans ce dernier cas, le droit de disposer de cette propriété, par voie de testamens, en est une conséquence nécessaire.

Si nous considérons l'homme dans son état originaire et sans société réglé avec ses semblables, il paroît qu'il ne peut avoir de droit exclusif sur aucun objet de la nature, car ce qui appartient également à tous n'appartient réellement à personne.

Il n'est aucune partie du sol, aucune production spontanée de la terre qu'un homme ait pu s'approprier à l'exclusion d'un autre homme. Ce n'est que sur son propre individu, ce n'est que sur le travail de ses mains, sur la cabane qu'il a construite, sur l'animal qu'il

a abattu, sur la culture même et sur son produit que l'homme de la nature peut avoir un vrai privilège.

Dès le moment qu'il a recueilli le fruit de son travail, le fond sur lequel il a déployé son industrie retourne au domaine général et revient commun à tous les hommes ; voilà ce que nous enseignent les premiers principes des choses.

C'est le partage des terres fait et consenti par les hommes rapprochés entr'eux, qui peut être regardé comme l'origine de la vraie propriété, et ce partage suppose, comme on voit, une société naissante, une convention première, une loi réelle. Aussi les anciens ont-ils adoré Cérès comme la première législatrice du genre-humain.

Et c'est par-là, messieurs, que la matière que nous traitons est liée aux loix politiques, puisqu'elle tient au partage des biens territoriaux, à la transmission de ces biens, et par-là même à la grande question des propriétés dont ils sont la source.

Nous pouvons donc regarder le droit de propriété, tel que nous l'exerçons, comme une création sociale.

Les loix ne protègent pas, ne maintiennent pas

pas seulement la propriété, elles la font naître en quelque sorte; elles la déterminent; elles lui donnent le rang et l'étendue qu'elle occupe dans les droits du citoyen.

Mais de ce que les loix reconnoissent les droits de propriété et les garantissent, de ce qu'elles assurent en général aux propriétaires la disposition de ce qu'ils possèdent, s'ensuit-il que ces propriétaires puissent de plein droit disposer arbitrairement de leurs biens pour le temps où ils ne seront plus ?

Il me semble, messieurs, qu'il n'y a pas moins de différence entre le droit qu'a tout homme de disposer de sa fortune pendant sa vie, et celui d'en disposer après sa mort, qu'il n'y en a entre la vie et la mort même. Cet abîme, ouvert par la nature sous les pas de l'homme, engloutit également ses droits avec lui; de manière qu'à cet égard, être mort ou n'avoir jamais vécu, c'est la même chose.

Quand la mort vient à nous frapper de destruction, comment les rapports attachés à notre existence pourroient-ils encore nous survivre ? Le supposer, c'est une illusion véritable, c'est transmettre au néant les qualités de l'être réel.....

La propriété ayant pour fondement l'état social, elle est assujétie, comme les autres avantages dont la société est l'arbitre, à des loix, à des conditions.....

Il ne s'agit donc plus que de savoir si ce que le législateur peut, il le doit faire; s'il doit refuser au citoyen qui a des enfans la faculté de choisir entr'eux des héritiers privilégiés. . . . . .

Que nous dit la nature dans la matière que nous discutons? Si elle a établi l'égalité d'homme à homme, à plus forte raison de frère à frère; et cette égalité entre les enfans d'une même famille ne doit-elle pas être mieux reconnue encore et plus respectée par ceux qui leur ont donné la naissance?..

Puisque le droit de propriété sur la plupart des biens dont les hommes jouissent est un avantage qui leur est conféré par les conventions sociales, rien n'empêche, si l'on veut, qu'on ne regarde ces biens comme rentrant de droit, par la mort de leurs possesseurs, dans le domaine commun, et retournant ensuite de fait, par la volonté générale, aux héritiers que nous appelons légitimes.

La société a compris que si les biens abandonnés par la mort de leurs possesseurs

ne doivent pas servir à grossir les fonds publics, que s'il faut à ceux qui disparoissent d'entre les vivans des successeurs particuliers qui les remplacent dans leurs possessions, ces successeurs ne pouvoient être pris que dans la famille même qui étoit, en quelque sorte, co-propriétaire de ces mêmes biens. La société a senti que les propriétés étant durables, tandis que les propriétaires périssent, la succession de père en fils étoit le seul moyen raisonnable de représenter le premier acquéreur des biens. La société a senti que c'est moins ici une nouvelle prise de possession par voie d'héritage, qu'une continuité des mêmes jouissances et des mêmes droits résultant de l'état précédent de communauté. Enfin, la société a senti que pour transférer les biens d'un défunt hors de sa famille, il faudroit dépouiller cette famille pour des étrangers, et qu'il n'y auroit à cela ni raison, ni justice, ni convenance.

Cette loi sociale, qui fait succéder les enfans aux pères dans la propriété des biens domestiques, doit se montrer dans toute sa pureté quand le chef de famille meurt *ab intestat.* Alors les enfans qui succèdent partagent selon les loix de la nature, à moins

que la société ne joue ici le rôle de marâtre, en rompant à leur égard la loi inviolable de l'égalité. . . . . .

Voyez, messieurs, l'état actuel de la société; considérez-le comme un dernier effet de nos institutions, de nos loix; comme un résultat de ce qu'ont été et de ce qu'ont fait nos devanciers. Voyez, dans ce résultat, pour combien l'on y peut faire entrer tout le mal qu'a produit, pendant des siècles, le vice de nos loix testamentaires et la monstrueuse inégalité des partages qui en a été la suite. Certainement vous trouverez par cette analyse que ces mauvaises loix ont fortement contribué à écarter de plus en plus la société de la nature ; vous trouverez qu'il ne sera pas indifférent, pour l'y ramener, de tarir cette source d'écarts et de désordres. . . . . .

Eh quoi ! n'est-ce pas assez pour la société des caprices et des passions des vivans? Nous faut-il encore subir leurs caprices, leurs passions, quand ils ne sont plus ? N'est-ce pas assez que la société soit actuellement chargée de toutes les conséquences résultant du despotisme testamentaire, depuis un temps immémorial jusqu'à ce jour? Faut-il que nous lui préparions encore tout

ce que les testateurs futurs peuvent y ajouter de maux par leurs dernières volontés, trop souvent bizarres, dénaturées même ? N'avons-nous pas vu une foule de ces testamens où respiroient tantôt l'orgueil, tantôt la vengeance ; ici un juste éloignement, là une prédilection aveugle ? La loi casse les testamens appelés *ab irato* ; mais tous ces testamens qu'on pourroit appeler *à decepto*, *à moroso*, *ab imbecilli*, *à delirante*, *à superbo*, la loi ne les casse point, ne peut les casser. Combien de ces actes, signifiés aux vivans par les morts, où la folie semble le disputer à la passion ; où le testateur fait de telles dispositions de sa fortune qu'il n'eût osé de son vivant en faire confidence à personne ; des dispositions telles, en un mot, qu'il a eu besoin, pour se les permettre, de se détacher entièrement de sa mémoire et de penser que le tombeau seroit son abri contre le ridicule et les reproches !....

Le concours de la loi et de l'opinion a détruit chez nous cette prépondérance générale que les noms et les titres se sont arrogée trop long-temps. Il a fait disparoître ce pouvoir magique qu'un certain arrangement de lettres alphabétiques exerçoit jadis

parmi nous. Ce respect, cette admiration pour des chimères a fui devant la dignité de l'homme et du citoyen. Or, je ne sais rien de mieux pour faire repousser des rejettons à cette vanité ensevelie, que de laisser subsister des usages testamentaires qui la favorisent, de cultiver en quelque sorte, par les loix, ce fond trop fertile d'inégalité dans les fortunes. Il n'y a plus d'aînés, plus de privilégiés dans la grande famille nationale; il n'en faut plus dans les petites familles qui la composent. . . . . .

Mais, quoi! les avantages domestiques qui naissent en foule d'un système parfait d'égalité dans les familles, ne forment-ils pas un des plus forts argumens pour l'y établir? Les rapports naturels qui unissent les pères à leurs enfans, les enfans à leurs pères, ne se ressèrent-ils pas quand vous écartez ces pratiques dénaturées, placées entr'eux par une société mal ordonnée?

Ah! on ne le voit que trop: ce sont les pères qui ont fait ces loix testamentaires; mais en les faisant, ils n'ont pensé qu'à leur empire et ils ont oublié leur paternité. Ils en ont été punis en faisant naître dans le cœur de leurs enfans, à la place des senti-

mens doux et sincères, de ce penchant naturel d'amour, de respect et de gratitude, des motifs de craintes et des vues secrètes d'intérêt. Ils en ont été punis en préparant quelquefois les déréglemens et le malheur de ces favoris de leur vanité.

Et les enfans, entre eux? Je demande si l'inégalité du sort qui les attend n'est pas d'avance une source de jalousie, de haine ou d'indifférences domestiques, et si ces tristes et naturels effets ne se prolongent pas souvent dans la société, de manière à diviser pour toujours des branches d'une même famille? Or, vous le savez, messieurs, le bonheur de la société se compose en plus grande partie d'affections privées; c'est dans les foyers domestiques que se forment les sentimens et les habitudes qui décident de la félicité publique.

Et quelle source féconde de querelles, de difficultés, de procès, ne seroit pas tarie par ce moyen simple et naturel! Les tribunaux ne retentissent que trop des contestations causées par l'obscurité des loix, le choc des usages, l'incertitude du droit entre les diverses classes des citoyens. C'est bien pis encore quand la discorde traîne les familles

devant les juges ! Alors l'acharnement est d'autant plus vif, les difficultés plus interminables et le ressentiment plus profond, que les liens du sang sont plus étroits. La société en est déchirée, et le scandale s'ajoute à la ruine.

Il y a plus, et je pense que toute l'éducation d'une famille tend naturellement à se régler sur le sort qui attend les enfans dans le partage des biens domestiques. L'inégalité du partage appelle l'inégalité des soins paternels, celle même des sentimens et de la tendresse. Mais tandis que le fils privilégié, qui fait plus particuliérement l'espoir et l'orgueil de ses parens, reçoit une éducation plus recherchée, lui, de son côté, sentant que son sort est fait dans le monde, et qu'il s'agit bien moins pour lui d'être que de paroître, de se rendre utile que de jouir, profite, comme on peut le croire, des soins qu'on lui donne. Quand au reste de la famille, vouée en quelque sorte à l'obscurité, son éducation se ressent de la destinée qu'on lui prépare. C'est ainsi que tout se corrompt sous l'influence des mauvaises loix. . . . .

Croyez-le, messieurs, l'éducation domestique, pour être bonne, doit être fondée sur

des principes d'exacte justice, de douceur et d'égalité. Moins les loix accorderont au despotisme paternel, plus il restera de force au sentiment et à la raison. Dites aux pères que leur principal empire doit être resserré dans l'autorité de leurs vertus, dans la sagesse de leurs leçons et les témoignages de leur tendresse. Faites-leur sentir que ce sera-là désormais leur première puissance domestique, et vous verrez qu'ils seront d'autant plus excités à faire usage de ces douces armes, à les aiguiser en quelque sorte, à les rendre sûres et irrésistibles. Ainsi l'union, les soins réciproques, l'amour fraternel et filial s'enrichiront de tout ce qu'aura perdu l'esprit de domination et d'intérêt. Il n'existera plus alors qu'une sorte d'enfans privilégiés, d'enfans qui recueilleront ce qu'il y a de plus précieux dans l'héritage de leurs pères; ce seront ceux qui remporteront le plus de fruit de la bonne éducation qu'ils auront reçue (1).

V. *Du Divorce.*

JAMAIS on n'eut à Rome l'idée d'un mariage sans mariage; c'est-à-dire, d'une union

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. V, p. 498.

avec dissolution, ou d'un lien indissoluble qui cependant ne lie plus les parties l'une à l'autre.

On étoit loin aussi d'avoir ces idées dans les premiers siècles de notre monarchie, où l'on voit tant d'exemples de divorce et pas un de ces espèces de séparation.

Le divorce pratiqué par les chrétiens d'Orient, comme les loix des empereurs, les novelles de Justinien, les conciles même (concile d'Elvire, canon 8.) d'accord avec l'ancien et le nouveau testament (Deuter. chap. 24. Math. 19, 9.) le manifestent assez, étoit incontestablement en vigueur dans l'empire d'Occident. Nos ancêtres le connurent de tout temps. Les Armoricains et les Bretons conservèrent la législation romaine. Le code Bourguignon admit trois causes de divorce; l'adultère, les maléfices et la violation des sépulchres. (Loix des Bourg. t. 34, liv. 2 et 3; voyez aussi Tacite, mœurs des Germains, 19.) Si le mari ne vouloit qu'une séparation, c'est-à-dire, s'il ne vouloit que ne pas vivre avec sa femme, sans toutefois provoquer le divorce, il lui falloit abandonner ses biens (*ibid.* tit. 34. lib. 4).

Mais on étouffoit dans la boue celle qui

prétendoit être séparée de son mari (*ibid.* liv. I.) Dans la législation visigothe, la répudiation ne fut permise qu'au mari, pour cause d'adultère ; il étoit défendu à qui que ce fut d'épouser la femme renvoyée pour ce crime, et elle étoit remise, ainsi que son corrupteur, à la disposition de l'époux qu'elle avoit trahi (loix des Visigoths, titr. 5. liv. I et II.) tant l'orgueil tyrannique de l'homme a, dans tous les siècles, dicté la législation du mariage !

Les empereurs et les rois de France, depuis Clovis, se permirent le divorce sans aucune réclamation de l'église. Charlemagne que l'église romaine compte au nombre des saints, répudia, en 770, Himiltrude de laquelle il avoit deux enfans mâles ; ensuite, Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards, après un an de mariage.

Dans la loi française, proprement dite, on trouve le divorce formellement établi. Voyez les formules de Marculfe ; il en est une qui permet le divorce pour de simples brouilleries domestiques et sur le consentement réciproque des époux. (Formule 30, liv. 2.)

Encore, sous la seconde race, on étoit si

peu rigoureux relativement au divorce, que le capitulaire de Compiègne (sous Pepin, en 757, où il faut chercher les réglemens de ce temps sur les mariages) décide que, pour s'attacher à son seigneur, on peut épouser la femme qu'il donne et quitter la sienne. (ch. 6.) Il étend la disposition du capitulaire de Soissons (chap. 11.) qui, treize ans auparavant, avoit permis le divorce au mari qui surprendroit sa femme en adultère, et il ne veut pas que le mari soit tenu de garder celle qu'il a cru épouser vierge, et qui se trouve ne l'être pas. (chap. 7.)

L'influence du clergé dans notre législation fit introduire une autre jurisprudence. On vit paroître des loix qui, sans proscrire le divorce, en détruisirent entièrement l'effet, en faisant un précepte de ce qui, jusqu'alors, n'avoit été regardé que comme conseil; elles interdirent expressément aux gens mariés de passer à de nouvelles nôces du vivant de leur premier conjoint, sous quelque prétexte que ce fut.

Mais, que prouvent ces loix? Elles prouvent seulement que jusqu'à elles on donnoit au divorce la même étendue que les loix lui accordoient. Cependant toutes les causes de

mariage ayant été portées devant les tribunaux ecclésiastiques, parce que la prééminence du sacrement parut devoir emporter même le contrat qui le précède, les facilités qu'on y trouva pour faire annuller le pacte religieux, et le contrat, empêchèrent qu'on ne s'attachât au divorce et le firent entièrement oublier, ou plutôt on le confondit avec les demandes en cassation de mariage. Les historiens, les auteurs du temps, les rubriques mêmes du droit canonique donnent le nom de divorce aux causes de nullité de mariage.

Cependant, consultez ces loix, desquelles on abusa ensuite pour former notre jurisprudence, jamais elles ne voulurent séparer ceux qu'elles crurent unis par Dieu même.

Pendant les instances en séparation que d'habiles clercs savoient prolonger, des époux impatiens, des femmes sur-tout, se séparèrent de fait et refusèrent de rejoindre leurs maris, prétextant la nécessité de mettre leur conscience en repos. L'église n'autorisa jamais ces scandales. On doit remarquer qu'elle tonne contre de tels abus, et qu'elle employa les foudres de l'excommunication pour obliger les époux à se réunir. On peut voir dans un canon du concile d'Agde, dans les décrétales

des papes Alexandre II et III, qui sont reçus comme véritables, comment on contraignoit les époux à se réunir, à étouffer leurs dissensions domestiques. On ne permit la séparation *à thoro* que lorsque, sur l'exposé des moyens de nullité, il fut apparent que l'union seroit criminelle. Le lien conjugal fut relâché par ce premier acte de condescendance accordé à la pitié alarmée, et bientôt cette condescendance en entraîna d'autres.

En effet, ce n'est pas son éloignement de la couche nuptiale qui importe le plus à l'épouse qui trouve le lien conjugal insupportable ; c'est la liberté, ou plutôt l'indépendance. Aussi, quand les femmes reconnurent que l'intérêt de leur salut et les dangers auxquels leur ame sembloit exposée ne paroissoient pas assez graves pour les éloigner de leurs maris, elles parlèrent des périls que couroit leur vie, et on les crut.

On voit dans les décrétales que sous le pontificat d'Alexandre III, une femme se sépare de son mari et demande la cassation de son mariage, sous prétexte de parenté. Son mari la redemande. Le pape décide que si le mariage a été célébré et consommé, on doit rendre la femme au mari, sous cau-

tion qu'il ne lui feroit point de mal. Si cependant le mari a conçu contre sa femme une haine capitale, si cette haine est telle qu'on doive à juste titre se méfier de lui, le souverain pontife veut qu'on la séquestre chez quelque sage et honnête dame, jusqu'à la décision de la cause, en tel lieu où le mari où ses parens ne puissent se permettre aucune violence contr'elle.

On y voit encore que la même question se présenta sous le pontificat d'Innocent III. La femme prétendoit être parente de son mari au quatrième dégré, et pendant le procès sur la nullité du mariage, elle vouloit être séparée. Les avis étoient partagés, mais le plus grand nombre fût pour accorder la femme au mari, disant : que les effets de sa soumission ne pouvoient être un crime ; que sa conscience ne devoit point lui reprocher les actes de son obéissance. Et le pape décida qu'à moins que la femme n'ait en main des preuves très-claires de sa parenté avec son mari, elle devoit lui être rendue sans délai ni réserve ; qu'elle devoit même être contrainte par les censures ecclésiastiques à le rejoindre. Si cependant, ajoute ce souverain pontife, les sévices du mari sont

de telle nature que l'épouse tremblante n'ait plus de sûreté auprès de lui, il faut plutôt l'éloigner que la lui rendre; ou autrement, en pourvoyant suffisamment à sa sûreté, s'il est possible, il faut avant toutes choses rendre la femme à son mari. Et voilà le texte invoqué par toutes les femmes qui, depuis, ont formé des demandes en séparation. Toutes ont prétendu être cette femme tremblante, craignant pour ses jours, n'ayant plus de sûreté auprès de son mari; toutes ont prétendu que leur douceur, les agrémens dont la nature les avoit douées, ce charme, cet attrait puissant qui amollit les cœurs les plus féroces, ne pouvoit désarmer leurs époux; toutes en ont fait des monstres que rien ne pouvoit toucher et dont elles craignoient d'être les victimes. Par ce langage, elles ont attendri ceux que la loi suppose impassibles; et, peu-à-peu, rejettant tout divorce avec le concile de Trente, on est parvenu à croire qu'on pouvoit séparer ce qu'on croit ne pouvoir désunir.

C'est avec raison, sans doute, que les causes en séparation sont aujourd'hui portées devant les juges ordinaires. Les rapports sociaux que le mariage établit sont les premiers

premiers de tous ; ils servent de fondement aux autres. Ce sont donc les rapports du mariage avec la société générale et son influence sur les mœurs publiques et privées ; c'est le lien civil qu'il faut considérer dans cet engagement, et non la spiritualité, qui est plus du ressort de la pénitence que de celui des officialités.

Mais les juges, de quelqu'ordre qu'ils soient, ne doivent pas oublier que dans le système de notre religion, de nos loix et de nos mœurs, tant qu'il y a sûreté pour la femme, il y a nécessité à elle de vivre avec son mari ; que tel fut le principe des demandes en séparation dès leur origine ; qu'après même que la femme a couru des dangers, si l'on peut être rassuré pour l'avenir, il faut rendre la femme au mari. Il faut la lui rendre par cela seul qu'on doit présumer que les loix de la nature ne seront pas violées ; que l'homme n'est pas un monstre ; qu'il sera, qu'il redeviendra l'appui et le soutien de sa foible compagne : il faut les rendre l'un à l'autre, dans l'espoir que si jamais ils ont méconnu leurs devoirs, ils ne s'en écarteront plus ; il le faut par cela seul que l'homme, cet être si foible, si capable de

faute, l'est toujours de récipiscence ; il le faut parce qu'il importe que les loix et leurs organes ne calomnient pas la nature humaine, ne présument point un délit (1).

LÉGISLATION PÉNALE.

SECTION II.

VI. *Influence des Gouvernemens.*

LA rigueur des châtimens n'est qu'une vaine et coupable ressource imaginée par des esprits étroits et de mauvais cœurs, pour substituer la terreur au respect qu'ils ne peuvent obtenir. Aussi est-ce une remarque universelle et non démentie par la plus vaste expérience, que les supplices ne sont nulle part aussi fréquens que dans les pays où ils sont terribles ; de sorte que la cruauté des peines désigne infailliblement la multitude des infracteurs, et qu'en punissant tout avec la même sévérité, l'on force les coupables, qui le plus sou-

(1) Mémoires, p. 161.

vent ne sont que les foibles, à commettre des crimes pour échapper à la punition de leurs fautes.

Le gouvernement n'est pas toujours maître de la loi, mais il en est toujours le garant; et que de moyens n'a-t-il pas pour la faire aimer ? Le talent de régner n'est donc pas infiniment difficile à acquérir, car il ne consiste qu'en cela. J'entends bien qu'il est encore plus aisé de faire trembler tout le monde quand on a la force en main, mais il est très-facile aussi de gagner les cœurs; car le peuple a appris depuis bien long-temps à tenir grand compte à ses chefs de tout le mal qu'ils ne lui font point, à les adorer quand il n'en est pas haï.

Quoi qu'il en soit, un imbécille obéi peut comme un autre punir les forfaits; le véritable homme d'état sait les prévenir. C'est sur les volontés plus que sur les actions qu'il cherche à étendre son empire. S'il pouvoit obtenir que tout le monde fit bien, que lui resteroit-il à faire ? Le chef-d'œuvre de ses travaux seroit de parvenir à rester oisif.

C'est donc une grande mal-adresse que la jactance et l'abus du pouvoir; le comble de l'art est de le déguiser (car tout pouvoir est

désagréable à l'homme) et sur-tout de ne pas savoir seulement employer les hommes tels qu'ils sont, mais de parvenir à les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient. Cela est très-possible, car les hommes sont à la longue tels que le gouvernement les fait; guerriers, citoyens, esclaves, il modèle tout à son gré; et quand j'entends un homme d'état dire : *je méprise cette nation*, je lève les épaules et réponds en moi-même: *et toi, je te méprise de n'avoir pas su la rendre estimable.* C'est-là le grand art des anciens qui paroissent nous avoir été aussi supérieurs dans les sciences morales que nous l'emportons sur eux dans les sciences physiques. Tout leur but étoit de diriger les mœurs, de former des caractères, d'obtenir de l'homme que pour faire ce qu'il doit, il lui suffit de songer qu'il le doit faire. Oh! quel mobile d'honneur, de vertu, de bien-être, seroit la législation perfectionnée ainsi sur un seul principe! Les loix anciennes étoient tellement le fruit de hautes pensées et de grands desseins, le produit du génie, en un mot, que leur influence a survécu aux mœurs des peuples pour qui elles étoient faites. Combien longtemps, par exemple, n'a pas duré le préjugé

imprimé par les anciens législateurs sur les mariages stériles (1) ! . . . .

O ! si l'on employoit autant d'efforts à former les mœurs qu'à les corrompre, à créer les vertus qu'à exciter les désirs, que l'homme auroit bientôt atteint le dégré de perfection dont sa nature est susceptible (2) ! . . .

VII. *De la modération des Peines.*

DEPUIS vingt ans, à-peu-près, qu'on s'est beaucoup occupé des moyens de perfectionner la jurisprudence criminelle, cette étude a produit des effets salutaires. A mesure qu'on a réfléchi sur ce sujet, des principes humains et raisonnables ont été substitués aux notions absurdes et barbares de justice qu'on s'étoit faites pendant une longue suite de siècles. On a reconnu que dans la poursuite des crimes il ne falloit avoir en vue que l'intérêt public, et non l'intention de satisfaire des passions particulières ; que le but du législateur devoit être de prévenir les délits, et non pas de punir les coupables ; que la seule terreur des supplices ne suffisoit pas

(1) *Erotica Biblion. p.* 113.
(2) *Ibid. p.* 95.

pour parvenir à cette fin, et que si l'on ne proportionnoit pas les divers genres de peines aux différentes espèces de crimes, la loi serviroit plutôt à les exciter qu'à les réprimer, parce que la sévérité qui condamne indistinctement au même supplice le parricide et le filou, altère, confond, dénature toutes les idées de justice, et loin d'inspirer l'amour et la vénération pour les loix, les rend au contraire un objet d'horreur et d'aversion (1)....

Pour rendre les loix efficaces et respectables, il n'est pas douteux qu'il ne soit nécessaire qu'on les exécute strictement; mais il est encore plus indispensablement requis qu'elles soient justes et raisonnables, car autrement, plus on voudra les exécuter à la rigueur, plus elles seront abhorrées et méprisées. Si nous voulons que nos loix soient invariablement observées, nous devons d'abord les rendre telles que tout homme sage et honnête joigne ses vœux à ceux de la loi et contribue à la faire observer par sa conduite. Il ne faut pas les laisser armées d'une telle sévérité que la nature nous crie que c'est une vertu que de tromper la loi. Peut-

(1) Observ. sur Bio. p. 24.

être, dans un état despotique, seroit-il possible d'exécuter les loix les plus dénaturées, avec la rigueur la plus inhumaine ; mais dans un pays libre et sous un gouvernement modéré, cette révolution ne pourroit avoir lieu qu'autant qu'on auroit éteint la dernière étincelle de l'humanité dans le cœur des hommes, et quand par leur nature ils ne seroient plus susceptibles de souffrir (1).....

Toute punition est certainement un mal, mais la peine est nécessaire pour prévenir les crimes qui sont un plus grand mal encore. Or, toutes les fois que le législateur prononce une peine plus sévère qu'il n'est nécessaire pour empêcher que le crime ne soit commis, il devient l'auteur d'un mal pûrement gratuit. S'il le fait avec connoissance de cause, il est inique et cruel : si, par ignorance ou pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, il mérite le reproche d'une négligence très-coupable. Le corps législatif de la Grande-Bretagne est nécessairement répréhensible dans l'un ou l'autre de ces cas ; à peine seroit-il excusable, quand on admettroit l'impossibilité de pré-

(1) Observ. sur Bic. p. 82.

venir le vol par d'autres moyens que la peine de mort. Et sans doute que l'expérience prouve assez combien cette opinion est erronée, puisque dans plusieurs états de l'Europe où la peine de mort n'est infligée qu'aux crimes les plus atroces, les autres délits sont vraiment rares ; tandis qu'en Angleterre, où l'on suit le système contraire, il s'en commet journellement une horrible quantité.

Lorsque, sous le règne d'Henri VIII, on exécutoit tant de criminels qu'on évalua leur nombre à deux mille par an, vit-on cesser les crimes ? Ne sembloient-ils pas, au contraire, se multiplier avec les exécutions ? Cette liste effrayante de crimes capitaux, dit Blackstone en gémissant, ne fait « qu'ac- » croître le nombre des coupables » et certes ce n'est pas un phénomène dont il soit bien difficile de donner la raison, car l'impression que produit le spectacle des exécutions publiques s'affoiblit par leur fréquence ; le bon effet de l'exemple est perdu et le sang de plusieurs citoyens versé, sans que l'humanité en tire aucun profit. Mais ce n'est pas tout; il ne faut pas croire que reproduire fréquemment tous ces spectacles d'horreur

puisse jamais être une chose indifférente. S'ils ne corrigent, ils corrompent. Ceux qui y assistent se familiarisent avec le sang, et la destruction souvent répétée de leur semblable devient pour eux un cours d'insensibilité. Ils pensent, d'après la loi, que la vie d'un citoyen est de peu de valeur, et que cette même loi autorise et consacre la vengeance ; car à quel autre motif peuvent-ils attribuer des supplices aussi terribles pour des délits aussi légers ? Or, quand on a dépravé le caractère moral d'un peuple, les crimes doivent être nécessairement plus fréquens et plus atroces (1).....

Friponer et ruiner un homme au jeu, lui enlever à jamais le repos en séduisant sa fille unique et chérie, parvenir à de honteux honneurs par les perfides machinations de l'intrigue, trahir les intérêts d'une nation pour obtenir la faveur du peuple ou le sourire prostitué d'un grand (2), voilà les crimes dont les auteurs ne courent aucuns risques d'être cités devant un tribunal judiciaire,

(1) Observ. sur Bic. p. 38.

(2) *Fures privatorum furtorum in nervo atquè compedibus ætatem agant : fures publici in auro atque purpura.* Cato apud Aul. Gell. l. II. c. 18.

quoique peu d'actions sans doute avilissent et dégradent autant l'espèce humaine. Ah! les vols de chevaux et de brebis ne sont pas les attentats les plus redoutables au bonheur de l'espèce humaine. Il est des scélératesses plus profondes et sans doute des coupables plus dangereux que les misérables qu'on mène à la barre de la cour, et des crimes plus atroces que ceux qui, le plus souvent, ne sont l'effet que de la pauvreté, du manque de travail ou de l'ignorance (1).

VIII. *Des moyens de prévenir les crimes.*

Si nous prenions de bons moyens pour préserver de la corruption cette multitude qui, née dans l'indigence et ne différant de nous que par la fatalité du rang et de la fortune, a des titres plus sacrés à nos soins et à notre protection, peut-être nous donnerions-nous le droit de demander une inflexible observation des loix! Mais si, de tous côtés, nous ouvrons des milliers de sources de dépravation sur les pas de ces malheureuses créatures, quel rafinement de cruauté que de pendre

(1) Observ. sur Bic. p. 55.

ceux que nous avons rendus voleurs ou scélérats, et dont tout le crime consiste à n'avoir eu, ni assez de philosophie, ni assez de fermeté pour résister aux tentations que nous leur avons suscitées (1)! Faites moins de misérables par vos loix fiscales et votre luxe effréné; occupez le pauvre; soustrayez-le à l'ivrognerie, au jeu, à l'oisiveté, qui sont les avant-coureurs de tous les autres vices; supprimez ces lieux infâmes, ces séminaires de voleurs connus de tous les officiers de la police, mais qu'ils ont tant d'intérêt à soutenir, et vous verrez que la terreur des châtimens ne sera pas nécessaire pour prévenir les crimes (2)

Des loix douces et leur exécution inflexible, voilà ce me semble le seul système durablement sage (3).....

(1) Les Chinois regardent les vices d'un homme comme l'effet de son malheur et de la mauvaise éducation qu'il a reçue. Par une suite de cette opinion, ils punissent les crimes des enfans sur la tête des pères, qu'ils en regardent comme les véritables auteurs. Ce principe pourroit, avec juste raison, être étendu beaucoup plus loin. Il faudroit punir les crimes des pauvres sur les riches, qui doivent être naturellement leurs pères et leurs protecteurs.

(2) Observ. sur Bic. p. 86.

(3) *Ibid. p.* 71.

IX. *Amélioration des mœurs.*

Il existe en Angleterre un projet sur la manière de punir les criminels, qui, déjà publié, couronné de l'estime universelle et même adopté par le corps législatif, paroît au-dessus de toute critique. Il réunit le double avantage d'un établissement de charité et d'une institution pénale toute dirigée vers le but le plus important du châtiment que presque toutes les loix ont négligé; savoir: la réforme du criminel. Il fait espérer de dompter les caractères les plus intraitables et les ames les plus féroces, par une détention solitaire et un travail continuel. Ce seroit en outre une espèce d'asyle pour ceux que le vice d'une mauvaise éducation, des liaisons pernicieuses, le désespoir ou l'indigence auroient seuls rendus coupables. Isolés des scélérats déterminés, ils seroient à l'abri de la contagion de leurs complices; on inculqueroit dans leur esprit les principes de la religion et de la morale; on leur enseigneroit des métiers utiles; on leur fourniroit des ressources propres à en faire des membres estimables de la société, quand la liberté leur seroit rendue.

Un sentiment très-vif d'étonnement et de regrets succède en moi au respect qu'inspire le projet d'une institution si belle! Qu'est-ce donc qui peut en Angleterre en retarder l'exécution ? La dépense qu'occasionneroit l'établissement de ces maisons de pénitence est considérable sans doute ; cependant, quand des calculs très-précis et très-détaillés n'auroient pas démontré que ces maisons une fois construites, les frais annuels de leur entretien seroient plus que couverts par les gains du travail de ceux qui y sont renfermés (1).

X. *Suppression des Jugemens prévôtaux.*

Est-ce à des hommes élevés dans les camps, uniquement instruits du métier de la guerre, étrangers à l'étude des loix, accoutumés à l'utile sévérité de la discipline militaire, que vous pourrez confier les formes douces, humaines, éclairées, compatissantes qu'exige l'instruction de ces procès où l'on pèse la vie des hommes, où l'on juge leur honneur, où le triomphe de l'innocent est celui de la loi, et la punition

(1) Observ. sur Bic. p. 19.

d'un coupable, une calamité publique? Non, messieurs, vous supprimerez un jour les prévôtés, puisque vous avez anéanti ces formes rapides, ou plutôt arbitraires, qu'on employoit dans les tribunaux également redoutables au crime et à l'innocence. Si le despotisme a pu les employer avec succès, la liberté naissante doit les abolir (1).

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. III, p. 16.

LIVRE SIXIÈME.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

AGRICULTURE, POPULATION.

SECTION I. AGRICULTURE.

I. *Des vrais principes de l'Arithmétique politique.*

LA nécessité d'étudier les divers pays de l'Europe, sous tous les rapports, et la possibilité de parvenir à une profonde connoissance de leurs affaires, m'a toujours paru dériver d'un des plus grands maux qui affligent l'humanité. En effet, si l'ambition, l'avidité de tous les gouvernemens les obligent seuls à s'informer soigneusement de leurs forces respectives, le motif qui les engage, au moins en général, à s'efforcer de connoître jusques dans les détails les plus minutieux ce qui concerne leurs propres domaines, n'est ni plus raisonnable ni d'une autre nature : si, pour éviter de heurter trop vivement les hommes et les choses, j'admets plusieurs administrateurs chez qui

l'ardeur de tout surveiller dans leur pays naît d'une source plus pure, du désir sincère de mieux remplir leurs devoirs, aurai-je moins le droit d'en conclure que leur activité inquisitive est un grand mal qui tient à cette autre maladie meurtrière de vouloir trop gouverner?

Quand les modérateurs des empires seront dans les bons principes, ils n'auront que deux affaires : celle de maintenir la paix intérieure par un bon système de défense, et celle de conserver l'ordre intérieur par une administration exacte, impartiale, inflexible de la justice. Tout le reste sera laissé à l'industrie particulière dont l'irrésistible influence, opérant une plus grande source de puissance pour chaque citoyen, produiroit infailliblement une masse plus considérable de bonheur public. Nul souverain, nul ministre, nul conseil ne peut connoître les affaires d'un million d'hommes seulement, et chaque individu sait en général très-bien les siennes propres.

Mais comment prouver cette grande vérité ? Comment démontrer qu'il importe infiniment à la prospérité des nations, à la puissance de leurs chefs qu'ils laissent à l'industrie

l'industrie humaine la plus grande liberté, qu'ils gouvernent le moins possible ? Comment réfuter les sophismes, discerner les faux principes, redresser les observations incomplètes qui servent de base au système contraire, si ce n'est par un examen très-exact, et par conséquent très-détaillé des faits dont les arithméticiens politiques tirent des conclusions si diverses (1) ? .....

Ce ne sont pas seulement les possessions ni même les richesses naturelles qui constituent la puissance. Combien de choses d'institution purement humaine influent sur la constitution d'une nation, sur ce qu'elle peut ou ne peut pas exécuter ! Les principes d'administration, les dettes ou le trésor, le commerce, l'instruction, la législation, la religion même, tous ces ressorts sont presque aussi puissans contre la nature que pour elle (2) .....

Justice, propriété, respect des hommes, guerre à la tyrannie des uns sur les autres, sont les conditions indispensables de toute vue de prospérité (3).

(1) Mon. Pruss. t. I. préface, p. 89.
(2) *Ibid.* t. VI. p. 335.
(3) Lettre à Fréd. Guill. p. 68.

II. *Agriculture : mesure d'évaluation des richesses d'un peuple.*

ON peut considérer sous deux points de vue l'agriculture et les productions d'un pays : philosophiquement, pour connoître l'aptitude au bonheur qu'un peuple a reçu de la nature et l'usage qu'il en fait ; politiquement, pour déterminer les forces et les ressources de ce peuple.

Ces deux points de vue diffèrent moins essentiellement qu'on ne pense. Le peuple le plus heureux aura ou acquerra la plus grande population ; il sera ou deviendra le plus puissant, relativement à l'étendue de son pays. Faisons cependant, à cet égard, une observation essentielle.

Le bonheur des peuples ressemble à celui des particuliers. Les biens d'un homme né riche ne prouvent rien pour son bonheur ; mais ceux de l'homme qui a su les acquérir prouvent beaucoup pour le sien. Entre plusieurs raisons qu'il seroit facile d'en donner, je rappellerai celle-ci que j'ai plus particulièrement en vue : on fait rarement une grande fortune sans intelligence, sans conduite, et l'on doit supposer à celui qui possède ces qualités, la capacité de savoir jouir de ses biens.

Il en est de même des nations. On auroit tort d'évaluer la puissance des peuples auxquels la nature prodigue tout, sans soins, sans peine, sur les dons qu'ils en ont reçus. Chez eux la population sera grande, sans doute ; mais la masse des forces intellectuelles et physiques dont la puissance dépend toujours en dernière analyse, y peut être très-petite. Le peuple, au contraire, qui, pour atteindre à un certain dégré de prospérité, aura rencontré des obstacles, chez qui la masse des productions ne sera le fruit que d'une nature avare, mais sollicitée par un grand travail, sera infailliblement très-puissant, parce que ce travail suppose les forces physiques et intellectuelles comme une condition indispensable.

Ces principes posés, cherchons quelle est la meilleure méthode pour connoître le dégré d'abondance des productions d'un pays. On en a employé deux jusqu'ici ; les tables de productions telles que la police peut se les procurer, et celles des importations et des exportations que le gouvernement fait dresser.

Il est nécessaire de fixer le dégré d'autorité qu'on doit accorder à l'un et à l'autre.

Il n'y a guère que l'esprit fiscal qui puisse

arriver à se procurer des listes un peu exactes de la masse des productions, et leur existence est un indice assez sûr d'un gouvernement peu paternel. Lorsque les paysans sont asservis ou seulement gênés; lorsque les surveillans sont multipliés et qu'il se fait par conséquent au moins ce gaspillage des finances de l'état, on connoît exactement ce que le cultivateur sème et ce qu'il récolte : c'est-là sans doute un médiocre bien pour compensation d'un grand mal. Cependant on peut compter sur ces tables dès qu'un ordre rigide est introduit dans les affaires, et qu'il n'y a pas de raison de supposer des falsifications volontaires. Alors ces tables prouvent bien ce qu'elles prouvent; même, comme il est naturel de supposer que beaucoup de ces objets échappent ou sont soustraits aux recherches inquisitives de l'autorité, elles prouvent un peu davantage.

Les tables des exportations sont sans doute aussi toujours un indice des gênes du commerce, de l'importunité fiscale, et le pays où l'on ne sauroit ni ce qui se sème ni ce qui se récolte, pas plus que ce qui se vend et ce qui s'achète, mais où l'on verroit tout le monde bien nourri et bien vêtu, seroit incontestablement le plus heureux.

Mais cela même mis à part, les tables des exportations portent sur une base douteuse. Dès qu'on veut établir d'après elles une règle pour juger de la surabondance des productions d'un pays, il faut avant tout commencer par examiner sa constitution.

En effet, quelles sont les contrées qui exportent le plus, celles où le peuple est esclave et où beaucoup d'individus travaillent à produire pour un très-petit nombre? Telles sont sur notre globe les îles de l'Amérique; et en Europe, la Russie et la Pologne. Là, des oligarques réunissent la masse du travail de plusieurs milliers d'hommes; ils leur en laissent le simple nécessaire très-étroitement mesuré; ils vendent le reste pour acquérir des objets de luxe qui ne satisfont que leur fantaisie et n'augmentent nullement le bien-être du peuple, ni par conséquent ses forces et son désir de multiplier.

Dans un pays parfaitement libre, au contraire, les exportations des denrées sont un signe indubitable d'abondance, parce que rien ne s'y vend que tout le monde ne soit rassasié, satisfait; c'est alors le vrai superflu de la nation que l'on envoie au-dehors.

Le bon sens adopte, ce me semble, ce

principe sur sa simple énonciation, et nous avons maintenant la véritable échelle pour mesurer le dégré de certitude que les tables d'exportations donnent en faveur de l'abondance qui règne dans un pays. Plus il approchera de l'état de ces contrées où une multitude de nègres sont mis en action par le fouet de quelques blancs, moins ces tables prouveront à cet égard. Plus il sera voisin de l'état de quelques cantons démocratiques de la Suisse, plus on pourra compter que l'exportation est en proportion exacte avec l'abondance (1).

III. *De la grande et petite Culture.*

NOUS devons avouer que nous différons entièrement sur ce point d'opinion avec les philosophes respectables qu'on a cherché à déprécier par un nom de sectaires, et qui les premiers ont appris à l'Europe que l'art de gouverner les choses humaines pouvoit être soumis au calcul, et sa théorie portée dans les points importans et généraux, à l'évidence d'une démonstration mathématique : ils préfèrent la grande culture à la petite,

(1) Mon. Prus. t. II. l. 3. p. 48.

et nous n'infirmons pas leurs calculs. Nous tenons nous-mêmes pour certain que la grande culture est le moyen de faire naître, sur un terrein donné, la plus grande masse de productions avec les moindres avances possibles. Mais une multitude de petits objets échappent à la grande culture, dont la réunion compense au double et au triple l'époque de ses avances. D'ailleurs, soutenons qu'il est moins avantageux pour l'état que sur un terrein donné on produise pour un million de fruits de la terre avec deux cents mille livres d'avance, que d'en faire naître avec avance de quatre cents mille livres pour un million et demi. Et c'est-là précisément le parallèle de la grande et petite culture réduit dans un exemple. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'observer ce qui composera ces avances. La plus grande partie, et presque le tout, consistera en travaux d'hommes ou en valeurs consommées par des hommes. Je m'explique. Un fermier, avec sa famille, dirigeant le travail de vingt valets ou servantes, produira, nous le supposons, pour une valeur de quarante mille livres avec une dépense générale de quinze mille. Le même sol cultivé par vingt familles

produira cinquante mille livres avec vingt-cinq mille livres d'avances, pour la subsistance de ces vingt familles. Le gain de l'Etat n'est-il pas manifeste, puisque outre que cent personnes, au lieu de vingt-cinq, vivront de ce revenu, la somme disponible de vingt-cinq mille livres restera la même? Supposons que les frais de culture absorbassent vingt-huit mille livres, et que le produit disponible ne fut que de vingt-deux mille; cette perte de trois mille livres ne seroit-elle pas plus que compensée par le surcroît de soixante-quinze êtres humains dans la population, dont dix pourroient subvenir aux besoins de l'état sans diminuer sensiblement la fertilité de la terre, augmentée par un plus grand nombre de bras et par l'accumulation des petits profits que l'industrie de tant d'individus réunis sait se ménager?

Or, voilà l'effet de la petite culture : on récoltera sur le même terrein moins de bled peut-être, mais plus de légumes, de patates sur-tout, nourriture si saine, si abondante, si utile; elles se cultivent à bras d'hommes : il y aura plus de bétail, parce que le moindre brin d'herbe, le rebut des petits jardins de tant de colons, sera employé à en nourrir.

On pourroit multiplier ces détails à l'infini (1).

§. V. *Du commerce des grains par agens ou compagnies.*

Il est une loi bien nuisible à l'agriculture qui a par-tout et pour toujours été jugée fort utile. C'est celle qui défend à aucune main de s'entremettre entre l'agriculture et le consommateur des villes. Cependant, n'est-il pas évident que le manufacturier est toujours détourné de son travail par la vente de ses productions, qu'il peut fabriquer beaucoup plus, et mieux, lorsque quelque capitaliste se charge du débit ? Pourquoi faire à cet égard une exception contre l'agriculture ? S'il faut que le paysan porte ses denrées à la ville, il perd nécessairement un temps considérable, où le consommateur le lui paye, et ce seroit sans doute là le moindre mal ; mais le paysan dépense en luxe de ville une grande partie de ce qu'il retire de la vente de ses productions. Les hommes s'y enivrent communément, et

(1) Mon. Pruss. t. IV. p. 13.

les femmes, pour peu qu'elles soient jolies, s'y corrompent. Cet ordre de choses ruine les habitans de la campagne et dépravent leurs mœurs : la perte de temps seule forme un objet dont une foule d'agens intermédiaires pourroit vivre, sur-tout dans les grandes villes. On pourroit donc, à tous égards, favoriser ce genre de commerce au lieu de le décourager ; ou plutôt il faudroit le laisser absolument libre, comme tout autre commerce. Alors les fantômes d'accaparement, de monopole, de rehaussement des prix s'évanouiroient (1).

POPULATION.

SECTION II.

V. *De la Population déterminée par la nature du gouvernement.*

LA population et l'aisance, ces thermomètres infaillibles de l'administration, pu-

(1) Mon. Pruss. t. I. p. 167.

blient la vérité en dépit des flatteurs, car le prince le moins instruit et le tyran le plus despote ne sauroient douter qu'ils ne sont puissans qu'en raison des hommes qui vivent et fleurissent sous leur empire.

Le dragon de *Cadmus* est l'emblême de la liberté ; les hommes naissent avec elle. Avant le IXe. siècle, à peine existoit-il une seule ville dans cet immense pays qui s'étend depuis le Rhin jusqu'aux bords de la mer Baltique. Charlemagne paroît, et l'Allemagne change de face sous ce grand homme. L'excessive population des Chinois vient de l'attachement qu'ils ont pour leur constitution douce et stable qu'ils ne veulent échanger pour nulle autre ; aucun d'eux ne voudroit s'expatrier ; aucun d'eux ne voudroit ni fonder, ni suivre une colonie.

Dans le despotisme, tout s'oppose aux progrès de la population, parce qu'elle suit toujours la gradation des richesses territoriales que le despotisme détruit avec tout le reste (1).

De la Population : influence du climat.

La population est certainement, en gé-

(1) Essai sur le despotisme. p. 254.

néral, le grand symptôme du dégré de bonheur d'une nation. Nous ne procréons qu'en raison de nos propres puissances et de la possibilité de faire subsister l'être auquel nous donnons le jour. La première de ces causes agit infiniment sur l'homme ; la seconde, sur la femme.

Mais si l'on veut juger, par la population, de la bonté d'un gouvernement et de son action sur le bien-être des peuples, il faut faire attention au climat, dont l'influence est double. Car il agit d'abord sur l'espèce humaine en lui donnant plus d'ardeur et plus de fécondité, ensuite sur la nature végétale et animale, en rendant l'une et l'autre plus productives. Le climat fournissant ainsi plus de moyens de nourriture à l'homme, atténue les inconvéniens des administrations vicieuses. Il faut peu d'erreurs des gouvernemens pour rendre l'espèce humaine clair-semée sur les parties septentrionales du globe, tandis que la plus insensée des administrations peut seule empêcher les contrées méridionales de nourrir une grande population. C'est ainsi que, ni la superstition, ni les moines, ni les délires du gouvernement, n'ont pû empêcher le royaume de

Naples et la Sicile de rester au nombre des pays les plus peuplés de l'Europe ; tandis que le seul Charles XII a fait de la Suède presqu'un désert. C'est ainsi que la Pologne et la Livonie seroient depuis long-temps le domaine des loups et des ours, si la fertilité prodigieuse de ces pays à grains ne résistoit aux meurtriers effets de l'aristocratie de la pas noblesse et de la servitude du paysan.

Les gouvernemens du nord doivent donc peser très-mûrement les mesures qu'ils adoptent, s'ils veulent, non pas augmenter, mais seulement conserver leur puissance. Les fausses opérations leur sont infiniment plus pernicieuses qu'aux pays méridionaux (1).

VI. *La Population est subordonnée aux moyens de subsistance et à la culture.*

Lorsqu'un sol est disposé à la production, la nature répare la briéveté de l'été par une activité inconcevable qui amène également à leur terme des productions qu'on ne croiroit pas faites pour des climats si sévères.

Cependant il ne faut pas croire que les

(1) Mon. Prus. t. I, p. 241.

climats du nord puissent jamais être aussi favorables à la multiplication de l'espèce humaine que ceux qui avoisinent davantage l'équateur. A constitution égale, les pays septentrionaux seront toujours les moins peuplés; on en peut donner plusieurs raisons, et les principales sont que l'homme-enfant y coûte plus de soins à élever ; que l'homme fait y est plus vorace et y consomme plus d'alimens, tandis que la nature y en produit toujours moins; car, quoiqu'elle fasse naître autant de bled, elle fait naître moins de fruits, de légumes et même d'animaux. Les vêtemens qu'il faut à l'homme dans les pays voisins du Pôle renchérissent aussi pour eux les denrées de première nécessité ; enfin le chauffage, non-seulement aggrave cet effet, mais encore il oblige à conserver plus de bois, et par conséquent à cultiver moins de terrein. Mais celui-là ne produit qu'autant qu'il est bien cultivé, au lieu qu'un pays riche en bois et en eaux contribue, sans culture, au bien-être et au soulagement du peuple. Ainsi, dans un pays où règne la liberté et l'aisance, les grands amas d'eaux seront une perte; mais dans celui où le peuple sera esclave et pauvre, les étangs, les lacs

serviront à lui donner plus de moyens de subsistance, et par cela même à augmenter la population.

Pour les bois, ils sont une branche considérable de commerce; mais quand cette matière première est la principale richesse d'un pays, c'est précisément faute de culture.... Bien qu'on ne doive jamais détruire les bois, il faut n'en conserver que le nécessaire si l'on veut qu'un pays soit peuplé.

Cependant, en général, les succès de la culture et la proportion de la population dépendent, toutes choses d'ailleurs égales, dans les pays septentrionaux comme dans les autres, de la fertilité du sol et de sa capacité à produire des grains ou des herbages pour la nourriture des animaux domestiques.

En général, l'agriculture ne fleurira que quand le colon aura la plus grande quantité de bétail possible, relativement au terrein qu'il cultive, et il ne l'aura jamais que quand on lui laissera les productions nécessaires pour le bien nourrir, et le capital indispensable pour le conserver et le renouveler (1).

(1) Mon. Pruss. t. II. p. 54.

VII. *Des grandes Villes.*

L'IDÉE d'enrichir les campagnes par les villes, par les manufactures mêmes, est étroite et hors de raison. La richesse des campagnes est locale, propre, indépendante, et s'augmente par d'autres moyens que ce procédé indirect d'entasser dans les villes des consommateurs des productions de l'agriculture. Un pays libre, heureux, où le propriétaire campagnard, l'agriculteur en un mot pourra amasser des capitaux, s'enrichira et se peuplera sans manufactures; au lieu que si vous pompez la subsistance des agriculteurs pour établir des fabricans, vous dépeuplerez les campagnes, ou du moins vous ne les peuplerez pas, missiez-vous de l'ordre et de la modération dans la perception de vos tributs.

Donc les grandes villes dépeuplent même les campagnes circonvoisines; donc il ne faut pas encourager leur aggrandissement; donc les grandes villes, les villes manufacturières, les villes qui attirent le numéraire et accélèrent sa circulation ne sont pas les vrais moyens de faire fleurir les campagnes, qu'on

qu'on ne peut améliorer que par des faveurs immédiates accordées directement, et non pas des villes, qui naîtront et prospéreront de soi-même lorsque les campagnes seront assez peuplées. Vérité de première importance ! vérité féconde qui suffiroit pour renverser, par ses conséquences, tous les vieux systêmes de finance dont les routiniers *zélateurs* s'efforcent d'étouffer les bons principes, ceux qui attendent tout de la terre et demandent tout à la terre (1)!

Population : sa mesure.

Nous appelons une population bien distribuée celle où le nombre des habitans des villes est à celui de tout comme un est à cinq, du moins pour nos pays d'impôts indirects, où les gouvernemens soudoyent une si grande foule d'hommes qui deviendroient parfaitement inutiles dans un autre systême, et certes le pays seroit plus peuplé, plus riche, plus heureux, où les habitans des villes ne feroient qu'un sixième, ou même un huitième de la totalité des habitans ; mais dans l'ordre actuel des choses,

(1) Mon. Pruss., t. I. p. 406.

nous croyons la proportion d'un à cinq du moins tolérable! Elle annonce que la fureur de loger dans les villes n'a point encore fait déserter les campagnes ; qu'on n'a pas cherché à peupler celles-ci par des moyens artificiels, soit en encourageant les propriétaires, par des distinctions, à quitter leurs châteaux, soit en multipliant excessivement le nombre des stipendiés, soit en encourageant, sur de mauvais principes, les manufactures. Tels sont les trois moyens ordinaires d'augmenter la population des villes à un dégré démesuré (1).

VIII. *D'un grand moyen de population: de la tolérance.*

Un des vrais et grands moyens de population c'est la tolérance, et Frédéric II l'employa dans presque toute son étendue. C'est ici que se montre bien la différence d'un grand homme à un homme qui n'auroit que la prétention de l'être. Qu'on examine sous ce rapport la conduite du feu roi de Prusse et celle d'un prince voisin. Celui-ci a proclamé qu'il vouloit tolérer toutes les

(1) Mon. Pruss. t. I, p. 259.

religions dans ses états, qu'on pouvoit y déclarer librement quelle religion on vouloit embrasser. Il a fait de ces déclarations pompeuses le plus grand bruit possible. Qu'en est-il arrivé ? La moitié de ces édits a été révoquée, et l'autre moitié ne s'exécute pas. En un mot, si ce grave sujet pouvoit supporter ce point de vue, si même ce grand théâtre de prétendue tolérance n'avoit pas été ensanglanté, je dirois qu'en législation rien n'est plus ridicule que ce charlatanisme de tolérance. Quiconque se met dans la nécessité de rétracter en secret les grands principes de la morale, s'ote à jamais le pouvoir de faire le bien. Frédéric n'a jamais parlé de tolérance, mais il a imposé silence aux théologiens lorsqu'ils ont voulu être intolérans : il n'a pas appelé les sectaires dans son pays à son de trompe, mais il les a reçus quand ils se sont présentés. A la vérité, un acte, une loi générale de tolérance, ou, pour m'exprimer mieux, d'égalité de toutes les opinions religieuses, tel à-peu-près que celui de Virginie, manque au règne de Frédéric. Il eut été digne de ce monarque d'élever à la raison ce monument que ses successeurs auroient peut-être rougi de renverser.

Les loix intolérantes subsistent toujours dans ses états; elles n'ont été suspendues que par ses ordres particuliers. Un roi bigot, si la colère du ciel en envoyoit un à la monarchie prussienne, peut les remettre en vigueur. Il nous est impossible de deviner la véritable raison qui a détourné Frédéric de sanctionner ses principes, à cet égard, par une loi claire et précise: soit qu'il ait voulu retenir cette arme du despotisme entre ses mains ou celles de ses successeurs, mais répugnons à le penser, soit qu'avec une armée de deux cents mille hommes, dans un pays rempli de sectes, dont aucune n'a une prépondérance formidable et où celle qui domine est aussi peu intolérante qu'une secte du christianisme puisse l'être, il n'ait cependant pas cru être assez fort pour s'exposer, sans des inconvéniens fâcheux, à la haine des peuples que l'affiche de sentimens inconcevables pour eux n'auroit pu qu'exciter. Faut-il s'étonner que le souverain catholique qui ose dans un pays catholique ce que Frédéric II n'a pas hasardé chez lui, soit arrêté à tous les pas; qu'il réussisse à peine en révoquant ses édits, ou en fermant les yeux sur leur inobservation, à appaiser la colère des dévôts (1)!

(1) Mon. Pruss. t. I, p. 143.

IX. *De la réformation de l'Édit de Nantes, et de son influence.*

Louis XIV, affoibli par la volupté plus encore que par l'âge, et tourmenté par les remords, se plongea, vers le déclin de sa carrière, dans le bigotisme le plus absurde et y porta l'inflexibilité de son noble caractère. On sut lui persuader qu'il ne pouvoit rien faire de plus propre à réparer la grande erreur d'un règne ensanglanté de tant d'usurpations et de victoires, que de convertir des hérétiques par la force. En 1685, il révoqua l'Edit de Nantes. Il crut, sur des rapports infidèles, que le nombre des protestans en France étoit peu considérable; que les violences militaires flétries à jamais du nom de dragonades, avoient déjà conquis le plus grand nombre à la foi catholique, et que le reste fléchiroit sans murmurer sous sa volonté, dès qu'elle seroit manifestée dans une loi solemnelle. Il se trompa, et certes il étoit aisé de le prévoir! Les consciences se révoltèrent. Les plus vertueux d'entre les réformés s'attachèrent plus fortement à une religion dont le souverain sembloit faire un jeu

de son orgueil : ceux qui s'étoient laissés arracher une abjuration coururent en foule expier leur foiblesse ; et tandis que le souverain, égaré par sa première erreur, multiplioit les loix les plus terribles, et contre les émigrans, et contre les relaps, le désespoir bravant tous les dangers précipitoit par milliers hors du royaume des familles entières....

Dès le moment où cet orage contre les réformés éclata, le grand-électeur, et par religion, et par humanité, et par une sage politique, fit offrir, avec un asyle, toutes sortes de secours à ceux qui voudroient s'établir dans son pays. . . . . .

Aucun souverain d'Allemagne n'attira dans ses états un aussi grand nombre de réfugiés. . . . . .

Dans ce même temps, le duc de Savoie perséoutoit ses sujets Vaudois. Le grand-électeur leur accorda également un asyle. Ils étoient en chemin pour en profiter lorsqu'il mourut. Quoi qu'il en soit, quinze arrivèrent et furent bien reçus ; mais aussitôt qu'ils apprirent que les persécutions s'étoient un peu rallenties dans leur ancienne patrie, rien ne put les retenir. Ils y retournèrent en foule, tant il est vrai que

la seule bonne loi contre les émigrations est celle que la nature a gravée dans nos cœurs (1) ! . . . .

Si c'est une mesure honteuse et insensée d'empêcher les hommes de sortir d'un pays, c'en est une injuste et cruelle de leur en fermer l'entrée. Vous auxquels il est permis d'influer sur l'espèce humaine, ne cherchez point de colons ; laissez la liberté de venir à tous ceux qui se présenteront ; donnez-leur même avec modération des encouragemens incapables de nuire à vos anciens sujets : c'est assez ; mais lorsque la fureur religieuse forcera une partie des habitans d'un état voisin à s'expatrier, la prudence vous conseille et l'humanité vous ordonne de les attirer, de les inviter. Ce ne sont pas là des vagabonds que la paresse, les vices, l'inconduite empêchent de subsister chez eux, il est même vraisemblable que ces hommes sont honnêtes, laborieux, fidèles, de mœurs pures, c'est le sort ordinaire des sectaires opprimés, soit parce qu'une vie exemplaire est le seul moyen de donner du crédit à leur secte, soit parce que les

(1) Mon. Prus. t. I, p. 24, 26, 28.

hommes à passions turbulentes et déréglées la quittent pour se ranger du parti dominant; mais dans toute autre circonstance qu'une persécution religieuse ou peut-être politique, vous n'attirerez de chez vos voisins un grand nombre de sujets intéressans que par la séduction d'un gouvernement plus sage et plus prospère.

Remettez les impôts excessifs et sur-tout mal assis; desserrez les entraves; faites disparoître les prohibitions, les gênes; sacrifiez en établissemens utiles, en canaux, en divisions de communes, en affranchissemens de serfs, en abolition de corvées, les sommes que vous coûtent ces acquisitions peu importantes, et vous obtiendrez bientôt une population supérieure en nombre et en qualité. . . .

Les souverains d'Allemagne auroient été également coupables de déraison et d'inhumanité, s'ils n'eussent pas ménagé aux réfugiés Français des établissemens convenables, mais il y a loin de ce pieux acte d'humanité compatissante à faire enrôler de tous côtés des vagabons, et à les transplanter à grands frais pour enter dans son pays une population étrangère, souvent inutile et toujours pernicieuse.

L'énorme émigration des Français que la révocation de l'Edit de Nantes attira en Allemagne eut sans doute des suites importantes, mais on les exagère en leur attribuant ce qui fut l'effet d'autres causes.

Quelque grande et peuplée que soit la France, un vide de deux cents, ou comme le disent d'autres, de quatre cents mille individus industrieux, presque tous adultes, lui dût être très-sensible. Cependant il faut avouer que ce mal s'évanouit presqu'entièrement, lorsqu'on le met à côté de la multitude des guerres entreprises par Louis XIV, et surtout des malheurs de celle pour la succession d'Espagne, dont on paroît oublier l'influence sur la dépopulation du royaume. L'acte de tyrannie de chasser et de persécuter des sujets protestans fut sans doute atroce et insensé, mais sans les interminables guerres de Louis XIV, à peine l'échec qu'eût reçu la population Française, par la fuite de tant de sectaires, eût-il été remarquable. On cite toujours l'expulsion des Maures en Espagne et l'état où cette monarchie est tombée depuis cette époque, pour preuve du mal qu'a dû produire la révocation de l'Edit de Nantes, mais là, comme ici, ne prend-on pas l'effet

pour la cause ? Un pays abîmé dans la superstition au point de devenir le théâtre d'un pareil événement, ne sauroit manquer de dépérir, non par cet événement, mais par le principe qui l'a produit. De même un roi assez subjugué par les préjugés et les prêtres pour chasser ses sujets par cent mille, au nom de la religion, devoit choisir de mauvais généraux, de mauvais ministres, et prendre des mesures désastreuses.

D'un autre côté, l'Allemagne protestante gagna beaucoup sans doute à recevoir dans son sein cent mille colons honnêtes et industrieux; mais il ne faut pas croire que toute l'industrie, toutes les connoissances lui soient venues de cette source, comme on l'a tant dit. Deux faits ont contribué à ce jugement et semblent l'appuyer : le misérable état de toutes les choses dans l'Allemagne catholique, où aucun des réfugiés n'a pénétré, et cette circonstance singulière qu'elles datent à-peu-près de cette époque en Allemagne. On a donc raisonné ainsi : les peuples qui n'ont point reçu de réfugiés n'ont ni connoissance, ni commerce, ni industrie : les temps antérieurs au réfuge sont destitués de connoissances, de commerce et

d'industrie ; donc ce sont les réfugiés qui les ont apportés en Allemagne. Ce raisonnement si spécieux est fort erroné.

D'abord le défaut de connoissances et d'industrie de l'Allemagne catholique doit s'attribuer à la bigoterie qui domine dans ces superbes contrées. Le gouvernement et les peuples, les fêtes, les processions, les pélerinages, la moinerie, rendent ceux-ci fainéans, stupides, dissipés. L'empire des prêtres rend l'autre ignorant, oppresseur, despotique, cruel, et sur-tout ennemi implacable de tout ce qui peut éclairer le genre-humain. Ces deux causes sont éternellement destructives de toutes connoissances, et la ruine des connoissances entraîne celle du commerce et de l'industrie.

Quant à la véritable époque de la diffusion de la lumière en Allemagne, on oublie sans doute que ce vaste empire avoit un commerce et une industrie considérables lorsque tous les pays de l'Europe étoient dans la dernière barbarie, si l'on excepte les républiques d'Italie et quelques villes des Pays-Bas. L'Allemagne septentrionale est couverte de traces d'un état intérieur très-

florissant dans les provinces déchues de leur ancienne splendeur.

La Hanse, cette ligne puissante de villes commerçantes et manufacturières, est assez connue. Il s'en fallut peu qu'elle ne rendit la plus grande partie de l'Allemagne une république fédérative. Le commerce de la Hanse étoit fondé sur des fabriques sur-tout de laines, établies aux environs des villes membres de cette confédération. Francfort-sur-l'Oder étoit riche à la fin du 15e. siècle; Buchholz en rapporte des détails frappans. Stendal seul avoit sept cents drapiers; en général tout fourmilloit d'ouvriers en laine, dans le Nord de l'Allemagne, vers la fin du 15e. siècle.

Mais cet état de prospérité finit avec les guerres de religion: des flots de sang coulèrent pendant un siècle, et le dernier vertige de ces furieux qui obligeoient les peuples à s'entre-égorger pour des querelles théologiques, avoit duré trente années consécutives. Doit-on s'étonner que les manufacturiers et le commerce fussent détruits? Assurément l'Allemagne ne pouvoit pas, après cent ans des dévastations les plus

cruelles, avoir réparé toutes ses pertes dans une période de trente-sept années ; il avoit fallu songer à l'agriculture, base de toute prospérité! Elle avoit repris vigueur ; déjà les états de la maison de Brandebourg, complétement ruinés et presque anéantis en 1640, fournissoient à l'entretien d'une armée de 20,000 hommes avec lesquels le grand - électeur avoit soutenu plusieurs guerres. Les manufactures commençoient à renaître, et sans doute elles se seroient rétablies incessamment, en proportion des moyens naturels. Lorsque Louis XIV publia l'Edit de révocation, une grande quantité de fabricans poussés soudainement en Allemagne, dut y établir soudainement aussi beaucoup de manufactures. Mais il n'en faut conclure, ni que les réfugiés les y aient apportées les premiers, ni que sans eux ces manufactures n'eussent pas été incessamment formées, et dans le moment du besoin; au lieu que plusieurs avortèrent ou ne prospérèrent pas, parce qu'on voulut forcer la marche des choses.

Quant aux connoissances, proprement dites, elles ne gagnèrent point au réfuge. Messieurs Reclam et German parlent avec

Ces trois causes réunies répandirent la langue grecque en Orient, et les deux dernières en Occident. La première de ces causes donne à la langue latine son universalité. Aussi long-temps que la nation espagnole a joué le premier rôle en Europe, et que l'italienne a été cultivée par des hommes du premier ordre, ces deux langues ont eu une vogue bornée, à la vérité, mais proportionnée par cela même à l'autorité de l'une et aux lumières de l'autre, qui ne s'étendoient pas fort au-delà des belles-lettres. Les français ont réuni, vers la fin du dernier siècle, jusqu'à un certain point, les trois moyens qui pouvoient répandre leur langue. Accrédités par les victoires des Condé, des Turenne et des Tourville; polis par le commerce des deux sexes et illustrés par de grands écrivains, le despotisme fanatique de Louis XIV les força d'aller fonder des colonies dans le Nord, et sur-tout en Allemagne.

Cette propagation de l'idiôme français est-elle un avantage pour la nation allemande? En est-elle un pour les Français? Quoique les princes allemands aient porté souvent trop loin leur passion pour la langue et la littérature françaises, quoiqu'ils aient négligé les

les lettrés et les lettres dans leur patrie, nous pensons que l'adoption de notre idiôme et de nos livres a été très-utile aux Allemands. La connoissance de la langue d'une nation cultivée est, en tout sens, un bien inappréciable. On y puise les moyens de perfectionner sa langue propre par un heureux mélange; la facilité d'en apprendre plusieurs, et en même-temps le désir pressant de partager les connoissances des autres nations et d'agrandir l'horizon de la vérité. En comparaison d'un tel bien, je regarde comme très-petit le malheur que la littérature allemande ait été dépourvue de l'appui des grands et des souverains. Il en est des lettres comme du commerce; elles haïssent la gêne, et la gêne est la compagne inséparable des grands.

Quant à la nation française, nous croyons facile de prouver que les fruits qu'elle a retirés de cette espèce de conquête n'égalent pas, à beaucoup près, les mouvemens qui en ont résulté. La même cause qui a obligé si généralement les Allemands à prendre le goût des langues étrangères, et qui leur a donné les moyens de rassembler, comme dans un foyer, les connoissances des autres peuples,

a resserré sur ce point les Français. Certains que leur langue se parle, s'entend par-tout, ils ne sentent plus le besoin d'apprendre celle des autres. Les Allemands, qui savent très-bien même parler le latin, le français, l'anglais et l'italien, sont communs : cette réunion de cinq langues est fort rare en France.

D'un autre côté, dans les relations politiques et militaires, les Français ont dû souvent retirer quelqu'utilité de l'usage familier qu'on fait de leur idiôme en Allemagne. On y trouve beaucoup de réfugiés et de fils de réfugiés qui conservent un grand amour pour leur ancienne patrie. Cette disposition nous ménage par-tout des affidés utiles ; mais il a dû résulter aussi de cette manière d'être un grand désavantage à la guerre, soit en Allemagne, soit en Flandres : la désertion en est devenu infiniment plus facile. La certitude qu'a le soldat français de trouver partout, en Hollande et en Allemagne, des habitans qui parlent sa langue, l'invite, dès qu'il se trouve mal, à chercher sa subsistance dans des villes étrangères. Je doute que les désertions soient aussi communes dans les

guerres des Français en Italie et en Espagne, que dans celles qui les conduisent en Allemagne. La France a probablement perdu par-là, depuis la guerre de la succession, deux cents mille hommes tirés de l'élite de sa population. La seule guerre de 1757 lui en a coûté cinquante mille au moins. Jamais on ne voit déserter ni Russe, ni Croate, ni Anglais : ce n'est pas que ces hommes ne fussent souvent fort aises de changer de condition; mais où iroient-ils? Que feroient-ils dans un pays où personne ne parle leur langue?

Les mêmes causes qui répandent la langue d'un pays en propagent aussi les modes et les usages. Les modes espagnoles étoient imitées à la cour de France même, lorsque l'Espagne étoit la puissance prépondérante en Europe, et l'éblouissante gloire dont Louis XIV inonda son royaume pendant un demi-siècle, dut augmenter cette faveur. Il n'étoit pas un petit prince d'allemagne dont la cour ne s'efforçât d'imiter ce fastueux potentat, et peut-être par-là nuisit-il autant à l'Europe que par ses armées dévastatrices.

D'ailleurs, les réfugiés répandirent sans doute, avec le goût de notre langue, celui

des choses françaises parmi toutes les classes.

Mais ce ne sont là que les moindres causes de l'empire que nos modes exercent en Europe ; je ne l'attribue pas même à cette autorité nationale que la France a perdu depuis la paix d'Utrecht, sans avoir pu la recouvrer encore ; c'est de la perfection du goût français, dans l'habillement sur-tout des femmes, qu'est né cet empire. Chez une nation où le beau sexe tient le sceptre de tous les succès, où les hommes détournés par le système du gouvernement, de toute influence sur la chose publique, si ce n'est par l'opinion que les femmes gouvernent encore, sont tout dévoués, pour ne pas dire asservis, à ces êtres de séduction, et ne s'estiment en général que par leur aptitude à leur plaire ; les femmes doivent combiner avec une extrême sagacité tout ce qui est propre à maintenir leur pouvoir. L'élégance de la parure en est un des plus sûrs moyens ; ce qu'il y a de talent, d'invention, de persévérance dans ce sexe, de beaucoup le plus fin, et le plus laborieux, se tourne vers ce genre d'étude auquel s'applique encore l'esprit naturel de tous ceux qui tirent leur subsistance ou leur

fortune des fantaisies des gens riches et des besoins du luxe. Les hommes, de leur côté, qui attachent au bonheur de plaire à l'autre sexe toutes leurs jouissances, soit physiques, soit de vanité, s'évertuent à inventer des parures, des desseins d'habits, des bijoux, en un mot, des modes nouvelles : de cette tendance universelle doit naître une supériorité immense à laquelle les autres nations rendent hommage, et que ne peuvent atteindre ni ne doivent envier les peuples libres, par cela même laborieux et occupés de grands intérêts, qui éprouvent moins le besoin de remplir par des plaisirs réels ou imaginaires les intervalles ou l'absence des jouissances naturelles. Voilà, selon toutes les apparences, la vraie source de l'empire constant que les modes françaises ont pris dans toute l'Europe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si les profits du commerce qu'il fait refluer en France, compensent les inconvéniens du principe qui les produit. Mais les rois qui convoitent cet avantage et tâchent d'y faire participer leurs peuples, devroient, avant de se consumer en efforts inutiles, considérer s'il leur importe que leurs sujets s'enrichissent à un tel prix.

Nous finirons ici nos recherches sur l'influence de la révocation de l'Edit de Nantes, soit pour l'Allemagne, soit pour la France, sans prétendre déterminer rigoureusement si l'état florissant où l'Allemagne est arrivée postérieurement, si sur-tout les fabriques qu'on a vû s'élever depuis cette époque, sont la suite du réfuge, ou l'effet du temps, de la constitution Germanique mieux fixée par le traité de Munster, de la paix et des lumières générales répandues sous son influence; si les allemands seroient parvenus à la même époque, mais plus insensiblement, au même dégré de culture physique et morale; s'ils seroient restés beaucoup plus d'années dans l'état de barbarie où la guerre de trente ans les replongea, tandis qu'aucun obstacle semblable n'avoit arrêté les progrès de l'industrie et de l'intelligence dans d'autres contrées, nous croyons seulement pouvoir avancer deux opinions neuves peut-être, mais incontestablement vraies.

C'est d'abord que les nations commerçantes en général et la France en particulier n'ont rien perdu par cette révolution: d'autres branches d'industrie et de com-

merce ont remplacé au double ce que l'établissement de quelques fabriques de draps, d'étoffes de laines, de chapeaux, de bas, et même de soiries, leur a fait perdre. A l'égard de la France, les productions des colonies, les sucres, les cafés, le coton, l'indigo, les vins, dont le débit, facilité par une plus grande concurrence d'acheteurs, a détruit la plus grande partie des cultures de vignobles de l'Allemagne septentrionale, enfin le débit centuplé des soiries, non-seulement chez les allemands, mais dans tout le Nord, ont beaucoup plus que couvert ce grand vide.

Il est en général un principe sûr en commerce : plus vos acheteurs seront riches, et plus vous leur vendrez ; ainsi les causes qui enrichissent un peuple augmentent toujours l'industrie de ceux qui ont des affaires à négocier avec lui. Sans doute c'est une démence frénétique de chasser deux cents mille individus de son pays pour enrichir celui des autres ; mais la nature, qui veut conserver son ouvrage, ne cesse de réparer, par des compensations insensibles, les erreurs des hommes et les fautes les plus désastreuses

ne sont pas sans remèdes. La grande vérité que nous offre cet exemple mémorable, c'est qu'il est insensé de détruire l'industrie et le commerce de ses voisins, puisqu'on anéantit en même-temps chez soi-même ces trésors. Si de tels efforts pouvoient jamais produire leur effet, ils dépeupleroient le monde et rendroient très-infortunée la nation qui auroit eu le malheur d'engloutir toute l'industrie, tout le commerce du globe, et de vendre toujours sans jamais acheter. Heureusement la providence a tellement disposé les choses, que les délires des souverains ne sauroient arrêter entièrement ses vues de bonheur pour notre espèce.

La seconde opinion que nous oserons soutenir relativement aux suites de la révocation de l'Edit de Nantes, c'est qu'il auroit mieux valu pour l'Allemagne ne pas éprouver cette secousse d'industrie manufacturière. Malgré le bien qu'elle en a pu retirer, elle seroit arrivée au même point quelques années plus tard, mais plus solidement et avec moins d'inconvéniens: nous croyons du moins appercevoir distinctement un grand mal que le réfuge a fort innocemment sans doute

mais réellement causé à l'Allemagne. Le prompt accroissement de revenus que l'établissement de tant de fabriques apporta aux souverains a enchanté, fasciné leurs yeux et détourné leur attention de l'agriculture en faveur de l'industrie manufacturière et commerçante; ils se sont trouvés à-peu-près dans le cas de ceux qui, faisant soudainement un grand gain au jeu, à la loterie, quittent un travail utile pour se livrer aux bienfaits du hazard. Les ressources subites que leur fisc tira d'un commerce plus animé, des manufactures plus variées, plus étendues, nées du refuge, leur persuada que c'étoient-là les vraies, les seules routes de la fortune. Ce succès ne tenoit pas au cours naturel des choses, mais à une réunion de circonstances qui ne sauroit avoir lieu que très-rarement; car, étoit-il vraisemblable que si près de pays épuisés par une guerre de trente années, il se trouveroit un souverain assez déraisonnable pour forcer ses sujets industrieux à aller réparer ces calamités pour fuir celle de la tyrannie ? Les princes allemands, loin d'appercevoir cette vérité, crurent que leurs

encouragemens pourroient ramener des résultats semblables ; et dès-lors l'agriculture ne fut pour eux qu'un objet secondaire subordonné aux enchantemens des manufactures et du commerce (1).

(1) Mon. Pruss. t. I. p. 29.

LIVRE SEPTIÈME.

MANUFACTURES, COMMERCE.

SECTION I. MANUFACTURES.

I. *Principes généraux sur les Manufactures.*

MOYENS DE LES FAIRE FLEURIR ; *liberté ; liberté de religion, des hommes, des choses ; lumières.*

FAUX MOYENS DE LES ENCOURAGER ; *priviléges exclusifs ; défense d'exportation des matières premières, des ouvrages manufacturés ; impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères, et sur l'exportation des matières crues ; dons et avantages en argent aux manufactures en instrumens et matières premières.*

Supériorité des fabriques séparées sur les fabriques réunies.

IL nous paroît difficile de concevoir sous quel rapport il pourroit être utile ou nécessaire

d'encourager les manufactures, soit par des prohibitions et des priviléges, soit par des dons directs; c'est-à-dire par les moyens employés presqu'à ce jour.

Pourquoi les hommes travaillent-ils? Pour gagner de l'argent. Et pourquoi veulent-ils en gagner? car enfin, la manie de ceux qui trouvent tout leur plaisir à garder, à voir, à manier de petites pièces rondes de métal, est rare. Ils veulent de l'argent parce que c'est un moyen de se procurer le genre de jouissances qu'ils désirent; mais ce qui est une jouissance pour l'un n'a rien d'attrayant pour l'autre. Vous encouragerez donc le désir de travailler, l'industrie en tout genre, en ouvrant l'entrée de votre pays à toutes sortes de jouissances.

Dans les ouvrages faits de main d'homme, l'acheteur cherche la perfection, c'est-à-dire, la bonté ou la beauté et le bon marché; ce fait est indubitable.

Une autre vérité difficile à contester c'est que le capital de l'état, ses richesses, enfin, si vous voulez, son numéraire, s'accroissent dès que le capital, les richesses et le numéraire de chaque particulier augmentent; c'est même le moyen le plus naturel,

...blissement des Manufactures.

a de vrais et d'utiles moyens d'en-
...er les manufactures que dans la plus
...e liberté d'en établir de grandes et de
...tes en tout temps et en tous lieux. Un
artisan quelconque est un manufacturier ;
ainsi toutes les maîtrises, tous les corps de
métiers gênent l'établissement de manufac-
tures. Tout homme qui croit savoir un mé-
tier, doit l'exercer comme il l'entend, et en
quelque lieu où il imagine le pouvoir
utilement. Pour lui, les arrangemens con-
traires ne peuvent, sous leur aspect le
plus favorable, qu'ôter d'une main ce que
l'on croit donner de l'autre; c'est précisément
vouloir et ne vouloir pas une même chose.

Mais cette liberté en suppose beaucoup
d'autres; ou plutôt il n'y a de liberté ni pu-
blique ni ...ée, stable et plénière, de quel-
qu'espè... ce soit, que dans la restitu-
... de tous les droits naturels de

... un des arrangemens le
... manufactures est le
... religion, l'admission im-

doivent être à meilleur marché que ceux des étrangers, parce qu'ils ne supportent pas les frais du transport : tel est le cours naturel des choses. S'il n'en arrive pas ainsi, il existe quelque raison particulière de cette exception. Est-il quelque moyen aisé de détruire l'obstacle ? Embrassez-le ; sinon abandonnez la manufacture : du moins ne faut-il jamais mettre en sa faveur obstacle à l'avantage des autres classes des citoyens, ni employer à cet objet le trésor de l'état. Vous ne devez pas faire l'un, parce que tous vos sujets ont également droit à votre protection, et qu'il n'y a point de justice à appauvrir le cultivateur, le propriétaire, pour donner de l'aisance au fabricant, et il ne faut pas faire l'autre, parce que le trésor de l'état est un dépôt dont le souverain ne sauroit être le gardien trop religieux, et qu'il vaut mieux en rendre l'excédant à la masse des citoyens qui se sont privés de leur bien légitime pour le former, que de le prodiguer à un fabricant qui n'a rien fait encore pour le gagner. Employez donc le superflu de votre trésor en remise d'impôts à ceux de qui cet argent vient, et auxquels il appartient (1).

(1) Mon. Pruss. t. I. p. 169.

De l'établissement des Manufactures.

Il n'y a de vrais et d'utiles moyens d'encourager les manufactures que dans la plus entière liberté d'en établir de grandes et de petites en tout temps et en tous lieux. Un artisan quelconque est un manufacturier ; ainsi toutes les maîtrises, tous les corps de métiers gênent l'établissement de manufactures. Tout homme qui croit savoir un métier, doit l'exercer comme il l'entend, et en quelque lieu où il imagine le pouvoir utilement. Pour lui, les arrangemens contraires ne peuvent, sous leur aspect le plus favorable, qu'ôter d'une main ce que l'on croit donner de l'autre; c'est précisément vouloir et ne vouloir pas une même chose.

Mais cette liberté en suppose beaucoup d'autres; ou plutôt il n'y a de liberté ni publique ni privée, stable et plénière, de quelqu'espèce que ce soit, que dans la restitution illimitée de tous les droits naturels de l'homme.

Et par exemple un des arrangemens le plus favorable aux manufactures est le libre exercice de religion, l'admission im-

partiale des divers sectaires dans toutes les professions.

Le même principe vous conduit à laisser la sortie de votre pays aussi libre que l'entrée, à rendre l'un et l'autre également facile: on n'entre pas-là d'où l'on ne sort point, et c'est une très-mauvaise politique que de faire en vue de quelques esprits turbulens qui se plaisent par-tout où ils ne sont pas, des réglemens propres à arrêter ceux qui voudroient entrer dans un pays: ces hommes légers sont rares; la plûpart songent toujours assez mûrement à leur établissement.

Que le fabricant puisse arranger l'achat et le débit de sa manufacture comme il l'entend, ne le gênez ni sur les importations ni sur les exportations; ne vous embarrassez ni d'où il tire ses matières premières, ni où il vend ses ouvrages; autrement, comment voulez-vous qu'il prospère? Pouvez-vous connoître comme lui son intérêt? . . .

Les manufactures seront ignorantes et mal accréditées si les sciences et les arts ne circulent pas chez vous; le foyer des lumières que vous rassemblerez éclairera le manufacturier: le chymiste, le physicien, le mathématicien, le dessinateur ne feront ni des

bas,

bas, ni des étoffes, sans doute, mais ils trouveront des procédés ; ils découvriront des matières ; ils inventeront des machines qui mettront vos manufacturiers en état de travailler mieux, davantage, avec plus de profit.

Voilà les principes équitables et simples qui maintiendront les manufactures. Achetez-leur ; faites-les travailler ; consommez autant de leurs productions que vous pourrez, telle est l'unique manière de les encourager qui dépend de l'administration. Si elle y ajoute quelques maisons toutes construites, ou quelques terreins susceptibles de culture pour occuper les momens que l'ouvrage ordinaire des manufacturiers leur laisse quelquefois, c'est-là les attacher au pays sans les gâter.

Mais si au lieu de les encourager ainsi vous accordez aux manufactures des priviléges exclusifs, n'attendez plus rien d'elles ni de l'industrie. En général, toute fabrique qui a besoin d'un pareil moyen pour se soutenir, a un vice radical, ou elle n'est pas faite pource pays, parce que les matières premières ne s'y trouvent pas en tout ou en partie, ou vos ouvriers sont ignorans, mal-adroits, paresseux ; ils veulent gagner beaucoup en travaillant peu. Le privilége ne remédiera

jamais au premier de ces maux, et il augmentera infailliblement le second.

Et que mettriez-vous à la place du libre cours des choses ? Défendrez-vous l'exportation de la matière première de telle manufacture ? Cette mesure n'est pas moins fausse qu'injuste ; elle fait du mal au producteur pour favoriser le manufacturier, et par cette absurde iniquité, elle fait perdre communément beaucoup plus à l'état qu'elle ne lui rapporte, parce que la main-d'œuvre est le plus souvent beaucoup moins lucrative que la production.

Si les possesseurs de la matière crue trouvent à la vendre toute et à aussi bon compte chez eux qu'au-dehors, jamais ils ne le porteront ailleurs ; et si votre matière crue se vend au-dehors, c'est donc un signe infaillible, ou que votre manufacture ne sauroit fabriquer toute la matière que vous possédez, et alors de quoi vous plaignez-vous ? ou que votre fabricant n'est pas digne de regrets, et dans tous les cas, quel mal peut-il vous arriver ?

Si vos chalands vous revendent toute votre matière crue après l'avoir manufacturée, il faut que leurs ouvrages aient une grande

supériorité sur les vôtres, puisqu'ils courent le rehaussement du prix causé par le transport de la matière, et par le second transport de l'ouvrage manufacturé.

Ce cas sera extrêmement rare, et certainement il ne doit pas vous faire préférer le lucre modique d'une main-d'œuvre décriée, à l'immense profit du commerce de la matière première. La prohibition de l'importation des ouvrages du dehors est alors la ressource usitée, et c'est encore une très-mauvaise manœuvre.

En effet, ou vous possédez la matière première et tout ce qu'il faut pour la manufacturer, ou vous la possédez; mais certains accessoires vous manquent, ou vous n'avez ni les matières ni les accessoires.

Dans la première supposition, n'attribuez votre infériorité qu'à la paresse, à l'ignorance, aux surcharges qui étouffent l'industrie: levez ces obstacles, mais ne commencez pas par ruiner en pure perte le producteur de la matière; car la prohibition ne guérit jamais le vice avec lequel elle n'a point de rapport.

Dans la seconde supposition, comment une

prohibition vous donneroit-elle les accessoires que vous ne possédez pas ?

Dans la troisième, laissez aux fabricans une liberté qui seule peut animer l'industrie, et songez que si vous vous obstinez à importer les matériaux crus et à les fabriquer vous-même, vous n'aurez que le rebut des matières premières des nations qui les possèdent et qui savent les manufacturer ; que le transport d'un plus grand volume, le déchet qu'il nécessite, les faux-frais d'achat d'assurance, et enfin les droits que le possesseur, aussi mauvais politique que vous, aura mis sur l'importation de la matière brute, vous rendent ces matières infailliblement plus chères que ne vous coûtoit la masse de toutes les fabrications à votre usage.

Si la défense de porter les matières crues est absurde, la défense de l'importation des ouvrages du dehors ne l'est donc pas moins.

Que ferez-vous encore en faveur des fabriques, hors des voies naturelles d'émulation et de succès que la nature a placées d'une main de mère dans le régime de la liberté? Au lieu de prohiber, mettrez-vous un impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères, et sur l'exportation des matières crues

du pays ? Vous ferez la même injustice et le même raisonnement faux que dans les prohibitions totales.

Donnerez-vous de l'argent au manufacturier, soit en pure don, soit comme avance ? Mais si la manufacture est bonne, elle trouvera des capitaux sans peine ; si elle est mauvaise et non fondée sur la nature des choses, pourquoi l'établir ? L'argent que le gouvernement donne à un manufacturier rend celui-ci gaspilleur, parce que tout argent reçu en don est compté pour rien par l'homme; il faut qu'il soit gagné pour que le possesseur y attache un vrai prix.

L'Etat prête-t-il cet argent ? C'est à-peu-près la même chose : le gouvernement ne sauroit surveiller un débiteur ; en général le manufacturier qui commence par emprunter tout son capital réussira difficilement. L'homme habile qui n'a pas de fonds doit se résoudre à travailler pour des appointemens, ou pour une part proportionnelle dans le gain de la fabrique ; mais le gouvernement ne doit jamais faire le trafic, car il n'y est nullement propre : il sera dupé vingt fois pour une qu'il opérera avec succès.

Donnerez-vous enfin aux manufactures des avances, soit en instrumens, soit en matières premières? Cet arrangement seroit le moins mauvais de tous, si le gouvernement n'étoit pas, sur-tout dans les monarchies absolues, un être idéal auquel peu d'individus prennent un intérêt assez vif pour le préférer ou seulement le mettre en balance avec le leur propre; mais le gouvernement risque toujours dans ces sortes de marchés d'être induit en erreur, de prodiguer son argent mal-à-propos, et de manquer son but.

Ajoûtons une observation importante: on ne fait attention qu'aux grandes manufactures où des centaines d'hommes travaillent sous un directeur et que l'on nomme communément manufactures réunies. Celles où un très-grand nombre d'ouvriers travaillent chacun séparément et chacun pour son propre compte, sont à peine considérées; on les met à une distance infinie des autres: c'est une très-grande erreur, car ces dernieres sont seules un objet de prospérité nationale vraiment important. En effet, supposez deux fabriques de ces deux genres établies chacune sur une base solide et capable de les

faire prospérer, voici les différences qui les caractérisent.

La fabrique réunie enrichira prodigieusement un ou deux entrepreneurs, mais les ouvriers ne seront que des journaliers plus ou moins payés et ne participeront en rien au bien de l'entreprise. Dans la fabrique séparée, au contraire, personne ne deviendra riche, mais beaucoup d'ouvriers deviendront à leur aise. Le nombre des ouvriers économes et industrieux augmentera, parce qu'ils verront dans la bonne conduite, dans l'activité, un moyen d'améliorer essentiellement leur situation, et non d'obtenir un petit rehaussement de gages, dont le seul produit est de mettre les hommes en état de vivre un peu mieux, mais seulement au jour le jour.

La seconde différence est dans l'étendue qu'acquérera la fabrique: les directeurs veulent avec raison faire un gain proportionné à leurs avances, à leurs risques, à leurs travaux; or, les avances sont toujours beaucoup plus considérables dans les manufactures réunies; il leur faut de grands édifices, de grands magasins; rien de tout cela n'existe dans la manufacture séparée; chacun

travaille chez soi et n'y garde son ouvrage que jusqu'à ce qu'il soit achevé ; alors il le porte au marchand qui en fait commerce.

En tout état de cause, l'ouvrier qui travaille où il loge a mille avantages sur celui qui travaille au-dehors. Le premier est au sein de sa famille ; il peut la tenir en ordre, s'en faire aider, instruire ses enfans dans son métier, insensiblement et sans peine ; sa femme ne gaspille pas par ennui, par paresse, par libertinage, ce qu'il a gagné.

Ajoutez que votre manufacture s'étendra infailliblement si elle est libre et séparée. Le directeur de la fabrique réunie tiendra toujours les prix très-hauts ; il ne voudra pas étendre les productions de son attelier au-delà des bornes auxquelles son attention et sa surveillance pourront atteindre. Mais si votre manufacture est séparée et libre, la concurrence fera tomber la main-d'œuvre au prix le plus juste ; or, rien n'augmente le débit d'une production comme la baisse du prix. N'ayez donc que des manufactures séparées ; c'est-à-dire, rendez vos manufactures parfaitement libres, et non-seulement laissez-les se subdiviser autant qu'il se pourra, mais encore favorisez cet ordre de choses

en ne donnant ni privilège exclusif, ni faveurs d'aucune espèce aux grands entrepreneurs.

Tels sont, à notre avis, les principes dont un gouvernement ne doit jamais s'éloigner, s'il veut avoir des fabriques vraiment florissantes et vraiment utiles au pays (1).

Une seule loi sage, la délivrance de quelques entraves sur les personnes ou sur les choses, est un bienfait mille fois plus grand que des millions donnés. Laissez acheter chez vous et vendre tout ce qu'on veut et ce qu'on peut; laissez les hommes chercher le meilleur prix de leurs denrées quelconques, et acheter au meilleur prix, c'est-à-dire à celui de la concurrence, celles dont ils ont besoin, vous en ferez naître beaucoup davantage, votre pays deviendra en peu de temps et plus et mieux peuplé qu'en établissant des milliers de colonistes, avec les produits exagérés et désastreux des impôts mal assis, des gênes du commerce, des monopoles, etc. Creusez des canaux, desséchez des marais si vous avez du superflu; c'est un bel et productif emploi de votre richesse.

(1) Mon. Pruss. t. IV. p. 1. ad. 27.

Cela vaut mieux; ah! bien mieux! et croyez-moi, cela vous fera même un plaisir plus réel et plus grand à la longue que le luxe des cours, qu'une superbe chasse, que les plus beaux spectacles, que les voluptés les plus enivrantes. Mais si vous êtes réellement habile, ce sont les peuples eux-mêmes qui feront de telles entreprises. Quant aux manufactures, si vous leur donnez un monopole, vous tuez ou vous empêchez de naître deux bons agriculteurs pour avoir un mauvais manufacturier, et c'est là une déplorable politique (1).

II. *Manufactures : de l'influence du climat sur leur établissement.*

Les pays situés fort au nord ne s'élèveront jamais à un grand éclat par l'industrie manufacturière. Les ouvriers habiles choisiront toujours de préférence les contrées agréables où la nature offre d'elle-même des jouissances. Le commerce transportera leurs fabrications chez les nations qui n'auront point de manufactures, et les ouvrages plus parfaits des peuples doués de plus d'i-

(1) Mon. Pruss. t. II. p. 33.

imagination, seront toujours plus recherchés par ces nations que les moins beaux offerts par une contrée voisine dont le gouvernement actif, forçant la nature des choses, mettroit les manufactures en serres-chaudes, si je puis parler ainsi, et en produiroit par conséquent là où la nature y répugne.

Qu'on ne m'oppose pas que l'Angleterre a des manufactures et que l'Espagne n'en a point. L'ignorance, la superstition, les mauvaises loix savent tout anéantir, tandis que la liberté et les lumières créent tout. Mais si jamais un bon gouvernement rend à l'Espagne son effet naturel, elle sera probablement le pays le plus peuplé, le plus industrieux, le plus riche de l'Europe.

Il faut que les contrées du Nord laissent à celles du Midi le sceptre des arts, s'adonnent principalement à l'agriculture, à tout ce qui en dépend, et favorisent essentiellement l'exportation des denrées. Car l'agriculture a cette différence caractéristique que le propriétaire est attaché au territoire de l'état par ses possessions, tandis que le fabricant, avec sa tête et ses mains, souvent s'établit où il veut sans risques des pertes importantes, cherche de préférence les pays

agréables. Une bonne politique législative doit donc, sur-tout dans les pays du Nord, encourager l'agriculture et négliger les manufactures. Quand l'agriculture et le commerce auront des capitaux suffisans, les manufactures que comporte chaque pays s'établiront d'elles-mêmes (1).

Lorsque la nature a jetté l'homme dans des contrées stériles, il a recours à l'industrie pour subsister; il tire du sein de la terre des productions d'un autre genre, et leur donne une forme agréable qui puisse plaire aux habitans des pays riches en subsistances et les engager à lui en fournir. Aussi les contrées stériles ont-elles en général de très-grandes et belles manufactures, lorsque les tyrannies politique et religieuse n'y mettent point d'obstacle (1).

III. *De la manufacturation du lin et de son influence.*

La manufacturation du lin joue un rôle important dans le nord de l'Allemagne. Cette plante y réussit presque par-tout. Il

(1) Monarc. Pruss. t. III. p. 38.
(2) *Ibid.* t. III. p. 228.

est des contrées qui lui conviennent si bien, qu'elle y acquiert sans peine une finesse et une bonté exquises. Il en est d'autres où elle est médiocre, et enfin d'autres encore où elle est tout-à-fait grossière. Mais, comme depuis le sac où on emballe le sucre et le café jusqu'à la batiste dont se vêtit l'opulence, la toile sert à des usages innombrables ; toutes les toiles ont leur emploi, toutes sont recherchées, de quelque dégré de finesse ou de grossièreté qu'elles se trouvent.

Le grand avantage de la production qui la donne, nous l'avons vu, c'est que la même main qui la sème et la cultive peut lui donner la première manufacturation : pour peu que le champ qu'un cultivateur a semé soit vaste, ses bras et ceux de sa famille ne suffisent pas à cet ouvrage ; mais il est si facile, que tout le monde en est capable ; de sorte qu'il trouve autour de lui des mains prêtes à lui acheter le surplus de cette matière et à se faire un moyen de subsistance de sa première fabrication. C'est ainsi que la récolte du lin se répand en un moment dans tout le pays, dont il occupe en quelque sorte tous les bras. Ce travail n'est

ni fort prompt, ni très-lucratif, et c'est là peut-être un de ses avantages ; mais il est à tout moment sous la main : il peut remplir tous les instans qui, sans cette occupation, seroient vides. On le laisse dès qu'on a quelque chose de mieux à faire ; on le reprend dès que ce mieux souffre la moindre interruption. Quel avantage immense qu'un moyen si facile, si infaillible de procurer la subsistance à tout un peuple, d'employer tous les momens perdus de la vie, de rendre utile jusqu'aux vieillards, jusqu'aux vieilles femmes, jusqu'aux enfans, jusqu'aux foibles, jusqu'aux infirmes, de fournir aux êtres les plus déshérités de la nature, une subsistance fondée sur leur travail ! Quel bienfait de préserver tout un pays de l'oisiveté et des maux qui marchent à sa suite ! Si les crimes sont très-rares dans l'Allemagne protestante ; si par-tout, hors dans les grandes villes, vous pouvez voyager en sûreté en quelque costume que ce soit ; si les habitans, en sortant d'une maison, ne la ferment pas et mettent seulement un bâton devant la porte pour avertir qu'il n'y a personne, et que ce bâton soit respecté comme un signe sacré, ce qui se voit très-communément en West-

phalie, c'est probablement à la culture et à la fabrication du lin qu'on le doit. Les voleurs, les brigands en très-petit nombre qu'on trouve dans l'Allemagne protestante, sont ou des déserteurs (l'oppression fût toujours la mère des crimes), peut-être quelques-uns de ces juifs condamnés par des persécutions si longues et si universelles à la misère et à la filouterie, où des natifs des provinces catholiques dans lesquelles l'homme n'est pas à beaucoup près aussi heureux, aussi industrieux, aussi diligent, où le nombre des fêtes l'entraîne à l'oisiveté, etc. le reste enfin est composé de ces hommes mal nés que la nature produit en tout pays, mais par-tout en petit nombre (1).

Mais si l'avantage de la manufacturation du lin est grand en lui-même et considéré sous le seul rapport de travail, il est aisé de sentir quelle masse immense d'ouvrages fournira chez une nation le résultat de toutes les heures perdues de ceux qui ont d'autres travaux et de tous les momens de ceux qui ne peuvent exécuter que celui-là. On ne sera donc pas étonné que chez les peuples fileurs,

(1) Mon. Pruss. t. III. p. 204.

le commerce des fabrications de cette espèce fasse communément, dans sa totalité, un objet énorme, bien que par lui-même, et considéré isolément, il soit peu de chose. En effet, après l'agriculture, rien au monde ne produit autant que la filerie.

Nous disons la filerie, car il ne faut pas oublier qu'elle est la partie la plus utile de toute la suite de travaux qu'exige la fabrication du lin, depuis sa récolte jusqu'à ce qu'il soit métamorphosé en toile. Tout le monde peut filer et peut apprendre à filer; mais le métier de tisserand, quoique assez facile, n'est pas aussi à la portée de tous les hommes et ne peut pas être aussi aisément exercé. Il faut un métier, il faut une espèce d'atelier, il faut des préparatifs assez longs pour mettre le fil en toile; tout cela empêche l'art du tisserand de se répandre dans un pays avec une aussi grande généralité que l'art de filer: il est vrai que cet inconvénient tient beaucoup au tissu. Le beau, le fin est difficile et requiert de l'art, en sorte qu'il faut un homme uniquement voué à cette partie. Le tissu grossier n'offre point tant de difficultés, et le même paysan qui laboure et récolte en été peut tisser en hiver:

hiver: aussi voyez-vous que dans les pays où l'on fait de la toile fine, il y a moins de tisserands, et ils sont tous voués à cette partie de leur profession ; au lieu que dans ceux où les tissus sont grossiers, il y en a davantage, et beaucoup d'individus s'y servent de ce métier pour l'hiver.

Votre premier soin doit donc être d'assurer à votre peuple le profit de la filerie : s'il est en état d'y joindre celui de la tisseranderie, tant mieux sans doute ; ne l'en empêchez pas, encouragez-l'y même, mais seulement, comme en Silésie, en desserrant, en brisant les entraves de la liberté. Abolissez les maîtrises ; laissez quiconque le désire se faire tisserand et s'établir où il lui plaira ; allez jusqu'à le dispenser, lui et ses enfans, de l'enrôlement et des corvées ; mais si cela ne suffit pas, arrêtez-vous, n'ôtez pas à votre peuple le grand avantage de la filerie, dans la vue douteuse de lui en donner un plus grand encore par la tisseranderie. Eh ! la chose ne parle-t-elle pas de soi ? Vous administrateurs, êtes-vous marchands ? Connoissez-vous, pouvez-vous connoître tous les replis du commerce ? Savez-vous à qui votre peuple vend ses fils ? Savez-vous à qui

les revendent ceux qui les achetent ? Ou bien lors de chez vous des toiles de vos fileuses sont sans doute des tisserands qui reçoivent ces fils en dernière main. Il n'y a peut-être de contact entre vos fileuses et les consommateurs des toiles fabriquées de leur ouvrage, que par ces tisserands : alors, en leur donnant ce débouché, vous anéantissez la vente de vos fils ; ces consommateurs ne voudront pas de vos toiles ; elles ne seront pas aussi belles, aussi à leur gré, à leur habitude. Croyez-vous que ces tisserands viendront apprendre aux vôtres à satisfaire les fantaisies de leurs chalands ? Vous ne pouvez avoir le mieux ; gardez le bien, le grand bien que vous avez ; ne lâchez pas le corps pour courir après l'ombre.

Il en est de même de la toile fine et de la grossière ; sans doute la première a une plus grande valeur que la seconde. Nous savons qu'en Hesse, de prétendus hommes d'état ont proposé d'obliger le paysan à fabriquer des toiles fines au lieu des grosses toiles d'emballage qui s'y font en quantité ; mais la Hesse ne rapporte point assez de lin de la qualité nécessaire pour faire des toiles fines ; mais les acheteurs des toiles grossières

n'en voudroient pas de fines ; mais l'homme qui sait filer de la bourre, celui qui sait fabriquer des toiles grossières, ne sait pas filer des fils délicats ou faire de la toile fine ; mais enfin les Hessois regagnent par la facilité, la promptitude et la quantité de l'ouvrage ce qu'ils perdent par sa grossiéreté : car, pourquoi la toile fine coûte-t-elle plus que la toile grossière ? parce qu'on met plus de temps à sa fabrication. Les entrepreneurs, les ouvriers doivent vivre pendant ce temps, et c'est la somme des matériaux et des alimens consommés durant le travail qui fait la différence du prix. Il en est de la finesse et de la grossièreté des toiles comme de la tisseranderie et de la filerie.

Il peut arriver qu'avec de beau lin et de bons tisserands on n'ait point de blanchisseries, ou que l'on en ait que de mauvaises ; alors on vendra des toiles grises à des gens qui les blanchiront, et cela ne vaut-il pas mieux que de n'en pas vendre du tout ?

Le lin fait donc une des grandes richesses du cultivateur dans le Nord de l'Allemagne (1).

(1) Mon. Pruss. t. III. p. 208.

COMMERCE.

SECTION II.

I. *Considérations philosophiques sur le Commerce en général.*

JE suis pleinement confirmé dans l'opinion où je suis depuis long-temps, que les philosophes dédaignent beaucoup trop de porter leurs regards sur les événemens journaliers du commerce, et de saisir les occasions d'éclairer ses principes, ses calculs, sa morale, en un mot, les rapports de ses divers effets avec la chose publique et le bonheur des sociétés.

Si les philosophes sont les tuteurs du genre-humain, pourquoi ne surveillent-ils pas leur pupille dans toutes ses opérations? Auroient-ils aussi cet esprit du commerce qui veut donner peu et recevoir beaucoup, ou bien cet antique mépris que proférèrent nos pères pour le commerce qu'ils ne connoissoient pas retiendroit-il jusqu'à la plume des philosophes?

Ce mépris, dont nous ne sommes point

encore aussi corrigés qu'on affecte de le penser, est un des effets les plus frappans de notre inattention, pour ne pas dire de notre inconséquence, puisque l'on convient enfin que le métier de la guerre, c'est-à-dire, l'art de nous désoler premièrement nous-mêmes, de nous exterminer en tout sens, nous et notre postérité pour désoler et pour exterminer les autres, que ce métier, le plus noble de tous, comme on dit, n'est qu'une spéculation de commerce, depuis les politiques et les rois, qui en sont les entrepreneurs, jusqu'aux militaires qui en sont les facteurs et les ouvriers.

Je sais tout ce que l'on peut écrire contre la manie universelle de ce commerce politique, conquérant et navigateur qui infeste les deux hémisphères ; mais de cette frénésie contagieuse au commerce proprement dit, à celui qui existe nécessairement par-tout où les hommes se rassemblent, il y sans doute une extrême distance. Ce sont les principes, les procédés, les mœurs, c'est l'esprit du commerce envisagé sous la notion générale et abstraite d'échange dont je parle ; c'est de l'état de choses qu'il produit, qu'il prépare,

qu'il nécessite chaque jour, dont il faudroit s'occuper.

Et pour faire entendre, en un mot, ce que je voudrois exprimer, je prierai que l'on me dise qui, dans la société, n'est pas commerçant? Qui ne cherche pas à échanger avec avantage, selon sa manière de voir, ce qu'il peut donner contre ce qu'il voudroit recevoir? Qui n'emploie pas dans cet échange toutes les ruses, tout le savoir-faire, tout le manège, tranchons le mot, toute la cupidité cauteleuse dont nous nous faisons des motifs pour mépriser par air le commerce et les commerçans? On commerce à la cour, à la ville, à l'armée, dans les sociétés les plus respectables; tout s'y fait par échange, et c'est toujours le désir réciproque de rendre ses échanges avantageux à soi-même qui, contenant un intérêt par l'autre, fixe tous les prix et règle le taux des services.

Une seule classe d'hommes peut-être échappe à la disposition générale, mais non pas injuste, de ne donner qu'en recevant. Ce sont les agriculteurs, à qui l'expérience apprend qu'on fait encore de meilleurs marchés en prodiguant des avances et des travaux dont il faut attendre le fruit. Chacun

portant dans sa conduite l'esprit relatif aux objets dont il s'occupe, la morale des agriculteurs, aidée de l'innocence des mœurs hospitalières de la campagne et de l'habitude des services journaliers d'homme à homme qu'appellent les travaux champêtres, doit être plus aimable et mieux étendue que celle des commerçans. Ceux-ci vont bien jusqu'à un échange des bienfaits et n'ont que la valeur de leur mise; les autres répandent généralement les bons procédés, les services, les secours pour une récolte souvent incertaine, mais décuplent la semence quand ils trouvent un bon terrein, et fertilisent quelquefois même les sols arides et les cœurs ingrats.

Si les écrivains qui ont cherché à faire influer sur la politique, sur la philosophie, sur les mœurs, ces principes agricoles, avoient eu autant d'esprit et de talent qu'ils avoient de lumières et de bonnes intentions, ils seroient comptés parmi les bienfaiteurs du genre-humain.

Mais ils ont peu connu l'art de se faire écouter. Les maximes ordinaires du commerce ont prévalu. Elles sont utiles; elles sont universelles; elles ne sont point mé-

prisables, et peut-être ne faudroit-il que peu d'efforts aujourd'hui pour ennoblir dans son usage cette action continuelle que nous exerçons les uns sur les autres, qui précisément est le commerce, et qui n'est aussi que la définition du mot *société*; pour l'ennoblir, dis je, par l'éducation, par le respect, par un préjugé honorable qui, tendant à épurer les principes, les vices, les habitudes de cette action, la rendroient franche, loyale, bienveillante, et laisseroient toujours au cœur du commerçant cette honorable sensibilité d'où naissent l'humanité et le patriotisme, c'est-à-dire, une disposition généreuse à mettre au nombre de ses gains le sentiment d'en avoir abandonné quelques-uns pour le bien public.

Que les philosophes, après s'être élevés aux généralités d'où leur vue doit planer sur les hommes et sur les choses, descendent donc à l'examen de tous les effets de l'industrie humaine; qu'ils suivent cette industrie dans la manière dont elle s'applique à tous les objets; qu'ils en découvrent les effets moraux; qu'ils ne négligent point les détails dans lesquels périssent si souvent les meilleurs projets, les plus utiles tentatives, les

plus excellentes choses ; qu'ils nous apprennent à mépriser, autant par prudence que par amour-propre, l'égoïsme étroit et aride, à revêtir les combinaisons de l'intérêt des formes les plus favorables aux rapports qu'elles doivent avoir avec le bien général, à les débarasser de celles qui tendent à exalter la corruption dont la source est presque toujours dans l'ignorance de quelque vérité utile (1).

II. *Considérations philosophiques sur le commerce étranger, et son influence politique.*

Le commerce considéré comme union et rapport entre les hommes, est commandé par la nature. Il augmente ce sentiment fraternel dont tout œil sain lira l'ordre empreint sur le visage de son semblable. Que des hommes liés entr'eux par la société des loix, du gouvernement, de la patrie, fassent un échange de service et d'industrie ; que dans une confédération plus étendue ils établissent un signe représentatif de cet échange mutuel : rien de plus naturel, rien

(1) Caisse d'Escompte, p. 5.

de plus utile ; mais aussitôt que le commerce passe ces bornes, il est dangereux et funeste à tout peuple qui n'en a pas besoin.

Le commerce, envisagé comme moyen de vivre aux dépens des nations étrangères, est nécessaire aux peuples qui habitent un sol dont ils ne peuvent tirer leur subsistance. Les prodiges d'industrie que cette situation a fait naître ont quelque chose de séduisant et d'admirable qui a trompé l'Europe entière, au point de lui faire regarder cette activité calculante comme la source de toute prospérité pour les nations. Grande et funeste erreur, qui a confondu l'étonnant avec l'utile, et caché à tous les yeux que les ressources nécessaires aux peuplades disgraciées par la nature, deviennent le fléau des sociétés favorisées !

Voulez-vous mettre au commerce étranger son véritable prix ? cherchez d'abord ce qui est essentiellement bon aux sociétés humaines.

Il n'y a de bon que la liberté, la sûreté personnelle, la population, les mœurs et le courage. Tout ce qui n'est pas cela est indifférent ; tout ce qui y nuit est mauvais.

L'activité du commerce étranger a pour

principe l'amour de la richesse. Il nuit donc aux mœurs. Cet amour n'a jamais subsisté long-temps dans l'ame avec l'enthousiasme. Il affoiblit donc et bientôt il éteint le sentiment du courage et de la liberté. Le commerçant, rétréci par les calculs et consumé par ses désirs, regarde plutôt l'honnêteté comme nécessaire, qu'il ne sent combien elle est aimable. La vertu devient, comme tout le reste, une affaire de spéculation. Dès-lors plus de véritable morale, plus de patriotisme, plus de citoyen. Eh! quel attachement peut lier invinciblement à la patrie un homme qui, suivi de son art ou de son porte-feuille, est aussi bien par-tout ailleurs ? La chose publique ne le touche qu'autant qu'elle sert à sa fortune. Ses vœux, au lieu de se confondre dans la masse des intérêts communs, le séparent, l'isolent, et n'aboutissent plus qu'à son bien-être personnel.

Voilà l'effet moral de la soif du commerce. Voici son influence physique.

Si vous payez à l'étranger autant d'industrie que vous lui vendez de la vôtre, à quoi bon s'agiter pour multiplier sans fruits des jouissances qui n'ajoutent rien au bonheur

et qui accélèrent la corruption ? Si vous vendez plus que vous n'achetez, c'est alors que vous croirez être sur le chemin de la prospérité, et vous marcherez rapidement vers la destruction. Les ruisseaux d'or couleront pour vous. Le plus habile, et sur-tout le plus avide s'en empareront. L'homme honnête et modeste sera pauvre dans sa première fortune, qui n'aura plus de proportion avec le prix des denrées. La funeste inégalité, source de toutes les misères et de tous les crimes, poison de la liberté et de la vertu, exercera parmi vous ses ravages. L'opulence sera le pouvoir. Les services deviendront mercenaires ; et dans votre pays gangréné par la cupidité, il n'y aura plus de loix qui ne soient à vendre, plus de magistratures qui n'aient leur prix, plus d'honneur qu'on ne mette à l'enchère. Enfin, pour punition d'un faux calcul enté sur des passions viles, le commerce finira par se détruire et se ronger lui-même ; les trésors qu'il aura amassés feront monter l'industrie à un taux qui écartera toute concurrence. Personne ne voudra plus rien de vous, et ne sachant plus ni comment employer votre or ni comment vous en délivrer, vos nations, ruinées par l'excès

même de leurs richesses imaginaires, perdront leur commerce sans retrouver le bonheur et l'innocence qu'elles lui avoient sacrifiés. Alors vos mains demanderont des fers au premier ambitieux, ou vos trésors deviendront la proie du premier brigand qui voudra s'en emparer.

C'est l'histoire du monde entier que je viens de vous faire.

Appréciez maintenant la politique moderne. Jugez le sot orgueil de nos philosophes calculateurs qui osent mépriser les antiques législations et préférer l'aridité de leurs chiffres au langage de la plus touchante sagesse. Voyez où ils nous conduisent. Voyez où sont arrivés les peuples qui ont suivi ces guides menteurs. Sans sa profonde constitution, votre ancienne métropole n'existeroit plus. Cette constitution combat pour les anglais plus que les anglais eux-mêmes ; mais si la mer ne défendoit pas les approches de l'Angleterre ; si la liberté individuelle y pouvoit être une seule fois impunément attaquée ; si l'esprit d'ordre et les mœurs domestiques n'y étoient pas encore protégés par la séparation du continent ; si vous ne lui aviez pas rendu le service de réprimer son

orgueil, jugez vous-mêmes ce que deviendroient les restes de sa liberté et de sa puissance parmi le tumulte des factions, l'excessive inégalité des fortunes, la vénalité des partis, le désordre des banqueroutes, les variations du crédit, les allarmes de l'avarice, la surcharge des taxes de tout nom, de tout genre, l'énormité de la dette nationale, et l'oppression que l'industrie même éprouve sous le poids de l'or amoncelé depuis tant d'années!.... Vous tiendrez tout de l'Angleterre ; c'est à son injustice que vous devez votre liberté ; c'est à ses erreurs que vous devrez les leçons de sagesse qui vous les feront éviter. (1)

III. *Liberté du commerce.*

On ne doit pas tout faire lors même qu'on en auroit le moyen. Il faut donc laisser à la liberté le soin d'appliquer elle-même l'industrie aux localités ; il faut leur laisser le combat entr'elles, car c'est à elles qu'appartiennent les victoires les plus sûres, ou plutôt ce partage heureux des productions de l'art qui,

(1) Notes sur un écrit de Price, p. 319.

s'assortissant à celui des productions d'un sol, est un moyen paisible d'alliance entre tous les peuples.

Ce n'est pas tant de richesses que nous avons besoin que de mouvemens qui développent nos facultés. La liberté nous rend cet utile service. Elle attache à ces développemens des jouissances et des avantages que nous perdons par les contraintes qu'on s'impose toujours à soi-même lorsqu'on veut les imposer aux autres.

Que si cette politique est trop simple pour nos administrateurs, qu'ils observent du moins que rien ne favorise autant l'industrie que la concurrence. Quand on ne peut pas lutter d'une manière, on lutte d'une autre. Lorsque les anglais ont senti le désavantage du prix de leur main-d'œuvre, ils ont eu recours à des machines, à des perfectionnemens, à des procédés ingénieux. On eut fait comme eux si on ne se fut pas fié aux prohibitions, et l'avantage du prix de la main-d'œuvre seroit resté à la France, puisqu'il tient au sol. (1)

(1) Collect. des trav. à l'Ass. Nat. t. III. p. 424.

IV. *Commerce ; généralités.*

DES diverses choses dont les gouvernemens s'entremettent, il n'en est point où ils aient plus montré leur indextérité que dans le commerce : dès qu'ils s'en mêlent, ils gâtent ce qu'ils dirigent ; c'est le bras d'Hercule qui veut cultiver une tendre plante, il la mutile, il l'écrase.

A la vérité cet objet renferme tous les autres : tout est commerce au moins dans l'état actuel des affaires humaines. Le stipendié fait le commerce de ses forces corporelles ou intellectuelles, comme l'agriculteur de ses denrées, le manufacturier de ses fabrications, et le marchand des produits de l'un et de l'autre qu'il se charge de distribuer.

L'argent est le grand moyen du commerce; c'est le signe représentatif de tout. Aussi long-temps qu'on le regardera sous ce point de vue, on ne s'égarera point. Ce n'est pas que ce métal en lui-même ne soit une marchandise et n'ait en cette qualité ses usages particuliers ; mais lorsqu'il est monnoyé, et tant qu'il reste sous cette forme, il n'est bon qu'à circuler comme des marques entre

entre des joueurs : prendre des marques pour la mise même du jeu, c'est une erreur très-grossière, quoique l'habitude constante la rende assez naturelle et trop facile à commettre.

Les hommes veulent jouir, c'est pour cela qu'ils travaillent. Cette règle est absolument générale. Il arrive que des individus emportés par le désir de jouir, dépensent plus qu'ils ne possèdent et qu'ils se ruinent ; alors on dit qu'ils n'ont point d'argent, et c'est seulement de manque d'argent qu'ils se plaignent. Si on leur en donnoit des monceaux avec ordre de les garder soigneusement, ils se plaindroient encore, quoiqu'on leur eut fourni ce qu'ils croyoient leur manquer uniquement. Ce n'est donc pas l'argent qu'ils vouloient, c'est ce qu'on peut se procurer avec lui.

Mais comment des particuliers parviennent-ils à se ruiner ? à dépenser plus qu'ils ne possèdent ? Le fait le plus commun en ce genre, c'est que des particuliers avec des possessions, soit meubles, soit immeubles, consument plus de valeurs que ne comporte leur revenu, et qu'alors pour les rendre, ils sont obligés de céder la plus

grande partie de leurs propriétés : ainsi, de riches qu'ils étoient, ils deviennent moins riches ou même pauvres. Un tel état est très-douloureux pour l'homme, quoique ces mots *pauvres* ou *riches* n'aient qu'une signification relative. Ce sentiment de peine et de mal-être est le frein que la nature a imposé au désir de jouir. La crainte de l'éprouver fait que dans le cours ordinaire de la vie, ceux qui se ruinent forment l'exception, et ceux qui augmentent leur bien-être, la règle générale.

On a appliqué ces idées aux Etats, et l'on a dit : « Si nous achetons plus que nous » ne vendons, nous nous ruinerons ; il faut » donc, autant que possible, ne rien acheter » et vendre sans cesse, afin que l'argent ne » sorte pas du pays et qu'il en entre tou- » jours davantage. » Trois grandes erreurs ont occasionné ce jugement : on a pensé d'abord que tous ou la plûpart des citoyens d'un état pouvoient consommer beaucoup plus que leur revenu, au lieu que le plus grand nombre épargne, loin de dépenser plus qu'il n'a. On a imaginé ensuite que si des particuliers peuvent se ruiner, des états le peuvent aussi par le commerce entre

particuliers : on a cru enfin qu'il étoit possible de vendre sans acheter.

L'absurdité de la première de ces opinions est trop palpable pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Si la plûpart des particuliers accumulent plutôt qu'ils ne dissipent, n'est-il pas évident qu'une nation ne sauroit s'appauvrir par son fait personnel ? Car enfin, une nation n'est que l'idée collective de tous les particuliers qui la composent. — Mais pourquoi donc est-il tant de pays pauvres? — Pourquoi ? c'est que ces pays sont stériles ou qu'ils ont essuyé quelques calamités; ou, ce qui est la plus grande de toutes, qu'ils sont mal gouvernés.

La seconde erreur est plus cachée, mais elle n'en est pas moins très-réelle. Considérez l'état actuel du commerce, sans doute les agens en sont les négocians et les marchands. Ils se ménagent des crédits pour un certain temps, mais bornés : le terme écoulé, il faut qu'ils soldent s'ils veulent continuer leur commerce ; ainsi leurs nations se paient comptant entr'elles, bien que quelques particuliers puissent dans la masse se soustraire aux paiemens. Voilà précisément le mal, dira-t-on peut-être : les

nations qui vendent le plus attirent alors l'argent de celles qui achètent. — Eh ! non : les métaux monnoyés sont entre les nations, comme toute autre chose, un effet commerçable. S'il étoit un peuple chez lequel ils s'accumulâssent, ce peuple trouveroit bientôt mieux son compte à payer en argent qu'en productions, et l'égalité ne tarderoit pas à s'établir.

Quant à la troisième des erreurs que nous discutons ici, elle est de beaucoup la plus absurde. L'argent devenant plus rare et haussant de prix chez les autres peuples, par cette prétendue science de vendre toujours sans acheter, comment continueroient-ils à payer les choses qui, chez nous, deviendroient toujours plus chères évaluées en argent, parce que chez nous il abonderoit?

Toutes ces idées confuses, étroites, mesquines, portant en entier sur des chimères, sont vides de réalité, de sens, et proviennent uniquement de ce qu'on ne remonte pas aux premiers principes, faute de la force nécessaire pour abstraire, et de l'étendue d'esprit qui saisit les objets dans leur ensemble.....

On ne doit jamais oublier que le commerce entre nations est l'échange de leurs super-

fluités ; il ne sauroit enrichir les peuples de la même manière dont il enrichit les particuliers. La confusion de ces deux objets très-distincts et si différens en soi est, à notre avis, la grande source des erreurs auxquelles toutes les nations ont été entraînées à cet égard, et des horribles guerres qui ont enfanté ce mot commerce, qui ne sembloit fait que pour appeler l'union et la paix, et qui n'a besoin que d'elles.

Le commerce enrichit un homme, immensément même quelquefois ; la raison en est simple. Pour se charger de tous les détails de l'échange des choses utiles ou agréables, soit contre de l'argent, soit contre d'autres denrées, il faut une rétribution ; cette rétribution n'est point ici comme chez les autres classes du peuple, calculée sur le temps employé à l'échange ; elle ne sauroit l'être, parce qu'il arrive qu'un petit échange demande beaucoup de temps, tandis qu'un grand se conclut et s'exécute en peu de minutes. La rétribution se calcule donc sur la quantité des choses échangées et devient un impôt mis sur le possesseur de la denrée en raison de sa quantité. Si l'échange acquiert une grande confiance par quelque cause que ce soit, et

qu'une foule de particuliers viennent lui apporter leur superflu pour l'échanger, la somme qui naîtra de ces petites déductions proportionnelles deviendra très-considérable, et il s'enrichira ; mais parce que le marchand s'enrichit, il ne s'ensuit pas que ce pays s'enrichisse dans la même mesure et de la même manière ; car les profits du marchand peuvent porter uniquement sur les habitans du même pays.

Observez ici combien diffère dans sa nature la richesse d'une nation et celle d'un marchand. Un pays est riche quand la plus grande partie des habitans peut s'y procurer beaucoup de jouissances, quand le plus grand nombre des individus y est bien nourri, bien vêtu, bien logé, bien chauffé. Un marchand est riche quand il a beaucoup de marchandises qu'il est sûr de bien vendre. Supposez que dans un pays tout d'or, chaque individu ait pour un million de métaux précieux dans sa chambre, les habitans de ce pays seront assurément les plus misérables du monde, s'ils ne trouvent pas moyen de se procurer d'autres jouissances avec ce qu'ils possèdent de métaux.

Et c'est ici que l'agriculture montre bien

sa supériorité sur toutes les autres branches d'industrie. Elle seule, dans l'espace du globe situé entre les deux cercles polaires, fournit à l'homme toutes les jouissances naturelles, tout ce qui lui est vraiment nécessaire pour être heureux. C'est donc à l'agriculture qu'il faut donner la plus grande attention, et ce n'est qu'autant que le commerce sert à la faire fleurir qu'il est vraiment d'un grand prix.

Si une classe peu nombreuse d'hommes a su s'emparer des terres et qu'elle en envoie les productions au-dehors, elle vendra jusqu'au nécessaire des autres classes ; alors le commerce sera brillant et le pays pauvre : telle est la Russie ; telle est la Pologne. Ce n'est donc pas le commerce extérieur qui est le thermomètre de la prospérité des nations ; c'est la distribution des terres et de leurs productions ; c'est, en un mot, le commerce intérieur d'après lequel il faut juger du bien-être d'un peuple. Une nation pourroit être très-heureuse et même immensément riche, sans que ses importations et ses exportations montâssent à la valeur d'un écu.

A la vérité les nations de l'Europe en

général, et celles du Nord en particulier, ne sauroient jamais arriver à cette situation. Il est certaines productions que la nature leur refuse et dont l'habitude leur est devenue un besoin. Les vins, le sucre, le café, les épiceries, etc. sont de ce nombre. Tout ce qui met des entraves à ce commerce nuit au bonheur du peuple. En vain dira-t-on qu'on a pu se passer, durant des siècles, de toutes ces choses ; qu'elles sont par conséquent des besoins factices, des consommations de luxe. L'on s'est vêtu de peaux d'ours pendant des siècles ; ambitionne-t-on de ramener ces temps-là ? Vouloir bannir le sucre, le café, les épiceries, n'est pas une entreprise moins chimérique. L'homme est poussé invinciblement à étendre sans bornes le cercle de ses jouissances ; il n'est aucun point où l'on puisse l'arrêter sans diminuer son bonheur, sans contrarier et attaquer directement sa nature (1).

V. *Commerce : de ses bases véritables et des exportations.*

Le commerce est sans doute un des beaux développemens de la perfectibilité humaine ;

(1) Monarch. Pruss. t. III. p. 248.

il anime et facilite tous les genres d'industrie par le moyen des échanges dont il se rend l'agent. Mais il ne faut pas vouloir ni en créer soudainement un, ni animer ou diriger celui qu'on a ; il faut qu'il marche d'un pas égal avec l'agriculture et l'industrie. Eh ! ne voit-on pas que le commerce en lui-même n'est rien, qu'il n'y a de marchands qu'autant qu'il y a de choses à vendre et à acheter? Quoi donc de plus ridicule que de vouloir encourager le commerce ? Encouragez bien votre agriculture, vos manufactures et votre commerce iront d'eux-mêmes.

Mais aussi il ne faut pas écraser le commerce, non par rapport au commerce en lui-même qui, encore une fois, n'est rien si vous l'isolez de la production, mais parce que vous écrasez par cela même votre agriculture et vos manufactures : or c'est anéantir le commerce que de défendre aujourd'hui l'importation et l'exportation permise hier, à la voix d'un misérable fabricant qui vient vous dire qu'il fera telle chose à condition que vous lui donnerez un monopole de vente de sa fabrication dans le pays et d'achat de la matière première : croyez-vous que parce

qu'un homme se dit marchand ; il a une capacité égale de tout vendre et de tout acheter?

Vous écrasez encore le commerce en renchérissant les transports par des péages, en imposant les marchandises. Eh ! si l'argent que vous espérez de ces tributs vous est nécessaire, que ne le levez-vous directement sur vos peuples? il leur en coûtera moins, puisqu'ils auront moins de stipendiés à payer; mais si vous réunissez tous ces moyens de vexations, comment voulez-vous que le commerce et tout ce qui a des points de contact avec lui, résiste à votre système oppresseur ? (1)

..... Quels sont les avantages d'un véritable commerce ? Il donne de la valeur à toutes les denrées ; par-là il encourage tout le monde à travailler, à produire. Chacun faisant quelque profit consomme plus à la vérité, mais épargne aussi pour gagner davantage. Car plus l'homme gagne, plus il devient économe, généralement parlant. L'homme le plus dépensier est celui qui n'a rien et qui ne vit qu'au jour le jour. Avec

(1) Monarch. Pruss. t. III. p. 473.

la liberté du commerce le cultivateur est nourri, vêtu, chauffé, logé ; et cependant s'il lui meurt un cheval ou un bœuf, il a de quoi réparer cette perte. Ensuite des profits du commerce se forment les grands capitaux. Mais les marchands riches ne veulent plus rester marchands, ils veulent au moins assurer la fortune de leurs familles, et ils ne le peuvent qu'en achetant des biens-fonds. Ainsi les capitaux rentrent dans l'agriculture, l'animent et l'élèvent. (1)

Mais l'Angleterre a défendu la sortie de ses laines. On y est allé jusqu'à en brûler le superflu pour empêcher qu'elle ne fût vendue. — Eh bien ! si cela est vrai, l'Angleterre a fait une très-grande faute, et il ne faut pas l'imiter. Si les manufactures y fleurissent, ce n'est point par cette mesure, c'est malgré cette mesure ; c'est que les grands profits du commerce ont versé dans ce pays des capitaux qui ont mis les citoyens en état d'établir de très-bonnes fabriques de laine dont on recherche par-tout les ouvrages à cause de leur excellence ; encore ces manufactures sont-elles, l'expérience le prouve,

(1) Monarch. Pruss. t. III. p. 476.

celles qu'on enlève le plus aisément à l'Angleterre.

Il seroit aussi contraire aux droits de l'homme, ou plutôt aux droits du citoyen, de gêner les spéculations d'un commerce permis que de mettre des entraves aux transactions sociales. Il seroit aussi absurde de forcer le vendeur d'exposer sa marchandise dans un tel marché plutôt que dans tel autre, sous le prétexte des convenances publiques ou particulières, qu'il le seroit de soumettre la culture de nos champs au même procédé, ou de nous forcer à vendre nos denrées territoriales dans tel marché déterminé. Ne diroit-on pas, pour justifier ces loix de police, que des rapports plus utiles que des approvisionnemens mieux combinés prescrivent cette gêne en faveur de l'utilité publique ? Heureusement le temps de ces calculs empiriques a disparu ; on sait aujourd'hui que toutes ces modifications ne sont que la violation des principes. *Laissez faire*, laissez passer, voilà en deux mots le seul code raisonnable du commerce.

On ne doit pas tout faire lors même qu'on en auroit le moyen. Il faut donc laisser à la liberté le soin d'appliquer elle-même

l'industrie aux localités. Il faut leur laisser le combat entr'elles, car c'est à elles qu'appartiennent les victoires les plus sûres ou plutôt ce partage heureux des productions de l'art qui, s'assortissant à celui des productions du sol, est un moyen paisible d'alliance entre tous les peuples.

Ce n'est pas tant de richesses que nous avons besoin que de mouvemens qui développent nos facultés; la liberté nous rend cet utile service. Elle attache à ces développemens des jouissances et des avantages que nous perdons par les contraintes que l'on s'impose toujours à soi-même quand on veut les imposer aux autres. Rien ne favorise autant l'industrie que le commerce. Quand on ne peut pas lutter d'une manière, on lutte de l'autre. Lorsque les anglais ont senti le désavantage du prix de leur main-d'œuvre, ils ont eu recours à des machines, à des perfectionnemens, à des procédés ingénieux. On eut fait comme eux, si l'on ne se fût pas fixé aux prohibitions, et l'avantage du prix de la main-d'œuvre seroit resté à la France, parce qu'il tient au sol. (1)

(1) Collect des trav. à l'Ass. Nat. t. III. p. 408.

VI. *Principes généraux sur la balance du commerce.*

Nous l'avons dit : il est contre la nature humaine que la pluralité des hommes dépense plus qu'elle ne possède de revenu. Mais tant que cela n'arrive pas, on peut assurer que la balance du commerce n'est jamais dans le cours naturel des choses, et si le gouvernement ne vient pas le troubler, défavorable à un état.

Encore une fois, la plûpart des hommes tendent toujours plutôt à se former quelques capitaux qu'à consumer toutes leurs propriétés, ou même à dépenser tout leur revenu. Or, dans cet état de choses, la balance du commerce sera toujours en faveur de l'état, et cela sera vrai, de quelque nation que nous parlions. Que cette nation paye ce qu'elle achète en métaux ou en productions naturelles ou artificielles, rien de plus indifférent. Si elle paye en métaux, c'est qu'elle en a une trop grande abondance; et alors qu'en feroit-elle ? Dès que cette surabondance cessera, elle ne paiera plus en métaux, vous pouvez y compter. Rien donc n'est plus imaginaire qu'une balance

de commerce calculée en argent ; comme si l'argent, monnoyé ou non, n'étoit pas un effet commerçable aussi-bien que le cuivre ou le fer! Pourquoi la Suède ne craint-elle pas de manquer de fer en en vendant des quantités si énormes ?... L'exemple est mal choisi, dira-t-on peut-être ? La Suède produit le fer, et la Prusse dont il est question ici ne produit pas d'argent..... Fort bien ! mais pourquoi la Hollande et l'Angleterre, qui n'ont point de fer, n'en défendent-elles point l'exportation et ne prennent-elles aucunes mesures pour empêcher qu'on ne vende celui qu'elles ont acquis ? C'est qu'elles savent qu'aussi longtemps qu'elles auront d'autres denrées à donner en échange, elles trouveront toujours le fer nécessaire. Ne vous laissez donc pas égarer par le cri d'*argent*, qui par-tout se fait entendre. Encore une fois, c'est le désir de plus de jouissances, et non pas celui de plus de métal qui anime tous les hommes. Le seul symptôme d'une disette de métaux, c'est quand le prix des choses baisse, et qu'on peut en acheter pour moins d'argent plus qu'on ne faisoit auparavant. Mais dès que les choses qui ont universellement coûté

un écu coûtent un sou de plus, on peut être sûr que l'argent abonde, ou qu'au moins il y en a plus qu'autrefois.

En un mot, la balance d'un état ne sauroit jamais lui être défavorable que d'une seule façon ; c'est quand il paye plus, ou plutôt quand il donne plus en échange de ses productions contre celles qu'il reçoit, qu'il ne seroit naturellement nécessaire ; et une pareille circonstance ne peut jamais exister que par les gênes que le gouvernement impose au commerce. Si l'on ne peut pas vendre et acheter librement, alors il faudra vendre, non à la nation qui paye le mieux, mais à celle avec laquelle on peut le mieux faire un commerce interlope. Il faudra tirer les marchandises, non de la première, mais de la troisième et de la quatrième main, qui toutes veulent profiter. Supposons que l'exportation de la laine soit défendue dans les états Prussiens, comme elle l'est en effet, et que les Hollandais la payent mieux que les Saxons. Les Prussiens ne pourront pas la vendre à la Hollande trop éloignée ; ils la vendront aux Saxons, et ils perdront à ce commerce. Supposons encore que le café soit prohibé ou tellement

imposé

imposé que la contrebande y trouve un grand profit, cette contrebande ne pourra pas se faire directement ; alors les Prussiens tireront le café de la Saxe où on l'aura fait venir de Hollande ; ils seront obligés de supporter, et le double transport, et le profit du marchand Saxon : ils perdront donc encore à ce commerce. La balance du commerce en général ne leur sera pas défavorable, parce qu'ils n'achèteront pas plus qu'ils ne pourront payer ; mais ils retireront moins de marchandises qu'ils n'en auroient eu sans les mesures fiscales, pour les objets qu'ils donnent en échange. Le pays en sera plus pauvre, car les hommes y jouiront moins : telle est l'unique définition raisonnable du mot *pauvreté.* (1)

VII. *Du commerce actif et passif.*

C'est peu de montrer par des exemples que le commerce actif est quelquefois moins avantageux que le commerce passif. On ne peut traiter avec assez de mépris le principe contraire. La nature n'a fixé aucun

(1) Monarch. Pruss. t. III. p. 343.

prix aux choses ; il est toujours le résultat de l'abondance ou de la disette, ainsi que du désir de posséder les objets respectifs d'échange. Cela posé ; plus le commerce est passif, plus il doit être utile, car celui qui offre d'échanger telle denrée contre telle ou telle autre, s'expose à donner plus en témoignant un plus grand désir de la posséder. Nous savons que la ruse traitant avec l'ignorance, change quelquefois, sur ce point, l'ordre naturel des choses. Notre supériorité, à l'égard des Turcs, n'est cependant pas telle que nous puissions leur vendre des boules de verre pour de la poudre d'or. Mais le charroi et tout ce qui en est la conséquence dans le commerce actif ?... Eh ! ne voit-on pas que la nation qui fait le commerce actif est seule obligée de payer tout cela ? Supposons la masse de ses productions A suffisante pour le nombre de ses consommateurs B, son commerce actif ne lui donnera pas un homme de plus que cette quantité B ; soit qu'elle en emploie la partie disponible à chercher du thé et des porcelaines en Asie, à danser sur la corde, à chanter des prières ou des ariettes. La Chine nous servira d'exemple : supposez que cette région soit inconnue, et que le

premier vaisseau Européen y vienne proposer des draps d'Europe pour avoir du thé. Si les Chinois ne se soucient pas beaucoup des draps, ils ne les achèteront peut-être que le quart de leur valeur, du moins pour le spéculateur qui calculeroit le prix naturel du thé en argent fin à la Chine, et le prix du drap en argent fin dans l'Europe. Mais si en Europe les consommateurs de thé le paient assez pour rembourser aux négocians et le prix du drap et celui de l'armement, et l'intérêt du capital et le profit qu'on en doit attendre, ce commerce n'en continuera pas moins. La nation qui tirera le thé de la Chine donnera ses productions aux armateurs, aux drapiers, etc. Pour se procurer la jouissance du thé, elle entretiendra cette espèce d'hommes, au lieu d'une autre qu'elle eût stipendiée ou nourrie si ce commerce n'avoit point eu lieu. Ce désir du thé pourra multiplier son activité, mais elle n'y gagnera pas réellement. Les Chinois ne donneront pas un grain de leurs subsistances pour l'entretien de tous les employés au comme ce du thé. La culture de cette plante augmentera aussi à la Chine en proportion, et si ces nouveaux cultivateurs ne trouvoient pas de

subsistance dans le pays, il faudroit que nous y envoyâssions des grains pour payer leur thé. Mais si, avec des métaux, les Chinois peuvent se procurer des subsistances, nous serons obligés d'y envoyer des métaux. La théorie du commerce actif et passif est donc chimérique. Tout commerce est utile en ce qu'il augmente l'activité nationale; mais il est toujours aux deux nations, sans quoi il ne se feroit pas (1).

VIII. *Des Banques.*

DANS leurs inventions commerciales les hommes ont formé trois espèces de banques: les banques de viremens, les banques circulantes ou à billets, les banques d'emprunts ou de secours.

Les banques de viremens sont une simple facilité pour les marchands d'une ville, et à cet égard elles sont utiles au commerce. Ils ont en elle un dépôt sûr pour leur argent, d'où ils peuvent le retirer dès qu'ils le veulent. Si toutes les affaires ne rouloient qu'entr'eux, cet argent y resteroit à jamais, parce qu'on ne feroit autre chose qu'en transporter la note sur les livres d'un nom à l'autre; mais comme les commerçans d'une

(1) Mon. Pruss. t. VI. p. 397.

ville font ordinairement très-peu d'affaires directes entr'eux, les fonds d'une pareille banque sont dans une circulation perpétuelle ; on en retire, on y remet, et il faut qu'elle se tienne à tout moment prête à payer.

Les banques circulantes donnent des billets payables au porteur pour des sommes qu'on y a déposées; ces billets réalisables à volonté, et dont le crédit est fondé sur cette confiance, sont d'une très-grande facilité pour le commerce. En multipliant les signes représentatifs des nécessités et de la richesse, elles épargnent la peine de compter ou de peser, et de vérifier les sommes.

Quant aux banques d'emprunt ou de secours, elles escomptent, c'est-à-dire, qu'elles avancent, sauf la déduction de l'intérêt, le montant des lettres-de-change qui ont encore du temps à courir avant leur échéance. Dans quelques endroits on y peut emprunter sur gages ou des hypothèques quelconques, à un certain intérêt, aidées de la magie des banques circulantes et appliquées avec adresse à la chose publique. Ces institutions fournissent aux nations emprunteuses et obérées mille moyens de ressource, et sont un levier presqu'incalculable de puissance.

il peut devenir moyen d'échange, mais il n'est jamais la base. Si sur cette ressemblance on croit pouvoir faire de l'argent avec du papier, on se jètera dans l'abîme, et c'est au bord de cet abîme que sera le despotisme et l'ignorance. Il est d'une commodité infinie dans un pays où règne une grande activité, et par conséquent une prodigieuse circulation qui fait rouler l'argent de main en main avant de passer à sa dernière destination, d'avoir un papier qui certifie légalement, pour celui qui le possède, la propriété d'une certaine somme d'argent. Mais ce papier ne le rend propriétaire que d'un chiffon inutile; au lieu que s'il a l'argent dont ce papier est le certificat, il a une valeur réelle, la possession d'un objet tout aussi utile dans son genre que du pain ou du vin dans le leur. Il a, pour un moment, la faculté de tirer avantage de ce certificat et de l'employer en même-temps que la valeur dont il assure la réalité; mais il ne peut y avoir à cela d'utilité que quand l'emploi doit en rapporter un intérêt quelconque. Si dans les deux emplois il y a du risque, ce procédé vise à la friponnerie, parce que le propriétaire compromet deux fois ce qu'il possède; si la valeur et le

certificat lui servent à-la-fois à se procurer des choses pour les consommer ou les faire consommer, la friponnerie est complète.

Mais si ce moyen est dangereux entre les mains d'un particulier dont la bonne-foi et la prudence forment toute l'existence, combien ne le sera-t-il pas entre les mains d'un Etat, ou plutôt de ses administrateurs, si leur nombre est trop petit pour que l'intérêt général soit plus fort que l'intérêt particulier? Combien ne le sera-t-il pas davantage lorsque tout ne dépendra que d'une seule volonté? Supposez tous les hommes des négocians sages, il n'y aura sans doute aucun inconvénient à multiplier les signes des valeurs, car ils ne se serviroient de ces doubles signes que lorsqu'ils croiroient voir l'occasion de faire un profit sûr par ce moyen. Mais la plûpart des hommes ne connoissent l'argent que sous la qualité de signe, et le confondent par cette propriété avec le papier qui ne peut jamais être que signe. Le plus grand nombre n'a pas le moindre moyen de faire usage de ces signes multipliés, parce qu'ils vivent d'un travail stérile. Multipliez les signes, ils seront séduits par l'apparence et se croiront plus riches. Déjà, sous ce point de vue, toutes les

banques circulantes et d'emprunt ont quelqu'inconvénient.

Mais comment appellerez-vous cet inconvénient léger entre particuliers et nullement comparable aux avantages qui en découlent ? Comment l'appellerez-vous là où l'administrateur qui n'a nulle idée des rapports, qui ne sait pas chiffrer, dont toutes les dépenses sont de la plus aride stérilité, tiendra si la banque, soit de virement, soit d'emprunt, soit circulante, est entre ses mains, le redoutable moyen de jouir des richesses de tous ses sujets, de doubler ses dépenses? Si vous connoissez les souverains, si vous avez étudié ces infortunés contre qui tout conspire, nature, éducation, habitude, courtisans, nationaux ; étrangers, prêtres, philosophes mêmes, puisque connoissant la vérité il manque de courage pour la proclamer, dites-nous en quelles mains cet inépuisable moyen d'abuser seroit plus dangereux; soit ignorance du calcul, de l'objet, de son influence, soit violence des passions irréfrénables qui foulent aux pieds toute considération, soit stérilité d'emplois, osez répondre que dans la banque de virement ils ne se saisiront pas des revenus déposés,

que dans celle des billets ils ne feront pas un double emploi des revenus de l'Etat, et que dans tous les cas la ruine de la circulation du commerce, de la bonne-foi, ne dépende pas de celui qui doit être le plus ignorant, le plus immodéré, le plus absolu et le moins moral des hommes ?

Enfin le cas le plus favorable aux banques qui réclame presque nécessairement leur institution, c'est lorsqu'un Etat a eu le malheur de faire beaucoup de dettes, de consommer d'avance beaucoup plus que ses revenus futurs. Les papiers d'Etat qui sont alors certificats des valeurs que l'Etat a reçues, n'ont point une forme adaptée à la circulation comme les billets de banque; ceux-ci les suppléent avantageusement et font trouver à chacun les moyens d'employer ces valeurs tant que l'Etat reste un créancier honnête et de bonne-foi.

La banque et ses billets servent à faire cadrer les rentrées des deniers avec les besoins du gouvernement. Les papiers d'Etat ne sont pas une valeur idéale, mais un certificat de productions consommées et une assignation à des productions futures; qui, si elles parviennent juste au temps marqué

entre les mains de celui qui tient l'assignation, forment pour lui une valeur aussi réelle qu'une bonne lettre-de-change sur un seigneur-terrier, payable après la récolte. L'état sans doute fait une grande faute de dépenser en un an ce qui devroit lui servir pour dix ; mais il tire parti de cette faute en créant un moyen par lequel elle n'arrête point toutes les opérations des particuliers comme elle arrête infailliblement celle du gouvernement. Alors le mal que la banque pourroit faire est consommé et ses billets y apportent quelque remède. Mais peut-être ne seroit-il pas absurde, celui qui soutiendroit que si jamais l'Etat paye ses dettes et prend la sage résolution de n'en plus faire, il fera bien d'échanger et de brûler peu-à-peu ses billets de banque pour s'ôter la facilité de commettre de nouveau tant de folies désastreuses. (1)

Banque d'emprunts ou de secours.

Le honteux monopole des Lombards rend cette institution nuisible en soi. Il n'y a guères, certains cas peu ordinaires exceptés, que les gens dérangés qui empruntent sur

(1) Mon. Pruss. t. III. p. 431.

des gages, et telle est la cause des gains énormes que l'usurier fait communément; car de-là naît la honte d'emprunter. Celle-ci produit l'envie de cacher cette manœuvre et le défaut de concurrence entre les prêteurs; d'où il résulte que des inconsidérés se jettent dans les bras du premier usurier qu'ils rencontrent. Comme ce n'est presque jamais que le dérangement, le défaut d'économie qui portent à engager les choses, il en résulte que de cinq gages quatre restent toujours entre les mains du prêteur.

Les Lombards facilitent l'emprunt usuraire et désordonné: en l'assujétissant à une règle, en lui donnant une espèce de sanction publique, ils en ôtent une partie de ce qu'il a d'ignominieux, ils le couvrent de tout le voile du secret dont on enveloppe l'usure illicite et qui peut encourager la friponnerie; aussi s'en pratique-t-il de toutes les manières, indépendamment des désordres qu'engendre cette facilité. Dès que dans un ménage l'un des deux conjoints a les passions assez vives pour préférer la jouissance du moment à la durée du bonheur, les effets vont aux Lombards et leur qualité d'établissement les assure contre des réclamations

auxquelles les prêteurs particuliers seroient sujets, s'ils prêtoient à des femmes, à des mineurs ou sur des effets volés. Nous doutons, en un mot, qu'après les loteries il y ait une institution plus dangereuse que celle des Lombards privilégiés ou pour le compte du gouvernement. (1)

IX. *Commerce; des causes de sa ruine; des jeux.*

Le plus terrible fléau du commerce est l'abus des jeux de hazard et de l'esprit de loterie. Cet esprit funeste, venu de l'Italie avec les impôts indirects, de consommation ou de séduction, a corrompu les mœurs, a troublé la raison, a fait les malheurs du monde et continuera à les faire tant que la pluralité des souverains ignorera que les désordres de la société diminuent leur autorité, leur puissance, leurs richesses, tant qu'une sage, vertueuse et vigoureuse éducation n'apprendra pas aux peuples que tout jeu de hazard est en soi-même honteux, parce qu'il ne convient à l'homme honnête, ni de s'emparer du bien d'autrui, ni de mettre au hazard celui de sa famille.

(1) Mon. Pruss. t. III. p. 444.

Un jeu si pitoyable a cependant trouvé des apologistes. On a fait de gros livres pour prouver que la circulation qu'il faisoit naître, que les richesses fictives qu'il répandoit, ajoutoient beaucoup à la puissance et à la splendeur des états. On n'a pas vu que des fonds mis au jeu ne produisent rien, pas même des jouissances ; qu'en supposant le cas le plus avantageux, tout doit à la longue rester égal entre les joueurs, qui perdront au moins leur temps, leur intelligence et les avantages qu'ils eussent retirés d'un emploi profitable de leurs capitaux.

On a mal-à-propos pris ces joueurs pour des négocians ; ils n'ont au contraire pu jouer qu'en se retirant d'autant du véritable commerce.

On n'a pas calculé quelle perte il résultoit pour l'humanité entière de cette masse énorme de fonds enlevés aux avances des travaux utiles, et occupés pendant tant d'années à un jeu stérile et corrupteur. On n'a pas calculé la perte causée par le mauvais emploi de l'esprit de tant de bonnes têtes qui ont épuisé leurs forces dans ces futiles combinaisons, et ployé leur adresse à des ruses méprisables.

Si ce jeu qui les a séduites n'avoit pas été introduit, elles auroient tourné leurs efforts vers des usages utiles de leurs capitaux qui auroient accru ces capitaux mêmes en fécondant la production, ou facilitant le débit des fruits de la terre, dont l'augmentation et la distribution avantageuse ajoûtent réellement au bonheur, ou, en d'autres termes, à la masse des subsistances et des jouissances de l'espèce humaine.

Les Hollandais où les gros capitalistes des autres Etats de l'Europe n'aiment point à laisser leurs richesses oisives.

Sans l'appas du jeu des papiers, ils auroient par-tout tenté des entreprises d'agriculture ou de commerce proprement ainsi nommé, profitables à tout le monde. Des marais eussent été desséchés, des ponts construits, des arts simplifiés, la navigation perfectionnée, des machines économiques introduites, des salaires répandus, des nouveaux débouchés offerts de toutes parts aux denrées, de nouveaux emplois à toutes les matières premières. En regardant la chose sous cet aspect, on verra que le gros jeu de hazard ou les loteries chères qui réduisent à l'inutilité, et à pis que l'inutilité,

de grands capitaux, sont encore plus redoutables que les établissemens du même genre qui n'attaquent directement que le temps et le pain des petits gagistes de la société, et qui cependant sont bien dignes par-là de l'horreur qu'ils commencent à inspirer généralement.

Que conclurons-nous de tout ceci ? Faut-il proscrire tout agiotage et sévir contre des conventions libres ? Non pas même quand ces conventions sont nuisibles aux contractans ; car leur liberté est plus importante encore que les richesses. Mais il faut appeler les lumières, les livres, la liberté de la presse, seuls remèdes infaillibles de ces funestes maux. Il ne faut pas de punition légale contre ceux qui s'abandonneroient à la passion du jeu ; il faut seulement conduire l'opinion publique à décerner contre eux la punition qui n'est jamais bravée, celle du mépris universel. (1)

(1) Dénonc. de l'agiot. p. 118.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES ARTICLES
Qui se trouvent dans ce Premier Volume.

Préface. j
Précis de la Vie de Mirabeau. xix
Catalogue des Ouvrages de Mirabeau, que les Auteurs ont analysés et compulsés, lxxvij
Division de cet Ouvrage. xc

LIVRE PREMIER.

ART SOCIAL.

I. *DE la Société : Examen d'une opinion de Rousseau.* pag. 1
II. *Principes du Droit naturel : Formation des Sociétés : Conditions indispensables de toute association humaine : Le respect des Propriétés, ou la justice fondée sur la sensibilité physique, l'amour de soi et la raison, impérieusement exigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux,*

est le premier titre qui lie les hommes et le seul point de réunion nécessaire à la Société. pag. 9

III. *Les principes précédens sont indépendans de tout système religieux. Despotisme sacerdotal, cause nécessaire du despotisme civil.* 20

IV. *Collusion des deux autorités ecclésiastique et civile.* La Justice, *source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des Peuples et des Gouvernemens, quelle que soit l'origine des Gouvernemens établis.* 41

V. *Déclaration des Droits de tout peuple qui veut la Liberté.* 47

VI. *Des Élections dans un Gouvernement représentatif.* 61

VII. *Des Représentans.* 63

— *Du nom des Représentans du Peuple.* 64

VIII. *Des Gouvernemens.* 65

IX. *Organisation des Pouvoirs.* 66

X. *De la réunion des trois Pouvoirs de la tyrannie.* 67

XI. *Limitation du Pouvoir.* 70

XII. *Distribution de la Justice : Du respect dû à la liberté civile.* pag. 73
XIII. *Administration de la Police.* 81
— *Police : ordre politial.* 83
— *Des officiers de Police.* 107
XIV. *Licence : Despotisme.* 109
XV. *Troubles.* 112
XVI. *Pour et contre les Associations secrettes.* 113
XVII. *Révolutions.* 127

LIVRE SECOND.

INSTITUTIONS.

I. *Des mœurs : de leur rapports avec le Gouvernement.* 129
II. *Du caractère Républicain.* 132
III. *De la force des Institutions.* 134
IV. *Des Fêtes Nationales.* 135
V. *Inscription civique.* 140
VI. *Exclusion politique des Citoyens en faillite ou dont les pères sont morts insolvables.* 143
VII. *Des degrés d'éligibilité.* 149
VIII. *Décorations extérieures.* 161
IX. *Des signes : de leur influence.* 163
— *De leurs rapports avec la Constitution.* 164

LIVRE TROISIÈME.

ÉDUCATION : INSTRUCTION.

I. *De l'importance et de l'objet de l'Éducation.* pag. 167
II. *De l'Education des femmes.* 169
III. Éducation physique: *Gymnastique.* 174
IV. Éducation morale : *des sciences et de leurs avantages politiques.* 176
— *Lettres et Arts.* 177
— *Beaux Arts : Musique.* 178
— *Théâtres.* 179
— *Journal d'instruction populaire.* 180
— *Nécessité d'éclairer le peuple : Enseignement libre.* 182
V. *De l'Education dans les mains du clergé. Nécessité d'une instruction libre.* 185
VI. *De l'instruction libre et non salariée par le Gouvernement.* 194
— *De la Méthode.* 197
VII. *Des Universités.* 198
— *Régime particulier aux Universités d'Allemagne.* 201
VIII. *Des Académies.* 203
IX. *De l'Imprimerie.* 204
X. *D'un programme de Frédéric.* 205
XI. *De ce qui fait fleurir les Lettres.* 208
XII. *Devoirs de l'Homme de Lettres.* 213

LIVRE QUATRIÈME.

MORALE PUBLIQUE.

I. *De la* Religion : *Elle n'est pas nécessaire au peuple.* pag. 217
— *Elle n'est pas le frein du peuple.* 221
II. *Ses rapports avec le Gouvernement.* 223
III. *Le Christianisme déprave.* 225
— *Il éteint l'industrie.* 227
IV. *De la Tolérance.* 230
V. *De la Liberté des Cultes.* 232
VI. *De l'hypocrisie religieuse.* 236
VII. *Des Femmes : de leur influence.* 242

LIVRE CINQUIÈME.

LÉGISLATION CIVILE ET PÉNALE.

SECTION Ière. LÉGISLATION CIVILE.

I. *De la réforme de notre Jurisprudence.* 249
II. *De la rétroaction des Loix.* 250
III. *Des Dots et des Testamens.* ib.
IV. *De l'égalité des Partages dans les successions en ligne directe.* 254
V. *Du Divorce.* 265

SECTION II. LÉGISLATION PÉNALE.

VI. *Influence des Gouvernemens sur la législation pénale.* 274

VII. *De la modération des peines.* 277

VIII. *Des moyens de prévenir les crimes.* 282

IX. *De l'amélioration des mœurs.* 284

X. *Suppression des Jugemens Prévotaux.* 285

LIVRE SIXIÈME.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

AGRICULTURE, POPULATION.

SECTION Ière. AGRICULTURE.

I. *Des vrais principes de l'arithmétique politique.* 287

II. *Agriculture ; Mesure d'évaluation des richesses d'un peuple.* 290

III. *De la grande et de la petite Culture.* 294

IV. *Du commerce des Grains par Agens ou par Compagnies.* 297

SECTION II. POPULATION.

V. *De la Population déterminée par la nature du Gouvernement.* pag. 298
— *Influence du climat.* 299
VI. *La Population est subordonnée aux moyens de subsistance et à la culture.* 301
VII. *Des grandes Villes.* 304
— *Mesure de la population.* 305
VIII. *D'un grand moyen de Population, la tolérance.* 306
IX. *De la réformation de l'Edit de Nantes et de son influence.* 309

LIVRE SEPTIÈME.

MANUFACTURES, COMMERCE.

SECTION Ire. MANUFACTURES.

I. *Principes généraux sur les Manufactures.* Moyens de les faire fleurir : *Liberté, liberté de religion, des hommes, des choses ; lumières.* Faux moyens de les encourager : *Privilèges exclusifs ; défense d'exportation des matières premières, des ouvrages manufacturés ; impôt sur l'importation des matières ouvrées étrangères, et sur l'exportation des matières crues ; dons et avantages*

en argent aux Manufactures, en instrumens et matières premières ; supériorité des fabriques séparées sur les fabriques réunies. pag. 331
II. *De l'influence du climat sur l'établissement des Manufactures.* 346
III. *De la manufacturation du Lin et de son influence.* 348

SECTION II. COMMERCE.

I. *Considérations philosophiques sur le Commerce en général.* 356
II. *Considérations philosophiques sur le Commerce étranger et sur son influence politique.* 361
III. *Liberté du Commerce.* 366
IV. *Généralités sur le Commerce.* 368
V. *Des bases véritables du Commerce et des Exportations.* 376
VI. *Principes généraux sur la balance du Commerce.* 382
VII. *Du Commerce actif et passif.* 385
VIII. *Des Banques.* 389
— *Banques d'emprunt ou de secours.* 395
IX. *Des causes de la ruine du Commerce : des Jeux.* 397

Fin de la Table des Articles compris dans ce premier Volume.

TABLE
GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

Des sept Livres qui se trouvent dans ce premier Volume.

A.

Académies. Comment elles peuvent produire un bien général, 203 *et suiv.*

Accaparemens des grains. La liberté de la circulation la fait cesser, 298.

Achat et vente. Erreurs de calculs à cet égard, 370-372.

Administrations. Influence de leur caractère sur les mœurs, 130.

Affections. Il faut en faire naître de vives dans l'homme envers la Patrie, et pour augmenter son bonheur, 136 *et suiv.*

Aggrégation sociale, doit nécessairement se former parmi les hommes, 4.

Agiotage. Doit-il être absolument proscrit ? 400.

Agriculture, 287. Mesure d'évaluation de la richesse d'un peuple, 290.

— Loi prohibitive qui y nuit toujours. Elle doit être laissée absolument libre, 298.

Agriculteurs : leur morale mieux entendue que celle des commerçans, 359.

Allemagne. Abatardie par la superstition, 229.

— Avoit un grand commerce et des arts avant l'émigration des réfugiés français, 314 *et suiv.*

— Ses princes abusés sur les avantages du commerce et de l'industrie. Quand ? 329.

Allemands ont tiré de l'avantage de la lecture des Ouvrages français, 321.

Amour-propre. Obscurcit les lumières naturelles, 14.

Amour, sentiment exclusif, etc. 241.

Amsterdam, sa police. Sûreté pour les citoyens. Portrait civil de cette ville, 89-98.

Anarchie renverse enfin le despotisme, 127.

Angleterre, ce qui l'a garanti de sa ruine totale. La France lui devra sa liberté, 365.

Aqua tophana, 125.

Argent : pris comme signe, ou comme objet de commerce. Différence à bien sentir, 368 *et suiv.*

— devenu rare. Erreurs de spéculation à cet égard, 372.

— N'est pas la vraie richesse ; mais ne doit pas être non-plus regardé uniquement comme signe, 391.

Arithmétique politique. Ses vrais principes, 287.

Armées permanentes, dangereuses pour la liberté, 56.

Arts laissés au Midi ; la culture au Nord, et l'exportation des denrées, 347.

Assemblées du peuple ; dépendent de sa volonté, aux époques qu'il veut fixer, et pour le but qu'il se propose, 51.

Association momentanée, ne présente l'homme que comme féroce, 6.
— civile. Son objet dans chaque individu, 9.
— secrètes. Raisons pour et contre, 113-127.
Athènes. La jeunesse y étoit inscrite sur les rôle des citoyens à 20 ans. Jour de réjouissance publique à effet de cette institution, 141-143.
Autorité souveraine. Pourquoi l'homme social l'a-t'il admise ? 7.
— absolue, prend de nouvelles forces par les imprudences auxquelles on porte le peuple, 112.
Avarice des prêtres, 25.

B.

Balance du commerce : principes généraux sur cet objet : exemples, 382 *et suiv.*
Banque. Le gouvernement ne doit qu'en protéger le dépôt : où sont-elles nécessaires ? 390.
— Leurs différentes espèces ; où est leur possibilité ? but, effets, 389 *et suiv.*
Barnewelt. Cause de sa mort, 56.
Basedow. Son système d'éducation, 191.
Bayle : son Dictionnaire répand la langue française, 319.
Beaux-arts, et *musique.* Influence sur le cœur et l'esprit, 179.
Berlin (académie de). Sa lâche conduite lors du programme de Frédéric sur la liberté de la presse, 206 *et suiv.*
Besoins de l'homme, principe essentiel de son association civile, 2.

Besoins. Voyez *Propriété* personnelle, 10.

Bestiaux : moyen essentiel pour les succès de l'agriculture, 303.

Biens, ne prouvent rien pour le bonheur d'un homme, s'il n'a pas su les acquérir, 290.

Billets. Voyez *Banques*, 388–390 *et suiv.*

Blackstone : blâme les fréquens supplices des coupables, 280.

Bois : ressource qui indique un manque d'agriculture, 303.

Bon. Il n'y a rien de bon que la liberté, la sûreté personnelle, les mœurs et le courage. Tout ce qui n'est pas cela est indifférent, et tout ce qui y nuit est mauvais, 362.

Bon ou *méchant* (le) : lequel raisonne le mieux, 15.

Bonheur de l'homme n'existe plus si l'on borne trop ses jouissances, 376.

Bonté morale. Fait sentir seule les principes de la justice, 14.

Bouillon (le vieux duc de), sa galanterie. Avantage qu'il en tira, 242.

Bretons vexés par les suppôts du gouvernement, préfèrent la guerre à la paix, 84.

C.

Calendrier de l'année devroit contenir tous les faits capables d'inspirer la haine du despotisme et l'amour de la patrie, 139.

Calcul. Faux calcul du commerce. Ses fâcheuses conséquences, 364.

Canaux creusés, marais desséchés : le plus bel

emploi du superflu de la richesse publique, 345.
Candale (le duc de) et madame de St. Loup, 243 *et suiv.*
Capital de l'Etat ne se trouve réellement que dans celui des particuliers, 332.
Caractère républicain : bien présenté, 133.
Catherine de Médicis. Opprobre de son sexe, et l'horreur de la nation, 247.
Censure. Abus qu'en ont fait les gouvernemens, 204.
Chine. On y punit les pères, des fautes de leurs enfans, 283.
Christianisme, a dépravé la société, 225.
— Il éteint l'industrie, 227.
Circulantes (banques) : leurs effets, 389.
Citoyen (tout) devroit passer par degrés aux emplois, dans un état libre, 150 *et suiv.*
Clergé, s'est emparé de l'instruction : abus, 185-187.
Climat : son influence sur la population, 299-300.
— son influence sur l'établissement des manufactures, 346 *et suiv.*
Code moral (vrai) : sa source, 14.
Commerce des grains par agens ou compagnie, 297.
— étranger. Voyez *Industrie*, 328.
— et manufactures. Moyens de les faire fleurir. Faux moyens de les encourager, 331.
— en général : considérations philosophiques, 356 *et suiv.*
— étranger, son influence politique : considérations sur cet objet, 361-366.
— mal envisagé. Erreur funeste, et fléau des sociétés favorisées par la nature, 362.

— Généralités sur cet objet, 368-376.
— extérieur n'est pas le thermomètre de la prospérité des nations, 375.
— De ses bases véritables, et des exportations, 376 *et suiv.*
— actif et passif. Considérations importantes. Sa théorie chimérique, 385 *et suiv.*
— Des causes de sa ruine, et des jeux, 397 *et suiv.*
Confucius. Avantages de sa morale et d'autres philosophes, 33-34.
Conscience morale. Ses effets, ses avantages, 17.
Contrat social ; comment il assure les droits de l'homme, 10.
Corps doit être formé, aussi-bien que l'esprit, 191.
Convention primitive de l'homme réuni en société est le principe de toute propriété, 256.
Crime n'est pas arrêté par les plus terribles châtimens, 274.
— rares, où l'on ne punit de mort que les crimes les plus atroces, 280.
— dont les coupables demeurent impunis, 281.
— Des moyens de les prévenir, 282.
Criminels. Deux mille par an exécutés sous Henry VIII, en Angleterre, 280.
Culte. Les hommes peuvent le changer. Pourquoi ? 233.
— dominant. Que peut-on entendre par-là ? 235.
— Tous permis, 60.
— Leur liberté. Le culte est une institution purement sociale. Droit résultant de n'être pas troublé chacun dans son culte, 232.

Cultivateur. Equilibre à maintenir entre lui et le fabricant, 334.

Culture. Voyez *Population.*

— grande ou petite. Considérations sur cet objet, 294 *et suiv.*

— Avec quels moyens peut-elle fleurir? 303.

Cupidité. Arrêtée par l'association, 11.

D.

Dangers. L'homme libre les brave tous, 139.

Déclaration des droits de tout peuple qui veut la liberté, 47-60.

Décorations extérieures : ont servi à resserrer les chaînes des peuples, 161.

Défense commune, port d'armes pour cet effet, droit du peuple, 55.

Défenseurs. Quatre accordés à Rome à tout accusé, 87.

Délibérations des assemblées du peuple doivent être libres, 52.

Démons et *Dieux* nés les uns de la crainte, les autres de l'espérance, 42.

Deniers publics. Danger de maintenir long-temps dans l'emploi ceux qui les régissent, 52.

— (Voleurs des). Voyez *Voleurs.*

Dénominations diverses des représentans du peuple, 65.

Denrées : ce qui en rend le prix excessif, 364.

Dépravation de la société, résultat des machinations du sacerdoce, 26.

Désertion des soldats français facilitée par leur langue, 323.

Despote, ou un insensé peut seul s'imaginer être le centre d'un système social, 15.

Despotisme sacerdotal, toujours uni au despotisme civil. Son danger, 19.
— Chacun est intéressé à le détruire. Pourquoi ? 45.
— La mort de tout gouvernement, 61.
— Etat de fureur plutôt que de raison, 76-77.
— défini par Helvétius, 110.
Dettes. Tout homme doit être forcé de les payer, 146.
— Toute poursuite défendue à cet égard en Angleterre contre un membre du parlement. Abus odieux, 147.
Dévots. Voyez *Hypocrisie.*
— Leur colère dangereuse dans l'Etat le mieux policé, 308.
Dieux, leur pluralité, avantage résultant chez les payens. Tolérance, 217.
Disputes religieuses. Le magistrat ne doit jamais s'en occuper, 219.
Distribution de la justice, 73.
Divination. Source de la corruption de la société et de l'esclavage, 22 *et suiv.*
Divinité. La justice et la vertu sont indépendantes de l'idée de la Divinité, 18.
Divorce. Considéré chez les Romains, nos anciens Francs, et autres peuples venus du Nord, 265 *et s.*
— Conduite que les juges doivent tenir dans les demandes en divorce, 273.
Dots et *Testamens.* En anéantir le droit seroit rendre de grands avantages à l'Etat, 251-254. Voyez *Succession*, 254.
Droits de l'homme (déclaration des), 47 *et suiv.*
— L'homme dans l'état de nature n'a de droits que sur

sur le travail de ses mains et sa cabane, 255.
— naturels de l'homme. Tâchons de les maintenir, 5.
— naturels, maintenus dans l'état social, 7.
— réciproques. Comment l'homme se les assure, 10.
— naturel, étouffé par les ramifications parasites du droit civil, 249.

E.

Échange. But du commerce ; ruses, manèges, cupidité, etc. 358.
— entre peuples, ou particuliers ; effets différens, 372 *et suiv.*
Économie politique : Agriculture, population, 287.
Écrivains peu instruits des rapports de la politique avec ceux de l'agriculture, 359.
Édit de Nantes. La révolution qui a suivi sa révocation n'a rien fait perdre à la France, ni aux autres nations commerçantes, 326 *et suiv.*
Éducation vicieuse en France. Ses suites fâcheuses, 147.
— Son objet, son importance, 166, *et suiv.*
— physique. Gymnastique, 174 *et suiv.*
— morale, 176.
— gratuite, 183.
— Influencée par les partages inégaux dans les successions, 264.
Égalité : comment elle devient le principe indestructible de la constitution, 149 *et suiv.*
— des partages dans les successions ; droit social, et qui exclut les testamens, 257-265.
Éligibilité. Son système graduel dans un état libre, 149-166.

Elections et *nominations*, dépendent du peuple, 50.
— doivent être libres, *Ibid.*
— dans un gouvernement représentatif, 61-62.
— Voyez *Législatif* (corps). 159.
— Epoque à laquelle elles pourront résulter d'une marche graduelle, 160.
Eligibilité. Voyez *Naissance*, 157.
Emigration. Meilleure loi pour l'arrêter, 311.
Emplois lucratifs. Personne ne doit en exercer deux en même-temps, 53.
— Moyens de les faire bien remplir, 156.
Emprunts : mauvais moyens pour établir des manufactures, si tout le capital est tel, 341.
— *secours* (banque de) : leurs buts, leurs effets, 389-395.
Enfance de l'homme, nécessite son association civile, 1.
Enfants. Comment on doit leur inspirer des sentimens vertueux, et les affectionner à la patrie, 138 *et suiv.*
Erreur et fautes les plus désastreuses des hommes, réparées par la nature, 327.
Esclavage, n'a ni lumière ni vertu, 168.
Espagne et *Portugal* privés d'industrie et de lumières par l'intolérance, 231.
Etrangers riches : moyens de les fixer dans un pays autre que le leur, 333.
Être-Suprême, témoin supposé des actions de l'homme. Avantages, 17-18.
Exécutions publiques des criminels affoiblissent l'horreur de la mort par leur fréquence, 280.

Exportations (tables d') : leur utilité réelle ou douteuse. Comment juger des exportations, pour le bonheur d'un peuple ? 292-293.

— Considérations particulières, 377-381.

F.

Fabriques séparées. Leur supériorité sur les fabriques réunies, 331 *et suiv.*

Facultés de l'homme. Leur libre exercice préférable aux richesses, 367.

Foiblesse de l'homme. Motif de son association civile, 2, 5 *et suiv.*

Faillite. Ce cas doit exclure de tout rapport civil, 143.

Familles. L'association civile de l'homme y prend son origine, 3.

— De-là à l'aggrégation sociale il n'y a qu'un pas, 9.

Fanatisme résultant de l'avarice et de l'envie de dominer des prêtres. Ses funestes conséquences, 25.

Faveur. Comment en éviter l'influence dans un Etat libre, 152.

Femmes : leur éducation, 169-174.

— leur influence sur l'esprit, les mœurs et l'ordre social. 242-248.

— Les modes, source de leur empire sur les hommes en France, 324 *et suiv.*

Férocité de l'homme hors de l'état social, 6.

Fertilité du sol, entretient la population malgré les obstacles de la législation et la contrariété du climat, 300 *et suiv.*

Fêtes nationales. Détails, 134 *et suiv.*

Fierté de l'homme libre, lui fait braver tous les dangers, 139.

Filerie : après l'agriculture est du plus grand produit, 353.

Fonds dérobés aux travaux utiles par le jeu : perte immense par an pour le commerce, 398.

Force. L'homme l'augmente en société, 9.

Français réfugiés chez le grand Electeur de Brandebourg, 310.

France. Perdit son autorité nationale à la paix d'Utrecht, 324.

François I, débauché. Son extrême respect au-dehors pour les femmes, 246.

Fugitifs. Lesquels on doit attirer dans un état, 311 *et suiv.*

Fureurs, désolation, ravages résultans des manœuvres du sacerdoce, 26-33.

G.

Genève. Voyez *Insolvabilité*, 144.

Gouvernement, embrasse tout ce qu'il y a de grand dans l'humanité; art qu'on doit bien étudier, 150.

— La théocratie semble avoir été le premier gouvernement, 20.

Gouvernemens, comment les arranger pour les hommes, et non les hommes pour les gouvernemens, 39-40.

— bons ou mauvais, 65 *et suiv.*

— Ne doivent pas s'efforcer de connoître les détails les plus minutieux de leurs propres domaines, 287.

Gouvernans, doivent gouverner le moins qu'il leur est possible, 280.

Germains anciens : leur dévouement pour la liberté, 140.

Grandes villes. Cause de destruction dans tous les Etats. Grande vérité ! 85.

Grands. Leur licence analogue au despotisme, 110.

Guerre à la tyrannie des hommes les uns sur les autres, 289.

Guerre (métier de la) : spéculation de commerce, 357.

Gymnastique. Abus de la France à cet égard, 173.

H.

Hanse des villes d'Allemagne. Son grand commerce, ses manufactures. Sa prospérité arrêtée par les guerres de religion, 316.

Harmonie de la société : objet de tout gouvernement, 46.

Homme. Son état naturel est la société. Preuve, 1.

— a-t-il gagné à se constituer en état social ? 5.

— ne naît et ne se conserve que par son semblable, etc. 9.

— Il ne peut que par le nombre, n'est fort que par la réunion, et n'est heureux que par la paix, 10.

— Tous nés libres et égaux, 47.

— Différence de son éducation et de celle des femmes, 170-171.

— dans l'état de nature n'a pas de droit exclusif sur aucun objet, 255.

— de Lettres. Ses devoirs, 207-213 *et suiv.*

— d'État ; sait prévenir les crimes au lieu de les punir, 275.

— est tel que le gouvernement le fait, 276.

Honnêteté du commerçant ; ce qu'elle est. Conséquences, 363.

Honneur ; doit accompagner les emplois dans un État libre, 153 *et suiv.*

Hymnes, couronnes de chêne, de laurier, etc. ; honneurs sagement accordés ; moyens d'attacher l'homme à la patrie, 137.

Hypocrisie religieuse ; sa fourberie ; dissolution des dévôts et des dévotes, 238-242.

I.

Jardinage. Sa culture portée chez l'étranger par les Français, 318.

Jeunesse, autrefois formée par les femmes, 244.

Jeux de hazard, en soi-même honteux, indigne de l'homme honnête ; ruine du commerce, 397.

Ignorance, cause de la tyrannie et de l'esclavage, 182.

Illuminés. Leurs vues diamétralement opposées à celles des Jésuites. Réflexions sur cette secte et ses vues. Moyens qu'elle a employés jusqu'ici ; persécution qu'elle a essuyées, etc. 121 *et suiv.*

Impôts. Remise à faire sur le superflus du trésor de l'Etat, 334.

Importations, *exportations*. Liberté absolue à cet égard, 336-337-340.

Imprimerie : elle a changé la face du monde. Son influence, 2.

— révèle tous les mystères et les trames, 118.

Impunité des gens puissans, 38.

Inconduite, doit faire exclure un homme de toutes les places, 147.

Industrie. On doit lui laisser la plus grande liberté, 280-289.
— et *commerce*. C'est être insensé que de vouloir les détruire chez des voisins, 328.
Inégalité de force et de talent. Avantages que l'homme en société retrouve à cet égard, 11.
— des partages dans les successions en vertu des testamens. Conséquences, 262 *et suiv.*
— source de toutes les misères, 364.
Influence des gouvernemens sur la législation pénale, 274 *et suiv.*
— physique du commerce, 363 *et suiv.*
Inscription civique. Cette idée très-ancienne chez les peuples libres, 141.
Insolvabilité des père et mère doit exclure les enfans des rapports civils, 143 *et suiv.*
Instinct (l') porte l'homme à l'association, 9.
Institutions. 129 *et suiv.*
— Leur force secrète, 134.
Instruction libre. Sa nécessité. Non salariée par le gouvernement, 185-194 *et suiv.*
Intolérance, funeste à l'homme social. Ses causes. Voyez *Sacerdoce*, 23 *et suiv.*
— bannie par la Mythologie, 217.
Jouissances, sans restriction, favorisent l'industrie, 334.
— Erreur de combinaison à cet égard, 369 *et suiv.*
— C'est le désir de jouir plus que celui de l'argent qui anime tous les hommes, 383.
Journal instructif pour le peuple. Nécessité de l'éclairer, 180.
Juges. Doivent rendre la justice le plus commodément;

être inamovibles tant qu'ils ne prévariquent pas. Doivent se tenir au terme fixe de la loi, 75 *et suiv.*
Jurisprudence, sa réforme nécessaire en France, 249.
Justice, Motifs qui intéressent les *forts* et les *foibles*, 13.
— ou respect des propriétés. Principe résultant de l'ordre social, 12.
— est la voix de l'ame et le plus grand théâtre de la vertu, 13-14.
— impérieusement exigée par la nature de l'homme. 14.
— Titre imprescriptible ; quoiqu'éludée ou violée par la force, 41.
— doit être rendue promptement, gratuitement et complettement, 57.
Justice, propriété, respect des hommes ; conditions indispensables pour toute vue de prospérité, 289.

L.

Langue française répandue en Allemagne par les réfugiés français protestans, 319.
Langues. Ce qui contribue à les répandre, 319.
Législateur commet un mal par le trop de sévérité des peines, 279.
Législatif (corps) : mérite plus de confiance par les élections graduelles, 159.
Législation universelle. Ses principes, 14.
— civile et pénale, 249.
— corrompue par le clergé sur l'article du divorce. Sa variation à cet égard, 268-272.
— pénale, 274 *et suiv.*
Légumes : leur avantage en Europe, 318.

Lettres et *arts*. Leur liaison avec le bien de la patrie. Récompenses, 178.
— De ce qui les fait fleurir, 208-212.
Liberté. Ce fut le but de l'homme en entrant en société, 7.
— sûreté, dans l'ordre social, 13.
— Tous les hommes sont nés libres et égaux. Droits de l'homme, 47 *et suiv.*
— gênée. Tout citoyen a droit d'en demander raison, et réparation du dommage, 58.
— La liberté n'existe plus lorsque l'innocence de tout citoyen n'a plus de base fixe, 59.
— civile. Respect qui lui est dû, 79.
— des criminels même à Athènes pendant l'instruction de leur procès. De même à Rome, 87.
— en danger. Cas où il faut s'écarter de la loi pour sauver la chose publique. Exemple de la dictature à Rome, 106.
— (science de la), n'est pas si simple qu'elle peut le paroître, 169.
— de penser, fait préférer la gêne à l'aisance, 229.
— Il n'y en a que dans le maintien des droits naturels de l'homme, 335.
— du commerce, 366 *et suiv.*
Licence, est l'opposé de la liberté, tend toujours au despotisme. Licence des grands, fléaux de la société, 109-112.
Liens domestiques, font concevoir la formation d'une société, 3.
— du sang, relâchés par une éducation vicieuse en France, 146.

Lin. Sa culture, sa manufacturation dans le pays. Circonstances, etc. 348 *et suiv.*

Livres français, utiles aux allemands, 321.

Localités : laisser à la liberté le soin d'y appliquer l'industrie, 381.

Loi de subsistance, est la loi de nature, 10.

— de nature. Voyez *Loi de subsistance*, 10.

— (la) seule peut condamner à des peines plus ou moins rigoureuses, 58.

— Le gouvernement en est toujours le garant, quoiqu'il n'en soit pas toujours le maître, 275.

— Sans elles, la religion n'a pas de force réprimante, etc. 19.

— Doivent seules décider du sort et de la fortune, de l'honneur des citoyens, 76.

— Leur influence proportionnelle à celle des mœurs, 130.

— Comment on les rend efficaces, 278.

Londres, sa police. Mœurs. Droits des citoyens. Voyez *Amsterdam.*

Loteries, funestes à l'Etat, 399.

Louis XIV : sa décence dans la galanterie, 247 *et s.*

— devenu vieux, devient bigot, chasse les Protestans, 309.

Luxe. Son libre cours ; observation, 333.

M.

Machine dans les manufactures ; avantage qu'en ont tiré les anglais, 367.

Maîtrises : les anéantir, 353.

Manufactures, dans les villes ou dans les campagnes. Différences des avantages. 304.

— en soie chez les étrangers, portées par les réfugiés. Est-ce un bien ? 318.

— Comment les établir : ce qui les fait prospérer, 325.

— d'ordre inférieur, méritent autant d'égards que celles du premier. Leur avantage pour les collaborateurs, 342 *et suiv.*

Marchandises : il est injuste de forcer de les exposer en vente dans un endroit plutôt que dans un autre, 380.

Matières premières ; avantage à les fabriquer chez soi, 338 *et suiv.*

Maures chassés d'Espagne. Effet de cet événement mal apprécié, 313.

Maximilien, Electeur de Bavière. Ses vues sages, abandonnées après sa mort, 121.

Méchant (le) : ses faux calculs, 15-16.

Métaux monnoyés : sont entre les nations un effet commerçable comme toute autre chose, 372.

Méthode nécessaire dans l'instruction, 197.

Milice réglée, nécessaire à un gouvernement libre, 55.

Ministres des autels. Intérêt de la société à circonscrire leur état, 23.

Modération des peines, 277.

Modes de France. Ce qui les fit répandre chez les étrangers, 325.

— Sont-elles en France une branche de commerce bien avantageux avec l'étranger ? 325.

Mœurs ; sans les mœurs les loix deviennent nulles, 55.

— Leur rapport avec le gouvernement. Sens du mot *mœurs*, 129-130.
— De leur amélioration, 284.
— corrompues par le commerce étranger, 363.
Monopole des grains, cesse par la liberté de l'agriculture, 298.
Montpensier (la duchesse de) reçoit un moine dans son lit, pour s'assurer cet assassin de Henri III, 247.
Morale naturelle. Ses avantages sur une religion machiniste, 18.
Mort. Elle annéantit sur terre et l'homme et tout droit rétroactif à sa mort, 257.
Municipalités. Honneur, moyen d'en faire remplir les charges, 153.
— Faute que les Romains firent à cet égard, 154.
Munster (Paix de), a mieux fixé la constitution germanique, 326.
Musique. Voyez *Beaux arts*, 178.

N.

Naissance, fortune, ne doivent point entrer dans les conditions de l'éligibilité, 157.
Nantes [Edit de] : réformation de cet Edit; de son influence et de ses effets, 309.
Nature [état de] comment il faut le concevoir, 2.
— humaine. Gens de lettres, ne la calomniez pas, etc. 215.
— Sait toujours réparer les erreurs des hommes, 327.
Négoce. Son but unique, 390. Voyez *Commerce*.

Neufchâtel en Suisse. Voyez *Insolvabilité*, 143-145.
Nobles [maisons]. Mot de Paquier à ce sujet, 128.
Nord. Ces pays seront toujours les moins peuplés. Causes, 302.
— Doit sur-tout s'adonner à l'agriculture, le Midi aux arts, 347.
Noviciat exigible, pour être admis aux emplois, 158.

O.

Objets de l'association civile, 9.
Officiers de judicature doivent être suffisamment salariés, 59.
Opinions religieuses ne doivent point influencer la conduite du gouvernement, 230.
— religieuses. Voyez *Cultes*.
Ouvrages de l'art, et objets du luxe à l'usage du petit nombre seulement, 333.

P.

Papier. Voyez *Billets.*
— d'Etat. Danger, 390 *et suiv.*
Papiers [jeu des], en Hollande et chez les gros capitalistes. Grand préjudice résultant pour l'Etat, 399.
Parenté : prétexte de divorce. Ancien abus, 270.
Paris. Sa police arbitraire, ses abus ; état de cette capitale, 88-103-104-105.
Partage primitif des terres. Origine de toute propriété, 256.
Passions des hommes attribuées aux Dieux, dans tous les âges, et encore aujourd'hui à Dieu. Pourquoi ? 218.

Paternel [empire]. Ses limites naturelles, 265.
Patrie. Premier mot qu'on doit faire entendre à l'enfance, 138.
Patriotisme : ce qui l'éteint, 363.
Pauvre. Ce qui rend tel un pays quelconque. Exemples, 375.
Pénal [code]. Voyez *Influence* des gouvernemens, 274.
Peines ou châtimens rigoureux ; vaine et coupable ressource pour arrêter les crimes, 274.
— De leur modération, 277 *et suiv.*
Peuple. Toutes les autorités lui sont comptables de leurs fonctions, 49.
— [le] a le droit imprescriptible de changer son gouvernement, 49.
— toujours calme et modéré lorsqu'il n'est pas avili, ou stimulé par des factieux, 112.
— esclave dans les contrées qui exportent le plus. Exemples, 293.
Peuples. Comment ils s'enrichissent : différence entre particuliers, 373 *et suiv.*
Pertes. L'homme individuel en a-t-il fait par l'association civile ? 7.
Philosophie. Toujours avantageuse à la société, 33.
Philosophes : ce qu'ils doivent avoir pour objet dans leurs écrits, 360.
Plaisirs. Attacher l'homme à la patrie par les plaisirs autant que par l'esprit de liberté, 136.
Places. Gens qui doivent en être exclus, 143-148.
Police. Son administration en France, à Londres, à Amsterdam, etc. Ses suppôts, ses officiers, sa corruption, son despotisme, 81-109.

— ne doit pas se mêler de l'intérieur du culte, 234.
Politique, administration, gouvernement; distinction à faire à ces différens égards, 150.
— moderne. Moyens de l'apprécier. Erreurs des philosophes, 365.
Pologne : raison de sa pauvreté, 375.
Polythéisme : n'est pas plus absurde que nos systêmes de théologie, 218.
Population. Déterminée par la nature du gouvernement, 298 *et suiv.*
— subordonnée aux moyens de subsistance et à la culture, 301.
— Sa mesure, sa juste proportion, etc. 305.
— Voyez *Climat*, *Tolérance*.
Pouvoir absolu, son origine, 41-45.
— législatif peut seul suspendre l'exécution d'une loi, ou son abrogation, 54.
— militaire toujours subordonné au civil, 56.
— Le comble de l'art est de le déguiser au lieu de s'en enorgueillir, 275.
Pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, doivent être séparés, 53.
— Leur organisation, 66.
— La réunion des trois, 67.
— Leur limitation, 70-72.
Préjugés, asservissent l'homme, 37.
Presse [liberté de la] illimitée, 62.
— Programme de Frédéric sur la libre circulation de la pensée. Lâche conduite de l'académie de Berlin, 205.

Prêtres. Comment devenus nécessaires. Conséquences funestes à l'homme social, 22-23, etc.

Prévotaux (jugemens) : leur suppression, 285.

Prieres de chaque jour, que l'on doit apprendre à l'enfance, 138.

Principes (vrais) de l'association civile. Comment les répandre ? 127.

Privilèges exclusifs odieux. Exception, 59-60.

— exclusifs dans les arts, éteignent l'industrie, etc. 325.

Procès criminels. Liberté qu'avoient les accusés à Rome et à Athènes pendant l'instruction, 87.

Productions d'un pays. Quel est le meilleur moyen d'en connoître l'abondance ? 291.

Propriétés, augmentent dans l'état social, 8.

— personnelle, est le premier et le plus essentiel des droits de l'homme, 10-11.

— Ne sont respectées que dans l'ordre social, 12.

— individuelle ne peut être ôtée sans le consentement des propriétaires ou du corps représentatif du peuple, 57.

— dérive seulement de l'association, 256.

Prusse. Les loix intolérantes n'y sont que suspendues, 307 *et suiv.*

Puissance terrestre vient-elle directement de Dieu ? réfutation, 41-45.

— souveraine, croule dès que le peuple dit *non*, 46.

— d'un peuple : comment on peut l'estimer, 291.

R.

Recherches, saisie de personnes et des biens, des effets, etc. Tout citoyen doit en être à l'abri, 58.
Réfugiés français en Allemagne à la révocation de l'Edit de Nantes. Les conséquences en ont été exagérées, 313.
— Ont-ils porté tous les arts en Allemagne ? 314-317.
Religion. La véritable est la seule pratique du bien moral, 37.
— accompagnée de machine, est funeste à l'homme, 18.
— n'a pas assez de force coërcitive sans les loix, 19.
— Elle n'est pas nécessaire au peuple, 216.
— La concurrence est le garant le plus sûr de l'équilibre à cet égard, 219.
— Elle n'est pas le frein du peuple, 221.
— Ses rapports avec le gouvernement, 223.
— dominante. Voyez *Culte*, 235.
— Loi restrictive à cet égard est une tyrannie, etc. 236.
République. Vain nom sans les mœurs, 79.
Représentans du peuple. Modèle, caractère, etc. Pourquoi ainsi nommés ? 63-64.
Républicain (caractère du), 132.
Respect dû aux femmes : pourquoi ? 248.
— des hommes. Essentiel, 283.
Rétroactif (effet) d'une loi, est une extrême injustice, 250.
Révolutions : nécessaires dans les choses humaines, 127.
Riches, devroient être punis des crimes des pauvres, 283.

Richesse d'un peuple : comment l'évaluer, 290.
Rois : ne sont appellés que par flatterie les représentans du peuple, 43.
Rome subjuguée par la cumulation des pouvoirs, 69.
Rousseau. Son opinion sur l'état social combattue, 5.
Ruine des particuliers. Comment elle arrive, 369.
Russie. Raison de sa pauvreté, 375.

S.

Sacerdoce. Voyez *Fureurs*, *Christianisme*.
— Son influence pour le malheur de la société, 22-23 *et suiv.*
Savoie (le duc de) persécute les Vaudois au moment où Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, 310.
Sciences : leur avantage politique, 176.
— arts, sont le soutien des manufactures, avec la tolérance, 326.
Sectaires, de toutes les religions ont perverti l'homme dès l'enfance, 167 *et suiv.*
Sectes : toutes permises dans un système de liberté, 335.
Sens. Il faut sans cesse leur parler, 138.
Sensibilité de l'homme. Premier principe de son association civile, 1.
Sentiment ne s'annéantit pas toujours lorsque l'esprit s'égare, 17.
— des besoins, de reconnoissance, rapprochent nécessairement l'homme de l'état social, 1 *et suiv.*
Séparation des manufactures. Avantages résultans, 343 *et suiv.*

Servitude, fait renaître la liberté, 128.
Signe représentatif. Voyez *Argent*, 390.
Signes extérieurs. Leur influence sur les yeux et les esprits ; sur les passions, 163.
— Leurs rapports avec la constitution, 164 *et suiv.*
Société (état de) nécessaire à l'homme, 3.
— A-t-elle rendu l'homme plus malheureux ? 5.
— bien ordonnée maintient les droits naturels de l'homme, 7.
— Augmente la force de l'homme, 9.
Société infernale qui veut replonger les hommes dans le cloaque de la superstition : (les Jésuites.) 119-121.
Sociétés humaines. Leur but quel doit-il être? 11-12.
Socrate, son courage pour sauver un innocent, 79.
Souverains et les grands ont le cœur inaccessible aux remords. C'est à eux qu'il faudroit désirer la croyance d'une autre vie, 39.
— Tout conspire à les égarer ou à les pervertir, 393.
Stérilité du sol, donne lieu à l'établissement des manufactures, 348.
Stoïciens et autres philosophes anciens. Avantages résultans de leur philosophie morale, 33.
Substitutions perpétuelles, odieuses et injustes, 59.
Successions en ligne directe. Doit-il y avoir égalité de partage ? 254.
Superflu du trésor public, comment l'employer, 334-345.
Superstition. Elle exile le génie, 228.
Sûreté personnelle et des propriétés dans l'ordre social, 12-13.

Système (tout), contraire à l'état social, est moins avantageux à l'humanité, 8.

— quelconque. Il n'y a qu'un insensé ou un despote qui puisse s'imaginer en être le centre, 15.

T.

Terres : leur partage primitif fait par l'homme en société, est la vraie origine de la propriété, 256.

Testamens. On doit annéantir le droit d'en faire. Raisons de l'auteur, 250-265.

Théâtres. Il peut en résulter une bonne morale, 178.

Théïsme. Spéculation sublime de la philosophie, 18.

Théocratie paroît avoir été le premier des gouvernemens, 20.

— protectrice du despotisme. Comment elle a éguisé les poignards et les torches du fanatisme, etc. 21.

— L'Egypte fut peu de temps heureuse avec des mœurs sous ce gouvernement, 68.

Tisseranderie. Ses avantages, 353.

Toiles : commerce. Observations. Voyez *Lin*, *Filerie*, *Tisseranderie*, 354 *et suiv.*

Tolérance religieuse, 219.

— Contribue à augmenter la population, et aux progrès des lumières, 231.

— Grand moyen d'accroître la population, 306 *et s.*

Traitement violent. Prétexte de divorce, 270-272.

Transactions sociales : ne doivent pas être gênées, 380.

Trésor de l'Etat, comment l'employer pour favoriser le peuple. Le souverain ne sauroit le surveiller avec trop de soin, 334.